

ANNUAIRE

HISTORIQUE

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet),
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

ANNUAIRE

HISTORIQUE

POUR L'ANNÉE 1853

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

17e ANNÉE



A PARIS

CHEZ JULES RENOUARD ET Cie

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

1853

ANNÉE 1853.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'Or......	11 *	Lettre dominicale...	B
Épacte............	XX	Indiction romaine...	11
Cycle solaire.........	14		

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 23 janvier.	Pentecôte, 15 mai.
Les Cendres, 9 février.	Trinité, 22 mai.
Pâques, 27 mars.	Fête-Dieu, 26 juin.
Rogations, 2, 3 et 4 mai.	1er Dim. de l'Avent, 27 nov.
Ascension, 5 mai.	

Quatre-Temps.

Mars.........	16, 18, 19.	Septembre.....	21, 23, 24.
Mai..........	18, 20, 21.	Décembre.....	14, 16, 17.

Commencement des Saisons.

Printemps,	20 mars	à	4h 34′ du soir.
Été,	21 juin	à	1h 33′ du soir.
Automne,	23 septembre	à	8h 46′ du matin.
Hiver,	21 décembre	à	9h 21′ du soir.

Éclipses en 1853.

6 juin, éclipse annulaire de soleil, invisible à Paris.
21 juin, éclipse partielle de lune, invisible à Paris.
30 novembre, éclipse totale de soleil, invisible à Paris.

---

* L'astérisque désigne que l'année 11 du cycle est *embolismique*, c'est-à-dire qu'elle a une treizième lune, qui commencera le 30 décembre.

Signes du Zodiaque.

0	♈	le Bélier, *Aries.*	6	♎	la Balance, *Libr*
1	♉	le Taureau, *Taur.*	7	♏	le Scorpion, *Scor*
2	♊	les Gémeaux, *Gem.*	8	♐	le Sagittaire, *Sag*
3	♋	l'Écrevisse, *Cancer.*	9	♑	le Capricorne, *Ca*
4	♌	le Lion, *Leo.*	10	♒	le Verseau, *Aqua*
5	♍	la Vierge, *Virgo.*	11	♓	les Poissons, *Pisc*

Signes des Planètes,

rangées suivant leur distance du Soleil.

☿ Mercure.	Astrée.	*Figures des lunaison*
♀ Vénus.	Junon.	● Nouvelle lune
♁ Terre*.	Cérès.	☽ Prem. quartie
♂ Mars.	Pallas.	○ Pleine lune.
Flore.	♃ Jupiter.	☾ Dern. quartie
Vesta.	♄ Saturne.	* La Lune, *satelli de la Terre.*
Iris.	♅ Uranus.	
Hébé.	♆ Neptune.	

Mois du Calendrier hébraïque légal.

L'année hébraïque 5613 est *intercalaire;* elle se compose de 384 jours; e a commencé le mardi 14 septembre 1852, et finira le dimanche 2 o tobre 1853.

Thischri 5612....	30 jours.	Nisan..........	30 jour
Marchesvan.....	29	Jyar..........	29
Kisleu.........	30	Sivan..........	30
Tebeth.........	29	Thammuz........	29
Schebath.......	30	Ab.............	30
Adar...........	30	Elul...........	29
Veadar.........	29		

L'ordre du Temple se sert du calendrier hébraïque, et l'an 735 de c ordre commencera le 1er Nisan 5612 (9 avril 1853).

Mois du Calendrier de l'Hégire.

L'année 1269 de l'Hégire est *défectueuse;* elle a 354 jours; elle a commencé le vendredi 15 octobre 1852, et finira le lundi 3 octobre 1853.

Moharram 1268..	30 jours.	Redjeb.........	30 jours.
Sefer..........	29	Schaban........	29
Rabié I........	30	Ramadhan.......	30
Rabié II.......	29	Schoual........	29
Gioumada I.....	30	Dzoulcada......	30
Giournada II....	29	Dzoulhedge.....	29

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain.	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	JANVIER. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai
Janv.	Déc.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Ca..	20	1	Samedi	CIRCONCISION.	7.56	4.12	0. 3.58
IV	21	2	Dim.	☾ s. Basile, év.	7.56	4.13	0. 4.27
III	22	3	Lundi	s^te Geneviève.	7.56	4.14	0. 4.54
II	23	4	Mardi	s. Rigobert.	7.56	4.15	0. 5.22
Non.	24	5	Mercr.	s. Sim. Stylite.	7.56	4.16	0. 5.49
VIII	25	6	Jeudi	EPIPHANIE.	7.56	4.17	0. 6.15
VII	26	7	Vendr.	s. Théau.	7.55	4.19	0. 6.42
VI	27	8	Samedi	s. Lucien.	7.55	4.20	0. 7. 7
V	28	9	Dim.	◉ 1er *apr. l'Épi.*	7.54	4.21	0. 7.32
IV	29	10	Lundi	s. Paul, erm.	7.54	4.22	0. 7.57
III	30	11	Mardi	s. Hygin.	7.54	4.24	0. 8.21
II	31	12	Mercr.	s. Eutrope.	7.53	4.25	0. 8.44
Ides.	Janvier. 1	13	Jeudi	s. Hilaire.	7.52	4.26	0. 9. 7
XIX	2	14	Vendr.	s. Félix.	7.52	4.28	0. 9.29
XVIII	3	15	Samedi	s. Maur.	7.51	4.29	0. 9.50
XVII	4	16	Dim.	IIe *après l'Épi.*	7.50	4.31	0.10.11
XVI	5	17	Lundi	☽ s. Antoine.	7.50	4.32	0.10.31
XV	6	18	Mardi	Ch. de s. Pierre	7.49	4.34	0.10.50
XIV	7	19	Mercr.	s. Sulpice.	7.48	4.35	0.11. 8
XIII	8	20	Jeudi	s. Sébastien.	7.47	4.37	0.11.26
XII	9	21	Vendr.	s^te Agnès.	7.46	4.38	0.11.43
XI	10	22	Samedi	s. Vincent.	7.45	4.40	0.11.59
X	11	23	Dim.	*Septuagésime.*	7.44	4.41	0.12.15
IX	12	24	Lundi	s. Babylas.	7.43	4.43	0.12.29
VIII	13	25	Mardi	ⓠ C. de s. Paul.	7.42	4.44	0.12.43
VII	14	26	Mercr.	s^te Paule.	7.41	4.46	0.12.56
VI	15	27	Jeudi	s. Julien.	7.39	4.48	0.13. 8
V	16	28	Vendr.	s. Charlemagne.	7.38	4.49	0.13.19
IV	17	29	Samedi	s. Franç. de S.	7.37	4.51	0.13.30
III	18	30	Dim.	*Sexagésime.*	7.36	4.52	0.13.40
II	19	31	Lundi	s^te Marcelle.	7.34	4.54	0.13.48

Calendriers solaires. Romain	Julien.	Grégor.	Jours de la semaine.	Février. Fêtes et saints.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai
Févr.	Janv.	..			H.	H.	H.
Cal.	20	1	Mardi	☾ s. Ignace.	7.33	4.56	0.13.5
IV	21	2	Mercr.	*Purification.*	7.32	4.57	0.14.
III	22	3	Jeudi	s. Blaise.	7.30	4.59	0.14.1
II	23	4	Vendr.	ste Jeanne.	7.29	5. 1	0.14.1
Non.	24	5	Samedi	ste Agathe.	7.27	5. 2	0.14.2
VIII	25	6	Dim.	*Quinquagésime.*	7.26	5. 4	0.14.2
VII	26	7	Lundi	s. Romuald.	7.24	5. 6	0.14.2
VI	27	8	Mardi	● s. J. de Mat.	7.23	5. 7	0.14.3
V	28	9	Mercr.	*les Cendres.*	7.21	5. 9	0.14.3
IV	29	10	Jeudi	ste Scholastique	7.19	5.11	0.14.3
III	30	11	Vendr.	s. Séverin.	7.18	5.12	0.14.3
II	31	12	Samedi	ste Eulalie.	7.16	5.14	0.14.3
Ides.	Février. 1	13	Dim.	1er *de Car.*	7.14	5.15	0.14.3
XVI	2	14	Lundi	s. Valentin.	7.13	5.17	0.14.2
XV	3	15	Mardi	s. Faustin.	7.11	5.19	0.14.2
XIV	4	16	Mercr.	☽ ste Julienne.	7. 9	5.20	0.14.2
XIII	5	17	Jeudi	s. Sylvin.	7. 7	5.22	0.14.1
XII	6	18	Vendr.	s. Siméon.	7. 6	5.24	0.14.1
XI	7	19	Samedi	s. Barbat.	7. 4	5.25	0.14.
X	8	20	Dim.	IIe *de Carême.*	7. 2	5.27	0.14.
IX	9	21	Lundi	s. Pépin.	7. 0	5.29	0.13.5
VIII	10	22	Mardi	ste Isabelle.	6.58	5.30	0.13.4
VII	11	23	Mercr.	○ s. Lazare.	6.56	5.32	0.13.3
VI	12	24	Jeudi	s. Matthias.	6.54	5.34	0.13.2
V	13	25	Vendr.	s. Césaire.	6.52	5.35	0.13.1
IV	14	26	Samedi	s. Porphyre.	6.51	5.37	0.13.
III	15	27	Dim.	IIIe *de Carême.*	6.49	5.38	0.12.57
II	16	28	Lundi	s. Romain.	6.47	5.40	0.12.46

CALENDRIERS SOLAIRES.			JOURS de la semaine.	MARS. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Romain	Julien.	Grégor.					
Mars	Févr.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Cal.	17	1	Mardi	s. Aubin.	6.45	5.42	0.12.34
VI	18	2	Mercr.	☾ s. Simplice.	6.43	5.43	0.12.22
V	19	3	Jeudi	s. Marin.	6.41	5.45	0.12. 9
IV	20	4	Vendr.	s. Casimir.	6.39	5.46	0.11.56
III	21	5	Samedi	s. Adrien.	6.37	5.48	0.11.42
II	22	6	Dim.	IVe *de Carême*.	6.34	5.49	0.11.28
Non.	23	7	Lundi	ste Perpétue.	6.32	5.51	0.11.14
VIII	24	8	Mardi	s. Jean de Dieu.	6.30	5.52	0.10.59
VII	25	9	Mercr.	◉ ste Françoise.	6.28	5.54	0.10.43
VI	26	10	Jeudi	s. Doctrovée.	6.26	5.56	0.10.28
V	27	11	Vendr.	s. Sophrone.	6.24	5.57	0.10.12
IV	28	12	Samedi	s. Grégoire.	6.22	5.59	0. 9.56
III	Mars. 1	13	Dim.	*Passion*.	6.20	6. 0	0. 9.40
II	2	14	Lundi	s. Lubin.	6.18	6. 2	0. 9.23
Ides.	3	15	Mardi	s. Longin.	6.16	6. 3	0. 9. 6
XVII	4	16	Mercr.	IV *Temps*.	6.14	6. 5	0. 8.48
XVI	5	17	Jeudi	☽ ste Gertrude.	6.12	6. 6	0. 8.31
XV	6	18	Vendr.	s. Alexandre.	6.10	6. 8	0. 8.13
XIV	7	19	Samedi	s. Joseph.	6. 8	6. 9	0. 7.55
XIII	8	20	Dim.	*Rameaux*.	6. 5	6.11	0. 7.37
XII	9	21	Lundi	s. Benoît.	6. 3	6.12	0. 7.19
XI	10	22	Mardi	s. Basile.	6. 1	6.14	0. 7. 0
X	11	23	Mercr.	s. Victorien.	5.59	6.15	0. 6.42
IX	12	24	Jeudi	s. Timolas.	5.57	6.17	0. 6.23
VIII	13	25	Vendr.	♁ ANNONCIAT.	5.55	6.18	0. 6. 5
VII	14	26	Samedi	s. Félix.	5.53	6.20	0. 5.46
VI	15	27	Dim.	PAQUES.	5.51	6.21	0. 5.28
V	16	28	Lundi	s. Goutran.	5.48	6.23	0. 5. 9
IV	17	29	Mardi	s. Cyrille.	5.46	6.24	0. 4.50
III	18	30	Mercr.	s. Rieul.	5.44	6.26	0. 4.32
II	19	31	Jeudi	☾ s. Benjamin.	5.42	6.27	0. 4.14

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	AVRIL. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai
Avril	Mars				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Cal.	20	1	Vendr.	s. Hugue.	5.40	6.29	0. 3.55
IV	21	2	Samedi	S. Franç. de P.	5.38	6.30	0. 3.37
III	22	3	Dim.	*Quasimodo.*	5.36	6.32	0. 3.19
II	23	4	Lundi	s. Ambroise.	5.34	6.33	0. 3. 1
Non.	24	5	Mardi	s. Géraud.	5.32	6.35	0. 2.44
VIII	25	6	Mercr.	s. Prudence.	5.30	6.36	0. 2.26
VII	26	7	Jeudi	s. Hégésippe.	5.28	6.38	0. 2. 9
VI	27	8	Vendr.	◉ s. Gautier.	5.26	6.39	0. 1.52
V	28	9	Samedi	ste Waudrud.	5.23	6.41	0. 1.35
IV	29	10	Dim.	IIe *apr. Pâques.*	5.21	6.42	0. 1.19
III	30	11	Lundi	s. Macaire.	5.19	6.44	0. 1. 2
II	31	12	Mardi	s. Léon.	5.17	6.45	0. 0.46
Ides.	Avril. 1	13	Mercr.	s. Justin.	5.15	6.47	0. 0.31
XVIII	2	14	Jeudi	s. Tiburce.	5.13	6.48	0. 0.15
XVII	3	15	Vendr.	s. Paterne.	5.11	6.49	0. 0. 0
XVI	4	16	Samedi	☽ s. Druon.	5. 9	6.51	11.59.46
XV	5	17	Dim.	IIIe *ap. Pâques.*	5. 8	6.52	11.59.31
XIV	6	18	Lundi	s. Parfait	5. 6	6.54	11.59.17
XIII	7	19	Mardi	s. Elphége.	5. 4	6.55	11.59. 4
XII	8	20	Mercr.	s. Théotime.	5. 2	6.57	11.58.51
XI	9	21	Jeudi	s. Anselme.	5. 0	6.58	11.58.38
X	10	22	Vendr.	ste Opportune.	4.58	7. 0	11.58.25
IX	11	23	Samedi	⊕ s. Georges.	4.56	7. 1	11.58.14
VIII	12	24	Dim.	IVe *ap. Pâques.*	4.54	7. 3	11.58. 2
VII	13	25	Lundi	s. Marc.	4.52	7. 4	11.57.51
VI	14	26	Mardi	s. Clet.	4.51	7. 6	11.57.41
V	15	27	Mercr.	s. Polycarpe.	4.49	7. 7	11.57.31
IV	16	28	Jeudi	s. Vital.	4.47	7. 9	11.57.21
III	17	29	Vendr.	s. Robert.	4.45	7.10	11.57.12
II	18	30	Samedi	☾ s. Eutrope.	4.44	7.11	11.57. 4

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	MAI. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Mai.	Avril				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Cal.	19	1	Dim.	ve *apr. Pâques.*	4.42	7.13	11.56.56
VI	20	2	Lundi	*Rogations.*	4.40	7.14	11.56.49
V	21	3	Mardi	Inv. de la Cr.	4.38	7.16	11.56.42
IV	22	4	Mercr.	ste Monique.	4.37	7.17	11.56.36
III	23	5	Jeudi	ASCENSION.	4.35	7.19	11.56.31
II	24	6	Vendr.	s. Jean P. Lat.	4.34	7.20	11.56.26
Non.	25	7	Samedi	s. Stanislas.	4.32	7.21	11.56.21
VIII	26	8	Dim.	◉ s. Désiré.	4.30	7.23	11.56.17
VII	27	9	Lundi	s. Grég. de N.	4.29	7.24	11.56.14
VI	28	10	Mardi	s. Gordien.	4.27	7.26	11.56.11
V	29	11	Mercr.	s. Mamert.	4.26	7.27	11.56. 9
IV	30	12	Jeudi	s. Pancrace.	4.24	7.28	11.56. 8
III	Mai. 1	13	Vendr.	s. Servais.	4.23	7.30	11.56. 7
II	2	14	Samedi	s. Pacôme.	4.22	7.31	11.56. 6
Ides.	3	15	Dim.	PENTECOTE.	4.20	7.32	11.56. 6
XVII	4	16	Lundi	☽ s. Honoré.	4.19	7.34	11.56. 7
XVI	5	17	Mardi	s. Tropez.	4.18	7.35	11.56. 8
XV	6	18	Mercr.	IV *Temps.*	4.17	7.36	11.56.10
XIV	7	19	Jeudi	s. Ives.	4.15	7.38	11.56.12
XIII	8	20	Vendr.	s. Bernardin.	4.14	7.39	11.56.15
XII	9	21	Samedi	s. Hospice.	4.13	7.40	11.56.18
XI	10	22	Dim.	Ⓣ TRINITÉ.	4.12	7.41	11.56.22
X	11	23	Lundi	s. Didier.	4.11	7.43	11.56.27
IX	12	24	Mardi	s. Donatien.	4.10	7.44	11.56.32
VIII	13	25	Mercr.	s. Urbain.	4. 9	7.45	11.56.37
VII	14	26	Jeudi	s. Phil. de N.	4. 8	7.46	11.56.43
VI	15	27	Vendr.	s. Hildevert.	4. 7	7.47	11.56.50
V	16	28	Samedi	s. Germain.	4. 6	7.48	11.56.56
IV	17	29	Dim.	☾ s. Cyrille.	4. 5	7.49	11.57. 4
III	18	30	Lundi	s. Pauéguille.	4. 5	7.50	11.57.12
II.	19	31	Mardi	ste Monille.	4. 4	7.51	11.57.20

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain.	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	JUIN. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Juin.	Mai.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Cal.	20	1	Mercr.	s. Pamphile.	4. 3	7.52	11.57.29
IV	21	2	Jeudi	s. Marcelin.	4. 2	7.53	11.57.38
III	22	3	Vendr.	ste Clotilde.	4. 2	7.54	11.57.48
II	23	4	Samedi	s. Optat.	4. 1	7.55	11.57.58
Non.	24	5	Dim.	IIIe *apr. Pentec.*	4. 1	7.56	11.58. 8
VIII	25	6	Lundi	● s. Claude.	4. 0	7.57	11.58.19
VII	26	7	Mardi	s. Paul de CP.	4. 0	7.58	11.58.30
VI	27	8	Mercr.	s. Médard.	3.59	7.58	11.58.41
V	28	9	Jeudi	ste Pélagie.	3.59	7.59	11.58.52
IV	29	10	Vendr.	s. Landry.	3.58	8. 0	11.59. 4
III	30	11	Samedi	s. Barnabé.	3.58	8. 0	11.59.16
II	31	12	Dim.	IVe *ap. Pentec.*	3.58	8. 1	11.59.28
Ides.	Juin. 1	13	Lundi	s. Ant. de P.	3.58	8. 2	11.59.41
XVIII	2	14	Mardi	☽ s. Ruffin.	3.58	8. 2	11.59.53
XVII	3	15	Mercr.	s. Fargeau.	3.58	8. 3	0 0. 6
XVI	4	16	Jeudi	s. Cyr.	3.58	8. 3	0. 0.19
XV	5	17	Vendr.	s. Avit.	3.58	8. 3	0. 0.31
XIV	6	18	Samedi	ste Marine.	3.58	8. 4	0. 0.44
XIII	7	19	Dim.	Ve *apr. Pent.*	3.58	8. 4	0. 0.57
XII	8	20	Lundi	s. Silvère.	3.58	8. 4	0. 1.10
XI	9	21	Mardi	☺ s. Leufroi.	3.58	8. 5	0. 1.23
X	10	22	Mercr.	s. Paulin.	3.58	8. 5	0. 1.36
IX	11	23	Jeudi	ste Andrie.	3.59	8. 5	0. 1.49
VIII	12	24	Vendr.	Nat. de s. Jean.	3.59	8. 5	0. 2. 1
VII	13	25	Samedi	s. Prosper.	3.59	8. 5	0. 2.14
VI	14	26	Dim.	*Fête-Dieu.*	4. 0	8. 5	0. 2.27
V	15	27	Lundi.	s. Ladislas.	4. 0	8. 5	0. 2.39
IV	16	28	Mardi	☾ s. Irénée.	4. 1	8. 5	0. 2.51
III	17	29	Mercr.	s. Pierre et s. P.	4. 1	8. 5	0. 3. 4
II	18	30	Jeudi	Com. de s. Paul.	4. 2	8. 5	0. 3.16

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	JUILLET. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Juill.	Juin.				H. '	H. '	M. ' "
Cal.	19	1	Vendr.	s. Martial.	4. 2	8. 5	0. 3.27
VI	20	2	Samedi	Visit. de la V.	4. 3	8. 4	0. 3.39
V	21	3	Dim.	VIIe *apr. Pent.*	4. 3	8. 4	0. 3.50
IV	22	4	Lundi	ste Berthe.	4. 4	8. 4	0. 4. 1
III	23	5	Mardi	ste Zoé.	4. 5	8. 3	0. 4.12
II	24	6	Mercr.	● s. Tranquill.	4. 6	8. 3	0. 4.22
Non.	25	7	Jeudi	s. Thom. de C.	4. 6	8. 2	0. 4.32
VIII	26	8	Vendr.	ste Elisabeth.	4. 7	8. 2	0. 4.41
VII	27	9	Samedi	s. Cyrille.	4. 8	8. 1	0. 4.51
VI	28	10	Dim.	VIIIe *apr. Pent.*	4. 9	8. 1	0. 4.59
V	29	11	Lundi	s. Pie.	4.10	8. 0	0. 5. 8
IV	30	12	Mardi	s. Gualbert.	4.11	7.59	0. 5.16
III	Juillet. 1	13	Mercr.	☽ s. Eugène.	4.12	7.58	0. 5.23
II	2	14	Jeudi	s. Bonaventure.	4.13	7.58	0. 5.30
Ides.	3	15	Vendr.	s. Henri.	4.14	7.57	0. 5.36
XVII	4	16	Samedi	s. Eustathe.	4.15	7.56	0. 5.42
XVI	5	17	Dim.	IXe *apr. Pentec.*	4.16	7.55	0. 5.47
XV	6	18	Lundi	s. Thom. d'Aq.	4.17	7.54	0. 5.52
XIV	7	19	Mardi	s. Vincent de P.	4.18	7.53	0. 5.56
XIII	8	20	Mercr.	○ ste Marguer.	4.19	7.52	0. 6. 0
XII	9	21	Jeudi	s. Victor.	4.21	7.51	0. 6. 3
XI	10	22	Vendr.	ste Madeleine.	4.22	7.50	0. 6. 6
X	11	23	Samedi	s. Apollinaire.	4.23	7.49	0. 6. 8
IX	12	24	Dim.	Xe *apr. Pent.*	4.24	7.48	0. 6. 9
VIII	13	25	Lundi	s. Jacques maj.	4.25	7.46	0. 6.10
VII	14	26	Mardi	T. de S. Marcel	4.27	7.45	0. 6.10
VI	15	27	Mercr.	☾ s. Pantaléon	4.28	7.44	0. 6.10
V	16	28	Jeudi	s. Samson.	4.29	7.43	0. 6. 9
IV	17	29	Vendr.	ste Marthe.	4.30	7.41	0. 6. 8
III	18	30	Samedi	s. Abdon.	4.32	7.40	0. 6. 6
II	19	31	Dim.	XIe *apr. Pentec.*	4.33	7.38	0. 6. 3

Calendriers solaires. Romain.	Julien.	Grégor.	Jours de la semaine.	AOUT. Fêtes et saints.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Août	Juill.				H. '	H. '	H. ' "
Cal.	20	1	Lundi	s. Pierre ès l.	4.34	7.37	0. 6. 0
IV	21	2	Mardi	s. Etienne, pape	4.36	7.36	0. 5.56
III	22	3	Mercr.	Inv. de s. Et.	4.37	7.34	0. 5.52
II	23	4	Jeudi	s. Dominique.	4.38	7.33	0. 5.47
Non.	24	5	Vendr.	● s. Ion.	4.40	7.31	0. 5.41
VIII	25	6	Samedi	Tr. de N. S.	4.41	7.29	0. 5.35
VII	26	7	Dim.	XIIe *apr. P.*	4.42	7.28	0. 5.29
VI	27	8	Lundi	s. Justin.	4.44	7.26	0. 5.21
V	28	9	Mardi	s. Romain.	4.45	7.25	0. 5.13
IV	29	10	Mercr.	s. Laurent.	4.47	7.23	0. 5. 5
III	30	11	Jeudi	Susc. de s^te C.	4.48	7.21	0. 4.56
II	31	12	Vendr.	☽ s^te Claire.	4.49	7.19	0. 4.46
Ides.	Août. 1	13	Samedi	s. Hippolyte.	4.51	7.18	0. 4.35
XIX	2	14	Dim.	XIIIe *apr. P.*	4.52	7.16	0. 4.25
XVIII	3	15	Lundi	ASSOMPT.	4.54	7.14	0. 4.13
XVII	4	16	Mardi	s. Roch.	4.55	7.12	0. 4. 1
XVI	5	17	Mercr.	s. Mammès.	4.56	7.10	0. 3.49
XV	6	18	Jeudi	⊕ s^te Hélène.	4.58	7. 9	0. 3.36
XIV	7	19	Vendr.	s. Louis, év.	4.59	7. 7	0. 3.22
XIII	8	20	Samedi	s. Bernard.	5. 1	7. 5	0. 3. 8
XII	9	21	Dim.	XIVe *ap. Penter.*	5. 2	7. 3	0. 2.54
XI	10	22	Lundi	s. Symphorien.	5. 3	7. 1	0. 2.39
X	11	23	Mardi	s. Timothée.	5. 5	6.59	0. 2.24
IX	12	24	Mercr.	s. Barthélemi.	5. 6	6.57	0. 2. 8
VIII	13	25	Jeudi	s. Louis.	5. 8	6.55	0. 1.52
VII	14	26	Vendr.	☾ s. Zéphirin.	5. 9	6.53	0. 1.35
VI	15	27	Samedi	s. Césaire.	5.11	6.51	0. 1.18
V	16	28	Dim.	XVe *ap. Pentec.*	5.12	6.49	0. 1. 1
IV	17	29	Lundi	s. Médéric.	5.13	6.47	0. 0.48
III	18	30	Mardi	s. Fiacre.	5.15	6.45	0. 0.2[illegible]
II	19	31	Mercr.	s. Raimond	5.16	6.43	0. 0. [illegible]

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	SEPTEMBRE FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Sept.	Août				H. '	H. '	H. ' "
Cal.	20	1	Jeudi	s. Leu, s. Gill.	5.18	6.41	11.59.49
IV	21	2	Vendr.	s. Lazare.	5.19	6.39	11.59.30
III	22	3	Samedi	● s. Grégoire.	5.21	6.37	11.59.11
II	23	4	Dim.	XVIe *apr. Pent.*	5.22	6.35	11.58.51
Non.	24	5	Lundi	s. Bertin.	5.23	6.33	11.58.32
VIII	25	6	Mardi	s. Eleuthère.	5.25	6.31	11.58.12
VII	26	7	Mercr.	s. Cloud.	5.26	6.29	11.57.52
VI	27	8	Jeudi	Nat. de la V.	5.28	6.27	11.57.32
V	28	9	Vendr.	s. Omer.	5.29	6.25	11.57.11
IV	29	10	Samedi	☽ s^{te} Pulchérie.	5.30	6.23	11.56.50
III	30	11	Dim.	XVIIe *apr. Pen.*	5.32	6.20	11.56.30
II	31	12	Lundi	s. Sardot.	5.33	6.18	11.56. 9
Ides.	Septembre. 1	13	Mardi	s. Maurille.	5.35	6.16	11.55.48
XVIII	2	14	Mercr.	Ex. de la Croix.	5.36	6.14	11.55.27
XVII	3	15	Jeudi	s. Nicomède.	5.38	6.12	11.55. 6
XVI	4	16	Vendr.	s. Cyprien.	5.39	6.10	11.54.44
XV	5	17	Samedi	☺ s. Lambert.	5.41	6. 8	11.54.23
XIV	6	18	Dim.	XVIIIe *a. Pent.*	5.42	6. 6	11.54. 2
XIII	7	19	Lundi	s. Janvier.	5.43	6. 3	11.53.41
XII	8	20	Mardi	s. Eustache.	5.45	6. 1	11.53.20
XI	9	21	Mercr.	IV *Temps.*	5.46	5.59	11.52.59
X	10	22	Jeudi	s. Maurice.	5.48	5.57	11.52.38
IX	11	23	Vendr.	s^{te} Thècle.	5.49	5.55	11.52.17
VIII	12	24	Samedi	s. Andoche.	5.51	5.53	11.51.56
VII	13	25	Dim.	☾ XIXe *apr. P.*	5.52	5.51	11.51.36
VI	14	26	Lundi	s^{te} Justine.	5.53	5.49	11.51.15
V	15	27	Mardi	s. Côm., s. Dam.	5.55	5.46	11.50.55
IV	16	28	Mercr.	s. Céran.	5.56	5.44	11.50.35
III	17	29	Jeudi	s. Michel.	5.58	5.42	11.50.16
II	18	30	Vendr.	s. Jérôme.	5.59	5.40	11.49.56

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain.	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	OCTOBRE. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Oct.	Sept.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Cal.	19	1	Samedi	s. Remi.	6. 1	5.38	11.49.37
VI	20	2	Dim.	● XXe *ap. Pent.*	6. 2	5.36	11.49.18
V	21	3	Lundi	s. Denis aréop.	6. 4	5.34	11.49. 0
IV	22	4	Mardi	s. Franç. d'Ass.	6. 6	5.32	11.48.42
III	23	5	Mercr.	ste Aure.	6. 7	5.30	11.48.24
II	24	6	Jeudi	s. Bruno.	6. 8	5.27	11.48. 6
Non.	25	7	Vendr.	s. Serge.	6.10	5.25	11.47.49
VIII	26	8	Samedi	ste Brigitte.	6.11	5.24	11.47.33
VII	27	9	Dim.	☽ XXIe *apr. P.*	6.13	5.21	11.47.16
VI	28	10	Lundi	s. Paulin.	6.14	5.19	11.47. 1
V	29	11	Mardi	s. Nicaise.	6.16	5.17	11.46.45
IV	30	12	Mercr.	ste Wilfrid.	6.17	5.15	11.46.30
III	Octobre. 1	13	Jeudi	s. Géraud.	6.19	5.13	11.46.16
II	2	14	Vendr.	s. Calixte.	6.20	5.11	11.46. 2
Ides.	3	15	Samedi	ste Thérèse.	6.22	5. 9	11.45.48
XVII	4	16	Dim.	XXIIe *ap. Pent.*	6.23	5. 7	11.45.36
XVI	5	17	Lundi	○ s. Cerbonei.	6.25	5. 5	11.45.24
XV	6	18	Mardi	s. Luc.	6.26	5. 3	11.45.12
XIV	7	19	Mercr.	s. Savinien.	6.28	5. 1	11.45. 1
XIII	8	20	Jeudi	s. Sendou.	6.29	5. 0	11.44.51
XII	9	21	Vendr.	ste Ursule.	6.31	4.58	11.44.41
XI	10	22	Samedi	s. Mellon.	6.33	4.56	11.44.32
X	11	23	Dim.	XXIIIe *ap. Pent.*	6.34	4.54	11.44.24
IX	12	24	Lundi	s. Magloire.	6.36	4.52	11.44.16
VIII	13	25	Mardi	☾ s. Cr., s. Cr.	6.37	4.50	11.44. 9
VII	14	26	Mercr.	s. Rustique.	6.39	4.48	11.44. 3
VI	15	27	Jeudi	s. Frumence.	6.41	4.47	11.43.58
V	16	28	Vendr.	s. Simon, s. J.	6.42	4.45	11.43.53
IV	17	29	Samedi	s. Narcisse.	6.44	4.43	11.43.49
III	18	30	Dim.	XXIVe *ap. Pent.*	6.45	4.42	11.43.46
II	19	31	Lundi	s. Quentin.	6.47	4.40	11.43.44

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain.	Julien.	Grégor.	Jours de la semaine.	NOVEMBRE. FÊTES ET SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Nov.	Oct.				H. '	H. '	H. ' "
Cal.	20	1	Mardi	● TOUSS.	6.49	4.38	11.43.42
IV	21	2	Mercr.	*Les Morts.*	6.50	4.37	11.43.42
III	22	3	Jeudi	s. Marcel.	6.52	4.35	11.43.42
II	23	4	Vendr.	s. Charles.	6.53	4.33	11.43.43
Non.	24	5	Samedi	ste Bertile.	6.55	4.32	11.43.44
VIII	25	6	Dim.	xxve *ap. Pent.*	6.57	4.30	11.43.47
VII	26	7	Lundi	s. Engelbert.	6.58	4.29	11.43.50
VI	27	8	Mardi	☽ stes Reliques.	7. 0	4.27	11.43.54
V	28	9	Mercr.	s. Mathurin.	7. 1	4.26	11.43.59
IV	29	10	Jeudi	s. Léon.	7. 3	4.25	11.44. 5
III	30	11	Vendr.	s. Martin.	7. 5	4.23	11.44.12
II	31	12	Samedi	s. René.	7. 6	4.22	11.44.19
Ides.	Novembre. 1	13	Dim.	xxvie *ap. Pent.*	7. 8	4.21	11.44.28
XVIII	2	14	Lundi	s. Saens.	7. 9	4.19	11.44.37
XVII	3	15	Mardi	⊕ s. Eugène.	7.11	4.18	11.44.47
XVI	4	16	Mercr.	s. Edme.	7.12	4.17	11.44.58
XV	5	17	Jeudi	s. Agnan.	7.14	4.16	11.45.10
XIV	6	18	Vendr.	ste Aude.	7.16	4.15	11.45.22
XIII	7	19	Samedi	ste Elisabeth.	7.17	4.13	11.45.35
XII	8	20	Dim.	xxviie *ap. Pent.*	7.19	4.12	11.45.50
XI	9	21	Lundi	Prés. de la V.	7.20	4.11	11.46. 5
X	10	22	Mardi	ste Cécile.	7.22	4.11	11.46.21
IX	11	23	Mercr.	☾ s. Clément.	7.23	4.10	11.46.37
VIII	12	24	Jeudi	s. Séverin.	7.25	4. 9	11.46.55
VII	13	25	Vendr.	ste Catherine.	7.26	4. 8	11.47.13
VI	14	26	Samedi	ste Gen. des A.	7.28	4. 7	11.47.32
V	15	27	Dim.	1er *de l'Avent.*	7.29	4. 7	11.47.52
IV	16	28	Lundi	s. Sosthène.	7.30	4. 6	11.48.12
III	17	29	Mardi	s. Saturnin.	7.32	4. 5	11.48.33
II	18	30	Mercr.	⊛ s. André.	7.33	4. 5	11.48.55

CALENDRIERS SOLAIRES. Romain	Julien.	Grégor.	JOURS de la semaine.	DÉCEMBRE. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Déc.	Nov.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
Cal.	19	1	Jeudi	s. Eloi.	7.34	4. 4	11.49.18
IV	20	2	Vendr.	s. Bibienne.	7.36	4. 3	11.49.41
III	21	3	Samedi	s. Franç. Xav.	7.37	4. 3	11.50. 5
II	22	4	DIM.	IIe *de l'Avent.*	7.38	4. 3	11.50.29
Non.	23	5	Lundi	s. Sabas.	7.39	4. 2	11.50.54
VIII	24	6	Mardi	s. Nicolas.	7.41	4. 2	11.51.20
VII	25	7	Mercr.	☽ ste Fare.	7.42	4. 2	11.51.46
VI	26	8	Jeudi	*C. de la Vierge.*	7.43	4. 1	11.52.12
V	27	9	Vendr.	ste Léocadie.	7.44	4. 1	11.52.39
IV	28	10	Samedi	ste Valère.	7.45	4. 1	11.53. 6
III	29	11	DIM.	IIIe *de l'Avent.*	7.46	4. 1	11.53.34
II	30	12	Lundi	s. Valery.	7.47	4. 1	11.54. 2
Ides.	Décembre. 1	13	Mardi	ste. Luce.	7.48	4. 1	11.54.30
XIX	2	14	Mercr.	IV *Temps.*	7.49	4. 1	11.54.59
XVIII	3	15	Jeudi	Ⓓ s. Mesmin.	7.49	4. 1	11.55.28
XVII	4	16	Vendr.	ste Adélaïde.	7.50	4. 2	11.55.57
XVI	5	17	Samedi	s. Lazare.	7.51	4. 2	11.56.26
XV	6	18	DIM.	IVe *de l'Avent.*	7.52	4. 2	11.56.56
XIV	7	19	Lundi	ste Thée.	7.52	4. 3	11.57.26
XIII	8	20	Mardi	s. Philogone.	7.53	4. 3	11.57.56
XII	9	21	Mercr.	s. Thomas.	7.53	4. 3	11.58.25
XI	10	22	Jeudi	s. Hischyrion.	7.54	4. 4	11.58.55
X	11	23	Vendr.	☾ s. Servol.	7.54	4. 5	11.59.25
IX	12	24	Samedi	s. Delphin.	7.55	4. 5	11.59.55
VIII	13	25	DIM.	NOËL.	7.55	4. 6	0. 0.25
VII	14	26	Lundi	s. Etienne.	7.55	4. 7	0. 0.55
VI	15	27	Mardi	s. Jean l'évang.	7.56	4. 7	0. 1.25
V	16	28	Mercr.	ss. Innocents	7.56	4. 8	0. 1.55
IV	17	29	Jeudi	s. Trophime.	7.56	4. 9	0. 2.24
III	18	30	Vendr.	◉ s. Perpet.	7.56	4.10	0. 2.54

NAISSANCES ET ALLIANCES

DES

FAMILLES SOUVERAINES.

EMPIRE FRANÇAIS. — Catholique.

NAPOLÉON III (CHARLES-LOUIS-), né à Paris le 20 avril 1808; Empereur des Français le 2 décembre 1852; fils de LOUIS BONAPARTE et de HORTENSE-EUGÉNIE de BEAUHARNAIS, duchesse de Saint-Leu; marié le 29 janvier 1853 à MARIE-EUGÉNIE de Gusman et Porto-Carrero, comtesse de Teba, avec grandesse en 1608, marquise de Ardales, de Ozera, de Moya, comtesse de Ablitas, de Banos, avec grandesse en 1612, de Mora, avec grandesse en 1613, de Santa-Cruz de la Sierra, vicomtesse de la Calzada, née en 1826 du comte de Montijo et de Marie-Manuele Kirck-Patrick de Glasburn.

(Voy. p. 28 à 34, la généalogie des familles BEAUHARNAIS et BONAPARTE.)

ANHALT-DESSAU. — Luthérien.

LÉOPOLD-FRÉDÉRIC, né le 1er octobre 1794, succède à son grand-père le duc Léopold-Frédéric-François (né le 10 août 1740), le 9 août 1817; marié le 18 avril 1818 à FRÉDÉRIQUE-LOUISE-WILHELMINE-AMÉLIE, née le 30 septembre 1796, fille de feu Frédéric-Louis-Charles, prince de Prusse; veuf le 1er janvier 1850.

Enfants.

1. FRÉDÉRIQUE-AMÉLIE-AGNÈS, née le 24 juin 1824.

2. LÉOPOLD-FRÉDÉRIC-FRANÇOIS-NICOLAS, prince héréditaire, né le 29 avril 1831, lieutenant en premier à la suite au 1er régiment d'infanterie de la garde prussienne.
3. MARIE-ANNE, née le 14 septembre 1837.

Frère et sœur.

1. AMÉLIE-AUGUSTE, princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt.
2. GEORGE-BERNARD, né le 21 février 1796; marié 1° le 6 août 1825 à CAROLINE-AUGUSTE-LOUISE-AMÉLIE, née princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt, le 4 avril 1804, † le 14 janvier 1829; 2° le 4 octobre 1831 (en mariage morganatique) à THÉRÈSE-EMMA, née le 12 septembre 1807, fille du grand-maître des forêts d'Erdmannsdorff d'Hohen-Ahlsdorff; nommée comtesse de Reina; veuf le 28 février 1848.

Fille du premier lit.

1. LOUISE, née le 22 juin 1826.

Enfants du deuxième lit.

2. FRANÇOIS, comte de Reina, né le 2 septembre 1832.
3. MATHILDE, comtesse de Reina, née le 7 octobre 1833.
4. HÉLÈNE, comtesse de Reina, née le 1er mars 1835.
5. EMMA, comtesse de Reina, née le 5 avril 1837.
6. MARIA, comtesse de Reina, née le 8 mai 1839.
7. RODOLPHE, comte de Reina, né le 23 octobre 1842.
8. CHARLES, comte de Reina, né le 15 mai 1844.

3. LOUISE-FRÉDÉRIQUE, née le 1er mars 1798; veuve de Gustave, landgrave de Hesse-Hombourg.
4. FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né le 23 septembre 1799, marié le 11 septembre 1832 à MARIE-LOUISE-CHARLOTTE, née le 9 mai 1814, fille de Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel.

De ce mariage.

A. ADÉLAIDE-MARIE, née le 25 décembre 1833; mariée le 23 avril 1851 à ADOLPHE-GUILLAUME-CHARLES, duc régnant de Nassau.
B. BATHILDE-AMALGONDE, née le 29 décembre 1837.
C. HILDA-CHARLOTTE, née le 13 décembre 1839.

5. GUILLAUME-WOLDEMAR, né le 29 mai 1807; marié (en mariage morganatique), le 9 juillet 1840, à CAROLINE-ÉMILIE, baronne de Stolzenberg, née le 30 janvier 1812.

ANHALT-BERNBOURG. — Luthérien.

ALEXANDRE-CHARLES, né le 2 mars 1805, succède à son

père le duc ALEXIS (né le 12 juin 1767) le 24 mars 1834; marié le 30 octobre 1834 à FRÉDÉRIQUE-CAROLINE-JULIENNE, née le 9 octobre 1811, sœur de CHARLES, duc de Holstein-Glucksbourg.

Sœur.

WILHELMINE-LOUISE, née le 30 octobre 1799, mariée le 21 novembre 1817 à FRÉDÉRIC, prince de Prusse.

ANHALT-BERNBOURG-SCHAUMBOURG,

éteint dans les mâles avec le prince FRÉDÉRIC-LOUIS-ADOLPHE.

Fille.

EMMA, née le 10 mai 1802, princesse douairière de Waldeck.

AUTRICHE. — Catholique.

FRANÇOIS-JOSEPH-Ier-CHARLES, né le 18 août 1830, fils de l'archiduc FRANÇOIS-CHARLES-JOSEPH (voy. plus bas); empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, roi de la Lombardie et de Venise, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Gallicie, de Lodomérie et Illyrie, grand-voïvode de la Serbie, archiduc d'Autriche, etc.; nommé majeur le 1er décembre 1848, succède à son oncle Ferdinand Ier (comme roi de Hongrie et de Bohême Ferdinand V; voy. p. 18) en vertu de l'abdication du 2 décembre 1848, et de la renonciation de son père l'archiduc François-Charles à la succession au trône.

Frères.

1. FERDINAND-MAXIMILIEN-JOSEPH, né le 6 juillet 1832, colonel et propriétaire du régiment des uhlans, n° 8 (attaché à la marine impériale-royale en qualité de lieutenant de vaisseau).
2. CHARLES-LOUIS-JOSEPH-MARIE, né le 30 juillet 1833, colonel et propriétaire du régiment des uhlans, n° 7.
3. LOUIS-JOSEPH-ANTOINE-VICTOR, né le 15 mai 1842.

Père et mère.

FRANÇOIS-CHARLES-JOSEPH, né le 7 décembre 1802, prince et archiduc d'Autriche, prince royal de Hongrie et de Bohême, etc., fils de l'empereur François Ier (né le 12 février 1768, † 2 mars 1835) du second mariage avec Marie-Thé-

rèse-Caroline-Josèphe (✝ 13 avril 1807), fille de feu Ferdinand Ier (IV) roi des Deux Siciles; FML.*, propriétaire, du régiment d'infanterie n° 52 et chef d'un régiment des grenadiers russes : renonça à la succession au trône impérial-royal, par l'acte du 2 décembre 1848, en faveur de son fils aîné François-Joseph (voy. p. 17); marié le 4 novembre 1824, à SOPHIE-FRÉDÉRIQUE-DOROTHÉE-WILHELMINE, née le 27 janvier 1805, fille de feu Maximilien-Joseph roi de Bavière.

Frère et sœurs du père.

1. FERDINAND-Ier-CHARLES-LÉOPOLD-JOSEPH-FRANÇOIS-MARCELLIN, né le 19 avril 1793, fils aîné de l'empereur François-Ier du second mariage avec Marie-Thérèse-Caroline-Josèphe, née princesse des Deux-Siciles; succède à son père, le 2 mars 1835; Ferdinand Ier comme empereur d'Autriche; Ferdinand V, comme roi de Hongrie et de Bohême, couronné roi de Hongrie le 28 septembre 1830, roi de Bohême le 7 septembre 1836, roi de Lombardie et de Venise, le 6 septembre 1838; renonce au trône en faveur de son neveu François-Joseph (voy. p. 17) par manifeste du 2 décembre 1848; marié par procuration le 12 et, en personne, le 27 février 1831, à MARIE-ANNE-CAROLINE-PIE, née le 19 septembre 1803, fille de feu Victor-Emmanuel roi de Sardaigne; couronnée reine de Bohême, le 12 septembre 1836.
2. MARIE-CLÉMENTINE-FRANÇOISE-JOSÈPHE, née le 1er mars 1798, mariée le 28 juillet 1816 à Léopold prince des Deux-Siciles, prince de Salerne, veuve le 10 mars 1851.
3. MARIE-ANNE-FRANÇOISE-THÉRÈSE-JOSÈPHE-MÉDARDE, née le 8 juin 1804.

Grand'mère de l'empereur François-Joseph, quatrième épouse de l'empereur François Ier (né le 12 février 1768, ✝ 2 mars 1835).

CHARLOTTE-AUGUSTE, née le 8 février 1792, fille de feu Maximilien-Joseph, roi de Bavière; mariée par procuration le 29 octobre, et en personne le 10 novembre 1816 à l'empereur François Ier; couronnée reine de Hongrie, le 25 septembre 1825.

Grands-oncles et leurs descendants.

Frères du grand-père l'empereur François Ier, fils de l'empereur

* Feld-maréchal-lieutenant.

Léopold II (né le 5 mai 1747, † 1er mars 1792) et de l'impératrice Marie-Louise (née le 24 novembre 1745, † 15 mai 1792), fille de Charles III roi d'Espagne :

1. † FERDINAND-JOSEPH-BAPTISTE, né le 6 mai 1769, comme grand-duc de Toscane Ferdinand III, † 18 juin 1824. (Ses enfants, voy. TOSCANE).

2. † CHARLES-LOUIS-JEAN-JOSEPH-LAURENT, né le 5 septembre 1771, † 30 avril 1847; marié le 17 septembre 1815 à HENRIETTE, née princesse de Nassau-Weilbourg; veuf le 29 décembre 1829.

Enfants.

1. MARIE-THÉRÈSE-ISABELLE, reine des Deux-Siciles.
2. ALBERT-FRÉDÉRIC-RODOLPHE, né le 3 août 1817, général de cavalerie et commandant de la troisième armée, gouverneur civil et militaire du royaume de Hongrie, gouverneur de la forteresse fédérale de Mayence, propriétaire du régiment d'infanterie n° 44, et chef du régiment russe des uhlans n° 5; marié le 1er mai 1844 à HILDEGARDE-LOUISE-CHARLOTTE-THÉRÈSE-FRÉDÉRIQUE, née le 10 juin 1825, fille de Louis roi de Bavière.

De ce mariage.

A. MARIE-THÉRÈSE-ANNE, née le 15 juillet 1845.
B. MATHILDE-MARIE-ADELGONDE-ALEXANDRINE, née le 25 janvier 1849.

3. CHARLES-FERDINAND, né le 29 juillet 1818. FM. lieutenant et commandant du 6e corps (Padoue), propriétaire du régiment d'infanterie impérial-royal n° 51, chef du régiment russe des uhlans de Belgorod.
4. MARIE-CAROLINE-LOUISE-CHRISTINE, née le 10 septembre 1825, mariée le 21 février 1852 à RÉNIER-FERDINAND, archiduc d'Autriche, etc. (Voy. p. 21. E.)
5. GUILLAUME-FRANÇOIS-CHARLES, né le 21 avril 1827, général-major, coadjuteur de la grande-maîtrise de l'ordre teutonique en Autriche, propriétaire du régiment d'infanterie impérial-royal n° 12.

3. † JOSEPH-ANTOINE-JEAN, né le 9 mars 1776, palatin de Hongrie, etc., † le 13 janvier 1847. Sa veuve des troisièmes noces : MARIE-DOROTHÉE-WILHELMINE-CAROLINE, née le

1er novembre 1797, fille de LOUIS-FRÉDÉRIC-ALEXANDRE duc de Wurtemberg; mariée le 24 août 1819.

Fils du second mariage

Du père avec Herminie, fille de Victor-Charles-Frédéric prince d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, née le 2 décembre 1797, mariée le 30 août 1815, + 14 septembre 1817 :

1. ÉTIENNE-FRANÇOIS-VICTOR, né le 14 septembre 1817, feld-maréchal-lieutenant et propriétaire du régiment d'infanterie, n° 58.

Enfants du troisième mariage.

2. FRANÇOISE-MARIE-ÉLISABETH, née le 17 janvier 1831; mariée à l'archiduc Ferdinand d'Este (voy. Modène) le 4 octobre 1847; veuve le 15 décembre 1849.
3. JOSEPH CHARLES-LOUIS, né le 2 mars 1833, lieutenant-colonel au régiment des dragons n° 3.
4. MARIE-HENRIETTE-ANNE, née le 23 août 1836.

4. JEAN-BAPTISTE-JOSEPH-FABIEN-SÉBASTIEN, né le 20 janvier 1782, élu par l'assemblée nationale de Francfort-s.-Mein, vicaire de l'empire d'Allemagne le 29 juin 1848, est investi de cette dignité à Francfort le 12 juillet 1848, s'en démet le 20 décembre 1849; GFM.* autrichien, propriétaire du régiment des dragons n° 1er, et chef du régiment prussien d'infanterie n° 16; marié (en mariage morganatique) le 18 février 1827 à ANNE Plochel, née le 6 janvier 1804, comtesse de Méran et baronne de Brandhof. Son fils est FRANÇOIS, né le 11 mars 1839; comte de Méran.

5. RÉNIER-JOSEPH-JEAN-MICHEL-FRANÇOIS-JÉRÔME, né le 30 septembre 1783, feldzeugmestre et propriétaire du régiment d'infanterie n° 11; marié le 28 mai 1820 à MARIE-ÉLISABETH-FRANÇOISE, née le 13 avril 1800, sœur de feu Charles-Albert roi de Sardaigne.

De ce mariage.

A. ADÉLAIDE, reine régnante de Sardaigne.
B. LÉOPOLD-LOUIS-MARIE-FRANÇOIS-JULES-EUSTACHE-GÉRARD, né le 6 juin 1823, FML., général de division au 4e corps, propriétaire du régiment d'infanterie n° 53 et chef du régiment russe des uhlans de l'Ukraine.

---

* Grand-feld-maréchal.

C. ERNEST-CHARLES-FÉLIX-MARIE-RÉNIER-GODEFROI-CYRIAQUE, né le 8 août 1824, feld-maréchal-lieutenant et général de division à la 3e armée, propriétaire du régiment d'infanterie nº 48.

D. SIGISMOND-LÉOPOLD-MARIE-RÉNIER-AMBROISE-VALENTIN, né le 7 janvier 1826, général-major et brigadier au 9e corps, propriétaire du régiment d'infanterie nº 45.

E. RÉNIER-FERDINAND-MARIE-JEAN-ÉVANGÉLISTE-FRANÇOIS-IGNACE, né le 11 janvier 1827, colonel du rég. d'infant. nº 6; comte Wallmoden; propriétaire du régiment d'infanterie nº 59; marié le 21 février 1852 à MARIE-CAROLINE-LOUISE-CHRISTINE, née le 10 septembre 1825, fille de feu Charles-Louis, archiduc d'Autriche, etc.

F. HENRI-ANTOINE-MARIE-RÉNIER-CHARLES-GRÉGOIRE, né le 9 mai 1828, colonel du régiment d'infanterie nº 14: grand-duc, Louis de Hesse.

6. LOUIS-JOSEPH-ANTOINE, né le 13 décembre 1784, feldzeugmestre, propriétaire du régiment d'infanterie nº 8.

Frère du bisaïeul.

† FERDINAND, duc de Modène-Brisgau † le 24 décembre 1806, marié à MARIE-BÉATRICE, archiduchesse d'Este, duchesse de Massa et princesse de Carrara († 14 novembre 1829).

De ce mariage.

1. † FRANÇOIS IV, né le 6 octobre 1779, † 21 janvier 1846. Voy. Modène.
2. MAXIMILIEN-JOSEPH-JEAN-AMBROISE-CHARLES, né le 14 juillet 1782, F.Z.M., propriétaire du régiment d'infanterie nº 4 et grand maître de l'ordre teutonique dans l'empire d'Autriche.

BADE. — Luthérien.

FRÉDÉRIC-WILHELM-LOUIS, prince grand-ducal de Bade, duc de Zæhringen, né le 9 septembre 1826, succède à son père Léopold, à la place de son frère Louis, le 24 avril 1852; chef du 7e régiment des uhlans prussiens.

Frères et sœurs.

1. Le grand-duc LOUIS, né le 15 août 1824.
2. ALEXANDRINE-LOUISE-AMÉLIE-FRÉDÉRIQUE-ELISABETH-SO-

PHIE, née le 6 décembre 1820; mariée le 3 mai 1842 au duc régnant de Saxe-Cobourg et Gotha.

3. LOUIS-GUILLAUME-AUGUSTE, né le 18 décembre 1829, capitaine au service de Prusse dans le 1er régiment d'infanterie de la garde.

4. CHARLES-FRÉDÉRIC-GUSTAVE-GUILLAUME-MAXIMILIEN, né le 9 mars 1832, lieutenant en 1er au service d'Autriche au régiment des chasseurs tyroliens.

5. MARIE-AMÉLIE, née le 20 novembre 1834.

6. CÉCILE-AUGUSTE, née le 20 septembre 1839.

Mère.

SOPHIE-WILHELMINE, née le 21 mai 1801, fille de feu Gustave IV, roi de Suède; mariée le 25 juillet 1819 à CHARLES-LÉOPOLD-FRÉDÉRIC, grand-duc; veuve le 24 avril 1852.

Frères et sœur du père.

1. GUILLAUME-LOUIS-AUGUSTE, né le 8 avril 1792, général d'infanterie au service de Bade; marié le 16 octobre 1830 à ÉLISABETH-ALEXANDRINE-CONSTANCE, née le 27 février 1802, fille de feu Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg.

De ce mariage.

A. SOPHIE-PAULINE-HENRIETTE-MARIE-AMÉLIE-LOUISE, née le 7 août 1834.

B. PAULINE-SOPHIE-ÉLISABETH-MARIE, née le 18 décembre 1835.

C. LÉOPOLDINE-WILHELMINE-PAULINE-AMÉLIE-MAXIMILIENNE, née le 22 février 1837.

2. AMÉLIE-CHRISTINE-CAROLINE, née le 26 janvier 1795, mariée le 19 avril 1818 à Charles-Égon, prince de Furstemberg.

3. MAXIMILIEN-FRÉDÉRIC-JEAN-ERNEST, né le 8 décembre 1796, lieutenant général.

Veuve du grand-duc CHARLES-LOUIS-FRÉDÉRIC (✝ 8 *décembre* 1818):

STÉPHANIE-LOUISE-ADRIENNE, née le 28 août 1789, mariée le 8 avril 1806.

Filles.

1. LOUISE-AMÉLIE-STÉPHANIE, née le 5 juin 1811, mariée le

9 novembre 1830 à Gustave, prince de Wasa (voy. HOLSTEIN-GOTTORP); séparée le 14 août 1844.

2. JOSÉPHINE-FRÉDÉRIQUE-LOUISE, née le 21 octobre 1813, mariée le 21 octobre 1834 à Charles, prince de Hohenzollern-Sigmaringen.

3. MARIE-AMÉLIE-ÉLISABETH-CAROLINE, née le 11 octobre 1817, mariée le 23 février 1843 à William-Alexandre-Anthony-Archibalde, marquis de Douglas et Clydesdale, fils de feu Alexandre Hamilton, duc de Hamilton en Écosse et de Brandon en Angleterre.

BAVIÈRE. — Catholique.

MAXIMILIEN II (JOSEPH), né le 28 novembre 1811, roi de Bavière, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, de Franconie et Souabe; prend les rênes du gouvernement en vertu de l'abdication de son père le 21 mars 1848; propriétaire du régiment de cuirassiers autrichiens n° 2; marié par procuration le 5 et en personne le 12 octobre 1842 à FRÉDÉRICQUE-FRANÇOISE-AUGUSTE-MARIE-HEDWIGE, née le 15 octobre 1825, fille de Guillaume prince de Prusse, oncle du roi.

Fils.

1. LOUIS-OTHON-FRÉDÉRIC-GUILLAUME, prince royal, né le 25 août 1845.

2. OTHON-GUILLAUME-LUITPOLD-ADALBERT-WALDEMAR, né le 27 avril 1848.

Frères et sœurs.

1. MATHILDE-CAROLINE-FRÉDÉRIQUE-WILHELMINE-CHARLOTTE, née le 30 août 1813; mariée le 26 décembre 1833 à Louis III, grand-duc de Hesse.

2. OTHON-FRÉDÉRIC-LOUIS, né le 1er juin 1815, roi de Grèce le 5 octobre 1832. (Voy. GRÈCE, p. 47.)

3. LUITPOLD-CHARLES-JOSEPH-GUILLAUME-LOUIS, né le 12 mars 1821, lieutenant général au service de Bavière, commandant en chef du corps de l'artillerie et propriétaire du 1er régiment d'artillerie; marié le 15 avril 1844 à AUGUSTE-FERDINANDE-LOUISE-MARIE-JEANNE-JOSÉPHINE, née le 1er avril 1825, fille de Léopold II, grand-duc de Toscane.

De ce mariage:

A. LOUIS-LÉOPOLD-JOSEPH-MARIE-ALOÏS-ALFRED, né le 7 janvier 1845.

B. LÉOPOLD-MAXIMILIEN-JOSEPH-MARIE-ARNOULPHE, né le 9 février 1846.

C. THÉRÈSE-CHARLOTTE-MARIANNE-AUGUSTE, née le 12 novembre 1850.

D. FRANÇOIS-JOSEPH-ARNOULPHE-ADALBERT-MARIE, né le 6 juillet 1852.

4. ADELGONDE-AUGUSTE-CHARLOTTE-CAROLINE-ÉLISABETH-AMÉLIE-MARIE-SOPHIE-LOUISE, née le 19 mars 1823; mariée le 30 mars 1842 à FRANÇOIS V, duc de Modène, archiduc d'Autriche-Este.

5. HILDEGARDE-LOUISE-CHARLOTTE-THÉRÈSE-FRÉDÉRIQUE, née le 10 juin 1825; mariée le 1er mai 1844 à ALBERT, archiduc d'Autriche, fils de feu l'archiduc Charles.

6. ALEXANDRINE-AMÉLIE, née le 26 août 1826.

7. ADALBERT-GUILLAUME-GEORGE-LOUIS, né le 19 juillet 1828, colonel et propriétaire du régiment des cuirassiers n° 2.

Père et mère.

LOUIS-CHARLES-AUGUSTE, né le 25 août 1786, succède à son père le roi Maximilien-Joseph (né le 27 mai 1756), le 13 octobre 1825 et abdique le 20 mars 1848; marié le 12 octobre 1810 à THÉRÈSE-CHARLOTTE-LOUISE-FRÉDÉRIQUE-AMÉLIE, née le 8 juillet 1792, fille de feu Frédéric, duc de Saxe-Altenbourg.

Frères et sœurs du roi Louis.

A. *Du premier mariage du père et de* WILHELMINE-AUGUSTE *(† 30 mars 1796), fille de* GEORGE, *prince de Hesse-Darmstadt :*

1. CHARLOTTE-AUGUSTE, née le 8 février 1792; impératrice douairière d'Autriche.

2. CHARLES-THÉODORE-MAXIMILIEN-AUGUSTE, né le 7 juillet 1795, feld-maréchal au service de Bavière et inspecteur général de l'armée, propriétaire du 8e régiment d'infanterie, ainsi que du 1er régiment des cuirassiers bavarois, du régiment des hussards autrichiens n° 3, et chef du 6e régiment prussien des hussards.

B. *Du second mariage du père et de* CAROLINE, *† le 13 no-*

vembre 1841, fille de CHARLES-LOUIS, *prince héréditaire de Bade :*

3. ÉLISABETH-LOUISE, reine de Prusse, mariée le 29 novembre 1823, } nées 13 nov. 1801.
4. AMÉLIE-AUGUSTE, mariée le 21 novembre 1822 à JEAN, duc de Saxe, }
5. SOPHIE-DOROTHÉE-WILHELMINE, mariée le 4 novembre 1824 à FRANÇOIS-CHARLES, archiduc d'Autriche, } nées 27 janvier 1805.
6. MARIE-LÉOPOLDINE-ANNE-WILHELMINE, reine de Saxe, mariée le 24 avril 1833, }
7. LOUISE-WILHELMINE, née le 30 août 1808, mariée le 9 septembre 1828 à MAXIMILIEN-JOSEPH, duc en Bavière.

BRANCHE DUCALE, ci-devant palatine de DEUX-PONTS-BIRKENFELD. — Catholique.

MAXIMILIEN-JOSEPH, duc en Bavière, né le 4 décembre 1808, fils du duc Pie, né le 1er août 1786, † le 3 août 1837; général-major bavarois, etc.; marié le 9 septembre 1828 à LOUISE-WILHELMINE, née le 30 août 1808, fille de feu Maximilien-Joseph roi de Bavière.

Enfants.

1. LOUIS-GUILLAUME, duc en Bavière, né le 21 juin 1831, capitaine au régiment des chevau-légers bavarois no 4.
2. CAROLINE-THÉRÈSE-HÉLÈNE, duchesse en Bavière, née le 4 avril 1834.
3. ÉLISABETH-AMÉLIE-EUGÉNIE, duchesse en Bavière, née le 24 décembre 1837.
4. CHARLES-THÉODORE, duc en Bavière, né le 9 août 1839.
5. MARIE-SOPHIE-AMÉLIE, duchesse en Bavière, née le 4 octobre 1841.
6. MATHILDE-LUDOVIQUE, duchesse en Bavière, née le 30 septembre 1843.
7. CHARLOTTE-AUGUSTE, duchesse en Bavière, née le 22 février 1847.
8. MAXIMILIEN-EMMANUEL, duc en Bavière, né le 7 décembre 1849.

DE BEAUHARNAIS.

(I. DUCS DE LEUCHTENBERG.)*

Famille adoptive de l'empereur NAPOLÉON.

MAXIMILIEN-JOSEPH-EUGÈNE-AUGUSTE-NAPOLÉON-BEAUHARNAIS, duc de Leuchtenberg et prince d'Eichstædt, né le 2 octobre 1817, successeur de son frère le duc Auguste le 28 mars 1835 sous la tutelle maternelle; lieutenant général au service de Russie, commandant la 1re division de cavalerie légère de la garde, colonel propriétaire du 6e régiment des chevau-légers de la Bavière, titré depuis son mariage Altesse Impériale; marié le 14 juillet 1839 à MARIE-NICOLAEWNA, grande-duchesse, fille aînée de l'empereur de Russie, née le 18 août 1819, duchesse de Leuchtenberg et princesse d'Eichstædt; veuve le 1er novembre 1852. (Résidence : *Saint-Pétersbourg*.) De ce mariage :

1. NICOLAS MAXIMILIANOWITCH, né le 4 août 1843 **.
2. EUGÈNE MAXIMILIANOWITCH, né le 12 février 1847.
3. SERGE MAXIMILIANOWITCH, né le 20 décembre 1849.
4. MARIE MAXIMILIANOWNA, princesse de Leuchtenberg, née le 16 octobre 1841.
5. EUGÉNIE MAXIMILIANOWNA, née le 1er avril 1845.
6. GEORGE MAXIMILIANOWITCH, né le . 1852.

Sœurs du duc.

1. JOSÉPHINE-MAXIMILIENNE-EUGÉNIE, née le 14 mars 1807, mariée le 19 juin 1823, reine de Suède.
2. AMÉLIE, née le 31 juillet 1812, mariée le 2 août 1829 à dom Pedro, empereur du Brésil, veuve le 24 septembre 1834.
3. THEODELINDE-LOUISE-EUGÉNIE-NAPOLÉONE, née le 13 avril

* Cet article est extrait de l'*Annuaire de la Noblesse de France*, par M. Borel d'Hauterive. 1852, in-12.

** Tous les enfants du prince MAXIMILIEN Beauharnais de Leuchtenberg, sont par un ukase, titrés d'ALTESSE IMPÉRIALE.

1814, mariée le 8 février 1841 à Guillaume, comte de Wurtemberg.

Belle-sœur.

DONA MARIA II da Gloria, reine de Portugal, mariée le 26 janvier 1835 au duc de Leuchtenberg, veuve le 28 mars 1835.

II. MARQUIS DE BEAUHARNAIS.

Cette branche, éteinte dans les mâles en mars 1846, n'est plus représentée aujourd'hui que par les deux filles du dernier marquis François de Beauharnais, grand-oncle du duc actuel de Leuchtenberg, marié 1° à Marie-Françoise de Beauharnais, sa cousine germaine; 2° à la baronne de Cohausen.

FILLE DU DERNIER MARQUIS.

Du premier lit.

ÉMILIE-LOUISE de BEAUHARNAIS, mariée en 1802, veuve, le 15 février 1830, d'Antoine-Marie Chémant, comte de Lavalette, condamné à mort, et sauvé en 1815 par le dévouement de sa femme.

III. COMTE DES ROCHES-BARITAUD.

Cette branche s'est éteinte dans les mâles, le 10 janvier 1819, par la mort de Claude, comte de Beauharnais, pair de France, qui avait épousé : 1° Claude-Françoise-Gabrielle-Adrienne de Marnezia-Lezay, fille du marquis de Marnezia, député de la noblesse aux états généraux; 2° N. Fortin, fille d'un ancien capitaine de cavalerie.

FILLES DU DERNIER COMTE.

Du premier lit.

STÉPHANIE LOUISE-ADRIENNE, grande-duchesse douairière de Bade, née le 28 août 1789, mariée le 8 avril 1806 au grand-duc Charles-Louis-Frédéric, veuve le 8 décembre 1818. (Résidence : *Manheim.*)

Du deuxième lit.

JOSÉPHINE-DÉSIRÉE de BEAUHARNAIS, mariée le 7 novembre 1832 à Adrien-Hippolyte, marquis de Quiqueran de Beaujeu.

BELGIQUE.—L'État *catholique*; le souverain *luthérien.*

LÉOPOLD Ier (GEORGE-CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC, roi des Belges,

duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, né le 16 décembre 1790; veuf le 6 novembre 1817 de la princesse Charlotte-Auguste, fille de feu George IV, roi de la Grande-Bretagne; élu roi des Belges par le congrès national de Belgique le 4 juin, accepte la couronne conditionnellement le 26 juin et définitivement le 12 juillet, fait son entrée à Bruxelles, prête le serment constitutionnel et monte sur le trône le 21 juillet 1831; marié en secondes noces le 9 août 1832 à LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE-ISABELLE, princesse d'Orléans, née le 3 avril 1812, fille de feu Louis-Philippe, roi des Français; veuf le 11 octobre 1850.

Enfants.

1. LÉOPOLD-LOUIS-PHILIPPE-MARIE-VICTOR, prince royal, duc de Brabant, né le 9 avril 1835, lieutenant au régiment des grenadiers.
2. PHILIPPE-EUGÈNE-FERDINAND-MARIE-CLÉMENT-BAUDOUIN-LÉOPOLD-GEORGE, comte de Flandre, né le 24 mars 1837, lieutenant au régiment des guides.
3. MARIE-CHARLOTTE-AMÉLIE-AUGUSTE-VICTOIRE-CLÉMENTINE-LÉOPOLDINE, née le 7 juin 1840.

(*Frère et sœurs du roi*, voy. SAXE-COBOURG et GOTHA.)

NOTICE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE
SUR
LA FAMILLE BONAPARTE*.

Après la conquête et la pacification de la Corse, Louis XV entreprit de reconstituer la noblesse de ce pays, et ordonna, par édit du mois d'avril 1770, à tous les gentilshommes de produire leurs titres devant le conseil supérieur de l'île, et de justifier de leur possession d'état depuis au moins deux cents ans, s'ils voulaient être maintenus.

* Cet article est extrait de l'*Annuaire de la Noblesse de France*, par M. Borel d'Hauterive. 1852, in-12.

Charles-Marie Bonaparte, alors unique rejeton de sa famille, fournit, entre autres documents, un certificat des notables d'Ajaccio qui attestait que depuis deux siècles ses ancêtres étaient membres de la noblesse du pays. Il y joignit un acte du 25 juin 1759 par lequel la maison Bonaparte de Florence, d'une ancienne et noble extraction, reconnaissait avoir une origine commune avec celle d'Ajaccio. Le conseil supérieur de Corse vérifia ces titres et reconnut les Bonaparte nobles, de noblesse prouvée au delà de deux cents ans, le 13 septembre 1771. Ces preuves furent complétées et produites plus régulièrement en 1779, lorsque Charles Bonaparte voulut faire entrer son second fils, Napoléon, à l'école de Brienne. La généalogie présentée en cette circonstance remontait à François Bonaparte dont le fils Gabriel jouissait, en 1567, du titre de *messire* et de la qualité de noble, comme il appert des actes authentiques dont l'inventaire est encore aujourd'hui conservé aux archives impériales; la filiation était ainsi établie.

1. FRANÇOIS BUONAPARTE, dont :
2. GABRIEL BUONAPARTE, vivant à Ajaccio en 1567 et y jouissant du titre de *messire*; il fut père de :
3. JÉRÔME BUONAPARTE, *ancien* de la ville d'Ajaccio et y jouissant du titre de *magnifique* en 1594. Le sénat de Gènes l'appelle dans un décret : *Egregium Hieronymum de Buonaparte, procuratorem nobilium.*
4. FRANÇOIS BUONAPARTE, capitaine, élu *ancien* de la ville d'Ajaccio en 1596; son fils était :
5. SÉBASTIEN BUONAPARTE, né en 1603, dont :
6. CHARLES BUONAPARTE, reconnu noble par un commissaire de la république de Gènes en 1661.
7. JOSEPH BUONAPARTE, élu *ancien* de la ville d'Ajaccio le 8 mai 1702.
8. SÉBASTIEN BUONAPARTE, jouissant de la même dignité, le 17 avril 1720.
9. JOSEPH BUONAPARTE, reconnu parent des Buonaparte de Toscane en 1759, élu en 1760 *ancien* de la ville d'Ajaccio.
10. CHARLES-MARIE BONAPARTE *, né le 29 mars 1746, reconnu noble français le 19 août 1771, marié en 1767 à MARIE-LÆ-

* Ce fut lui qui commença à retrancher l'*u* de son nom. (Voy. la production qu'il fit en 1771 pour l'École militaire.)

TITIA de RAMOLINO. Il mourut à Montpellier le 24 février 1785, laissant huit enfants *, dont le second fut NAPOLÉON, empereur.

TABLEAU SYNOPTIQUE

Des membres de la famille Bonaparte, devenue impériale. Les articles de ceux qui n'existent plus sont en italiques.

1. JOSEPH-NAPOLÉON BONAPARTE, comte de Survilliers, *frère aîné de l'empereur, né le 7 janvier 1768, roi de Naples et de Sicile le 30 mars 1806, roi des Espagnes et des Indes du 7 juin 1806 à 1814, marié le 1er août 1794 à* MARIE-JULIE CLARY, *née le 26 décembre 1777, sœur aînée de la reine douairière de Suède; veuve le 28 juillet 1844, décédée le 7 avril 1845, de ce mariage:*

   1. ZÉNAÏDE-CHARLOTTE-JULIE BONAPARTE, née le 8 juillet 1801, mariée en 1825 à son cousin Charles, prince de Canino.

   2. CHARLOTTE BONAPARTE, *née le 31 octobre 1802, mariée à Napoléon-Louis, frère aîné du président, veuve le 17 mars 1831, décédée en 1839.*

2. NAPOLÉON, *né à Ajaccio le 15 août 1769, premier consul le 9 novembre 1799, empereur des Français le 18 mai 1804, sacré le 2 décembre 1804, ayant abdiqué le 11 avril 1814 et le 22 juin 1815, décédé à Sainte-Hélène le 5 mai 1821, marié 1° le 8 mars 1796 à Marie-Rose-Joséphine Tascher de La Pagerie, née à la Martinique le 23 juin 1767, morte à la Malmaison le 29 mai 1814; 2° le 2 avril 1810 à* MARIE-LOUISE LÉOPOLDINE-FRANÇOISE-THÉRÈSE-JOSÉPHINE-LUCIE, *archiduchesse d'Autriche, née le 12 décembre 1791, morte duchesse de Parme le 17 décembre 1847, de ce mariage:* NAPOLÉON FRANÇOIS-CHARLES-JOSEPH, *roi de Rome, né à Paris le 20 mars 1811, mort à Vienne, duc de Reichstadt, le 22 juillet 1832.*

3. LUCIEN BONAPARTE, *prince de Canino, né à Ajaccio le 21 mai 1775, reconnu prince français par son frère en 1815, marié 1° en 1795 à Christine* BOYER; *veuf le 4 mai 1800; 2° en 1802 à* ALEXANDRINE-LAURENCE DE BLESCHAMP, princesse douairière de Canino, née à Calais en 1778; veuve le 30 juin 1840.

---

* Cinq autres étaient morts en bas âge.

Fille du premier lit.

1. Charlotte BONAPARTE, née le 13 mai 1796, mariée en 1825, veuve le 29 septembre 1841 du prince romain Gabrielli, dont elle a un fils et trois filles.

Enfants du second lit.

2. Jules-Laurence-Lucien BONAPARTE, prince de Canino et Musignano, membre correspondant de l'Institut, vice-président de l'Assemblée constituante romaine, ouverte le 5 février 1849, dissoute le 3 juillet 1849, né à Paris le 24 mai 1803, marié à Bruxelles le 28 juin 1822 à sa cousine Zénaïde-Charlotte-Julie, fille du prince Joseph-Napoléon Bonaparte, née à Paris le 8 juillet 1801.

De ce mariage.

A. Joseph-Lucien-Charles-Napoléon BONAPARTE, prince de Musignano, né à Philadelphie, le 13 février 1824.

B. Lucien-Louis-Joseph-Napoléon BONAPARTE, né à Rome le 15 novembre 1828.

C. Napoléon-Jacques-Grégoire-Philippe BONAPARTE, né à Rome le 5 février 1839.

D. Julie-Charlotte-Pauline-Lætitia-Désirée BONAPARTE, née à Rome le 5 juin 1830, mariée le 30 août 1847 à Alexandre del Gallo, marquis de Roccagiovine.

E. Charlotte-Honorine-Joséphine BONAPARTE, née à Rome le 4 mars 1832, mariée le 4 octobre 1848 au comte Pierre Primoli.

F. Marie-Désirée-Eugénie-Joséphine-Philomène BONAPARTE, née à Rome, le 18 mars 1835.

G. Auguste-Amélie-Maximilienne-Jacqueline BONAPARTE, née à Rome, le 9 novembre 1836.

H. Bathilde-Aloïse-Léonie BONAPARTE, née à Rome, le 26 novembre 1840.

3. Louis-Lucien BONAPARTE, né le 4 janvier 1813, élu le 8 juillet 1849, membre de l'Assemblée législative.

4. Pierre-Napoléon BONAPARTE, né le 12 septembre 1815, ancien chef de bataillon de la légion étrangère, élu membre de l'Assemblée constituante en avril 1848, membre de l'Assemblée législative en mai 1849.

5. ANTOINE BONAPARTE, né le 31 octobre 1816, élu membre de l'Assemblée législative en septembre 1849.

6. LÆTITIA BONAPARTE, née le 1er décembre 1804, mariée à Thomas Whyse, membre catholique du parlement d'Angleterre.

7. ALEXANDRINE-MARIE BONAPARTE, née le 12 octobre 1818, mariée au comte Vincent Valentini de Canino.

8. CONSTANCE BONAPARTE, née le 30 janvier 1823, religieuse du Sacré-Cœur à Rome.

9. PAUL BONAPARTE, *mort en Grèce.*

10. JEANNE BONAPARTE, mariée au marquis Honorate.

4. LOUIS BONAPARTE, *né à Ajaccio, le* 2 *septembre* 1778, *roi de Hollande, du* 24 *mai* 1806 *au* 1er *juillet* 1810, *décédé le* 25 *juillet* 1846, *marié le* 3 *janvier* 1802 *à* HORTENSE-EUGÉNIE DE BEAUHARNAIS, *duchesse de Saint-Leu, née le* 10 *avril* 1783, *fille du premier lit de l'impératrice Joséphine et d'Alexandre, vicomte de Beauharnais, décédée le* 3 *octobre* 1837, *de ce mariage :*

A. NAPOLÉON-CHARLES BONAPARTE, *né le* 10 *octobre* 1802, *mort à la Haye, le* 5 *mars* 1807.

B. NAPOLÉON LOUIS-BONAPARTE, *prince royal de Hollande, né le* 11 *octobre* 1804, *grand-duc de Berg et de Clèves, le* 3 *mars* 1809, *mort le* 17 *mars* 1831, *des suites des fatigues de l'expédition bolonaise, sans enfants de sa cousine* CHARLOTTE BONAPARTE.

C. CHARLES-LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, né à Paris, le 20 avril 1808, Président de la République française, et depuis Empereur. (Voy. p. 15.)

5. JÉRÔME BONAPARTE, né à Ajaccio, le 15 novembre 1784, roi de Westphalie du 1er décembre 1807 au 26 octobre 1813; prince de Montfort, maréchal de France et gouverneur de l'hôtel des Invalides; marié 1° le 27 décembre 1803, à ÉLISABETH PATTERSON, divorcé en avril 1805; 2° le 22 août 1807 à FRÉDÉRIQUE CATHERINE-SOPHIE-DOROTHÉE, *sœur du roi actuel de Wurtemberg, née le* 2 *février* 1783, *décédée le* 28 *novembre* 1835.

Fils du premier lit.

A. JÉRÔME BONAPARTE, né à Baltimore le 6 juillet 1805, marié 9 mai 1829 à SUZANNE GAY (Résidence : *Baltimore*).

Enfants du deuxième lit.

B. JÉRÔME-NAPOLÉON-CHARLES BONAPARTE, *prince de Montfort, né à Trieste le* 24 *août* 1814, *colonel du* 8e *régiment de ligne au service du roi de Wurtemberg, décédé en mai* 1847.

C. NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL BONAPARTE, né à Trieste le 9 septembre 1822 *, ancien capitaine du 8e régiment de ligne au service de son oncle le roi de Wurtemberg, élu membre de l'Assemblée constituante par la Corse en avril 1848, membre de l'Assemblée législative par la Sarthe en mai 1849.

D. MATHILDE-LÆTITIA-WILHELMINE BONAPARTE, princesse de Montfort, née à Trieste le 27 mai 1820, mariée le 12 octobre 1840 à Anatole Demidof.

6. MARIE-ANNE-ÉLISA BONAPARTE, *née le* 3 *janvier* 1777, *mariée le* 5 *mai* 1797 *à Félix de Bacchiochi, prince de Lucques et de Piombino en* 1805, *grand-duc de Toscane en* 1809, *veuf en août* 1820, *mort le* 27 *avril* 1841; *de ce mariage :*

1. NAPOLÉONE-ÉLISA BACCHIOCHI, née le 3 juin 1806, mariée au comte Camerata.
2. FRÉDÉRIC BACCHIOCHI, *mort à Rome.*

7. MARIE-PAULINE BONAPARTE, *princesse et duchesse de Guastalla, née le* 22 *avril* 1782, *mariée* 1° *en* 1801 *au général Leclerc, veuve le* 2 *novembre* 1802; 2° *le* 28 *août* 1803 *à Camille, prince de Borghèse, né le* 8 *août* 1775, *prince et duc de Guastalla le* 30 *mars* 1806; *morte à Florence en* 1805.

8. ANNONCIADE-CAROLINE BONAPARTE, *née le* 25 *mars* 1783, *mariée le* 20 *janvier* 1800 *à Joachim Murat, prince et grand amiral de France, né le* 2 *mars* 1771, *duc de Clèves et de Berg, puis roi de Naples le* 1er *août* 1808; *veuve le* 13 *octobre* 1815, *morte comtesse de Lipona le* 18 *mai* 1839.

De ce mariage.

1. NAPOLÉON-ACHILLE MURAT, *prince héréditaire, duc de Clèves, né le* 21 *janvier* 1801, *marié en Amérique à une petite-nièce de Washington; mort le* 15 *avril* 1847.

---

* Les auteurs de la *Biographie des représentants du peuple*, confondant Napoléon Bonaparte avec son frère qui précède disent : « il paraît avoir 35 ans. »

2. Napoléon-Lucien-Charles MURAT, né le 16 mai 1803, élu membre de l'Assemblée législative en mai 1849 par le département de la Seine. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Turin.

3. Lætitia-Josèphe, née le 25 avril 1802, mariée au comte Pepoli.

4. Louise-Julie-Caroline MURAT, née le 22 mars 1805, mariée au comte Rasponi à Ravenne.

Mère de l'empereur.

Marie-Lætitia RAMOLINI ou de RAMOLINO*, *née le 24 août* 1750, *mariée en* 1767 *à* Charles-Marie BONAPARTE, *député de la noblesse de Corse, veuve le* 24 *février* 1784, *décédée à Rome en* 1839.

Comme on le voit par le tableau qui précède, Joseph Bonaparte, l'aîné des quatre frères de l'empereur, n'a pas laissé de postérité mâle; Lucien, le deuxième, et Jérôme, le quatrième, s'étant mariés contre le gré de leur frère, leur race avait été exclue de la succession au trône impérial en 1804; Charles-Louis-Napoléon, le troisième, de son mariage avec la reine Hortense n'a laissé qu'un fils, le prince Louis, président de la République, maintenant Empereur.

BOURBONS. — Catholique.

I. BRANCHE AÎNÉE.

Descendants du roi CHARLES X Philippe (né le 9 octobre 1757, ayant succédé à son frère Louis XVIII, le 16 septembre 1824; † 6 novembre 1836).

HENRI-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, né le 29 septembre 1820, fils du prince Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry (né le 24 janvier 1778, mort le 14 février 1820); le roi Charles X de France ayant abdiqué et son fils aîné, le dauphin Louis-Antoine, ayant renoncé à ses droits à la couronne, le 2 août 1830, en faveur du duc de

* Sa mère s'était remariée au capitaine Fesch, servant dans un des régiments suisses que Gênes entretenait en Corse. Elle en avait eu le cardinal Fesch, né le 3 janvier 1763, qui se trouvait ainsi frère utérin de la mère de l'empereur.

Bordeaux, Henri-V. a quitté la France avec la famille royale, le 16 août 1830, et porte actuellement le titre de comte de Chambord; marié le 7 novembre 1846 à MARIE THÉRÈSE-BÉATRICE-GAETANE, née archiduchesse d'Autriche-Este, le 14 juillet 1817, fille aînée de feu François IV duc de Modène.

Sœur.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE (Mademoiselle), née le 21 septembre 1819, mariée le 10 novembre 1845 à Ferdinand-Charles, ci-devant prince héréditaire de Lucques, actuellement duc de Parme Charles III.

Mère.

CAROLINE-FERDINANDE-LOUISE (Madame), née le 5 novembre 1798, fille de feu François Ier, roi des Deux-Siciles, mariée à Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, par procuration le 16 avril, et en personne le 17 juin 1816; veuve le 14 février 1820.

II. BRANCHE D'ORLÉANS.

MARIE-AMÉLIE, fille de feu Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles, veuve de Louis-Philippe d'Orléans, né le 6 octobre 1773, mort à Claremont le 26 août 1850.

Enfants.

1. FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI-JOSEPH D'ORLÉANS, duc d'Orléans, prince royal, né le 3 septembre 1810, † 13 juillet 1842. Sa veuve, HÉLÈNE-LOUISE-ÉLISABETH, née le 24 janvier 1814, fille de feu Frédéric-Louis, grand-duc héréditaire de Mecklenbourg-Schwérin, mariée le 30 août 1837; nommée par le roi Louis-Philippe, lors de son abdication, le 24 février 1848, tutrice de ses deux fils et régente du royaume; quitte la France avec ses enfants après avoir cherché inutilement à faire reconnaître par la chambre des députés les droits du comte de Paris au trône.

Fils.

A. LOUIS-PHILIPPE-ALBERT D'ORLÉANS, comte de Paris, né le 24 août 1838.

B. ROBERT-PHILIPPE-LOUIS-EUGÈNE-FERDINAND D'ORLÉANS, duc de Chartres, né le 9 novembre 1840.

2. LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAEL D'ORLÉANS, duc de Nemours, né le 25 octobre 1814; marié le 27 avril 1840 à VICTOIRE AUGUSTE-ANTOINETTE, née le 14 février 1822, fille de feu Ferdinand, duc de Saxe-Cobourg et Gotha.

Enfants.

A. LOUIS-PHILIPPE-MARIE-FERDINAND-GASTON D'ORLÉANS, comte d'Eu, né le 28 avril 1842.

B. FERDINAND-PHILIPPE-MARIE D'ORLÉANS, duc d'Alençon, né le 12 juillet 1844.

C. MARGUERITE-ADÉLAÏDE-MARIE D'ORLÉANS, née le 16 février 1846.

3. MARIE CLÉMENTINE-CAROLINE-LÉOPOLDINE-CLOTILDE, princesse d'Orléans, née le 3 juin 1817, mariée le 20 avril 1843 à AUGUSTE, prince de Saxe-Cobourg et Gotha.

4. FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'ORLÉANS, prince de Joinville, né le 14 août 1818; marié le 1er mai 1843 à FRANÇOISE-CAROLINE-JEANNE-CHARLOTTE-LÉOPOLDINE-ROMAINE-XAVIÈRE-DA-PAULA-MICAELA-GABRIELA-RAFAELA-GONZAGUE, née le 2 août 1824, fille de feu dom Pedro Ier empereur du Brésil.

Enfants.

A. FRANÇOISE-MARIE-AMÉLIE D'ORLÉANS, née le 14 août 1844.

B. PIERRE-PHILIPPE-JEAN-MARIE D'ORLÉANS, duc de Penthièvre, né le 4 novembre 1845.

5. HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, duc d'Aumale, né le 16 janvier 1822; marié le 25 novembre 1844 à MARIE-CAROLINE-AUGUSTE DE BOURBON, née le 26 avril 1822, fille de feu Léopold, prince des Deux-Siciles, prince de Salerne.

Enfants.

A. LOUIS-PHILIPPE-MARIE-LÉOPOLD D'ORLÉANS, prince de Condé, né le 15 novembre 1845.

B. .... né le.... 1852.

6. ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, duc de Montpensier, né le 31 juillet 1824; marié le 10 octobre 1846 à MARIE-LOUISE-FERDINANDE, infante d'Espagne, née le 30 janvier 1832, sœur de la reine Isabelle II.

Filles.

A. MARIA ISABELLA-FRANCISCA-D'ASSISE-ANTONIA-LUISA-FERNANDA-CRISTINA-AMALIA-FELIPA-ADELAÏDA-JOSEFA-ELENA-ENRIQUETA-CAROLINA-JUSTA-RUFINA-GASPARA-MELCHORA-BALTASARA-MATEA, née le 21 septembre 1848 à Séville, infante d'Espagne.

B. MARIE AMÉLIE-LOUISE-HENRIETTE, née à Séville le 28 août 1851.

III. BRANCHE D'ESPAGNE.
(Voy. ESPAGNE, p. 40.)

IV. BRANCHE DE NAPLES.
(Voy. DEUX-SICILES, p. 40.)

V. BRANCHE DE PARME.
(Voy. PARME ET PLAISANCE, p. .)

BRÉSIL. — Catholique.

PEDRO II DE ALCANTARA-JEAN-CHARLES-LÉOPOLD-SALVATOR-BIBIANO-FRANCISCO-XAVIER-DA-PAULA-LEOCADIO-MICHEL-GABRIEL-RAPHAEL-GONZAGA, né le 2 décembre 1825, fils de l'empereur dom Pédro Ier de Alcantara; monte sur le trône sous tutelle en vertu de l'acte d'abdication de son père, du 7 avril 1831, prend les rênes du gouvernement, le 23 juillet 1840, couronné le 18 juillet 1841; marié par procuration le 18 mai et en personne le 4 septembre 1841 à THÉRÈSE-CHRISTINE-MARIE, née le 14 mars 1841; fille de feu François Ier, roi des Deux-Siciles.

Filles.

1. ISABELLE-CHRISTINE-LÉOPOLDINE-AUGUSTE-MICHAELE-GABRIÈLE-RAPHAËLE-GONZAGA, née le 29 juillet 1846.
2. LÉOPOLDINE-THÉRÈSE-FRANÇOISE-CAROLINE-MICHAELE-GABRIÈLE-RAPHAËLE-GONZAGA, née le 13 juillet 1847.

Sœurs.

Du premier mariage de l'empereur dom Pedro Ier (né 10 octobre 1798, † 24 sept. 1834) et de l'impératrice Léopoldine-

Caroline-Joséphine, archiduchesse d'Autriche († 11 décembre 1826) :

1. MARIA II DA GLORIA, reine de Portugal et des Algarves (voy. PORTUGAL).
2. JANUARIA, née 11 mars 1822, princesse impériale; mariée 28 avril 1844 à LOUIS-CHARLES-MARIE-JOSEPH de Bourbon, prince des Deux-Siciles, comte d'Aquila, fils de feu François Ier, roi des Deux-Siciles.
3. FRANÇOISE, née 2 août 1824 ; mariée 1er mai 1843 à FRANÇOIS D'ORLÉANS, prince de Joinville.

b. Du second mariage de l'empereur dom Pedro Ier :

4. MARIE-AMÉLIE, née 1er décembre 1831.

Belle-mère.

AMÉLIE-AUGUSTINE-EUGÉNIE-NAPOLÉONE, duchesse de Bragance, née le 31 juillet 1812, fille de feu le prince d'Eichstædt; mariée par procuration le 2 août, et en personne le 17 octobre 1829, à Dom PEDRO Ier, empereur du Brésil; veuve le 24 septembre 1834. (Voy. PORTUGAL.)

BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL, — Luthérien.

AUGUSTE-LOUIS-GUILLAUME-MAXIMILIEN-FRÉDÉRIC, né le 25 avril 1806, propriétaire par convention avec son frère, du duché d'Oels, en Silésie; feld-maréchal du royaume de Hanovre, général prussien de cavalerie, propriétaire du régiment des hussards n° 10 de Prusse et du régiment hanovrien des cuirassiers de la garde; prend les rênes du gouvernement (d'abord provisoirement du consentement de son frère, plus tard avec l'adhésion de son oncle, le feu roi Guillaume IV de la Grande-Bretagne, et sur la demande de la diète germanique) définitivement le 25 avril 1831, par suite des arrangements réglés par les agnats du duc Charles.

Frère.

CHARLES-FRÉDÉRIC AUGUSTE-GUILLAUME, né le 30 octobre 1804, succède sous la tutelle de feu le roi Georges IV, alors prince régent de la Grande-Bretagne, à son père le duc Frédéric-Guillaume (né le 9 octobre 1771, tué à la bataille des Quatre-Bras le 16 juin 1815); prend les rênes du gouvernement le 30 octobre 1823, et par suite des troubles éclatés le 7 sept. 1830, quitte le duché de Brunswick. — La Diète germanique le déclare incapable de régner, et depuis lors il vit à l'étranger.

DANEMARK. — Luthérien.

FRÉDÉRIC VII, CHARLES-CHRÉTIEN, né le 6 octobre 1808, fils du roi Chrétien VIII (Frédéric, né le 18 septembre 1786) et de la princesse Charlotte-Frédérique, fille de feu Frédéric-François, grand-duc de Mecklembourg-Schwérin; succède à son père le 20 janvier 1848; marié 1° le 1er novembre 1828 à la princesse Wilhelmine-Marie, fille de feu Frédéric VI, roi de Danemark; séparé en septembre 1837; 2° le 10 juin 1841, à la princesse Caroline-Charlotte-Marianne, née le 10 janvier 1821, fille de George, grand-duc de Mecklembourg-Schwerin; séparé le 30 septembre 1846; 3° marié morganatiquement, le 7 août 1850, à LOUISE-CHRISTINE, comtesse de Danner, née le 21 avril 1814.

Oncle et tante.

1. CHARLOTTE, née le 30 octobre 1789, mariée à Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel.
2. FRÉDÉRIC-FERDINAND, né le 22 novembre 1792, prince héréditaire, général dans l'armée danoise, commandant général du Seeland, Moeen, Falster et Laaland; marié le 1er août 1829 à CAROLINE, née le 28 octobre 1793; fille de feu Frédéric VI, roi de Danemark. (Voy. p. 40.)

Belle-Mère.

CAROLINE-AMÉLIE, née le 28 juin 1796, fille de feu Frédéric-Chrétien, duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustem-

bourg; mariée à CHRÉTIEN-VIII-FRÉDÉRIC, le 22 mai 1815, veuve le 20 janvier 1848.

Filles de FRÉDÉRIC VI.

1. CAROLINE, née le 28 octobre 1793, mariée à FERDINAND, prince de Danemark. (Voy. ci-dessus.)
2. WILHELMINE-MARIE, née le 18 janvier 1808; mariée le 1er novembre 1828 à FRÉDÉRIC VII, alors prince de Danemark; séparée en septembre 1837; remariée le 19 mai 1838 à CHARLES, duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg.

(Pour les lignes collatérales, voy. HOLSTEIN, p. 54.)

DEUX-SICILES. — Catholique.

FERDINAND II CHARLES des Deux-Siciles et de Jérusalem, duc de Parme, Plaisance, Castre, grand-duc héréditaire de Toscane, né le 12 janvier 1810; succède à son père le roi François Ier (Janvier-Joseph, né le 19 août 1777), le 8 novembre 1830; marié 1° le 21 novembre 1832, à Marie CHRISTINE-Caroline-Joséphine-Gaëtane-Élise, fille de feu Victor-Emmanuel de Sardaigne (née le 14 novembre 1812, † 31 janvier 1836); 2° le 9 janvier 1837 à MARIE-THÉRÈSE-ISABELLE, née le 31 juillet 1816, fille de feu Charles, archiduc d'Autriche.

Fils du premier lit.

1. FRANÇOIS-MARIE-LÉOPOLD, prince royal, duc de Calabre, né le 16 janvier 1836.

Enfants du second lit.

2. LOUIS-MARIE, comte de Trani, né le 1er août 1838.
3. ALPHONSE-MARIE-JOSEPH-ALBERT, comte de Caserta, né le 28 mars 1841.
4. MARIE-ANNONCIADE-ISABELLE-PHILOMÈNE-SABAZIE, née le 24 mars 1843.
5. MARIE-IMMACULÉE-CLÉMENTINE, née le 14 avril 1844.
6. GAETAN-MARIE-FRÉDÉRIC, comte de Girgenti, né le 12 janvier 1846.

7. MARIE-DES-GRACES-PIE, née le 2 août 1849.
8. VINCENT-MARIE, comte de Melazzo, né le 27 avril 1851.

Frères et sœurs du roi.

Du premier mariage du père avec Marie-Clémentine de Lorraine, fille de Léopold II, empereur; morte le 15 novembre 1801:

1. CAROLINE-FERDINANDE-LOUISE, née le 5 novembre 1798, duchesse douairière de Berry.

Du deuxième mariage du père avec Marie-Isabelle, infante d'Espagne († 13 septembre 1848):

2. MARIE-CHRISTINE, née le 27 avril 1806, reine douairière d'Espagne.
3. CHARLES-FERDINAND, prince de Capoue, né le 10 octobre 1811.
4. LÉOPOLD-BENJAMIN-JOSEPH, comte de Syracuse, né le 22 mai 1813, marié le 15 mai 1837 à MARIE-VICTOIRE-LOUISE-PHILIBERTE de Savoie-Carignan, née le 29 septembre 1814.
5. MARIE-ANTOINETTE, née le 19 décembre 1814, grande-duchesse de Toscane.
6. MARIE-AMÉLIE, née le 25 février 1818, mariée le 7 avril par procuration, et en personne le 26 mai 1832, à SÉBASTIEN-GABRIEL-MARIE DE BOURBON ET BRAGANCE. (Voy. ESPAGNE, p. 45.)
7. MARIE-CAROLINE-FERDINANDE, née le 29 février 1820, mariée le 10 juillet 1850 à CHARLES-LOUIS-MARIE-FERDINAND, infant d'Espagne, comte de Montemolin. (Voy. ESPAGNE, p. 45.)
8. THÉRÈSE-MARIE-CHRISTINE, née le 14 mars 1822, impératrice du Brésil, mariée par procuration le 30 mai, et en personne le 4 septembre 1843.
9. LOUIS-CHARLES-MARIE-JOSEPH, comte d'Aquila, né le 19 juillet 1824, vice-amiral, président du conseil de l'amirauté, marié le 28 avril 1844 à JANUARIA, née le 11 mars 1822, princesse impériale du Brésil, fille de feu l'empereur dom Pedro Ier d'Alcantara.

Enfants.

A. LOUIS-MARIE-FERDINAND-PIERRE D'ALCANTARA, né le 18 juillet 1845.
B. MARIE-ISABELLE-LÉOPOLDINE-AMÉLIE, née le 22 juillet 1846.

C. PHILIPPE-LOUIS-MARIA, né le 12 août 1847.

10. FRANÇOIS-DE-PAULE-LOUIS-EMMANUEL, comte de Trapani, né 13 août 1827, général-major; marié le 10 avril 1850 à MARIE-ISABELLE-ANNONCIADE-LOUISE-ANNE-JEANNE-JOSÉPHINE-UMILTA-APOLLINE-PHILOMÈNE-VIRGINIE-GABRIELLE, née le 21 mai 1834, fille de Léopold II, grand-duc de Toscane.

Sa fille.

MARIE-ANTOINETTE-JOSÉPHINE-LÉOPOLDINE, née 15 mars 1851.

Frère et sœur du père.

1. MARIE-AMÉLIE, née le 26 avril 1782, comtesse de Neuilly, mariée au roi des Français, Louis-Philippe, comte de Neuilly, 25 novembre 1809, veuve 26 août 1850.

2. LÉOPOLD-JEAN-JOSEPH, prince de Salerne, né le 2 juillet 1790, † 10 mars 1851.

Sa veuve.

MARIE-CLÉMENTINE-FRANÇOISE-JOSÉPHINE, archiduchesse d'Autriche, née le 1er mars 1798, fille de feu l'empereur François; mariée le 28 juillet 1816.

Sa fille.

MARIE-CAROLINE-AUGUSTE, née le 26 avril 1822; mariée le 25 novembre 1844 à HENRI, prince d'Orléans, duc d'Aumale. (Voy. Bourbon, branche d'Orléans, p. 36.)

ESPAGNE. — Catholique.

MARIE-ISABELLE II (LOUISE), née le 10 octobre 1830, succède à son père le roi Ferdinand VII (né le 14 octobre 1784) le 29 septembre 1833, en vertu de l'ordre de succession confirmé par le décret du 29 mars 1830, sous tutelle; proclamée reine à Madrid le 2 octobre 1833, déclarée majeure le 8 novembre 1843, prête serment à la constitution le 10 novembre 1843; mariée le 10 octobre 1846 à son cousin germain FRANÇOIS-D'ASSISE-MARIA-FERDINAND, né le 13 mai 1822, fils aîné de François de Paule, infant d'Espagne.

Fille.

MARIE-ISABELLE-FRANÇOISE-D'ASSISE-CHRISTINE-DOMINIQUE, princesse des Asturies, née le 20 décembre 1851.

Sœur.

MARIE-LOUISE-FERDINANDE, née le 30 janvier 1832; mariée le 10 octobre 1846 à ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS, prince d'Orléans, duc de Montpensier. (Voy. p. 36.)

Mère.

MARIE-CHRISTINE, fille de feu François Ier, roi des Deux-Siciles, née le 27 avril 1806; mariée le 11 décembre 1829 à FERDINAND VII, roi d'Espagne, né le 14 octobre 1784, † 29 septembre 1833; régente du royaume d'Espagne pendant la minorité de la reine Isabelle II, en vertu du testament de Ferdinand VII du 12 juin 1830; se démet de la régence par manifeste du 12 octobre 1840; son mariage avec don Fernando Muñoz, duc de Rianzarès reçoit par suite du décret royal du 11 octobre la bénédiction nuptiale le 13 octobre 1844.

Frères du père.

1. CHARLES-MARIE-ISIDORE, infant, né le 28 mars 1788; se démet de ses droits à la couronne d'Espagne en faveur de son fils aîné prince des Asturies, et prend le titre de comte Molina; il part de Bourges en France, où il était retenu depuis le 14 septembre 1839, pour l'Italie 17 juillet 1845; marié 1° par procuration le 4, et en personne le 29 septembre 1816, à MARIE-FRANÇOISE-D'ASSISE, fille de feu Jean VI, roi de Portugal, née le 22 avril 1800, † le 4 septembre 1834; en secondes noces à Salzbourg par procuration le 2 février 1838, et en personne à Aspeitia, le 20 octobre 1838 à MARIE-THÉRÈSE de Bourbon et Bragance, princesse de Béira, née le 29 avril 1793, fille de feu Jean VI, roi de Portugal, veuve de Pierre, infant d'Espagne. (Voy. p. 44.)

Fils.

1. CHARLES-LOUIS-MARIE-FERDINAND, né le 31 janvier 1818; accepte la cession paternelle du 18 mai 1845 et prend le titre de comte de Montemolin; quitte Bourges le 14 septembre 1846; marié le 10 juillet 1850 à MARIE-CAROLINE-FERDINANDE, née le 29 février 1820, sœur de Ferdinand II, roi des Deux-Siciles.

3. JEAN-CHARLES MARIE-ISIDORE, né le 15 mai 1822; marié 6 février 1847 à MARIE BÉATRICE-ANNE-FRANÇOISE, archiduchesse d'Autriche-Este, née le 13 février 1824, seconde fille de feu François IV duc de Modène.

Fils.

A. CHARLES-MARIE, né le 30 mars 1848.
B. ALPHONSE, né le 12 septembre 1849.
C. FERDINAND-MARIE-JOSEPH, né le 19 octobre 1824.

4. FRANÇOIS-DE-PAULE ANTOINE-MARIE, infant, né le 10 mars 1794, marié par procuration le 15 avril, et en personne le 12 juin 1819 à LOUISE CHARLOTTE, née le 24 octobre 1804, fille de feu François I[er], roi des Deux-Siciles ; veuf le 29 janvier 1844.

Enfants.

A. ISABELLE FERDINANDE, née le 18 mai 1821, mariée le 26 juin 1841 à IGNACE, comte Gurowsky.
B. FRANÇOIS-D'ASSISE MARIE-FERDINAND, né le 13 mai 1822, marié le 10 octobre 1846 à ISABELLE II, reine d'Espagne ; reçoit le titre honorifique de roi et de majesté ; capitaine général des armées.
C. HENRI MARIE-FERDINAND, duc de Séville, né le 17 avril 1823; destitué des honneurs et distinctions d'infant d'Espagne, ainsi que des grades, emplois, etc., par le décret royal du 13 mai 1848; marié le 6 mai 1847, à Rome, à HÉLÈNE de Castellà y Skelly Fernandez de Cordova.
D. LOUISE THÉRÈSE-FRANÇOISE-MARIE, née le 11 juin 1824; mariée le 10 février 1847 à JOSÉ OSORCO de Moscoso y Carbayal, comte de Transtamare, duc de Sessa, grand d'Espagne de 1[re] classe.
E. JOSÉPHINE FERDINANDE-LOUISE de Guadeloupe, née le 25 mai 1827 ; mariée .. juin 1848 à José GUELL y Renté.
F. FERDINAND MARIE-MARIANO, né le 11 avril 1832.
G. MARIE-CHRISTINE ISABELLE, née le 5 juin 1833.
H. AMÉLIE PHILIPPINE, née le 12 octobre 1834.

Oncle de la reine.

4. PIERRE, né le 18 juin 1786, fils du prince Gabriel.

Sa veuve.

MARIE-THÉRÈSE de Bourbon et Bragance, née le 29 avril 1793, fille de feu Jean VI, roi de Portugal, veuve le 4 juillet 1812; mariée en secondes noces le 20 octobre 1838 à CHARLES, infant d'Espagne.

Fils de l'infant Pierre.

SÉBASTIEN GABRIEL-MARIE de Bourbon et Bragance, né le 4 novembre 1811, grand prieur de Saint-Jean; marié par procuration le 7 avril, et en personne le 28 mai 1832 à MARIE-AMÉLIE, née le 25 février 1818, fille de feu François Ier, roi des Deux-Siciles.

GRANDE-BRETAGNE: — Église anglicane.

ALEXANDRINE-VICTOIRE Ire, reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, née le 24 mai 1819, fille du prince Édouard, duc de Kent (né le 2 novembre 1767, † 23 janvier 1820), frère de feu les rois George IV et Guillaume IV; succède à son oncle le roi Guillaume IV, 20 juin 1837; couronnée le 28 juin 1838; mariée le 10 février 1840 à FRANÇOIS-ALBERT-AUGUSTE-CHARLES-EMMANUEL, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, né le 26 août 1819; naturalisé en Grande-Bretagne par l'acte du 24 janvier 1840; grand maître de l'ordre de Bath, feld-mar., colonel de la garde écossaise des fusiliers, chancelier de l'université de Cambridge.

Enfants.

1. VICTOIRE-ADÉLAÏDE-MARIE-LOUISE, princesse royale, née le 21 novembre 1840.
2. ALBERT-ÉDOUARD, né le 9 novembre 1841, prince de Galles, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, grand-steward d'Écosse, duc de Cornwall et Rothsay, comte de Chester, comte de Carrick et de Dublin, baron de Renfrew, lord des îles.
3. ALICE-MAUD-MARY, née le 25 avril 1843.
4. ALFRED-ERNEST-ALBERT, prince du royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg et Gotha; né le 6 août 1844.

5. HÉLÈNE-AUGUSTA-VICTORIA, née le 25 mai 1846.
6. LOUISE-CAROLINE-ALBERTE, née le 18 mars 1848.
7. ARTHUR-WILLIAM-PATRICK-ALBERT, prince du royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, duc de Saxe et prince de Saxe-Cobourg et Gotha, né le 1er mai 1850.

Mère.

MARIE-LOUISE-VICTOIRE, née le 17 août 1786, fille de feu François duc de Saxe-Saalfeld-Cobourg; veuve du prince Emich de Linange le 4 juillet 1814; mariée à Édouard duc de Kent, quatrième fils du roi George III, à Cobourg, le 29 mai, et à Londres le 11 juillet 1818, veuve le 23 janvier 1820.

Oncle et tante.

1. † ADOLPHE-FRÉDÉRIC, né le 24 février 1774, † 8 juillet 1850, duc de Cambridge, etc., feld-maréchal.

Sa veuve.

AUGUSTE-WILHELMINE-LOUISE, née le 25 juillet 1797, fille de feu Frédéric, landgrave de Hesse-Cassel; mariée le 7 mai 1818.

Enfants.

1. GEORGE-FRÉDÉRIC-GUILLAUME-CHARLES, duc de Cambridge, né le 26 mai 1819, général-major au service de la Grande-Bretagne, commandant en chef des troupes du district de Dublin, inspecteur général de cavalerie, et propriétaire du régiment hanovrien des dragons (gardes du corps).
2. AUGUSTE-CAROLINE, née le 19 juillet 1822, mariée au grand-duc héréditaire de Mecklenbourg-Strélitz, le 28 juin 1843.
3. MARIE-ADÉLAIDE-WILHELMINA-ÉLISABETH, née le 27 novembre 1833.

2. MARY, veuve du duc de Glocester. (Voy. ci-dessous.)

Grand-oncle.

† GUILLAUME-HENRI, duc de Glocester, né le 25 novembre 1743, frère du roi George III, † 25 août 1805.

Fils.

† GUILLAUME-FRÉDÉRIC, duc de Glocester, né le 15 janvier 1776, † 30 novembre 1834.

Veuve.

MARY, née le 25 avril 1776, fille de feu le roi George III; mariée le 22 juillet 1816.

GRÈCE. — Catholique.

OTHON Ier, prince de Bavière, né le 1er juin 1815, élu en vertu de l'autorité transmise par la nation grecque à la France, la Grande-Bretagne et la Russie (alliées par la convention préliminaire de Londres du 6 juillet 1827), par le traité conclu à Londres le 7 mai 1832, et ratifié par le roi de Bavière, le 27 mai 1832; accepte la couronne le 5 octobre 1832 et monte sur le trône de la Grèce le 25 janvier (v. st.), 6 février 1833, sous une régence qui lui est subrogée pour l'exercice de l'autorité suprême jusqu'au terme de sa vingtième année; prend les rênes du gouvernement le 1er juin 1835; marié le 22 novembre 1836 à MARIE-FRÉDÉRIQUE-AMÉLIE, née le 21 décembre 1818, fille du grand-duc régnant d'Oldenbourg.

(Frères, etc., du roi, voy. BAVIÈRE, p. 28.)

HANOVRE.

GEORGE V FRÉDÉRIC-ALEXANDRE-CHARLES-ERNEST-AUGUSTE, né le 27 mai 1819, roi de Hanovre, prince royal de la Grande-Bretagne et d'Irlande, duc de Cumberland, duc de Brunswick-Lunebourg; succède à son père le roi Ernest-Auguste (né le 5 juillet 1771) le 18 novembre 1851; chef du 3e régiment des hussards prussiens; marié le 18 février 1843 à MARIE-ALEXANDRINE-WILHELMINE-CATHERINE-CHARLOTTE-THÉRÈSE-HENRIETTE-LOUISE-PAULINE-ÉLISABETH-FRÉDÉRIQUE-GEORGINE, née le 14 avril 1818, fille de Joseph, duc de Saxe-Altenbourg.

Enfants.

1. ERNEST-AUGUSTE-GUILLAUME-ADOLPHE-GEORGE-FRÉDÉRIC, prince royal, né le 21 septembre 1845.
2. FRÉDÉRIQUE-SOPHIE-MARIE-HENRIETTE-AMÉLIE-THÉRÈSE, née le 9 janvier 1848.

3. MARIE-ERNESTINE-JOSÉPHINE-ADOLPHINE-HENRIETTE-THÉRÈSE-ÉLISABETH-ALEXANDRINE, née le 3 décembre 1848.

(*Oncles et tantes, voy.* GRANDE-BRETAGNE, p. 46.)

HESSE.

A. HESSE ÉLECTORALE. — Luthérien.

I. LIGNE SOUVERAINE.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier, né le 20 août 1802; corégent le 30 septembre 1831; succède à son père l'électeur Guillaume II (né le 28 juillet 1777) le 20 novembre 1847, propriétaire du régiment des hussards autrichiens nº 8 : marié morganatiquement à **GERTRUDE**, comtesse de Schaumbourg, née le 18 mai 1806.

Enfants.

1. AUGUSTE-MARIE-GERTRUDE, comtesse de Schaumbourg, née le 21 septembre 1829, mariée le 17 juillet 1849 à FERDINAND-MAXIMILIEN, comte d'Isembourg et Budingen de Wæchtersbach.
2. ALEXANDRINE-FRÉDÉRIQUE-WILHELMINE, comtesse de Schaumbourg, née le 22 décembre 1830, mariée le 12 juin 1851 à FÉLIX, prince de Hohenlohe-Oehringen.
3. FRÉDÉRIC-GUILLAUME, comte de Schaumbourg, né 18 novembre 1832, lieutenant au service d'Autriche régiment des cuirassiers, nº 6 : comte Wallmoden.
4. MAURICE-PHILIPPE-HENRI, comte de Schaumbourg, né le 4 mai 1834, lieutenant au régiment des hussards autrichiens : prince Liechtenstein.
5. GUILLAUME, comte de Schaumbourg, né le 19 décembre 1836.
6. MARIE-AUGUSTE, comtesse de Schaumbourg, née le 22 août 1839.
7. CHARLES, comte de Schaumbourg, né le 29 novembre 1840.
8. FRÉDÉRIC-GUILLAUME-HENRI-LOUIS-HERMANN, comte de Schaumbourg, né le 3 décembre 1842.
9. FRÉDÉRIC-GUILLAUME-PHILIPPE, comte de Schaumbourg, né le 29 décembre 1844.

Sœurs.

1. CAROLINE-FRÉDÉRIQUE-WILHELMINE, née le 29 juillet 1799.
2. MARIE, née le 6 septembre 1804, mariée au duc régnant de Saxe-Meiningen-Hildbourghausen, le 23 mars 1825.

Filles de CHARLES, *frère du grand-père l'électeur* GUILLAUME Ier.

A. JULIENNE-LOUISE-AMÉLIE, née le 19 janvier 1773, abbesse d'Itzéhoe.

B. LOUISE, duchesse douairière de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg.

Enfants de FRÉDÉRIC, *frère du grand-père l'électeur* GUILLAUME Ier.

1. GUILLAUME, né le 24 décembre 1787, lieutenant général danois et général d'infanterie au service de Hesse, chef du régiment d'infanterie hessoise n° 2; marié le 10 novembre 1810 à LOUISE-CHARLOTTE, née le 30 octobre 1789, fille de feu Frédéric prince héréditaire de Danemark, sœur de feu le roi Chrétien VIII.

De ce mariage.

A. MARIE-LOUISE-CHARLOTTE, née le 9 mai 1814, mariée le 11 septembre 1832 à FRÉDÉRIC-AUGUSTE, prince d'Anhalt-Dessau.

B. LOUISE-Wilhelmine-FRÉDÉRIQUE-CAROLINE-AUGUSTE-JULIE, née le 7 septembre 1817, mariée le 26 mai 1842 à CHRÉTIEN, prince de Holstein-Glucksbourg. (Voy. Holstein, p. 56.)

C. FRÉDÉRIC-GUILLAUME-GEORGE-ADOLPHE, né le 26 novembre 1820, lieutenant général à la suite au service de Danemark, chef du régiment russe des hussards de Mariapolsk; marié le 28 janvier 1844 à ALEXANDRA-NICOLAEWNA, née le 24 (12) juin 1825, troisième fille de l'empereur Nicolas de Russie; veuf le 10 août 1844.

D. AUGUSTE-FRÉDÉRIQUE-MARIE-JULIE, née le 30 octobre 1823.

2. FRÉDÉRIC-GUILLAUME, né le 24 avril 1790, général de cavalerie à la suite au service de Prusse.

3. GEORGE-CHARLES, né le 14 janvier 1793, lieutenant général prussien à la suite.

4. **Louise-Caroline-Marie-Frédérique**, née le 9 avril 1794, mariée le 4 avril 1833 à George, comte von der Decken, seigneur d'Oerichsheil, lieutenant général en retraite au service de Hanovre.
5. **Marie**, née le 21 janvier 1796, mariée le 12 août 1817 à George, grand-duc de Mecklembourg-Strélitz.
6. **AUGUSTE**, née le 25 juillet 1797, veuve le 8 juillet 1850 du duc de Cambridge.

II. LIGNES CADETTES.

1. a. Hesse-Philippsthal.—Luthérien.

CHARLES, né le 22 mai 1803, colonel à la suite au service de la Hesse électorale; succède à son père le landgrave Ernest-Constantin (né le 8 août 1771) comme chef de la maison de Hesse-Philippsthal, le 25 décembre 1849; marié le 9 octobre 1845 à Marie-Alexandrine-Augustine-Louise-Eugénie-Mathilde, née le 25 mars 1818, fille d'Eugène, duc de Wurtemberg.

Fils.

Ernest-Eugène-Charles-Auguste-Bernard-Paul, né le 20 décembre 1846.

Du premier mariage du père le landgrave Ernest Constantin (✝ 25 décembre 1849) avec Christine-Louise, née princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt (✝ 28 décembre 1808):

François-Auguste, né le 28 janvier 1805, major au service d'Autriche.

Belle-Mère.

Caroline-Wilhelmine-Ulrique-Éléonore, née le 10 février 1793, fille de feu Charles, prince de Hesse-Philippsthal (voy. ci-dessous); mariée à Ernest-Constantin, le 17 février 1812; veuve le 25 décembre 1849.

Oncles.

1. **Charles**, né le 6 novembre 1757, ✝ 2 janvier 1793, marié le 24 juin 1791 à Victoire, née princesse d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg (✝ 17 octobre 1817).

Fille.

CAROLINE-WILHELMINE-ULRIQUE-ÉLÉONORE, née le 10 février 1793, veuve du landgrave Ernest. (Voy. p. 50.)

2. † LOUIS, né le 8 octobre 1766, † 15 février 1816 à Naples, succède à son père, le landgrave Guillaume, 8 août 1810, comme chef de la maison, marié le 22 janvier 1791 à MARIE-FRANÇOISE, née comtesse de Bergh de Trips († 1805).

Fille.

MARIE-CAROLINE, née le 14 janvier 1793.

1 b. HESSE-PHILIPPSTHAL-BARCHFELD. — Luthérien.

CHARLES-AUGUSTE-PHILIPPE-LOUIS, né le 27 juin 1784, lieutenant général à la suite, au service de l'électeur de Hesse, fils du landgrave Adolphe (né le 28 juin 1742, † 17 juillet 1803); veuf le 8 juin 1821 d'Auguste-Charlotte, fille de Frédéric-Louis, prince de Hohenlohe-Ingelfingen-Oehringen; marié 2° le 10 septembre 1823 à SOPHIE-CAROLINE-POLYXÈNE, née princesse de Bentheim-Bentheim et Bentheim-Steinfourt, née le 16 janvier 1794.

Fille du premier lit.

1. BERTHE-WILHELMINE-CAROLINE-LOUISE-MARIE, née le 26 octobre 1818; mariée le 27 juin 1839 à LOUIS, prince héréditaire de Bentheim-Bentheim et Bentheim-Steinfourt.

Fils du deuxième lit.

2. ALEXIS-GUILLAUME-ERNEST, né le 13 septembre 1829, capitaine de cavalerie au service de la Hesse électorale, agrégé au 2ᵉ régiment de hussards.
3. FRÉDÉRIC-GUILLAUME, né le 3 octobre 1831, lieutenant volontaire au service de la marine britannique.

2. HESSE-ROTHENBOURG. — Catholique.

† VICTOR-AMÉDÉE (né le 2 septembre 1779, † 12 novembre 1834), marié le 19 novembre 1831 à ÉLÉONORE-MARIE-WALBOURGE, née princesse de Salm-Reiffer-

scheidt-Krautheim (née le 12 juillet 1790, † 10 novembre 1851).

Sœur.

L[illegible]-CLOTILDE, née le 12 septembre 1787; [illegible] le 23 août 1844 de Charles-Auguste, prince de Hohenlohe-Bartenstein.

B. Hesse grand-ducale. — Luthérien.

1. Ligne grand-ducale.

LOUIS III, né le 9 juin 1806, corégent le [illegible] mars [illegible], succède à son père, le grand-duc Louis II (né le 26 décembre 1777), le 16 juin 1848; propriétaire du [illegible] régiment d'infanterie au service de l'Autriche; marié le 26 décembre 1813, à MATHILDE-CAROLINE-[illegible]-WILHELMINE-CHARLOTTE, née le 30 août 1813, fille de Louis, roi de Bavière.

Frères et sœur.

1. CHARLES-GUILLAUME-LOUIS, né le 23 avril 1809, lieutenant général au service de la Hesse grand-ducale, propriétaire du régiment d'infanterie nº 4; marié le 22 octobre 1836 à MARIE-ÉLISABETH-CAROLINE-VICTOIRE, née 18 juin 1815, fille de feu Guillaume, prince de Prusse, oncle du roi.

Enfants.

A. FRÉDÉRIC-GUILLAUME-LOUIS-CHARLES, né le [illegible] septembre 1837.

B. HENRI-LOUIS-GUILLAUME-ADALBERT-WALDEMAR-ALEXANDRE, né le 28 novembre 1838.

C. ANNE-MARIE-WILHELMINE-[illegible], née le 25 mai 1843.

D. GUILLAUME-LOUIS-FRÉDÉRIC-GEORGE-[illegible]-GUSTAVE-FERDINAND, né le 16 novembre [illegible].

2. ALEXANDRE-LOUIS-CHRÉTIEN-GEORGE-FRÉDÉRIC-[illegible], né le 15 juillet 1823, général-major au service de la Hesse grand-ducale et chef du 2e régiment [illegible] octobre 1851 à JULIE, comtesse de [illegible], née le 12 novembre 1825, fille de feu Maurice, comte de [illegible].

De ce mariage.

MARIE-CAROLINE, comtesse de Battenberg, née le 15 juillet 1852.

3. **MAXIMILIENNE-WILHELMINE-AUGUSTE-SOPHIE-MARIE**, née le 8 août 1824; mariée le 28 avril 1841 à **ALEXANDRE-NICOLAEWITCH-CÉSARÉWITCH**, grand-duc héritier de Russie.

Oncles.

1. **LOUIS-GEORGE-CHARLES-FRÉDÉRIC-ERNEST**, prince de Hesse, né le 31 août 1780, général d'infanterie au service de la Hesse grand-ducale et propriétaire du 3e régiment d'infanterie; marié le 20 janvier 1804 à **CAROLINE-OTTILIE**, princesse de Nidda, née de Tœrœck de Szendrœ, le 23 avril 1786.
2. **FRÉDÉRIC-AUGUSTE-CHARLES-ANTOINE-ÉMILE-MAXIMILIEN-CHRÉTIEN-LOUIS**, né le 14 mai 1788.
3. **ÉMILE-MAXIMILIEN-LÉOPOLD-AUGUSTE-CHARLES**, né le 3 septembre 1790, feldzeugmestre au service d'Autriche, propriétaire du 54e régiment d'infanterie autrichienne et chef du régiment russe des dragons de Casan.

2. LIGNE CADETTE.

HESSE-HOMBOURG. — Luthérien.

FERDINAND-HENRI-FRÉDÉRIC, né le 26 avril 1783, général au service d'Autriche; succède à son frère le landgrave Gustave-Adolphe-Frédéric (né le 17 février 1781), 8 septembre 1848.

Frère et sœurs.

1. **CAROLINE-LOUISE**, née le 27 août 1771; princesse douairière de Schwarzbourg-Rudolstadt.
2. **LOUISE-ULRIQUE**, née le 26 octobre 1772; veuve de Charles-Gunther, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt.
3. **AUGUSTE-FRÉDÉRIQUE**, née le 28 novembre 1776, grande-duchesse héréditaire douairière de Mecklenbourg-Schwerin.
4. † **GUSTAVE-ADOLPHE-FRÉDÉRIC** (né le 17 février 1781, succède à son frère Philippe-Auguste-Frédéric le 15 décembre 1846, † 8 septembre 1848).

Femme.

LOUISE-FRÉDÉRIQUE, née 1er mars 1798, fille de feu Frédéric, prince héréditaire d'Anhalt-Dessau; mariée le 12 février 1818.

Filles.

1. CAROLINE-AMÉLIE-ÉLISABETH, née le 19 mars 1819, mariée 1er octobre 1839 à HENRI XX, prince de Reuss-Greiz.
2. ÉLISABETH-LOUISE-FRÉDÉRIQUE, née le 30 septembre 1823.

HOHENZOLLERN.

(Voy. PRUSSE, p. 82.)

HOLSTEIN.

A. LIGNES ROYALE ET COLLATÉRALES DE HOLSTEIN.

I. DANEMARK (voy. cet article, p. 39).
II. HOLSTEIN-SONDERBOURG.
  1. *Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg.*
  2. *Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg.*

B. LIGNE DUCALE DE HOLSTEIN-GOTTORP.

I. Branche aînée (voy. RUSSIE, p. 92).
II. Branche cadette (voy. ci-après, p. 57).

C. LIGNE COLLATÉRALE DE HOLSTEIN-SONDERBOURG.

1. SCHLESWIG-HOLSTEIN-SONDERBOURG-AUGUSTENBOURG. — Luthérien.

CHRÉTIEN-CHARLES-FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né le 19 juillet 1798, fils du duc Frédéric-Chrétien et de la princesse Louise-Auguste, fille de feu Chrétien VII, roi de Danemark; succède à son père le 14 juin 1814, déclaré majeur le 19 juillet 1816; marié le 18 septembre 1820 à

LOUISE-SOPHIE, née comtesse de Danneskiold-Samsøe, née le 22 septembre 1796.

Enfants.

1. FRÉDÉRIQUE-MARIE-LOUISE-AUGUSTE-CAROLINE-HENRIETTE, née le 28 août 1824.
2. CAROLINE-AMÉLIE, née le 15 janvier 1826.
3. FRÉDÉRIC-CHRÉTIEN-AUGUSTE, né le 6 juillet 1829.
4. FRÉDÉRIC-CHRÉTIEN-CHARLES-AUGUSTE, né le 22 janvier 1831.
5. CAROLINE-CHRÉTIENNE-AUGUSTE-ÉMILIE-HENRIETTE-ÉLISABETH, née le 2 août 1833.

Frère et sœur.

1. CAROLINE-AMÉLIE, née le 28 juin 1796, veuve de Chrétien VIII, roi de Danemark, le 20 janvier 1848.
2. FRÉDÉRIC-ÉMILE-AUGUSTE, né le 23 août 1800, marié le 17 septembre 1829 à HENRIETTE, comtesse de Daneskiold-Samsøe, née le 9 mai 1806.

Enfants.

A. FRÉDÉRIC-CHRÉTIEN-CHARLES-AUGUSTE, né le 16 novembre 1830.

B. LOUISE-CAROLINE-HENRIETTE-AUGUSTE, née le 29 juillet 1836.

Oncle.

† FRÉDÉRIC-CHARLES-ÉMILE (né le 8 mars 1767, † 14 juin 1841).

Enfants.

A. CHARLOTTE-LOUISE-DOROTHÉE-JOSÉPHINE, née le 24 janvier 1803.

B. PAULINE-VICTOIRE-ANNE-WILHELMINE, née le 9 février 1804.

C. HENRI-CHARLES-WOLDEMAR, né le 13 octobre 1810, lieutenant-colonel au service de Prusse, commandant de Neisse.

D. AMÉLIE-ÉLÉONORE-SOPHIE-CAROLINE, née le 9 janvier 1813.

E. SOPHIE-BERTHE-CLÉMENTINE-AUGUSTE, née le 30 janvier 1815.

2. Branche de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg. — Luthérien.

CHARLES, né le 30 septembre 1813; succède à son père le duc Guillaume, le 17 février 1831; marié le 19 mai 1838 à WILHELMINE-Marie, née le 18 janvier 1808, fille de feu Frédéric VI, roi de Danemark.

Frères et sœurs.

1. Louise-MARIE-Frédérique, née le 23 octobre 1810; mariée 1° le 19 mai 1837 au colonel de LASPERG; veuve le 9 mai 1843; 2° le 3 octobre 1846 à PIERRE-Alfred, comte de Hohenthal, seigneur de Kœnigsbrück, etc.
2. FRÉDÉRIQUE-Caroline-Julienne, née le 9 octobre 1811, duchesse régnante d'Anhalt-Bernbourg.
3. FRÉDÉRIC, né le 23 octobre 1814, marié le 16 octobre 1841 à ADELAIDE-Christine-Julienne-Charlotte, née le 9 mars 1821, fille du prince régnant de Schaumbourg-Lippe; séparé le 27 mars 1848.

De ce mariage :

Marie-Caroline-AUGUSTE-Ida-Louise, née le 27 février 1844.

4. GUILLAUME, né le 10 avril 1816, colonel impérial-royal dans le régiment des dragons n° 7; prince de Windisch-Grætz.
5. CHRÉTIEN, né le 8 avril 1818, par la convention de Londres du 8 mai 1852, ratifiée à Copenhague le 19 mai et à Londres le 19 juin 1852, héritier désigné du trône de Danemark, général-major au service du Danemark, commandant la garde à cheval; marié le 26 mai 1842 à LOUISE-Wilhelmine-Frédérique-Caroline-Auguste-Julie, née le 7 septembre 1817, fille de Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel.

Enfants.

A. Chrétien-Frédéric-Guillaume-Charles, né le 3 juin 1843.
B. Alexandrine-Caroline-Marie-Charlotte-Louise-Julie, née le 1er décembre 1844.
C. Chrétien-Guillaume-Ferdinand-Adolphe-George, né le 24 décembre 1845.

5. [illegible], née le 26 novembre 1817.

6. LOUISE, née le [illegible] novembre 1820.

7. JULES, né le 14 octobre 1824, lieutenant en 1er dans les hussards de la garde de Prusse.

8. JEAN, né le 5 décembre 1825, lieutenant en 1er dans les dragons de la garde de Prusse.

Mère.

LOUISE-CAROLINE, née le 28 septembre 1789, fille de Charles, landgrave de Hesse-Cassel; veuve du duc Frédéric-Guillaume-Paul-Léopold, le 17 février 1831.

Sœur du père.

[illegible]-FRÉDÉRIQUE-SOPHIE-AMÉLIE-CHARLOTTE, née le 13 décembre 1780; veuve le 25 février 1808 de Gottlob-Samuel, baron de Richthofen.

II. BRANCHE CADETTE.

2. LIGNE DUCALE DE HOLSTEIN-GOTTORP. — Luthérien.

A. Descendants du fils aîné : ADOLPHE-FRÉDÉRIC, roi de Suède, le 5 avril 1751 († 12 février 1771), de fils en fils : GUSTAVE III († 29 mars 1792); GUSTAVE IV ADOLPHE (né le 1er novembre 1778, succède le 29 mars 1792, abdique le 29 mars 1809, † 7 février 1837.)

Enfants.

1. GUSTAVE, prince de Wasa (5 mai 1829); né le 9 novembre 1799, feld-maréchal-lieutenant, en retraite, au service d'Autriche; propriétaire du régiment d'infanterie n° 60; marié le 9 novembre 1830 à LOUISE-AMÉLIE-STÉPHANIE, née le 5 juin 1811, fille de feu Charles-Louis-Frédéric, grand-duc de Bade; séparé le 14 août 1844.

Fille.

CAROLINE-FRÉDÉRIQUE-FRANÇOISE-STÉPHANIE-AMÉLIE-CÉCILE, née le 5 août 1833.

2. SOPHIE-WILHELMINE, née le 21 mai 1801, veuve le [illegible] de Léopold, grand-duc de Bade.

3. AMÉLIE-MARIE-CHARLOTTE, née le 22 février 1805.

(HOLSTEIN.) — OLDENBOURG.

B. Descendants du duc Georges-Louis († 7 septembre 1763).

PAUL-FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né le 13 juillet 1783, duc de Schleswig-Holstein, prince de Lubeck et de Birkenfeld; succède à son père le duc Pierre-Frédéric-Louis (né le 17 janvier 1755) le 21 mai, et se déclare grand-duc le 28 mai 1829; marié 1° le 24 juillet 1817 à Adélaïde, fille de feu Victor-Charles-Frédéric, prince d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg (née le 23 février 1800, † 13 septembre 1820); 2° le 24 juin 1825 à Ida, princesse de la même maison (née le 10 mars 1804, † 31 mars 1828); 3° le 5 mai 1831 à Cécile, fille de feu Gustave IV, roi de Suède (née le 22 juin 1807, † 27 janvier 1844).

Fille du premier lit.

1. MARIE-FRÉDÉRIQUE-AMÉLIE, née le 21 décembre 1818, mariée le 22 novembre 1836 à Othon Ier, roi de Grèce.
2. ÉLISABETH-MARIE-FRÉDÉRIQUE, née le 8 juin 1820.

Fils du deuxième lit.

3. NICOLAS-FRÉDÉRIC-PIERRE, grand-duc héréditaire, né le 8 juillet 1827, marié le 10 février 1852 à ÉLISABETH-PAULINE-ALEXANDRINE, née le 26 mars 1826, fille de Joseph, duc de Saxe-Altenbourg.

Fils du troisième lit.

4. ANTOINE-GUNTHER-FRÉDÉRIC-ÉLIMAR, né le 23 janvier 1844.

Frère.

† PIERRE-FRÉDÉRIC-GEORGE († 27 décembre 1812), marié à CATHERINE-PAULOWNA, née grande-duchesse de Russie, depuis reine de Wurtemberg († 9 janvier 1819).

Fils.

CONSTANTIN-FRÉDÉRIC-PIERRE, né le 26 août 1812, général d'infanterie au service de Russie et président du département du sénat, directeur des affaires civiles et ecclésiastiques, docteur honoraire en droit civil; reçoit par ukase, de

l'empereur de Russie, le titre d'altesse impériale; marié le 23 avril 1837 à THÉRÈSE-WILHELMINE-FRÉDÉRIQUE-ISABELLE-CHARLOTTE, née le 17 avril 1815, fille de feu Guillaume, duc de Nassau.

Enfants.

A. ALEXANDRA-FRÉDÉRIQUE-WILHELMINE, née le 2 juin 1838.
B. NICOLAS-FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né le 9 mai 1840.
C. ALEXANDRE-FRÉDÉRIC-CONSTANTIN, né le 2 juin 1844.
D. CATHERINE-FRÉDÉRIQUE-PAULINE, née le 21 septembre 1846.
E. GEORGE-FRÉDÉRIC-ALEXANDRE, né le 17 avril 1848.
F. CONSTANTIN-FRÉDÉRIC-PIERRE, né le 9 mai 1850.
G. THÉRÈSE-FRÉDÉRIQUE-OLGA, née le 20 mars 1852.

LEUCHTENBERG, voy. BEAUHARNAIS, p. 26.

LIECHTENSTEIN. — Catholique.

ALOIS-JOSEPH, né le 26 mai 1796, prince de Liechtenstein de Nicolsbourg, duc de Troppau et Jægerndorf, comte de Rittberg, etc., président de la société agricole de Vienne; succède à son père le prince Jean-Joseph (né le 26 juin 1760), le 20 avril 1836; marié le 8 août 1831 à FRANÇOISE DE PAULE, née comtesse Kinsky, née le 8 août 1813.

Enfants.

1. MARIE-JOSÉPHINE, née le 20 septembre 1834.
2. CAROLINE, née le 27 février 1836.
3. SOPHIE-MARIE-GABRIELLE-PIE, née le 11 juillet 1837.
4. ALOISE, née le 13 août 1838.
5. IDA, née le 11 octobre 1839.
6. JEAN-MARIE-FRANÇOIS-PLACIDE, né le 5 octobre 1840.
7. FRANÇOISE-MARIE, née le 30 décembre 1841.
8. MARIE-HENRIETTE, née le 6 juin 1843.
9. ANNE, née le 21 février 1846.
10. THÉRÈSE-MARIE-JOSÉPHINE-MARTHE, née le 28 juillet 1850.

Frères et sœurs.

1. MARIE-SOPHIE, née le 5 septembre 1798, dame de la cour imp. et dame du pal.; mariée le 4 août 1817 à VINCENT, comte Estérhazy de Galantha, chambellan et général-major impérial-royal; veuve le 19 octobre 1835.
2. MARIE-JOSÉPHINE, née le 11 janvier 1800.
3. FRANÇOIS-de-PAULE-JOACHIM, né le 25 février 1802, feld-maréchal, lieutenant au service d'Autriche et commandant le 3e corps d'armée (Pest), propriétaire du 9e régiment des hussards; marié le 3 juin 1841 à JULIE, née comtesse Potocka, née le 12 août 1818, dame de la cour impériale.

Enfants.

A. ALFRED, né le 11 juin 1842.
B. JOSÉPHINE-MARIE-JULIENNE, née le 22 avril 1844.
C. ALOÏS, né le 18 novembre 1846.

4. CHARLES-JEAN-NÉPOMUCÈNE-ANTOINE, né le 14 juin 1803, ancien major impérial-royal; veuf le 20 avril 1841 de Rosalie, née le 3 mars 1805, comtesse de Grunne, et depuis comtesse douairière de Schœnfeld.

Fils.

A. RODOLPHE, né le 28 décembre 1833, cadet dans la marine impériale d'Autriche.
B. PHILIPPE-CHARLES, né le 17 juillet 1837.

5. HENRIETTE, née le 1er avril 1806, dame de la cour imp. et dame du pal.; mariée le 1er octobre 1825 à JOSEPH, comte Huniady, chambellan impérial-royal.
6. FRÉDÉRIC, né le 21 septembre 1807, feld-maréchal, lieutenant impérial-royal et général de division (Florence), marié le 15 septembre 1848 à SOPHIE Lœwe, née le 24 mars 1815.
7. ÉDOUARD-FRANÇOIS-LOUIS, né le 22 février 1809, FM. lieutenant, propriétaire du 5e régiment d'infanterie et général de division au service d'Autriche, marié le 15 octobre 1839 à HONORÉE, comtesse Cholonievska, née le 1er août 1813, dame de la cour impériale.

Enfants.

A. MARIE-JEAN-ALOIS, né le 25 juin 1840.
B. MARIE-JOSÉPHINE-CÉLESTINE-MÉLANIE, née le 28 février 1841.

8. AUGUSTE-IGNACE, né le 22 avril 1810, major en retraite au service d'Autriche.

9. IDA-LÉOPOLDINE-SOPHIE-MARIE-JOSÉPHINE-FRANÇOISE, née le 12 septembre 1811, dame de la cour imp. et dame du pal.; mariée le 30 juillet 1832 à CHARLES, prince de Paar.

Descendants du grand-oncle, CHARLES-BORROMÉE-JOSEPH (*né 29 septembre 1730*, † *21 février 1789*).

1. † JEAN-CHARLES-NÉPOMUCÈNE (né le 1er mars 1765, † 24 décembre 1795).

Fils.

CHARLES-FRANÇOIS-ANTOINE, né le 23 octobre 1790, premier grand maître de l'empereur d'Autriche, général de cavalerie et propriétaire du 2e régiment des uhlans; marié le 21 août 1819 à FRANÇOISE, née le 2 décembre 1799, fille de Rodolphe, comte de Wrna-Freudenthal; dame de la cour imp. et dame du palais.

Enfants.

1. MARIE-ANNE, née le 25 août 1820, dame de la cour imp. et dame du pal.; mariée le 17 juillet 1841 à FERDINAND, prince de Trauttmansdorff-Weinsberg.
2. CHARLES-RODOLPHE, né 19 avril 1821, capitaine de cavalerie impériale-royale au régiment des hussards n° 1 : Empereur, et aide-de-camp de S. M. l'empereur.
3. ÉLISABETH, née le 13 novembre 1832.
4. FRANÇOISE, née le 30 octobre 1833.
5. MARIE, née le 19 septembre 1835.
6. RODOLPHE, né le 18 avril 1838.

2. † MAURICE-JOSEPH (né le 21 juillet 1775, † 24 mars 1819).

Filles.

1. MARIE, née le 31 décembre 1808, mariée le 9 septembre 1826 à FERDINAND, prince de Lobkowitz.
2. ÉLÉONORE, née le 25 décembre 1812, mariée le 23 mai 1830 à JEAN-ADOLPHE, prince de Schwarzenberg.
3. LÉOPOLDINE, née le 4 novembre 1813, mariée le 6 mai 1837 à ALOÏS, prince de Lobkowitz.

Lippe. — Luthérien.

I. Lippe.

Paul-Frédéric-Émile-LÉOPOLD, né le 1er septembre 1821, succède à son père le prince Paul-Alexandre-Léopold (né le 6 novembre 1796) le 1er janvier 1851; marié le 17 avril 1852 à ÉLISABETH, née 1er octobre 1833, fille d'Albert, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt.

Frères et sœurs.

1. Christine-LOUISE-Auguste-Charlotte, née le 9 novembre 1822, abbesse de Cappel et Lemgo.
2. Gunther-Frédéric-WOLDEMAR, né le 18 avril 1824, capitaine à la suite dans les dragons de la garde prussienne.
3. Marie-Caroline-FRÉDÉRIQUE, née le 1er décembre 1825.
4. Paul-Alexandre-FRÉDÉRIC, né le 18 octobre 1827.
5. Émile-HERMANN, né le 4 juillet 1829, lieutenant en second à la suite dans le régiment des gardes du corps du roi de Prusse.
6. Charles-ALEXANDRE, né le 16 janvier 1831.
7. Caroline-PAULINE, née le 2 octobre 1834.

Mère.

ÉMILIE-Frédérique-Caroline, née le 23 avril 1800, fille de feu Gunther-Frédéric-Charles, prince de Schwarzbourg-Sondershausen; mariée le 23 avril 1820 à Paul-Alexandre-Léopold, prince de Lippe; veuve le 1er janvier 1851.

Oncle.

FRÉDÉRIC-Albert-Auguste, né le 8 décembre 1797, colonel du 5e régiment de cavalerie au service de Hanovre et colonel autrichien en retraite.

LIGNE HÉRÉDITAIRE DE LIPPE.

A. Ligne de Lippe-Biesterfeld.

JULES-Pierre-Hermann-Auguste, comte et seigneur noble de Lippe-Biesterfeld, né le 2 avril 1812, succède à son père le comte Guillaume-Ernest; marié le 30 avril 1839 à ADÉLAIDE-Clotilde-Auguste, née le 18 juin 1818, fille de Frédéric, comte de Castell.

Enfants.

1. ÉMILIE-AMÉLIE-MODESTE-ERNESTINE-BERNARDINE, née le 1er février 1841.
2. ERNEST-CASIMIR-FRÉDÉRIC-CHARLES-ÉVÉRARD, né le 9 juin 1842.
3. ADALBERT-REINARD-LÉOPOLD-CHARLES-HENRI-CLODEVIG, né le 15 octobre 1843.
4. AGNÈS-IDA-MATHILDE-FÉODOROWNA-CONSTANCE-DOROTHÉE, née le 7 décembre 1844.
5. LÉOPOLD-CHARLES-HENRI-GEORGE-FRÉDÉRIC-GUSTAVE, né le 12 mai 1846.
6. SIMON-CASIMIR-OTHON-FERDINAND-PHILIPPE-ADOLPHE-CONSTANTIN, né le 5 octobre 1847.
7. JEANNE-ÉMILIE-ÉLISE-AMÉLIE-LÉOPOLDINE-JOSÉPHINE, née le 6 mars 1851.
8. FRÉDÉRIC-CHARLES-OSCAR-HENRI, né le 10 mai 1852.

Frères et sœurs.

1. AGNÈS-JULIENNE-HENRIETTE-ERNESTINE, née le 30 avril 1810; veuve de Charles-Frédéric-Guillaume Biron de Courlande-Wartenberg le 21 mars 1848; remariée le 9 juillet 1849 à LÉOPOLD, comte de Zieten, cons. int. de régiment au service de Prusse, et possesseur d'Adelsbach et Schmellwitz, etc.
2. MATHILDE-MARIE-JEANNE-MODESTE, née le 28 novembre 1813.
3. HERMANN-FRÉDÉRIC-GUILLAUME-EVÉRARD, né le 6 juin 1818.
4. LÉOPOLD-CHARLES-HENRI, né le 19 janvier 1821.

Mère.

MODESTE, née le 30 avril 1782, baronne d'Unruh, mariée à GUILLAUME-ERNEST le 26 juillet 1808; veuve le 3 janvier 1840.

Oncle.

JEAN-CHARLES, né le 1er septembre 1778, † le 29 décembre 1844.

Enfants.

1. PAULINE-LOUISE-MODESTE, née le 22 mai 1809.
2. CONSTANTIN-CHRÉTIEN-GUILLAUME, né le 14 mars 1811, lieutenant au service de Prusse dans le régiment des hussards n° 8; marié le 2 décembre 1837 à WILHEL-

MINE, fille de feu le baron de Vincke, chef-président de province, à Munster (Prusse).

3. AMÉLIE-HENRIETTE-JULIE, née le 4 avril 1814, mariée le 13 mars 1841 à CHARLES-CHRÉTIEN, prince de Waldeck-Pyrmont; veuve le 19 juillet 1846.

4. CHARLES-FRÉDÉRIC, né le 28 septembre 1818, capitaine de cavalerie à la suite au service de la Hesse grand-ducale.

II. LIGNE DE LIPPE-WEISSENFELD.

GUSTAVE, comte et seigneur noble de Lippe-Biesterfeld-Weissenfeld, né le 21 août 1805, fils du comte Ferdinand (né le 20 novembre 1772, † 21 juin 1846); marié le 21 août 1843 à IDA, comtesse de Lippe, née le 16 janvier 1819 (voy. p. 65. A.)

Enfants.

1. FERDINAND, né le 6 octobre 1844.
2. HÉLÈNE, née le 11 octobre 1846.
3. GEORGE, né le 27 mai 1850.

Frères et sœurs.

1. AGNÈS, née le 1er octobre 1806, mariée le 6 janvier 1846 à HERMANN-TOBIAS, comte de Haslingen, major en retraite au service de Prusse.
2. FRANÇOISE, née le 1er juin 1808, mariée le 1er juin 1831 à ALEXANDRE-HERMANN, baron de Patow.
3. HUGUES, né le 13 décembre 1809, marié à WILHELMINE, née baronne Schenk de Geijern.
4. BERTHE, née le 21 juin 1817.
5. GABRIELLE, née le 24 mars 1827, mariée à OCTAVE de Roehn, lieutenant au 9e régiment d'infanterie au service de Prusse.

Mère.

ÉLÉONORE-GUSTAVE, née le 19 octobre 1789, baronne de Thermo; mariée à FERDINAND, le 23 novembre 1804; veuve le 21 juin 1846.

Oncles.

1. CHRÉTIEN, né le 21 février 1777; marié, 1° le 25 juillet 1800 à FRÉDÉRIQUE, née le 25 juillet 1790, comtesse de Hohenthal

† 27 novembre 1827); 2° le 22 mai 1836 à WILHELMINE née d'Egidy de la maison de Krainitz, le 9 avril 1811.

Enfants.

A. MARIE, née le 10 juin 1810, mariée le 20 août 1828 à ALBERT, comte de Lœben.

B. OSCAR, né le 26 août 1813, capitaine au 1er régiment des uhlans de la garde de Prusse.

C. CLÉMENTINE, née le 10 février 1815, mariée le 30 septembre 1836 à WOLDEMAR de Zezschwitz.

D. FRÉDÉRIC, né le 12 janvier 1817, conс. à la direction de cercle de Leipzig.

E. IDA, née le 16 janvier 1819, mariée à GUSTAVE, comte de Lippe (voy. p. 64).

F. FRANÇOIS, né le 17 septembre 1820, capitaine au 2e régiment de cavalerie légère du royaume de Saxe.

G. THÉODORE, né le 3 février 1822.

H. LYDIE, née le 24 février 1824, mariée le 5 avril 1847 à ALBERT, baron d'Oppen-Huldenberg.

I. WILHELMINE, née le 7 mars 1837.

J. JEANNE, née le 14 mars 1840.

2. LOUIS, né le 14 juillet 1781, marié le 24 juin 1811 à AUGUSTE, née le 16 août 1795, comtesse de Hohenthal.

Enfants.

A. ADOLPHE, né le 11 mai 1812.

B. PAULINE, née le 26 août 1813, mariée le 12 avril 1837 à ERNEST de Klengel, capitaine au service de la Saxe royale.

C. LÉOPOLD, né le 19 mars 1815, procureur d'État au tribunal de Potsdam.

D. OTHON, né le 3 mai 1818.

E. ERNEST, né le 21 février 1825, lieutenant en second au service de Prusse dans le 6e régiment de hussards.

F. ROBERT, né le 30 mars 1826.

G. SOPHIE, née le 21 septembre 1827.

H. JEANNE, née le 6 décembre 1828.

Grand-oncle.

* CHARLES-CHRÉTIEN, cons. privé act. et chamb. au service

d'Autriche; sa veuve ISABELLE-LOUISE-CONSTANCE, née le 15 mai 1774, comtesse de Solms-Baruth, veuve le 5 avril 1808.

Enfants du 1er mariage avec Henriette-Louise née comtesse de Callenberg de Muscau :

1. BERNARD-HENRI-FERDINAND, né le 22 février 1779, marié le 21 mai 1820 à ÉMILIE-AUGUSTE-MARIANE née de Klengel, le 12 novembre 1785.

De ce mariage.

A. ISOLDA-BERNARDINE-ÉMILIE-CLÉMENTINE, née le 18 juin 1821, dame de l'ordre de Sainte-Thérèse de Bavière; mariée le 8 septembre 1847 à GEORGE-HENRI-WOLF d'Arnim de Planitz, Voigtsgrun et Irfersgrun, chamb. au service de Saxe.

B. ALEXANDRINE-AUGUSTE-HENRIETTE-CÉLESTINE, née le 20 octobre 1823.

C. CHARLES-ERNEST-ARMIN-ÉMILE-FERDINAND; né le 15 octobre 1825; marié le 4 novembre 1851 à CAROLINE-AMÉLIE-ÉLISE, née le 29 septembre 1826, baronne d'Emminghaus.

2. † CHARLES-FRÉDÉRIC-HERMANN, né le 20 mars 1783, † le 21 février 1841; marié le 5 janvier 1808 à LINA de Lang sur Mutenau, le 10 janvier 1782; † le 7 janvier 1815, etc.

Son fils (catholique).

1. CHARLES-OCTAVIO, né le 6 novembre 1808, marié le 24 octobre 1833 à MARIE-THUSNELDE, née le 4 août 1809, comtesse de Mengersen.

De ce mariage.

A. GEORGE-GUILLAUME-HERMANN-FRÉDÉRIC, né le 3 septembre 1836.

B. HÉLÈNE-IDA-MARIE-JOSÉPHINE-FERDINANDE-VICTOIRE, née le 4 septembre 1839.

C. EGMONT-AXEL-BERNARD-PHILIPPE-HERMANN-VICTOR, né le 10 mai 1841.

D. ARNOULD-ARNIM-CHARLES-MARIE-GUILLAUME, né le 21 août 1842.

E. GABRIELLE-PAULINE-LOUISE-THECLA-OTTILIE, née le 8 mai 1844.

F. ALFRED-CONSTANTIN-THÉODORE-OCTAVE, né le 16 août 1848.

G. MARIE-HERMANN-ANTOINE-FRANÇOIS-FRÉDÉRIC-LOUIS, né le 28 mars 1851.

2. CURT-REINECKE, né le 20 janvier 1812, chambellan impérial-royal et secrétaire d'ambassade; marié le 25 août 1847 à GEORGINE, fille du baronnet Charles Acton et de la comtesse Zoé d'Albon; dame de la cour impériale.

De ce mariage.

A. CONSTANTIN-JEAN-BERNARD-CURT, né le 25 septembre 1848.

B. OCTAVIE-LAURETTE-CAROLINE-HERMINE, née le 22 février 1851.

Du second mariage du comte Charles-Chrétien. Voy. p. 65.

3. HENRIETTE-LOUISE-HERMINE, née le 30 septembre 1801.

4. CAROLINE-ISABELLE-IRMENGARDE, née le 23 avril 1803.

II. SCHAUMBOURG-LIPPE. — Réformé.

GEORGE-GUILLAUME, né le 20 décembre 1784; succède à son père le prince Philippe-Ernest, le 13 février 1787, prend les rênes du gouvernement et le titre de prince le 18 avril 1807; marié le 23 juin 1816 à IDA-CAROLINE-LOUISE, née le 26 septembre 1796, fille de feu George, prince de Waldeck et Pyrmont.

Enfants.

1. ADOLPHE-GEORGE, prince héréditaire, né le 1er août 1817, marié le 25 octobre 1844 à HERMINE, née le 29 septembre 1827, fille de feu George, prince de Waldeck et Pyrmont.

De ce mariage.

A. HERMINE, née le 5 octobre 1845.

B. ÉTIENNE-ALBERT-GEORGE, né le 10 octobre 1846.

C. PIERRE-HERMANN, né le 19 mai 1848.

D. EMMA-FRÉDÉRIQUE-IDA, née le 16 juillet 1850.

E. . . . . ., née le 28 juillet 1852.

2. MATHILDE-AUGUSTINE-WILHELMINE-CAROLINE, née le 11 septembre 1818; mariée le 15 juillet 1843 à EUGÈNE, duc de Wurtemberg.

3. ADÉLAÏDE-CHRISTINE-JULIE-CHARLOTTE, née le 9 mars 1821; mariée le 16 octobre 1841 à FRÉDÉRIC, prince de Schleswig-Holstein-Sonderberg-Glucksberg (voy. *Holstein*, p. 56); séparée le 17 mars 1848.

4. IDA-MARIE-AUGUSTE-FRÉDÉRIQUE, née le 26 mai 1824.

5. GUILLAUME-CHARLES-AUGUSTE, né le 12 décembre 1834.

6. ELISABETH-WILHELMINE-AUGUSTE-MARIE, née le 5 mars 1841.

Sœur.

1. WILHELMINE-CHARLOTTE, née le 18 mai 1783, mariée le 7 novembre 1814 à ERNEST-FRÉDÉRIC-HERBERT, comte de Munster, ministre d'État, maréchal et pair héréditaire du royaume de Hanovre; veuve le 20 mai 1839.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET DUCHÉ DE LIMBOURG.

(Voy. PAYS-BAS.)

MECKLEMBOURG. — Luthérien.

I. MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN.

FRÉDÉRIC-FRANÇOIS, né le 28 février 1823; succède à son père le grand-duc Paul-Frédéric (né le 15 septembre 1800) le 7 mars 1842; chef du régiment russe des carabiniers Moscou, et propriétaire du régiment prussien d'infanterie n° 24; marié le 3 novembre 1849 à AUGUSTE-MATHILDE-WILHELMINE, née le 26 mai 1822, fille de feu Henri LXIII, prince de Reuss-Schleiz-Kœstritz.

Fils.

FRÉDÉRIC-FRANÇOIS-PAUL-NICOLAS-ERNEST-HENRI, grand-duc héréditaire, né le 19 mars 1851.

Frère et sœur.

1. LOUISE-MARIE-HÉLÈNE, née le 17 mai 1824, mariée le 20 octobre 1849 à HUGUES-ALFRED-ADOLPHE-PHILIPPE, fils de Vériand, prince de Windisch-Grætz.

2. FRÉDÉRIC-GUILLAUME-NICOLAS, né le 5 mars 1827, capitaine au service de Prusse, agrégé au régiment des gardes du corps.

Mère.

FRÉDÉRIQUE-WILHELMINE-ALEXANDRINE-MARIE-HÉLÈNE, née le 23 février 1803, fille de feu Frédéric-Guillaume III roi de Prusse; mariée le 25 mai 1822 à PAUL-FRÉDÉRIC, fils du grand-duc héréditaire Frédéric-Louis; veuve le 7 mars 1842.

Tantes.

Du premier mariage du grand-père (23 octobre 1799) le grand-duc héréditaire Frédéric-Louis avec Hélène-Paulowna, grande-duchesse, fille de Paul Ier, empereur de Russie († 24 septembre 1803):

1. MARIE-LOUISE-FRÉDÉRIQUE-ALEXANDRINE-ÉLISABETH-CHARLOTTE-CATHERINE, née le 31 mars 1803, mariée le 7 octobre 1825 à GEORGE, duc régnant de Saxe-Altenbourg.

Du second mariage du grand-père (1er juillet 1810) avec Caroline († 20 janvier 1816), fille de feu Charles-Auguste grand-duc de Saxe-Weimar:

2. HÉLÈNE-LOUISE-ÉLISABETH, née le 24 janvier 1814, mariée le 30 mai 1837 à FERDINAND prince royal de France, duc d'Orléans; veuve le 13 juillet 1842 (voy. p. 35).

II. MECKLENBOURG-STRÉLITZ.

GEORGE-FRÉDÉRIC-CHARLES-JOSEPH, né le 12 août 1779; succède à son père le grand-duc Charles (né le 10 octobre 1741) le 6 novembre 1816; marié le 12 août 1817 à MARIE-WILHELMINE-FRÉDÉRIQUE, née le 21 janvier 1796, fille de feu Frédéric, landgrave de Hesse-Cassel.

Enfants.

1. FRÉDÉRIC-GUILLAUME-CHARLES-GEORGE-ERNEST-ADOLPHE-GUSTAVE, grand-duc héréditaire, né le 17 octobre

1819, lieutenant général à la suite dans l'armée prussienne; marié le 28 juin 1843 à AUGUSTE-CAROLINE-CHARLOTTE-ÉLISABETH-MARIE-SOPHIE-LOUISE, née le 19 juillet 1822, fille aînée de feu Adolphe duc de Cambridge.

De ce mariage.

GEORGE-ADOLPHE-FRÉDÉRIC-AUGUSTE-VICTOR-ERNEST-ADALBERT-GUSTAVE-GUILLAUME-WELLINGTON, prince héréditaire, né le 22 juillet 1848.

2. CAROLINE-CHARLOTTE-MARIANNE, née le 10 janvier 1821, mariée le 10 juin 1841 à FRÉDÉRIC, alors prince royal de Danemark, maintenant roi de Danemark; séparée le 30 septembre 1846.

3. GEORGE-AUGUSTE-ERNEST-ADOLPHE-CHARLES-LOUIS, né le 11 janvier 1824, général-major au service de Russie, chef de la batterie nº 23 de l'artillerie à cheval, membre du comité scientifique de l'artillerie et attaché au corps de la garde; marié le 16 février 1851 à CATHERINE-MICHAÏLOWNA, née le 28 août 1782 (16 v. st.), fille de feu Michel, grand-duc de Russie.

MODÈNE. — Catholique.

FRANÇOIS V (FERDINAND-GÉMINIEN), archiduc d'Autriche-Este, prince royal de Hongrie et de Bohême, duc de Modène, de Reggio, Mirandola, Massa, Carrara, Guastalla, etc., né le 1er juin 1819; feld-maréchal-lieutenant au service d'Autriche, propriétaire du 32e régiment d'infanterie autrichienne; succède à son père le duc François IV (né le 6 octobre 1779, † 21 janvier 1846); marié le 30 mars 1842 à ADELGONDE-AUGUSTE-CHARLOTTE-CAROLINE-ÉLISABETH-AMÉLIE-SOPHIE-MARIE-LOUISE, née le 19 mars 1823, fille de Louis, roi de Bavière.

Frère et sœurs.

1. MARIE-THÉRÈSE-BÉATRICE-GAETANE, archiduchesse d'Autriche, née le 14 juillet 1817, mariée le 7 novembre 1846 à HENRI prince de Bourbon, comte de Chambord.

† FERDINAND-CHARLES-VICTOR, archiduc d'Autriche (né 20

juillet 1821, † 15 décembre 1849). *Sa veuve.* FRANÇOISE-MARIE-ÉLISABETH, archiduchesse d'Autriche, née le 17 janvier 1831; fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie; mariée le 4 octobre 1847.

Fille.

MARIE-THÉRÈSE-DOROTHÉE-HENRIETTE, archiduchesse d'Autriche, née le 2 juillet 1849.

3. MARIE-BÉATRICE-ANNE-FRANÇOISE, archiduchesse d'Autriche, née le 13 février 1824, mariée le 6 février 1847 à JEAN-CHARLES-MARIE de Bourbon, infant d'Espagne.

MONACO. — Catholique.

TANCRÈDE-FLORESTAN-ROGER-LOUIS-GRIMALDI, né le 10 octobre 1785; succède à son frère le prince Honoré V, le 2 octobre 1841 sous le nom de Florestan Ier, marié le 27 novembre 1816 à MARIE-LOUISE-CAROLINE-GABRIELLE, née le 18 juillet 1793, Gibert de Lametz.

Enfants.

1. CHARLES-HONORÉ-GRIMALDI, prince héréditaire, né le 8 décembre 1818, duc de Valentinois, grand d'Espagne de première classe, etc.; marié le 28 septembre 1846 à ANTOINETTE-GHISLAINE, née comtesse de Mérode, le 28 septembre 1828. *Leur fils.* ALBERT-HONORÉ-CHARLES, né le 13 novembre 1848.
2. FLORESTINE-GABRIELLE-ANTOINETTE Grimaldi, née le 22 octobre 1833.

Oncle du côté paternel.

† JOSEPH Grimaldi († 28 juin 1816), marié à FRANÇOISE-THÉRÈSE, née princesse de Choiseul-Stainville († 1793).

Filles.

1. HONORINE-CAMILLE-ATHÉNAÏS, née le 22 avril 1784; veuve de René-Louis-Victor, marquis de la Tour du Pin.
2. ATHÉNAÏS-EUPHROSINE-LOUISE-PHILIPPINE, née le 22 juin 1786; veuve d'Auguste-Michel-Félicité Le Tellier de Souvré, marquis de Louvois.

Nassau.

ADOLPHE-Guillaume-Charles-Auguste-Frédéric, né le 24 juillet 1817, duc de Nassau, chef du 5e régiment des uhlans prussiens; succède à son père le duc Guillaume-George-Auguste-Henri-Belge (né 14 juin 1792) le 20 août 1839; marié 1° le 31 janvier 1844 à Élisabeth-Michaëlowna, née le 26 mai (14 v. st.) 1826, fille de feu Michel, grand-duc de Russie; veuf le 28 janvier 1845; 2° le 23 avril 1851 à ADÉLAÏDE-Marie, née le 25 décembre 1833, fille de Frédéric, prince d'Anhalt-Dessau.

Fils.

GUILLAUME-Alexandre, prince héréditaire de Nassau, né le 22 avril 1852.

Frères et sœurs.

Du premier mariage du père avec Louise-Charlotte-Frédérique-Amélie, fille de feu Frédéric duc de Saxe-Altenbourg, née le 28 janvier 1794, mariée le 24 juin 1813, † 6 avril 1825):

1. THÉRÈSE-Wilhelmine-Frédérique-Isabelle, née le 17 avril 1815, mariée le 23 avril 1837 à Constantin-Frédéric-Pierre, prince d'Oldenbourg, général d'infanterie au service de Russie, etc.
2. MARIE-Wilhelmine-Frédérique-Isabelle, née le 29 janvier 1825, mariée le 20 juin 1842 à GUILLAUME-Hermann-Charles, prince-régnant de Wied.

Du second mariage du père avec Pauline-Frédérique-Marie, fille de Paul prince de Wurtemberg (voy. ci-dessous):

3. HÉLÈNE-Wilhelmine-Henriette-Pauline-Marianne, née le 12 août 1831.
4. NICOLAS-Guillaume, né le 20 septembre 1832.
5. SOPHIE-Wilhelmine-Marianne-Henriette, née le 9 juillet 1836.

Mère.

PAULINE-Frédérique-Marie, née le 25 février 1810, fille de Paul, prince de Wurtemberg; mariée à GUILLAUME-George-Auguste-Henri-Belge, le 23 avril 1829; veuve le 20 août 1839.

NASSAU-ORANGE.

(Voy. PAYS-BAS.)

OLDENBOURG.

(Voy. HOLSTEIN.)

PAPE ET CARDINAUX.

PIE IX, JEAN-MARIE, de la maison comtale de Mastai-Ferretti, né à Sinigaglia en 1792; évêque d'Imola, le 17 décembre 1832; cardinal réservé in petto le 23 décembre 1839, préconisé le 14 décembre 1840; élu pape après le décès du pape Grégoire XVI le 16 juin 1846; couronné le 21 juin 1846.

CARDINAUX COMPOSANT LE SACRÉ COLLÉGE.

I. *Cardinaux de l'ordre des évêques.*

1. VINCENT MACCHI, né à Capo di Monte, dans le diocèse de Montefiascone le 31 août 1770; le 11 juin 1847, évêque d'Ostie et Velletri, doyen du sacré collége, légat de Velletri, préfet de la congrégation des cérémonies, secrétaire de l'inquisition; nommé le 2 octobre 1826.
2. LOUIS LAMBRUSCHINI, né à Gènes, le 16 mai 1776, de la congrégation du clergé régulier de Saint-Paul (Barnabites); le 11 juin 1842, évêque de Porto, Saint-Rufina et Civita-Vecchia, second doyen du sacré collége, préfet de la congrégation des rites, secrétaire des brefs, bibliothécaire de l'église, grand prieur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand chancelier des ordres du pape; nommé le 30 septembre 1831.
3. MARIUS MATTEI, né à Pergola, le 6 septembre 1792; le 17 juin 1844 évêque de Frascati, archiprêtre de la basilique du Vatican, président de la congrégation formée pour la conservation de l'église de Saint-Pierre; nommé le 2 juillet 1832.

JACQUES-LOUIS BRIGNOLE, né à Gènes, le 8 mai 1797; le 11 juin 1847, évêque de Sabine, abbé de Santa Maria di Farfa; préfet de la congrégation de l'index; nommé le 20 janvier 1834.

CONSTANTIN PATRIZI, né à Sienne le 4 septembre 1798, vicaire

général de Sa Sainteté, le 20 avril 1849, évêque d'Albano; préfet de la congrégation de la résidence des évêques, archiprêtre de la basilique libérienne de Santa Maria Maggiore; réservé in petto le 23 juin 1834, préconisé le 11 juillet 1836.

6. LOUIS AMAT DI SAINT FILIPPO E SORSO, né à Cagliari, le 21 juin 1796; le 15 mars 1852, évêque de Palestrine; nommé le 19 mai 1837.

II. *Cardinaux de l'ordre des prêtres.*

1. CHARLES OPPIZZONI, né à Milan, le 15 avril 1769, 1er prêtre; le 20 septembre 1802, archevêque de Bologna; nommé le 26 mars 1804.

2. JACQUES-PHILIPPE FRANZONI, né à Gênes, le 10 décembre 1775, préfet de la congrégation de la propagande; nommé le 2 octobre 1826.

3. BENOÎT prince BARBERINI-COLONNA, né à Rome, le 22 octobre 1788, archiprêtre de la basilique de Saint-Jean de Latran, préfet de la congrégation de l'immunité ecclésiastique; réservé in petto le 2 octobre 1826, préconisé le 15 décembre 1828.

4. HUGUES-PIERRE SPINOLA, né à Gênes, le 29 juin 1791, prodataire de Sa Sainteté; réservé in petto, le 30 septembre 1831, préconisé le 2 juillet 1832.

5. AMBROISE BIANCHI, né à Crémone, le 17 octobre 1771, de l'ordre des camaldules, préfet de la congrégation de la discipline du clergé régulier; réservé in petto, le 6 avril 1835, préconisé le 8 juillet 1839.

6. GABRIEL comte della GENGA SERMATTEI, né à Assisi, le 4 décembre 1801; préfet de la congrégation des évêques du clergé régulier; nommé le 1er février 1836.

7. ANGE MAI, né à Schilpario dans le diocèse de Bergame, le 7 mars 1782, préfet de la congrégation du concile; réservé in petto le 19 mai 1837, préconisé le 12 février 1838.

8. JEAN SOGLIA, né à Casola Valsenio dans le diocèse d'Imola, le 11 octobre 1779; le 18 février 1839, évêque d'Osimo et de Cingoli; nommé in petto le 12 février 1838, préconisé le 18 février 1839.

9. CLARISSIMUS FALCONIERI (MELLINI), né à Rome, le 17 septembre 1794; le 3 juillet 1826, archevêque de Ravenne; nommé le 12 février 1838.

10. ANTOINE TOSTI, né à Rome, le 4 octobre 1776; nommé in petto, le 12 février 1838, préconisé le 18 février 1839.

11. PHILIPPE D'ANGELIS, né à Ascoli, le 16 avril 1792; le 27 janvier 1842, archevêque de Fermo; réservé in petto, le 13 septembre 1838, préconisé le 8 juillet 1839.

12. ENGELBERT STERKZ, né à Ophem dans le diocèse de Malines, le 2 novembre 1792; le 24 février 1832, archevêque de Malines; nommé le 13 septembre 1838.

13. GABRIEL FERRETTI, né à Ancône, le 31 janvier 1795, abbé de S. Vincenzo et S. Anastasio alle Tre Fontane, grand pénitencier; réservé in petto, le 20 novembre 1838, préconisé le 8 juillet 1839.

14. FERDINAND-MARIE PIGNATELLI, de l'ordre des théatins, né à Naples, le 9 juin 1770; le 21 février 1839, archevêque de Palerme; nommé le 8 juillet 1839.

15. GASPARD-BERNARD PIANETTI, né à Jési, le 7 février 1780; le 3 juillet 1826, évêque de Viterbe et Toscanella; réservé in petto, le 23 décembre 1839, préconisé le 14 décembre 1840.

16. LOUIS VANNICELLI-CASONI, né à Amelia, le 16 avril 1801; le 20 mai 1850, archevêque de Ferrare; réservé in petto, le 23 décembre 1839, préconisé le 24 janvier 1842.

17. LOUIS, de la famille princière d'ALTIERI, né à Rome, le 17 juillet 1805, président de Rome et de la Comarca; réservé in petto, le 14 décembre 1840, préconisé le 21 avril 1845.

18. LOUIS-JACQUES-MAURICE, comte de BONALD, né à Milhaud, dans le diocèse de Rhodez (Aveyron), le 30 novembre 1787; le 27 avril 1840, archevêque de Lyon; nommé le 1[er] mars 1841.

19. FRÉDÉRIC JEAN-JOSEPH-COELESTIN, prince de Schwartzenberg, né à Vienne, le 6 avril 1809; le 29 mai 1850, prince-archevêque de Prague; nommé le 24 janvier 1842.

20. CÔME DE' CORSI, né à Florence, le 10 juin 1798; le 20 janvier 1845, évêque de Jési; nommé le 24 janvier 1842.

21. FRANÇOIS-DE-PAULE VILLADICANI, né à Messine, le 22 février 1780; le 17 novembre 1823, archevêque de Messine; nommé le 27 janvier 1843.

22. FABIUS-MARIE ASQUINI, né à Fagagna dans le diocèse d'Udine, le 14 août 1802, préfet de la congrégation des indulgences et des reliques; réservé in petto, 22 janvier 1844; préconisé le 21 avril 1845.

23. ANTOINE-MARIE CAGIANO DE AZEVEDO, né dans le diocèse d'Aquino, le 14 décembre 1797; nommé le 22 janvier 1844.

24. NICOLAS CLARELLI-PARACCIANI, né à Rieti, le 12 avril 1799; le 22 janvier 1844, évêque de Montefiascone et Corneto; nommé le 22 janvier 1844.

25. DOMINIQUE CARAFA DI TRAETTO, né à Naples, le 12 juillet 1805; le 22 juillet 1844, archevêque de Bénévent; nommé le 22 juillet 1844.

26. LAURENT comte SIMONETTI, né à Rome, le 27 mai 1789, secrétaire des suppliques; réservé in petto, le 22 juillet 1844, préconisé le 24 novembre 1845.

27. JACQUES PICCOLOMINI, né à Sienne, le 31 juillet 1795; réservé in petto, le 22 juillet 1844, préconisé le 24 novembre 1845.

28. GUILLAUME-HENRI DE CARVALHO, né à Coïmbre, le 10 février 1793; le 24 novembre 1845, patriarche de Lisbonne; nommé le 19 janvier 1846.

29. SIXTE RIARIO-SFORZA, né à Naples, le 5 décembre 1810; le 24 novembre 1845, archevêque de Naples; nommé le 19 janvier 1846.

30. GAETAN BALUFFI, né à Ancône, le 29 mars 1788; le 21 septembre 1846, évêque d'Imola; nommé le 21 décembre 1846.

31. RAPHAEL FORNARI, né à Rome, le 23 janvier 1787, préfet de la congrégation des études; réservé in petto, le 21 décembre 1846, préconisé le 30 septembre 1850.

32. JACQUES-MARIE-ANTOINE-CÉLESTIN DU PONT, né à Villa-Franca, dans le diocèse de Nice, le 2 février 1792; le 24 janvier 1842, archevêque de Bourges; nommé le 12 juin 1847.

33. JEAN-JOSEPH BONNEL Y ORBE, né à Pinos della Valle (Grenade), le 17 mars 1782; archevêque de Tolède, le 4 octobre 1847; nommé le 30 septembre 1850.

34. JACQUES-MARIE-ADRIEN-CÉSAIRE MATHIEU, né à Paris, le 20 janvier 1796; archevêque de Besançon, le 30 septembre 1834; nommé le 30 septembre 1850.

35. JUDAS-THADD.-JOSEPH ROMO, né à Cavixar, le 9 janvier 1779; archevêque de Séville, le 17 décembre 1847; nommé le 30 septembre 1850.

36. THOMAS GOUSSET, né à Montigny-les-Charlieux (archevêché de Besançon), le 1[er] mai 1792; archevêque de Reims, le 13 juillet 1840; nommé le 30 septembre 1850.

37. MAXIMILIEN-JOSEPH-GODEFROI baron de SOMERAU-BEECKH,

né à Vienne, le 21 décembre 1769; archevêque d'Olmutz, le 19 mai 1837; nommé le 30 septembre 1850.

38. JEAN DE GEISSEL, né à Gimeldingen (Spire), le 4 février 1796, archevêque de Cologne, le 14 octobre 1845; nommé le 30 septembre 1850.

39. PIERRE-PAUL DE FIGUEREDO DE CUNHA E MELLO, né à Faveiro (diocèse de Coïmbre), le 19 juin 1770; archevêque de Braga, le 3 avril 1843; nommé le 30 septembre 1850.

40. NICOLAS WISEMANN, né à Séville, le 2 août 1802; archevêque de Westminster, le 29 septembre 1850; nommé le 30 septembre 1850.

41. JOSEPH COSENZA, né à Naples, le 26 février 1788, archevêque de Capoue, le 30 septembre 1850; nommé le 30 septembre 1850.

42. JOSEPH PECCI, né à Gubbio, le 13 avril 1776; évêque de Gubbio, le 1er mars 1841; nommé le 30 septembre 1850.

43. MELCHIOR baron de DIEPENBROK, né à Bocholt (diocèse de Munster), le 9 janvier 1798; prince-évêque de Breslau, le 21 avril 1845; nommé le 30 septembre 1850.

44. CHARLES-LOUIS MORIKHINI, né à Rome, le 21 novembre 1805; archevêque de Nisibis in partibus, et trésorier général de la chambre apostolique; nommé le 15 mars 1852.

45. DOMINIQUE LUCCIARDI, né à Sarzana, le 8 décembre 1796; le 5 septembre 1851, évêque de Sinigaglia; nommé le 15 mars 1852.

46. FRANÇOIS-AUGUSTE-FERDINAND DONNET, né à Bourg-Argental (diocèse de Lyon), le 16 novembre 1795; le 19 mai 1837, archevêque de Bordeaux; nommé le 15 mars 1852.

47. JÉROME D'ANDREA, né à Naples, le 12 avril 1811; archevêque de Mitylène in partibus; nommé le 15 mars 1852.

III. *Cardinaux de l'ordre des diacres.*

1. THOMAS RIARIO-SFORZA, né à Naples, le 8 janvier 1782, premier diacre, camerlingue de l'église, archichancelier de l'université romaine; nommé le 10 mars 1823.

2. LOUIS GAZZOLI, né à Terni, le 18 mars 1774, second diacre; réservé in petto, le 30 septembre 1831; préconisé le 2 juillet 1832.

3. ADRIEN FIESCHI, né à Gênes, le 7 mars 1788; réservé in petto le 23 juin 1834; préconisé le 13 septembre 1838.

4. LOUIS CIACCHI, né à Pesaro, le 16 août 1788; nommé le 12 février 1838.

5. JOSEPH UGOLINI, né à Macerata (marche d'Ancône), le 6 janvier 1783; nommé le 12 février 1838.

6. JEAN SERAFINI, né à Magliano en Sabine, le 15 octobre 1786; nommé le 12 février 1843.

7. PIERRE MARINI, né à Rome, le 5 octobre 1794; nommé le 21 décembre 1846, préfet de l'économie de la propagande.

8. JOSEPH BOFONDI, né à Forli, le 24 octobre 1795; réservé in petto, le 21 décembre 1846; préconisé le 12 juin 1847.

9. JACQUES ANTONELLI, né à Sonnino près de Terracina, le 2 avril 1806, secrétaire d'État, président du conseil des ministres et du conseil d'État, président de la congrégation formée pour la conservation de l'église de Saint-Paul; préfet des palais apostoliques; nommé le 12 juin 1847.

10. ROBERT ROBERTI, né à Saint-Giusto (archevêché de Fermo), le 23 décembre 1788; nommé le 30 septembre 1850.

PARME, PLAISANCE ET ÉTATS ANNEXÉS. — Catholique.

FERDINAND-CHARLES III JOSEPH-MARIA-VITTORIO-BALTHASAR de Bourbon, infant d'Espagne, né le 24 janvier 1823, duc de Parme, de Plaisance et des États annexés, succède à son père le duc Charles II (voy. p. 79), d'après l'acte d'abdication du 14 mars 1849 et prend les rênes du gouvernement par proclamation du 27 août 1849; marié 10 novembre 1845 à LOUISE-MARIE-THÉRÈSE de Bourbon, née 21 septembre 1819, fille de feu Ferdinand d'Artois, duc de Berry.

Enfants.

1. MARGUERITE-MARIE-THÉRÈSE-HENRIETTE, née le 1er janvier 1847.
2. ROBERT, prince de Plaisance, prince héréditaire, né le 9 juillet 1848.
3. ALIX-MARIE-CAROLINE-FERDINANDE-RACHEL-JEANNE-PHILOMÈNE, née le 27 décembre 1849.
4. HENRI-CHARLES-LOUIS-GEORGE-ABRAHAM-PAUL, comte de Bardi, né le 12 février 1851.

Père et mère.

CHARLES-II-LOUIS de Bourbon, infant d'Espagne, né le 22 décembre 1799, succéda à sa mère (infante Marie-Louise, née le 6 juillet 1782, fille de Charles IV roi d'Espagne, veuve de Louis roi d'Étrurie le 27 mai 1803) dans le gouvernement du duché de Lucques le 13 mars 1824, cède Lucques à la Toscane le 5 octobre 1847, succède, après le décès de la duchesse Marie-Louise, le 17 décembre 1847, dans le gouvernement de Parme, Plaisance et États annexés (manifeste du 26 décembre 1847); établit une régence (20 mars 1848), remplacée par un gouvernement provisoire (9 avril 1848); quitte ce pays (19 avril 1848), et renonce au gouvernement par manifeste daté de Weistropp dans le royaume de Saxe, 14 mars 1849, en faveur de son fils, le duc Charles III (voy. p. 78); marié le 15 août 1820 à MARIE-THÉRÈSE-FERDINANDE-FÉLICIE-GAETANE-PIE, née le 19 septembre 1803, fille de feu Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne.

Tante.

MARIE-LOUISE-CHARLOTTE, née le 1er octobre 1802, infante d'Espagne; veuve du prince Maximilien de Saxe. (Voy. SAXE, p. 97.)

PAYS-BAS. — Réformé.

GUILLAUME III (ALEXANDRE-PAUL-FRÉDÉRIC-LOUIS), prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, duc de Limbourg, né le 19 février 1817, succède à son père le roi Guillaume II (né 6 décembre 1792, † 17 mars 1849) aux couronnes royale, grand-ducale et ducale; est inauguré et prête le serment constitutionnel à Amsterdam le 12 mai 1849; marié le 18 juin 1839 à SOPHIE-FRÉDÉRIQUE-MATHILDE, née le 17 juin 1818, fille de Guillaume Ier, roi de Wurtemberg.

Fils.

1. GUILLAUME-NICOLAS-ALEXANDRE-FRÉDÉRIC-CHARLES-HENRI, prince d'Orange, né le 4 septembre 1840.
2. GUILLAUME-ALEXANDRE-CHARLES-HENRI-FRÉDÉRIC, né le 25 août 1851.

Frère et sœur.

1. GUILLAUME-FRÉDÉRIC-HENRI, prince des Pays-Bas, né le 13 juin 1820, vice-amiral et protecteur de l'académie de Delft, lieutenant du roi dans le grand-duché de Luxembourg; fiancé en juillet 1852 à AMÉLIE-MARIE DA GLORIA-AUGUSTE, fille de Bernard duc de Saxe-Weimar-Eisenach, née le 20 mai 1830.

2. WILHELMINE-MARIE-SOPHIE-LOUISE, princesse des Pays-Bas, née le 8 avril 1824, mariée le 8 octobre 1842 à CHARLES, grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach.

Mère.

ANNA-PAULOWNA, née le 18 janvier 1795, fille de feu Paul empereur de Russie, mariée le 21 février 1816 à GUILLAUME II roi des Pays-Bas, veuve le 17 mars 1849.

Oncle et tante.

1. GUILLAUME-FRÉDÉRIC-CHARLES, prince des Pays-Bas, né le 28 février 1797, feld-maréchal et amiral de la flotte, marié le 21 mai 1825 à LOUISE-AUGUSTE-WILHELMINE-AMÉLIE, née le 1er février 1808, fille de feu Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse.

Filles.

A. WILHELMINE-FRÉDÉRIQUE-ALEXANDRINE-ANNE-LOUISE, princesse des Pays-Bas, née le 5 août 1828, mariée au prince royal de Suède et Norvége, le 19 juin 1850.

B. WILHELMINE-FRÉDÉRIQUE-ANNE-ÉLISABETH-MARIE, princesse des Pays-Bas, née le 5 juillet 1841.

2. WILHELMINE-FRÉDÉRIQUE-LOUISE-CHARLOTTE-MARIANNE, princesse des Pays-Bas, née le 9 mai 1810. (Voy. PRUSSE, p. 83. F.)

PORTUGAL. — Catholique.

MARIA II DA GLORIA-JEANNE-CHARLOTTE-LÉOPOLDINE-ISIDORE DA CRUZ-FRANÇOISE-XAVIÈRE DA PAULA-MICHAELA-GABRIELA-RAFAELA-LOUISE-GONZAGA, née le 4 avril 1819, fille de l'empereur du Brésil dom Pedro Ier (IV dans la série des rois de Portugal, † 24 septembre 1834); reine de Portugal et des Algarves par l'abdication de son père le

2 mai 1826, sous tutelle; fait son entrée à Lisbonne le 23 septembre 1833; mariée par procuration le 1er décembre 1834 et en personne le 26 janvier 1835 à Auguste, duc de Leuchtenberg, veuve le 28 mars suivant; 2° par procuration le 1er janvier et en personne le 9 avril 1836 à FERDINAND-AUGUSTE-FRANÇOIS-ANTOINE, roi de Portugal, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, né le 29 octobre 1816.

Enfants.

1. Dom PEDRO-D'ALCANTARA-MARIA-FERNANDO-MIGUEL-RAPHAEL-GABRIEL-GONZAGA-XAVIER-JOAO-ANTONIO-LÉOPOLDO-VICTOR-FRANCISCO-D'ASSISE-JULIO-AMÉLIO, duc de Saxe, duc de Bragance et Bourbon, prince royal, né le 16 septembre 1837.
2. Dom LOUIS-PHILIPPE-MARIA-FERNANDO-PEDRO D'ALCANTARA-ANTONIO-MIGUEL-RAPHAEL-GABRIEL-GONZAGA-XAVIER-FRANCISCO D'ASSISE-JEAN-AUGUSTE-JULES de Bragance-Bourbon, duc de Saxe, duc d'Oporto, né le 31 octobre 1838.
3. Dom JOAO-MARIA-FERNANDO-GREGORIO-PEDRO-D'ALCANTARA-MIGUEL-RAPHAEL-GABRIEL-LÉOPOLDO-CARLOS-ANTONIO-FRANCISCO D'ASSISE-BORGA-GONZAGA-FÉLIS de Bragance-Bourbon, duc de Saxe, duc de Béja, né le 16 mars 1842.
4. Dona MARIE-ANNE-FERNANDE-LÉOPOLDINE-MICHAELE-GABRIELA-CARLOTTA-ANTONIA-JULIA-VICTORIA-PRAXÈDES-FRANÇOISE D'ASSISE-GONZAGA de Bragance-Bourbon, duchesse de Saxe, née le 21 juillet 1843.
5. Dona ANTONIA-MARIA-FERNANDE-MICHAELE-GABRIELA-RAFAELE D'ASSISE-GONZAGA-SILVEIRA-JULIE-AUGUSTE de Bragance-Bourbon, duchesse de Saxe, née le 17 février 1845.
6. Dom FERNANDO de Bragance-Bourbon, duc de Saxe, né le 23 juillet 1846.
7. Dom AUGUSTO-MARIA-FERNANDO-CARLOS-MIGUEL-GABRIEL-RAPHAEL-AGRICOLA-FRANCISCO-D'ASSISE-GONZAGA-PEDRO D'ALCANTARA-LOYOLA de Bragance-Bourbon, duc de Saxe, né le 4 novembre 1847.

Belle-mère, frère et sœurs de la reine (voy. BRÉSIL, p. 37); *frère et sœurs du père.*

1. MARIE-THÉRÈSE, ci-devant princesse de Beïra, née le 29

1793; 1re veuve de dom Pedro-Charles, infant d'Espagne, le 4 juillet 1812, mariée 2e à dom CARLOS, infant d'Espagne, le 2 février 1838. (Voy. ESPAGNE, p. 43.)

2. ISABELLE-MARIE, née le 4 juillet 1801, régente de Portugal depuis le 10 mars 1826 jusqu'au 26 février 1828.

3. Dom MIGUEL-MARIE-ÉVARISTE, né le 26 octobre 1802; par l'acte du roi dom Pedro du 3 juillet 1827 et d'après la prestation du serment du 26 février 1828, régent du Portugal; se déclare roi le 30 juin 1828; s'engage par la convention d'Evora-monte du 26, ainsi que par sa déclaration du 29 mai 1834, à quitter le Portugal et à ne jamais intervenir dans les affaires politiques de ce pays, et s'embarque à Sinès le 1er juin 1834 pour Gênes; marié le 24 septembre 1851 à ADÉLAIDE-SOPHIE-AMÉLIE-LOUISE-JEANNE-LÉOPOLDINE, née le 3 avril 1831, fille de feu Constantin-Joseph, prince héréditaire de Lœwenstein-Wertbein-Rochefort-Rosenberg.

De ce mariage.

MARIE-ISABELLE-EULALIE-CHARLOTTE de Bragance, infante de Portugal et des Algarves, princesse de Beira, née à Heubach en Bavière, le 5 août 1852.

4. ANNE DA JESUS-MARIA, née le 23 décembre 1806, mariée le 1er décembre 1827 au duc de Loulé.

PRUSSE. — Luthérien.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, né le 15 octobre 1795; succède à son père le roi Frédéric-Guillaume III (né 3 août 1770) le 7 juin 1840; reçoit le serment de fidélité à Kœnigsberg le 10 septembre et à Berlin le 15 octobre 1840; marié par procuration le 16 et en personne le 29 novembre 1823 à ÉLISABETH-LOUISE, née le 13 novembre 1801, fille de feu Maximilien-Joseph, roi de Bavière.

Frères et sœurs.

1. FRÉDÉRIC-GUILLAUME-LOUIS, prince de Prusse, né le 22 mars 1797, lieutenant du roi en Poméranie et général d'infanterie, gouverneur militaire de la Prusse rhénane et westphalienne, chef du 7e régiment d'infanterie, propriétaire du régiment autrichien d'infanterie no 34 et chef du régiment des mousquetaires russes no 3; marié le 11 juin 1829 à MARIE-LOUISE-

AUGUSTE-CATHERINE, née le 30 septembre 1811, fille de Charles-Frédéric, grand-duc de Saxe-Weimar.

Enfants.

1. FRÉDÉRIC-GUILLAUME-NICOLAS-CHARLES, né le 18 octobre 1831, capitaine au 1er régiment d'infanterie de la garde.
2. LOUISE-MARIE-ÉLISABETH, née le 3 décembre 1838.

2. L'impératrice de Russie. (Voy. RUSSIE, p. 92.)

3. FRÉDÉRIC-CHARLES-ALEXANDRE, né le 29 juin 1801, général d'infanterie, chef du 12e régiment d'infanterie prussienne, propriétaire du régiment autrichien des cuirassiers no 8, et chef du régiment des mousquetaires russes no 4; marié le 26 mai 1827 à MARIE-LOUISE-ALEXANDRINE, née le 3 février 1808, fille de CHARLES-FRÉDÉRIC, grand-duc de Saxe-Weimar.

De ce mariage.

A. FRÉDÉRIC-CHARLES-NICOLAS, né le 20 mars 1828, colonel et commandant du régiment des dragons de la garde, chef du régiment des hussards russes no 9.

B. MARIE-LOUISE-ANNE, née le 1er mars 1829.

C. MARIE-ANNE-FRÉDÉRIQUE, née le 17 mai 1836.

4. FRÉDÉRIQUE-WILHELMINE-ALEXANDRINE-MARIE-HÉLÈNE, née le 23 février 1803, grande-duchesse douairière de Mecklembourg-Schwérin.

5. LOUISE-AUGUSTE-WILHELMINE-AMÉLIE, née le 1er février 1808, mariée le 21 mai 1825 à FRÉDÉRIC, prince des Pays-Bas.

6. FRÉDÉRIC-HENRI-ALBERT, né le 4 octobre 1809, général de cavalerie, chef du 1er régiment des dragons et du régiment des cuirassiers russes no 7; marié le 14 septembre 1830 à WILHELMINE-FRÉDÉRIQUE-LOUISE-CHARLOTTE-MARIANNE, née le 9 mai 1810, fille de feu Guillaume Ier, roi des Pays-Bas (divorcée le 28 mars 1849).

Enfants.

D. FRÉDÉRIQUE-LOUISE-WILHELMINE-MARIANNE-CHARLOTTE, née le 21 juin 1831; mariée le 18 mai 1850 à GEORGE, prince héréditaire de Saxe-Meiningen.

E. FRÉDÉRIC-GUILLAUME-NICOLAS-ALBERT, né le 8 mai 1837; lieutenant au 1er régiment de la garde à pied.

F. FRÉDÉRIQUE-WILHELMINE-LOUISE-ÉLISABETH-ALEXANDRINE, née le 1er février 1842.

Frères du père.

1. † LOUIS-FRÉDÉRIC-CHARLES, né le 5 novembre 1773, † 28 décembre 1796, marié le 26 décembre 1793 à FRÉDÉRIQUE-CAROLINE-SOPHIE-ALEXANDRINE, princesse de Mecklembourg-Strélitz (née le 2 mars 1778), mariée en troisièmes noces au roi de Hanovre, † 29 juin 1841).

De ce mariage.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME-LOUIS, né le 30 octobre 1794, général de cavalerie, chef du 1er régiment des cuirassiers prussiens et du régiment des lanciers russes de Kharkoff; marié le 21 novembre 1817 à WILHELMINE-LOUISE, née le 30 octobre 1799, fille de feu Alexis, duc régnant d'Anhalt-Bernbourg [*Dusseldorf*].

Fils.

A. FRÉDÉRIC-GUILLAUME-LOUIS-ALEXANDRE, né le 21 juin 1820, général-major au service de Prusse.

B. FRÉDÉRIC-GUILLAUME-GEORGE-ERNEST, né le 12 février 1826, major, agrégé au régiment des gardes du corps.

2. † FRÉDÉRIC-GUILLAUME-CHARLES, né le 3 juillet 1783, († 28 septembre 1851,) marié le 12 janvier 1804 à AMÉLIE-MARIE-ANNE, née le 13 octobre 1785, † 14 avril 1846, fille de feu Louis-Guillaume, landgrave de Hesse-Hombourg.

Enfants.

1. HENRI-GUILLAUME-ADALBERT, né le 29 octobre 1811, lieutenant général, inspecteur général de l'artillerie, commandant en chef de la marine et chef de la 1re brigade d'artillerie russe à cheval.

2. MARIE-ÉLISABETH-CAROLINE-VICTOIRE, née le 18 juin 1815, mariée le 22 octobre 1836 à CHARLES-GUILLAUME-LOUIS, prince de la Hesse grand-ducale.

3. FRÉDÉRIQUE-FRANÇOISE-AUGUSTE-MARIE-HEDWIGE, née le 15 octobre 1825, mariée à MAXIMILIEN II, roi de Bavière.

Seconde épouse de feu le roi Frédéric-Guillaume III.

AUGUSTE, princesse de Liegnitz, comtesse de Hohenzollern, née

le 30 août 1800, fille de feu Ferdinand, comte de Harrach ; mariée morganatiquement à FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, le 9 novembre 1824 ; veuve le 7 juin 1840.

HOHENZOLLERN. — Catholique.

I. HOHENZOLLERN-HECHINGEN.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME-CONSTANTIN, né le 16 février 1801, succède à son père le prince Frédéric-Hermann-Othon (né 22 juillet 1776) le 13 septembre 1838 ; par suite de la convention du 7 décembre 1849 et en vertu du pacte de succession, abdique le gouvernement de la principauté, en faveur de sa majesté le roi de Prusse, chef de toute la maison de Hohenzollern, en se réservant les droits d'un prince souverain. Par un ordre royal de cabinet du 27 mars 1850, il reçoit le titre d'altesse, avec le rang d'un prince puîné de la maison royale ; général-major au service de Prusse et chef du 7e régiment de la landwehr ; marié 1° le 22 mai 1826 à la princesse EUGÉNIE, née princesse de Leuchtenberg, le 23 décembre 1808, veuf le 1er septembre 1847 ; 2° par alliance morganatique le 13 novembre 1850 à AMÉLIE-SOPHIE-CAROLINE-ADÉLAÏDE, comtesse de Rothenbourg, fille de Charles-Frédéric-Louis-Ernest, baron Schenk de Geijern de Sybourg en Franconie, née le 18 juillet 1832.

Tantes.

Filles du troisième mariage du grand-père le prince Hermann-Frédéric-Othon (né le 30 juillet 1751, † 2 novembre 1810), avec Marie-Monique, comtesse de Weidbourg-Zell-Wurzach († 25 octobre 1814).

1. MAXIMILIENNE-ANTOINETTE, née le 30 novembre 1787 ; mariée : 1° le 25 février 1811 à ÉVÉRARD, comte de Waldbourg-Zell-Wurzach († 18 janvier 1814) ; 2° le 17 mai 1817 à CLÉMENT-JOSEPH, comte de Lodron.

2. JOSÉPHINE, née le 14 mai 1790, dame du palais de S. M. l'impératrice d'Autriche ; mariée le 31 août 1811 à LADISLAS, comte de Festetics de Tolna ; veuve le 12 mai 1846.

Grand-oncle.

† FRÉDÉRIC-FRANÇOIS-XAVIER (né le 31 mai 1757, † 6 avril 1844).

Enfants.

1. FRÉDÉRIC-FRANÇOIS-ANTOINE (né le 3 novembre 1790, † 13 décembre 1847). *Sa veuve.* ANNONCIADE-CAROLINE-JOAQUINE-AMÉLIE-ANTOINETTE, princesse de Hohenzollern-Sigmaringen, née le 6 juin 1810; mariée : 1° le 7 janvier 1839; 2° le 2 février 1850 à JEAN Singer, de Waldbourg, major au service d'Autriche, commandant un bataillon de grenadiers. (Voy. p. 87, 1.)
2. FRÉDÉRIQUE-JULIE, née le 27 mars 1792.
3. FRÉDÉRIQUE-JOSÉPHINE, née le 7 juillet 1795, dame de cour imp. et dame du pal. de S. M. l'impératrice d'Autriche; mariée le 2 janvier 1826 à FÉLIX, comte Vetter von der Lilie, baron de Burg-Felstritz, chambellan et major au service d'Autriche.

II. HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN.

CHARLES-ANTOINE-JOACHIM-ZÉPHYRIN-FRÉDÉRIC-MAINRAD, né le 7 septembre 1811, succède à son père le prince Charles (voy. p. 87), en vertu de la cession paternelle du 27 août 1848; abdique en faveur du roi de Prusse, par acte du 7 décembre 1849, et par un ordre royal du 20 mars 1850 reçoit le titre d'altesse et le rang d'un prince puîné de la maison royale; lieutenant général au service de Prusse, commandant de la 14° division (Dusseldorf) et chef du 20° régiment d'infanterie; marié le 21 octobre 1834 à JOSÉPHINE-FRÉDÉRIQUE-LOUISE, née le 21 octobre 1813, fille de feu Charles-Louis-Frédéric, grand-duc de Bade.

Enfants.

1. LÉOPOLD-ÉTIENNE-CHARLES-ANTOINE-GUSTAVE-ÉDOUARD-THASSILO, prince héréditaire, né le 22 septembre 1835, lieutenant au service de Prusse dans le 1er régiment d'infanterie de la garde.
2. STÉPHANIE-FRÉDÉRIQUE-WILHELMINE-ANTOINETTE, née le 15 juillet 1837.

3. CHARLES-EITEL-FRÉDÉRIC-ZÉPHYRIN-LOUIS, né le 20 avril 1839.

4. ANTOINE-ÉGON-CHARLES-FRÉDÉRIC, né le 7 octobre 1841.

5. FRÉDÉRIC-EUGÈNE-JEAN, né le 25 juin 1843.

6. MARIE-LOUISE-ALEXANDRINE-CAROLINE, née le 17 novembre 1845.

Sœurs.

1. ANNONCIADE-CAROLINE-JOAQUIME-ANTOINETTE-AMÉLIE, née le 6 juin 1810; veuve de Frédéric, prince de Hohenzollern-Hechingen, le 13 décembre 1847; mariée le 2 février 1850 à JEAN Stæger de Waldbourg, major et commandant un bataillon de grenadiers autrichiens. (Voy. p. 86. A.)

2. FRÉDÉRIQUE-WILHELMINE, née le 24 mars 1820, mariée le 5 décembre 1844 à JOACHIM-NAPOLÉON, marquis Pepoli, petit-fils de Murat.

Père et mère.

CHARLES-ANTOINE-FRÉDÉRIC-MAINRAD-FIDÈLE, né le 19 février 1785, succéda à son père le prince Antoine-Aloïs (né le 20 juin 1762), le 17 octobre 1831; marié: 1° le 4 février 1808 à ANTOINETTE-MARIE MURAT, née le 5 janvier 1793; veuf le 19 janvier 1847; 2° le 14 mars 1848 à CATHERINE-WILHELMINE-MARIE-JOSÈPHE, de Hohenlohe-Waldenbourg-Schillingsfurst, née le 19 janvier 1817, dame de la cour, veuve de François-Erwin, comte d'Ingelheim, le 6 juillet 1845.

REUSS. — Luthérien.

I. BRANCHE AINÉE. REUSS-GREIZ.

HENRI XX, né le 29 juin 1794, fils du prince Henri XVIII (né le 16 février 1747, † le 29 janvier 1817), succède à son frère le prince Henri XIX (né le 1er mars 1790) le 31 octobre 1836; marié 1° le 25 novembre 1834 à Sophie-Marie-Thérèse, de Lœwenstein-Wertheim-Rosenberg (née 18 septembre 1809, † le 21 juillet 1838;) 2° le 1er octobre 1839 à CAROLINE-ANNE-ÉLISABETH, née le 19 mars 1819, fille de feu Gustave, landgrave de Hesse-Hombourg.

Enfants du second lit.

1. CHRÉTIENNE-HERMINE-LOUISE-HENRIETTE, née le 25 décembre 1840.

2. HENRI XXII, prince héréditaire, né le 28 mars 1846.
3. HENRI XXIII, né le 27 juin 1848.

Frère.

† HENRI XIX (né le 1er mars 1790, † le 31 octobre 1836), sa veuve GASPARINE, née princesse de Rohan-Rochefort et Montauban, le 8 août 1800; mariée le 7 janvier 1822.

De ce mariage:

1. LOUISE-CAROLINE, née le 3 décembre 1822; mariée le 8 mars 1842 à EDOUARD, prince de Saxe-Altenbourg, veuve le 16 mai 1852.
2. ELISABETH-HENRIETTE, née le 23 mars 1824; mariée le 4 novembre 1844 à CHARLES, prince héréditaire de Furstenberg.

II. BRANCHE CADETTE.

A. REUSS-SCHLEIZ.

HENRI XLII, né le 21 mai 1785, prince régnant de Schleiz et prince aîné de toute la maison; succède à son père le prince Henri XLI (né le 27 février 1752) le 17 avril 1818 dans la régence de la seigneurie de Schleiz et dans la corégence de la seigneurie de Gera et Saalbourg par moitié; succède de même dans la régence de la principauté de Reuss-Lobenstein et Ebersdorf (corégence de la seigneurie de Gera et du district de Saalbourg par moitié, ainsi que de la seigneurie de Lobenstein) d'après l'acte de cession du prince Henri LXXII, Reuss de Lobenstein et Ebersdorf, 1er octobre 1848. (Voy. branche C, p. 91.)

Frère et sœur.

1. CHRISTINE-PHILIPPINE-LOUISE, née le 9 septembre 1781.
2. HENRI XLVII, né le 20 octobre 1789, lieutenant général à la suite au service de Prusse; marié le 18 avril 1820 à SOPHIE-ADÉLAIDE-HENRIETTE, née le 28 mai 1800, fille de feu HENRI LI, prince de Reuss-Ebersdorf, propriétaire de la terre de Thallwitz, au bailliage de Wurzen, dans le cercle de Leipzig.

Enfants.

A. ANNE-CAROLINE-LOUISE-ADÉLAÏDE, née le 16 décembre 1822, mariée à ADOLPHE, prince de Bentheim-Tecklenbourg, le 7 mars 1843.

B. HENRI XIV, né le 28 mai 1832.

B. REUSS-SCHLEIZ-KŒSTRITZ.

HENRI LXIV, né le 31 mars 1787, petit-fils du comte Henri VI; succède à son père Henri LXIII (né le 12 avril 1752) le 22 septembre 1814; général de cavalerie en retraite au service d'Autriche, propriétaire du 7[e] régiment de hussards.

Sœur.

CAROLINE-JULIE-FRÉDÉRIQUE-AUGUSTE, née le 23 avril 1782.

Oncle.

† HENRI XLVIII (né le 25 janvier 1759, † 12 juin 1825), marié à CHRÉTIENNE-HENRIETTE de Schœnbourg-Wechselbourg (née le 12 décembre 1766, † 15 avril 1833).

De ce mariage.

1. ÉMILIE-CHARLOTTE-WILHELMINE, née le 5 janvier 1787, mariée le 12 avril 1807 à HENRI-ERNEST, comte de Richenbach-Goschutz-Brnstawe.

2. CLÉMENTINE-FRANÇOISE-AUGUSTE, née le 5 juillet 1789; veuve le 20 juillet 1821 d'Adolphe, comte d'Einsiedel de la maison de Wolkenbourg, colonel au service de Prusse.

3. ISABELLE-THÉRÈSE-ADOLPHINE, née le 18 septembre 1790.

4. HENRI XLIX, né le 19 mai 1792, marié le 5 novembre 1834 à MATHILDE-HARRIET-ÉLISABETH-LOCKE, née le 12 mai 1804, fille du général-major anglais John Locke.

5. ERNESTINE-ADÉLAÏDE-MATHILDE, née le 25 août 1793, mariée le 23 juillet 1818 à ERNEST-PHILIPPE de Kiesewetter, possesseur du majorat de la ville de Reichenbach, ainsi que des terres de Haut et Bas-Reichenbach et d'Oelisch dans la Haute-Lusace; veuve le 12 décembre 1840.

II. BRANCHE DESCENDANTE DU COMTE HENRI IX († 16 septembre 1780), frère du comte Henri VI.

Enfants de son fils.

HENRI XLIV (né le 20 avril 1753, † le 3 juillet 1832).

Du premier mariage de Wilhelmine-Frédérique-Marie-Auguste-Éléonore, baronne Geuder dit de Rabensteiner († le 17 décembre 1790).

1. † HENRI LIX (né le 17 juillet 1784, † le 7 avril 1833).

Ses filles.

A. CAROLINE-HENRIETTE, née le 4 décembre 1820, mariée le 6 mai 1844 à CHARLES-ALEXANDRE-LOUIS-ERDMANN, comte de Puckler-Groditz de Tannhausen.

B. MARIE-WILHELMINE-JEANNE, née le 24 juin 1822, mariée le 26 mai 1842 à ÉVÉRARD, comte de Stolberg-Wernigerode.

† HENRI LXIII, né le 18 juin 1786, † le 27 septembre 1841.

Veuve du deuxième mariage.

CAROLINE de Stolberg-Wernigerode, née le 16 décembre 1806, mariée le 11 mai 1828. [*Stonsdorf* en Silésie.]

Enfants du premier mariage.

Avec Éléonore, née comtesse de Stolberg-Wernigerode (mariée 21 février 1819, † 14 mars 1827).

A. JEANNE-ÉLÉONORE-FRÉDÉRIQUE-ÉVÉRARDINE, née le 25 janvier 1820, mariée le 20 juillet 1843 à FERDINAND, prince de Carolath-Beuthen.

B. HENRI IV, né le 26 avril 1821, lieutenant en premier en retraite au service de Prusse.

C. AUGUSTE-MATHILDE-WILHELMINE, née le 26 mai 1822, mariée le 3 novembre 1849 à FRÉDÉRIC-FRANÇOIS, grand-duc de Mecklembourg-Schwérin.

D. HENRI VII, né le 14 juillet 1825, lieutenant en second dans les uhlans nº 8 au service de Prusse.

Enfants du deuxième mariage.

E. HENRI XII, né le 8 mars 1829, lieutenant en second dans les hussards de la garde prussienne.

F. HENRI XIII, né le 18 septembre 1830.

G. LOUISE-FRÉDÉRIQUE-DOROTHÉE, née le 15 mars 1832.
H. HENRI XV, né le 5 juillet 1834.
I. ANNE-ÉLISABETH, née le 9 janvier 1837.
J. HENRI XVII, né le 20 mai 1839.

Du second mariage avec Auguste-Amélie-Léopoldine, née baronne Riedesel d'Eisenbach († le 24 novembre 1805).

3. AUGUSTE, née le 3 août 1794; duchesse douairière d'Anhalt-Cœthen (voy. cet article).

4. HENRI LXXIV, né le 1er novembre 1798, marié le 18 mars 1825 à CLÉMENTINE-SOPHIE-AMÉLIE-ERNESTINE, née de Reichenbach-Goschutz (née le 20 février 1806); veuf le 10 juin 1849. [*Neuhof* en Silésie et *Jænkendorf* en Lusace.]

Fils.

HENRI IX, né le 3 mars 1827, lieutenant en second au 7e régiment de la landwehr de Prusse.

III. BRANCHE DESCENDANTE DU COMTE HENRI XXIII († 3 septembre 1787), frère de Henri VI.

† HENRI LV, né le 1er décembre 1768, † le 9 avril 1846 à Londres.

Fils.

1. HENRI LXXIII, né le 31 juillet 1798.
2. † HENRI II, né le 31 mars 1803, prend le titre de prince pour lui et pour ses descendants, d'après un traité de famille le 30 juin 1851, † 30 juin 1852. Sa veuve CLOTILDE-CHARLOTTE-SOPHIE, née le 6 février 1821, fille de Frédéric-Louis, comte de Castell, mariée le 4 août 1846.

Fils.

A. HENRI XVIII, né le 14 mai 1847.
B. HENRI XIX, né le 20 août 1848.
C. . . . ., né le juin 1852.

C. Reuss-Lobenstein-Ebersdorf.

HENRI LXXII, né le 27 mars 1797; succède à son père le prince Henri LI le 10 juillet 1822 dans la régence de la partie ébersdorfienne de la seigneurie de Lobenstein et dans la corégence de la seigneurie de Gera et du district de Saalbourg, et à Henri LIV, prince de Lobenstein le 7 mai 1824 pour la part de celui-ci dans les seigneuries de Lobenstein et Gera et du district de Saalbourg; se démet du gouvernement par l'acte du 1er octobre 1848 en faveur de Henri LXII, prince de Reuss-Schleiz.

Sœurs.

1. CAROLINE-AUGUSTE-LOUISE, née le 27 septembre 1792.
2. ADELAIDE, née le 28 mai 1800, mariée à HENRI LXXII, prince de Reuss-Schleiz, le 20 avril 1820.

Russie. — Grecque.

NICOLAS Ier PAWLOWITCH, né le 6 juillet (25 juin[1]) 1796; succède à son frère l'empereur Alexandre le 1er décembre (19 novembre) 1825, en vertu du manifeste du 28 (16) août 1823 et de l'acte par lequel le grand-duc Constantin renonçait à ses droits au trône; couronné le 3 septembre (22 août) 1826 à Moscou et 24 (12) mai 1829, à Varsovie; marié le 13 (1er) juillet 1817 à ALEXANDRA-FÉODOROWNA, ci-devant FRÉDÉRIQUE-LOUISE-CHARLOTTE-WILHELMINE, née le 13 (2) juillet 1798, fille de feu Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse.

Enfants.

1. ALEXANDRE-NICOLAEWITCH, césarewitch et grand-duc héritier, né le 29 (17) avril 1818, commandant des corps de la garde et des grenadiers, chef supérieur des écoles militaires et curateur en chef de l'hospice militaire de Tchesmé, chef du régiment russe des lanciers

---

1. Le 25 juin (vieux style) répondait dans le siècle passé au 6 juillet et dans celui-ci il répond au 7 juillet nouveau style.

de la garde, du régiment des carabiniers d'Erivan et propriétaire du régiment autrichien des uhlans n° 11; marié le 28 (16) avril 1841 à MARIE-ALEXANDROWNA, ci-devant Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-MARIE, née le 8 août 1824, fille de feu Louis II, grand-duc de Hesse.

Fils.

A. NICOLAS-ALEXANDROWITCH, grand-duc, né le 20 (8) septembre 1843.

B. ALEXANDRE-ALEXANDROWITCH, grand-duc, né le 10 mars (26 février) 1845.

C. VLADIMIR-ALEXANDROWITCH, grand-duc, né le 22 (10) avril 1847.

D. ALEXIS-ALEXANDROWITCH, grand-duc, né le 14 (2) janvier 1850.

2. MARIE-NICOLAEWNA, grande-duchesse, née le 18 (6) août 1819; mariée le 14 (2) juillet 1839 à MAXIMILIEN, duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstædt (voy. Beauharnais).

3. OLGA-NICOLAEWNA, grande-duchesse, née le 11 septembre (30 août) 1822; mariée le 13 (1er) juillet 1846 à CHARLES, prince royal de Wurtemberg.

4. CONSTANTIN-NICOLAEWITCH, grand-duc, né le 21 (9) septembre 1827; chef du corps des cadets de la marine, commandant la 4e brigade d'infanterie de la garde, chef du régiment des hussards de feu le grand-duc Michel Pawlowitch, membre du conseil des écoles militaires et propriétaire du régiment d'infanterie autrichien n° 18; marié le 11 septembre (30) août 1848 à ALEXANDRA-JOSEFOWNA, ci-devant ALEXANDRA-Frédérique-Henriette-Pauline-Marianne-Élisabeth, née le 20 (8) juillet 1830, fille de Joseph, duc de Saxe-Altenbourg.

De ce mariage:

A. NICOLAS-CONSTANTINOWITCH, grand-duc, né le 14 (2) février 1850.

B. OLGA-CONSTANTINOWNA, grande-duchesse, née le 3 septembre (22 août) 1851.

5. NICOLAS-NICOLAEWITCH, grand-duc, né le 8 août (27 juillet) 1831, aide de camp de S. M. l'empereur, chef d'un régiment de dragons et d'un régiment de grenadiers,

propriétaire du régiment de hussards autrefois n° 2 et chef du régiment des cuirassiers prussiens n° 5.

6. MICHAEL-NICOLAEWITCH, grand-duc, né le 25 (13) octobre 1832, aide de camp de S. M. l'empereur, chef d'un régiment de lanciers et d'un régiment de chasseurs, chef de la 2e brigade d'artillerie de la garde, propriétaire d'un régiment d'infanterie autrichien n° 26 et chef du 4e régiment de hussards prussiens.

Frère et sœurs.

1. MARIE-PAULOWNA, grande-duchesse régnante de Saxe-Weimar.
2. ANNE-PAULOWNA, veuve de Guillaume II, roi des Pays-Bas, 17 mars 1849.
3. † MICHAEL-PAULOWITCH, grand-duc, né le 8 février (28 janvier) 1798, grand maître de l'artillerie, † 9 septembre 1849. Sa veuve HÉLÈNE-PAULOWNA, grande-duchesse, ci-devant Frédérique-CHARLOTTE-Marie, née le 9 janvier 1807 (28 décembre 1806), fille de feu Paul, prince de Wurtemberg, frère du roi; mariée le 19 (7) février 1824.

De ce mariage.

CATHERINE-MICHAILOWNA, grande-duchesse, née le 28 (16) août 1827, mariée le 16 (4) février 1851 à GEORGE, duc de Mecklembourg-Strélitz.

SARDAIGNE. — Catholique.

VICTOR-EMMANUEL II MARIE-ALBERT-EUGÈNE-FERDINAND-THOMAS, né le 14 mars 1820; succède à son père, le roi Charles-Albert-Amédée (né 2 octobre 1798, † 28 juillet 1849, à Oporto, en Portugal), au royaume de Sardaigne en vertu de l'abdication de celui-ci, donnée de vive voix à Novare le 23 mars et confirmée par écrit à Tolosa en Espagne le 3 avril 1849; marié le 12 avril 1842 à MARIE-ADÉLAÏDE-FRANÇOISE-RENIÈRE-ÉLISABETH-CLOTILDE, née le 3 juin 1822, fille de Rénier, archiduc d'Autriche.

Enfants.

1. CLOTILDE-MARIE-THÉRÈSE-LOUISE, née le 2 mars 1843.
2. HUMBERT-RÉNIER-CHARLES-EMMANUEL-JEAN-MARIE-

FERDINAND-EUGÈNE, prince royal, prince de Piémont, né le 14 mars 1844.

3. AMÉDÉE-FERDINAND-MARIE, duc d'Aoste, né le 30 mai 1845.

4. OTHON-EUGÈNE-MARIE, duc de Montferrat, né le 11 juillet 1846.

5. MARIE-PIE, née le 16 octobre 1847.

6. CHARLES-ALBERT-FERDINAND-MARIE-EUGÈNE, duc de Chablais, né le 2 juin 1851.

Frère.

FERDINAND-MARIE-ALBERT-AMÉDÉE-PHILIBERT-VINCENT, duc de Gènes, né le 15 novembre 1822, marié le 22 avril 1850 à MARIE-ÉLISABETH-MAXIMILIENNE, née le 4 février 1830, fille de Jean, prince de Saxe.

De ce mariage.

MARGUERITE-MARIE-THÉRÈSE-JEANNE, née le 20 novembre 1851.

Mère.

MARIE-THÉRÈSE-FRANÇOISE-JOSÈPHE-JEANNE-BÉNÉDICTE, archiduchesse d'Autriche, née le 21 mars 1801, fille de feu Ferdinand, grand-duc de Toscane; mariée à CHARLES-ALBERT-AMÉDÉE, le 30 septembre 1817, veuve le 28 juillet 1849.

Tante du roi.

MARIE-ÉLISABETH-FRANÇOISE, née le 13 avril 1800, mariée le 28 mai 1820 à RÉNIER, archiduc d'Autriche.

---

† VICTOR-EMMANUEL, né le 24 juillet 1759, succède au trône le 4 juin 1802, par cession de son frère le roi Charles-Emmanuel IV † 6 octobre 1819, renonce au trône en faveur de son frère Charles-Félix-Joseph, le 13 mars 1821, † 10 janvier 1824.

Filles.

1. MARIE-THÉRÈSE-FERDINANDE-FÉLICITÉ-GAETANE-PIE, mariée à CHARLES II, duc de Parme, le 15 août 1820.
2. MARIE-ANNE-CAROLINE-PIE, mariée à FERDINAND Ier, empereur d'Autriche, le 27 février 1831.

} nées 19 sept. 1803.

BRANCHE DE SAVOIE CARIGNAN.

Frère du grand-père.

† EUGÈNE-MARIE-LOUIS, né le 21 octobre 1753, † le 30 juin 1785.

Fils.

† JOSEPH, chevalier de Savoie, né le 30 octobre 1783, † le 15 octobre 1825.

Enfants.

1. EUGÈNE-EMMANUEL-JOSEPH-MARIE-PAUL-FRANÇOIS-ANTOINE, né le 14 avril 1816, déclaré prince de Savoie-Carignan par décret royal du 28 avril 1834, amiral et général en chef des gardes civiques du royaume.
2. MARIE-VICTOIRE-LOUISE-PHILIBERTE, née le 29 septembre 1814, mariée à LÉOPOLD, prince des Deux-Siciles, comte de Syracuse, frère du roi, 15 mai 1837.

MAISON DE SAXE.

A. BRANCHE ALBERTINE. — Catholique.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né le 18 mai 1797, fils du duc Maximilien (né 13 avril 1757, † 3 janvier 1838); succède en vertu de l'acte du 13 septembre 1830, par lequel son père y renonce, à son oncle le roi Antoine (né 27 décembre 1755) le 6 juin 1836; corégent depuis le 13 septembre 1830. Veuf le 22 mai 1832 de l'archiduchesse Caroline-Ferdinandine-Thérèse-Joséphine-Démétrie (née le 8 avril 1801), fille de feu François Ier, empereur d'Autriche; remarié le 24 avril 1833 à MARIE-ANNE-LÉOPOLDINE, née le 27 janvier 1805, fille de Maximilien-Joseph, roi de Bavière.

Frère et sœurs.

Du premier mariage du père avec Caroline-Marie-Thérèse, née princesse de Parme † le 1er mars 1804.

1. MARIE-AMÉLIE-FRÉDÉRIQUE-AUGUSTE, née le 10 août 1794.
2. MARIE-FERDINANDINE-AMÉLIE, née le 27 avril 1796, grande-duchesse douairière de Toscane.
3. JEAN-NÉPOMUCÈNE-MARIE-JOSEPH, né le 12 décembre 1801,

marié par procuration le 10 novembre, et en personne le 21 novembre 1822 à AMÉLIE-AUGUSTE, née le 12 novembre 1801, fille de feu Maximilien-Joseph, roi de Bavière.

Enfants.

1. MARIE-AUGUSTE-FRÉDÉRIQUE, née le 22 janvier 1827.
2. FRÉDÉRIC-AUGUSTE-ALBERT, né le 23 avril 1828, général-major et brigadier au service de Saxe.
3. MARIE-ÉLISABETH-MAXIMILIENNE, née le 4 février 1830, mariée le 22 avril 1850 à FERDINAND, prince de Sardaigne et duc de Gênes.
4. FRÉDÉRIC-AUGUSTE-GEORGE, né le 8 août 1832, capitaine agrégé dans l'artillerie saxonne.
5. MARIE-SIDONIE, née le 16 août 1834.
6. ANNE-MARIE, née le 4 janvier 1836.
7. MARGUERITE-CAROLINE-FRÉDÉRIQUE-CÉCILE-AUGUSTE-AMÉLIE-JOSÉPHINE-ÉLISABETH, née le 24 mai 1840.
8. SOPHIE-MARIE-FRÉDÉRIQUE-AUGUSTE-LÉOPOLDINE-ALEXANDRINE-ERNESTINE-ALBERTINE-ÉLISABETH, née le 15 mars 1845.

Belle-Mère.

MARIE-LOUISE-CHARLOTTE, née le 1er octobre 1802, sœur de Charles II, duc de Parme; mariée à MAXIMILIEN, par procuration, le 15 octobre, et en personne le 7 novembre 1825; veuve le 3 janvier 1838.

Oncle du roi.

† FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né le 23 décembre 1750, † 5 mai 1827; marié à MARIE-AMÉLIE-AUGUSTE, par procuration le 17, et en personne le 29 janvier 1769 (née le 10 mai 1752, † 15 novembre 1828).

De ce mariage.

MARIE-AUGUSTE-NÉPOMUCÈNE-ANTOINETTE-FRANÇOISE-XAVIÈRE-ALOÏSE, née le 21 juin 1782.

B. BRANCHE ERNESTINE. — Luthérien.

a. SAXE-ALTENBOURG.

(Ci-devant HILDBOURGHAUSEN.)

JOSEPH-CHARLES-FRÉDÉRIC, né le 24 juillet 1796, second

fils du duc Frédéric (né le 29 avril 1763, † le 29 septembre 1834); succède à son frère aîné le duc Joseph (voy. ci-dessous) d'après l'acte d'abdication de celui-ci du 30 novembre 1848, marié le 7 octobre 1825 à MARIE-LOUISE-FRÉDÉRIQUE-ALEXANDRINE-ÉLISABETH-CHARLOTTE-CATHERINE, née le 31 mars 1803, fille de feu le duc Frédéric-Louis, prince héréditaire de Mecklembourg-Schwérin.

Fils.

1. ERNEST-FRÉDÉRIC-PAUL-GEORGE-NICOLAS, prince héréditaire, né le 16 septembre 1826, lieutenant en premier au 1er régiment de la garde royale de Prusse.
2. MAURICE-FRANÇOIS-FRÉDÉRIC-CONSTANT-ALEXANDRE-HENRI-AUGUSTE-CHARLES-ALBERT, né le 24 octobre 1829, lieutenant dans le régiment des hussards de la garde prussienne.

Frères et sœur.

1. JOSEPH-FRÉDÉRIC-ERNEST-GEORGE-CHARLES, né le 27 août 1789; succède à son père le duc Frédéric (né le 29 avril 1763) 29 septembre 1834, se démet de la régence en faveur de son successeur légitime et frère le duc George, par l'acte du 30 novembre 1848 et prend le titre de duc Joseph de Saxe; lieutenant général au service de Prusse et chef du 19e régiment d'infanterie; marié le 24 avril 1817 à AMÉLIE-THÉRÈSE-LOUISE-WILHELMINE-PHILIPPINE, née le 28 juin 1799, fille de Louis, duc de Wurtemberg; veuf le 28 novembre 1848.

Filles.

A. MARIE, née le 14 avril 1818, reine de Hanovre.
B. HENRIETTE-FRÉDÉRIQUE-THÉRÈSE-ÉLISABETH, née le 9 octobre 1823.
C. ÉLISABETH-PAULINE-ALEXANDRINE, née le 26 mars 1826; mariée le 10 février 1852 à NICOLAS-FRÉDÉRIC-PIERRE, grand-duc héréditaire d'Oldenbourg.
D. ALEXANDRINE-FRÉDÉRIQUE-HENRIETTE-PAULINE-MARIANNE-ÉLISABETH, actuellement ALEXANDRA-JOSEFOWNA, née le 8 juillet 1830, mariée le 11 septembre 1848 à CONSTANTIN, grand-duc de Russie.

2. THÉRÈSE, née le 8 juillet 1792, mariée le 12 octobre 1810 à LOUIS, roi de Bavière.

3. FRÉDÉRIC-GUILLAUME-CHARLES-JOSEPH-LOUIS-GEORGE, né le 4 octobre 1801.

4. † ÉDOUARD-CHARLES-GUILLAUME-CHRÉTIEN, né le 2 juillet 1804, † 16 mai 1852, marié 1° le 25 juillet 1835 à la princesse AMÉLIE-Antoinette-Caroline-Adrienne, fille de Charles-Antoine-Frédéric, prince régnant de Hohenzollern-Sigmaringen (née le 30 avril 1815, † le 14 janvier 1841); sa veuve du deuxième mariage, LOUISE-CAROLINE, née princesse Reuss de Greiz, née 3 décembre 1822, fille de feu Henri XIX, prince Reuss de Greiz; mariée 8 mars 1842.

Filles du premier lit.

A. THÉRÈSE-AMÉLIE-CAROLINE-JOSÉPHINE-ANTOINETTE, née le 21 décembre 1836.

B. ANTOINETTE-CHARLOTTE-MARIE-JOSÉPHINE-CAROLINE-FRIDA, née le 17 avril 1838.

Enfants du second lit.

C. ALBERT-HENRI-JOSEPH-CHARLES-VICTOR-GEORGE-FRÉDÉRIC, né le 14 avril 1843.

D. MARIE-GASPARINE-AMÉLIE-ANTOINETTE-CAROLINE-CHARLOTTE-ÉLISABETH-LOUISE, née le 28 juin 1845.

b. SAXE-COBOURG ET GOTHA.

ERNEST II AUGUSTE-CHARLES-JEAN-LÉOPOLD-ALEXANDRE-ÉDOUARD, né le 21 juin 1818, fils du duc Ernest Ier (Antoine-Charles-Louis, né le 2 janvier 1784) et de Louise, fille de feu Auguste, duc de Saxe-Gotha-Altenbourg, succède à son père (duc de Saxe-Saalfeld-Cobourg le 9 décembre 1806, par la convention du 12 novembre 1826 duc de Saxe-Cobourg et Gotha) le 29 janvier 1844; chef du 7e régiment des cuirassiers prussiens; marié le 3 mai 1842 à ALEXANDRINE-LOUISE-AMÉLIE-FRÉDÉRIQUE-ÉLISABETH-SOPHIE, née le 6 décembre 1820, fille de feu Léopold, grand-duc de Bade.

Frère.

ALBERT-FRANÇOIS-AUGUSTE-CHARLES-EMMANUEL, né le 26 août

1819, grand maître de l'ordre de Bath, membre du conseil privé de S. M. la reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, feld-maréchal et propriétaire du 11e régiment de cavalerie de la Grande-Bretagne, chancelier de l'université de Cambridge; marié le 10 février 1840, à Londres, à ALEXANDRINE-VICTOIRE Ire, reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, née le 24 mai 1819. (Voy. GRANDE-BRETAGNE.)

Mère.

Veuve du duc Ernest Ier de Saxe-Cobourg et Gotha de ses secondes noces:

ANTOINETTE-FRÉDÉRIQUE-AUGUSTE-MARIE-ANNE, née le 17 septembre 1799, fille de feu Alexandre duc de Wurtemberg; mariée le 23 décembre 1832, veuve le 29 janvier 1844.

Oncles et tantes.

1. JULIENNE-HENRIETTE-ULRIQUE, actuellement Anne-Féodorowna, née le 23 septembre 1781; mariée le 26 février 1796 à CONSTANTIN de Russie († 27 juin 1831), divorcée le 1er avril (20 mars) 1820.
2. † FERDINAND-GEORGE-AUGUSTE, né le 28 mars 1785, † le 27 août 1851. Sa veuve, MARIE-ANTOINETTE-GABRIELLE, née le 2 juillet 1797, fille de feu François-Joseph, prince de Kohary; mariée le 2 janvier 1816.

De ce mariage.

1. FERDINAND-AUGUSTE-FRANÇOIS-ANTOINE, né le 29 octobre 1816, roi de Portugal et des Algarves; marié par procuration le 1er janvier, et en personne le 9 avril 1836 à MARIE II DA GLORIA, née le 4 avril 1819, reine de Portugal et des Algarves. (Voy. PORTUGAL, p. 84.)
2. AUGUSTE-LOUIS-VICTOR, né le 13 juin 1818, général-major au service de la Saxe royale; marié le 20 avril 1843 à MARIE-CLÉMENTINE-CAROLINE-LÉOPOLDINE-CLOTILDE d'Orléans, née le 3 juin 1817, fille de feu Louis-Philippe, roi des Français. (Voy. Bourbons, branche d'Orléans.)

Enfants.

A. PHILIPPE-FERDINAND-MARIE-AUGUSTE-RAPHAEL, né le 28 mars 1844.
B. AUGUSTE-LOUIS-MARIE-EUDES, né le 9 août 1845.

D. **Marie-Louise-Françoise-Amélie**, née le 23 octobre 1848.

3. **Victoire-Auguste-Antoinette**, née le 14 février 1822, mariée à **Louis d'Orléans**, duc de Nemours, le 27 avril 1840. (Voy. Bourbons, branche d'Orléans.)

4. **Léopold-François-Jules**, né le 31 janvier 1824, major au régiment des hussards autrichiens n° 8 ; électeur de Hesse.

3. **VICTOIRE**, née le 19 août 1786.

4. **LÉOPOLD-George-Chrétien-Frédéric**, né le 16 décembre 1790, roi des Belges. (Voy. **Belgique**.)

c. Saxe-Meiningen.

BERNARD-Erich-Freund, né le 17 décembre 1800, succède à son père le duc George (né le 4 février 1761) le 24 décembre 1803 sous la tutelle de sa mère, la duchesse Louise, née princesse de Hohenlohe-Langenbourg († 29 avril 1837) ; prend lui-même les rênes du gouvernement le 17 décembre 1821 ; succède par la convention du 12 novembre 1826 dans les principautés de Hildbourghausen, Saalfeld, etc. ; lieutenant général prussien à la suite ; marié le 23 mars 1825 à **MARIE-**[illegible]**-Frédérique-Wilhelmine-Chrétienne**, née le 6 sep[illegible]04, fille de feu Guillaume II, électeur de Hess[illegible]

Enfants.

1. **Georg**[illegible] héréditaire, né le [illegible] major à la sui[illegible] 1er régiment d'infan[illegible] le prus-[illegible] **Wilhel-**[illegible] 18 mai 1850 à **Fré**[illegible] Prusse, [illegible] **Charlotte**, fille [illegible]

[illegible] **George**, né l[illegible]

De ce mariag[illegible]

[illegible]**ric-Guilla**[illegible] août 1843

[illegible], né le 1[illegible]

[illegible]**ipe-Ca**[illegible]

d. Saxe-Weimar-Eisenach.

CHARLES-FRÉDÉRIC, né le 2 février 1783, succède à son père le grand-duc Charles-Auguste (né le 3 septembre 1757) le 14 juin 1828; recteur de l'Académie grand-ducale et ducale de Jéna depuis le 31 octobre 1828, marié le (22 juillet) 3 août 1804 à MARIE-PAULOWNA, née le (4) 16 février 1786, fille de Paul Ier, empereur de Russie.

Enfants.

1. Marie-Louise-Alexandrine, née le 3 février 1808, mariée à Frédéric-CHARLES-ALEXANDRE, prince de Prusse, le 26 mai 1827.
2. Marie-Louise-Auguste-Catherine, née le 30 septembre 1811, mariée le 11 juin 1829 à GUILLAUME, prince de Prusse.
3. Charles-Alexandre-Auguste-Jean, né le 24 juin 1818, grand-duc héréditaire, lieutenant général au service de Prusse et général-major au service de Saxe-Weimar et de la Russie, chef du régiment impérial russe des hussards de l'Ingrie, ainsi que du régiment prussien des cuirassiers n° 8; marié le 8 octobre 1842 à Wilhelmine-Marie-SOPHIE-Louise, née le 8 avril 1824, fille de feu Guillaume II, roi des Pays-Bas.

Enfants.

1. CHARLES-AUGUSTE Guillaume-Nicolas-Alexandre-Michel-Bernard-Henri-Frédéric-Étienne, né le 31 juillet 1844.
2. MARIE-Alexandrine-Anne-Sophie-Auguste-Hélène, née le 20 janvier 1849.
3. Marie-Anne-Sophie-Élisabeth-Ida-Bernardine-Auguste-Hélène-Amélie-Charlotte, née le 29 mars 1851.

Frère.

Charles-Bernard, né le 30 mai 1792, général d'infanterie au service des Pays-Bas et commandant en chef (7 décembre 1848) de l'armée stationnée dans les colonies néerlandaises aux Indes orientales; marié le 30 mai 1816 à IDA, née princesse de Saxe-Meiningen, née le 25 juin 1794, veuf le 4 avril 1852.

De ce mariage.

1. GUILLAUME-AUGUSTE-ÉDOUARD, né le [illegible], capitaine au régiment des grenadiers de la garde de S. M. britannique; marié le 27 novembre 1851, en mariage morganatique, à AUGUSTE-GORDON-LENNOX, comtesse de Dornbourg, fille du duc de Richmond.
2. HERMANN-BERNARD-GEORGE, né le 4 août 1825, lieutenant-colonel des gardes à cheval de S. M. le roi de Wurtemberg, marié le 17 juin 1851 à AUGUSTE-WILHELMINE-HENRIETTE, née le 4 octobre 1826, fille de S. M. Guillaume Ier, roi de Wurtemberg.

De ce mariage.

Princesse . . . ., née le 25 juillet 1852.

3. FRÉDÉRIC-GUSTAVE-CHARLES, né le 28 juin 1827, capitaine au régiment d'infanterie autrichienne n° 20, prince [illegible].
4. ANNE-AMÉLIE-MARIE, née le 9 septembre [illegible].
5. AMÉLIE-MARIE-DA-GLORIA-AUGUSTE, née le 20 mai 1830; fiancée le .. juillet 1852 à GUILLAUME-FRÉDÉRIC-HENRI, prince des Pays-Bas.

SCHAUMBOURG-LIPPE. (Voy. LIPPE.)

SCHWARZBOURG. — Luthérien.

I. SCHWARZBOURG-SONDERSHAUSEN.

GUNTHER-FRÉDÉRIC-CHARLES, né le 24 septembre 1801, fils du prince Gunther (né le 5 décembre 1760, † le 22 avril 1837); prend les rênes du gouvernement après l'abdication de son père donnée oralement le 19 août, confirmée par écrit le 3 septembre 1835; marié 1° le 12 mars 1827 à la princesse Caroline-Irène-MARIE, fille de feu Charles-Gunther, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt (née le 6 avril 1809, † le 29 mars 1833), 2° le 29 mai 1835 à FRÉDÉRIQUE-ALEXANDRINE-MARIE-MATHILDE-CATHERINE-CHARLOTTE-EUGÉNIE-LOUISE, née le 3 juillet 1814, fille du prince régnant Auguste de Hohenlohe-Oehringen (divorcée le 5 mai 1852).

Enfants du premier lit.

1. ELISABETH-CAROLINE-LOUISE, née le 22 mars 1829.
2. CHARLES-GUNTHER, prince héréditaire, né le 7 août 1830, capitaine à la suite au service de Prusse, au 4e régiment de cuirassiers.
3. GUNTHER-LÉOPOLD, né le 2 juillet 1832, lieutenant en second au régiment des cuirassiers de la garde royale de Prusse.

Enfants du second lit.

4. MARIE-PAULINE-CAROLINE-LOUISE-WILHELMINE-AUGUSTE, née le 14 juin 1837.
5. GUNTHER-FRÉDÉRIC-CHARLES-AUGUSTE-HUGUES, né le 13 avril 1839.

Sœur.

ÉMILIE-FRÉDÉRIQUE-CAROLINE, née le 23 avril 1800, princesse douairière de Lippe.

Mère.

WILHELMINE-FRÉDÉRIQUE-CAROLINE, née le 21 janvier 1774, fille de Frédéric-Charles, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt, mariée le 23 juin 1799 à GUNTHER-FRÉDÉRIC-CHARLES, né le 5 décembre 1760, † le 22 avril 1837.

Oncle.

JEAN-CHARLES-GUNTHER, né le 24 juin 1772, † le 16 novembre 1842. Sa veuve, GUNTHERINE-FRÉDÉRIQUE-CHARLOTTE-ALBERTINE, née le 24 juillet 1791, fille du prince Frédéric-Chrétien-Charles-Albert de Schwarzbourg; mariée le 5 juillet 1811.

De ce mariage.

CHARLOTTE-FRÉDÉRIQUE-AMÉLIE-ALBERTINE, née le 7 septembre 1816.

Grand-Oncle.

† AUGUSTE, né le 8 décembre 1738, † le 10 février 1806.

Son fils.

† FRÉDÉRIC-CHRÉTIEN-CHARLES-ALBERT, né le 14 mai 1763, † le 26 octobre 1791, marié à FRÉDÉRIQUE, née princesse de Schwarzbourg-Sondershausen, † le 31 janvier 1801.

De ce mariage.

GUNTHERINE, née le 24 juillet 1791; veuve du prince Jean-Charles-Gunther de Schwarzbourg.

II. Schwarzbourg-Rudolstadt.

Frédéric-GUNTHER, né le 6 novembre 1793, succède à son père Louis-Frédéric (né le 9 août 1767) le 28 avril 1807, sous la tutelle de sa mère; prend lui-même les rênes du gouvernement le 6 novembre 1814; aîné de la maison princière de Schwarzbourg le 3 septembre 1835, marié le 15 avril 1816 à Amélie-AUGUSTE, née le 18 août 1793, fille de feu Frédéric, prince héréditaire d'Anhalt-Dessau.

Frère et sœur.

1. THÉCLA, née le 23 février 1795.
2. ALBERT, né le 30 avril 1798, général-major prussien, marié le 26 juillet 1827 à AUGUSTE-Louise-Thérèse-Mathilde, princesse de Solms-Braunfels, née le 26 juillet 1804.

De ce mariage.

A. ÉLISABETH, née le 1er octobre 1833; mariée le 17 avril 1852 à LEOPOLD, prince régnant de Lippe.
B. GEORGE-Albert, né le 23 novembre 1838.

Mère.

CAROLINE-Louise, née le 26 août 1771, fille de feu Frédéric-Louis, landgrave de Hesse-Hombourg, veuve du prince Louis-Frédéric, 28 avril 1807.

Suède et Norvége. — Luthérien.

Joseph-François-OSCAR Ier, roi de Suède et de Norvége, des Goths et des Wendes, né le 4 juillet 1799, succède à son père le roi Charles XIV, Jean (né le 26 janvier 1764) le 8 mars 1844; couronné à Stockholm le 28 septembre 1844; marié par procuration le 22 mai et en personne le 19 juin 1823 à JOSÉPHINE-Maximilienne-Eugénie, née le 14 mars 1807, fille d'Eugène, duc de Leuchtenberg.

Enfants.

1. CHARLES-LOUIS-EUGÈNE, prince royal, duc de Scanie, né le 3 mai 1826, chef de la brigade de la garde, grand maître de l'artillerie et colonel du régiment des hussards : prince royal ; marié le 19 juin 1850 à WILHELMINE-FRÉDÉRIQUE-ALEXANDRINE-ANNE-LOUISE, née princesse d'Orange, fille de Guillaume-Frédéric, prince des Pays-Bas, née le 5 août 1828.

De ce mariage.

LOUISE-JOSÉPHINE-EUGÉNIE, née le 31 octobre 1851.

2. FRANÇOIS-GUSTAVE-OSCAR, duc d'Uplande, né le 18 juin 1827, lieutenant-colonel du 2e régiment de la garde et des dragons de la garde.

3. OSCAR-FRÉDÉRIC, duc d'Ostrogothie, né le 21 janvier 1829, capitaine dans la marine suédoise et norvégienne.

4. CHARLOTTE-EUGÉNIE-AUGUSTE-AMÉLIE-ALBERTINE, née le 24 avril 1830.

5. NICOLAS-AUGUSTE, duc de Dalécarlie, né le 24 août 1831.

Mère.

EUGÉNIE-BERNARDINE-DÉSIRÉE, née le 8 novembre 1781, mariée le 16 août 1798 à JEAN BERNADOTTE, depuis roi de Suède, etc.; couronné en Suède, le 21 août 1829 ; veuve le 8 mars 1844.

TOSCANE. — Catholique.

LÉOPOLD II JEAN-JOSEPH-FRANÇOIS-FERDINAND-CHARLES, prince impérial d'Autriche, prince royal de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche, grand-duc de Toscane, né le 3 octobre 1797 ; succède à son père le grand-duc Ferdinand III (né le 6 mai 1769) le 18 juin 1824 ; général de cavalerie au service d'Autriche, propriétaire du régiment de dragons n° 4 ; marié 1° le 28 octobre 1817 à Marie-Anne-Caroline, fille de feu le prince Maximilien, père du roi régnant de Saxe ; veuf le 24 mars 1832 ; 2° le 7 juin 1833 à MARIE-ANTOINETTE-ANNE, née le 19 décembre 1814, fille de feu François Ier, roi des Deux-Siciles.

Fille du premier lit.

1. AUGUSTE-FERDINANDE-LOUISE-MARIE-JEANNE-JOSÉPHINE, née le 1er avril 1825, mariée le 15 avril 1844 à LUITPOLD, prince de Bavière.

Enfants du second lit.

2. MARIE-ISABELLE-ANNONCIADE-JEANNE-JOSÉPHINE-UMILTA-APOLLONIE-PHILOMÈNE-VIRGINIE-GABRIELLE, née le 21 mai 1834, mariée le 10 avril 1850 à FRANÇOIS-DE-PAULE-LOUIS-EMMANUEL, prince des Deux-Siciles, comte de Trapani.
3. FERDINAND-SALVATOR-MARIE-JOSEPH-JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS-LOUIS-GONZAGUE-RAPHAEL-RÉNIER-JANVIER, grand-duc héréditaire, né le 10 juin 1835, lieutenant-colonel au régiment de cuirassiers autrichiens n° 1, empereur.
4. CHARLES-SALVATOR-MARIE-JOSEPH-JEAN-BAPTISTE-JACQUES-PHILIPPE-JANVIER-LOUIS-GONZAGUE-RÉNIER, né le 30 avril 1839, capitaine de cavalerie au régiment de uhlans autrichiens n° 6, empereur François-Joseph.
5. MARIE-LOUISE-ANNONCIADE-ANNE-JEANNE-JOSÉPHINE-ANTOINETTE-PHILOMÈNE-APOLLONIE-TOMMASA, née le 31 octobre 1845.
6. LOUIS-SALVATOR-MARIE-JOSEPH-JEAN-BAPTISTE-DOMINIQUE-RÉNIER-FERDINAND-CHARLES-ZANOBI-ANTONIN, né le 4 août 1847.

Sœurs.

1. MARIE-LOUISE-JOSÉPHINE-CHRISTINE-ROSE, née le 30 août 1798.
2. MARIE-THÉRÈSE-FRANÇOISE-JOSÉPHINE-JEANNE-BENOITE, née le 21 mars 1801, mariée le 30 septembre 1817 à CHARLES-ALBERT, roi de Sardaigne, veuve le 28 juillet 1849.

† FERDINAND (né le 6 mai 1769, † le 18 juin 1824).

Veuve.

MARIE-FERDINANDE-AMÉLIE, grande-duchesse, née 27 avril 1796, fille de feu le prince Maximilien, père du roi de Saxe.

Oncles, tantes, etc. (Voy. AUTRICHE.)

TURQUIE.

ABDUL-MEDJID-KHAN, né le 23 avril 1823 (11 chabân 1238 de l'hégire), 31e souverain de la famille d'Osman et

28e depuis la prise de Constantinople; succède le 2 juillet 1839 (19 reby-el-akhir 1255) à son père le sultan Mahmud-Khan II (né le 20 juillet 1785).

Enfants.

1. MEHEMMED-MOURAD-EFFENDI, né le 22 septembre 1840 (25 red-jeb 1256).
2. FATIMÉ, née le 2 novembre 1840 (7 ramazan 1256), fiancée le 25 août 1851 à ALI-GHALIB-PACHA, muchir, fils de Reschid-Pacha.
3. RÉFIGÉ, née le 7 février 1842 (25 zilhidjè 1257).
4. ABDUL-HAMID-EFFENDI, né le 22 septembre 1842 (16 chabân 1258).
5. ALIGÉ, née le 20 octobre 1842 (15 ramazan 1258).
6. DJÉMILÉ, née le 17 août 1843 (21 red-jeb 1259).
7. MEHEMMED-RECHAD-EFFENDI, né le 4 octobre 1845 (21 chewal 1260).
8. MUNIRÉ, née le 9 novembre 1845 (28 zilkaddé 1260).
9. AHWED-KÉMALEDDIN-EFFENDI, né le 16 juillet 1848 (14 chabân 1264).
10. BÉHIGÉ, née le 26 août 1848 (26 ramazan 1264).
11. BUHRAWEDDIN-EFFENDI, né le 23 mai 1849 (1er red-jeb 1265).
12. MÉHEMMED-RESCHID-EFFENDI, né le 31 mars 1852.

Frère et sœur.

1. ABDUL-AZIZ-EFFENDI, né le 9 février 1830 (15 chabân 1245).
2. ADILÉ, née le 23 mai 1826 (15 chewal 1241), mariée le 12 juin 1845 à MEHMED-ALI-PACHA.

WALDECK. — Luthérien.

GEORGE-VICTOR, prince de Waldeck-Pyrmont, né le 14 janvier 1831; succède à son père le prince George-Frédéric-Henri (né le 20 septembre 1789) le 15 mai 1845, sous tutelle maternelle; majeur le 14 janvier 1852, publie une proclamation qui prolonge provisoirement la régence de sa mère; prend lui-même les rênes du gouvernement le 17 août 1852.

Frère et sœurs.

1. AUGUSTE-AMÉLIE-IDA, née le 21 juillet 1824, abbesse du chapitre de Schaaken, mariée le 15 juin 1848 à ALFRED, comte régnant de Stolberg-Stolberg.
2. HERMINE, née le 29 septembre 1827, mariée le 25 octobre 1844 à ADOLPHE-GEORGE de Schaumbourg-Lippe.
3. WOLRAD-MÉLANDRE, né le 24 janvier 1833.

Mère.

EMMA, née le 20 mai 1802, fille de feu Victor-Charles-Frédéric, prince d'Anhalt-Bernbourg; mariée à GEORGE-FRÉDÉRIC-HENRI le 26 juin 1823, veuve le 15 mai 1845; nommée par le testament de feu son époux tutrice et régente jusqu'à la majorité de son fils, fixée à l'âge de 21 ans accomplis.

Frères et sœur du père.

1. IDA, princesse régnante de Schaumbourg-Lippe.
2. † CHARLES-CHRÉTIEN, né le 12 avril 1803, † le 19 juillet 1846. Sa veuve, AMÉLIE-HENRIETTE-JULIE, née le 4 avril 1814, fille de Charles comte de Lippe-Biesterfeld; mariée le 13 mars 1841.

De ce mariage

A. ALBERT-GEORGE-BERNARD-CHARLES, né le 11 décembre 1841.

B. ÉRICH-GEORGE-HERMANN-CONSTANTIN, né le 20 décembre 1842.

C. HENRI-CHARLES-AUGUSTE-HERMANN, né le 20 mai 1844.

3. HERMANN-OTHON-CHRÉTIEN, né le 12 octobre 1809; marié le 2 septembre 1833 à AGNÈS, née le 2 octobre 1814, seconde fille de François, comte Teleki-Szek.

BRANCHE CADETTE DES COMTES DE WALDECK. — Luthérien.

D'ALBERT-GUILLAUME-CHARLES, né le 19 février 1833, comte de Waldeck, Pyrmont et Limpourg-Gaildorf, succède à son père le comte Charles (né le 17 novembre 1778) le 21 janvier 1849 sous tutelle maternelle.

Frère et sœurs.

1. CAROLINE - MECHTILDE-EMMA - CHARLOTTE - CHRISTIENNE - LOUISE, née le 23 juin 1826, mariée le 30 janvier 1846 à CHARLES-ANTOINE-FERDINAND, comte de Bentinck, colonel dans la garde de la reine de la Grande-Bretagne.
2. AGNÈS-FERDINANDE-FRÉDÉRIQUE-LOUISE-CAROLINE, née le 23 juillet 1827, abbesse du chapitre de Schaaken.
3. RICHARD - CASIMIR - ALEXANDRE - CHARLES - LOUIS-HENRI, né le 26 décembre 1835.

Mère.

CAROLINE, comtesse Schilling de Canstadt, née le 2 février 1798; mariée à CHARLES, comte de Waldeck, le 25 avril 1819, veuve le 21 janvier 1849.

Frère du père.

† GEORGE, comte de Waldeck-Limpourg, né le 31 mai 1785, † le 18 juin 1826. Sa veuve, AMÉLIE-CHARLOTTE-AUGUSTE, née Wirths, née le 7 septembre 1785; mariée le 17 juin 1809.

WURTEMBERG. — Luthérien.

GUILLAUME Ier FRÉDÉRIC-CHARLES, né le 27 septembre 1781; succède à son père le roi Frédéric (né le 6 novembre 1754) le 30 octobre 1816; marié 1° le 24 janvier 1816 à Catherine-Paulowna, fille de feu Paul, empereur de Russie, et veuve de Pierre, prince de Holstein-Oldenbourg († le 9 janvier 1819); 2° le 15 avril 1820 à PAULINE-THÉRÈSE-LOUISE, née le 4 septembre 1800, fille de feu Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg, oncle du roi.

Enfants du premier lit.

1. MARIE-FRÉDÉRIQUE-CHARLOTTE, née le 30 octobre 1816, mariée le 19 mars 1840 à ALFRED, comte de Neipperg.
2. SOPHIE-FRÉDÉRIQUE-MATHILDE, née le 17 juin 1818; reine des Pays-Bas, mariée le 18 juin 1839.

Enfants du second lit.

3. CATHERINE-FRÉDÉRIQUE-CHARLOTTE, née le 24 août 1821,

mariée le 20 novembre 1845 à FRÉDÉRIC, prince de Wurtemberg.

4. CHARLES-FRÉDÉRIC-ALEXANDRE, prince royal, né le 6 mars 1823, lieutenant général et commandant la 1re brigade de la 1re division d'infanterie au service de Wurtemberg, chef du régiment russe des dragons, ci-devant Nischni-Nowogorod; marié le 13 (1er juillet) 1846 à OLGA-NICOLAEWNA, née le 11 septembre (30 août) 1822, fille de Nicolas Ier empereur de Russie.

5. AUGUSTE-WILHELMINE-HENRIETTE, née le 4 octobre 1826; mariée le 17 juin 1851 à HERMANN-BERNARD-GEORGE, prince de Saxe-Weimar, lieutenant-colonel des gardes à cheval de S. M. le roi de Wurtemberg.

Frère.

† PAUL-CHARLES-FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né le 19 janvier 1785, † le 16 avril 1852. Marié le 28 septembre 1805 à CATHERINE-CHARLOTTE, née le 17 juin 1787, † le 12 décembre 1847, fille de feu Frédéric duc de Saxe-Altenbourg.

De ce mariage.

1. FRÉDÉRIQUE-CHARLOTTE-MARIE, actuellement Hélène-Paulowna, née le 9 janvier 1807, mariée le 20 février 1824 à MICHEL grand-duc de Russie; veuve le 9 septembre 1849.

2. FRÉDÉRIC-CHARLES-AUGUSTE, né le 21 février 1808, lieutenant général au service de Wurtemberg, chef d'un régiment des uhlans au service de Russie; marié le 20 novembre 1845 à CATHERINE-FRÉDÉRIQUE-CHARLOTTE, née le 24 août 1821, fille du roi.

De ce mariage.

GUILLAUME-CHARLES-PAUL-HENRI-FRÉDÉRIC, né le 25 février 1848.

3. PAULINE-FRÉDÉRIQUE-MARIE, née le 25 février 1810; veuve de Guillaume duc de Nassau le 20 août 1839.

4. FRÉDÉRIC-AUGUSTE-EVÉRARD, né le 24 janvier 1813, lieutenant général au service de Prusse et commandant la 1re brigade de cavalerie de la garde.

Veuves et descendants des oncles du roi.

1. † LOUIS-FRÉDÉRIC-ALEXANDRE, † le 20 septembre 1817. Sa veu-

HENRIETTE, née le 22 avril 1780, fille de feu Charles prince de Nassau-Weilb., marié le 28 janvier 1797. (*Kirchheim* sous Teck.)

Enfants.

1. MARIE-DOROTHÉE-LOUISE-WILHELMINE-CAROLINE, née le 1er novembre 1797; veuve le 13 janvier 1847, de Joseph archiduc d'Autriche.
2. La reine (voy. ci-dessus).
3. ÉLISABETH-ALEXANDRINE-CONSTANCE, née le 27 février 1802, mariée le 16 octobre 1830 à GUILLAUME, margrave de Bade, frère de feu le grand-duc Léopold.
4. ALEXANDRE-PAUL-LOUIS-CONSTANTIN, né le 9 septembre 1804, feld-maréchal-lieutenant au service d'Autriche, propriétaire du régiment des hussards autrichiens nº 11; marié le 2 mai 1835 en mariage morganatique à CLAUDINE comtesse de Hohenstein, née comtesse Rhéday de Kiss-Rhéde; veuf le 1er octobre 1841.

De ce mariage.

A. CLAUDINE-HENRIETTE-MARIE-AGNÈS comtesse de Hoheinstein, née le 11 février 1836.

B. FRANÇOIS-PAUL-CHARLES-LOUIS-ALEXANDRE comte de Hohenstein, né le 27 août 1837.

C. AMÉLIE-JOSÉPHINE-HENRIETTE-AGNÈS-SUSANNE comtesse de Hohenstein, née le 12 novembre 1838.

2. † EUGÈNE-FRÉDÉRIC-HENRI né le 21 novembre 1758, † le 20 juin 1822.

De ce mariage.

1. FRÉDÉRIC-EUGÈNE-CHARLES-PAUL-LOUIS, né le 8 janvier 1788, général d'infanterie au service de Russie et chef d'un régiment de grenadiers; veuf le 13 avril 1825, de la princesse Caroline-Frédérique-Mathilde, fille de feu George prince de Waldeck-Pyrmont, remarié le 11 septembre 1827 à HÉLÈNE, née princesse de Hohenlohe-Langenbourg, le 22 novembre 1807.

Enfants du premier lit.

A. MARIE-ALEXANDRINE-AUGUSTINE-LOUISE-EUGÉNIE-MATHILDE, née le 25 mars 1818, mariée le 9 octobre 1845 à CHARLES, landgrave de Hesse-Philippsthal.

B. EUGÈNE-GUILLAUME-ALEXANDRE-ERRMANN, né le 25 décembre 1820, major au service de Prusse, commandant le 7e régiment des hussards; marié le 15 juillet 1843 à MATHILDE-AUGUSTE-WILHELMINE-CAROLINE, née le 11 septembre 1818, fille de George prince régnant de Schaumbourg-Lippe,

De ce mariage.

1. WILHELMINE-EUGÉNIE-AUGUSTE-IDA, née le 11 juillet 1844.
2. GUILLAUME-EUGÈNE-AUGUSTE-GEORGE, né le 20 août 1846.

Enfants du second lit.

C. GUILLAUME-NICOLAS, né le 20 juillet 1828, capitaine au service d'Autriche, dans le régiment d'infanterie nº 45; archiduc Sigismond.

D. ALEXANDRINE-MATHILDE, née le 16 décembre 1829.

E. NICOLAS, né le 1er mars 1833, enseigne de frégate dans la marine autrichienne.

F. PAULINE-LOUISE-AGNÈS, née le 13 octobre 1835.

2. FRÉDÉRIC-PAUL-GUILLAUME, né le 25 juin 1797, général-major de cavalerie au service de Wurtemberg; marié le 17 avril 1827 à MARIE-SOPHIE-DOROTHÉE-CAROLINE, née princesse de la Tour et Taxis, le 4 mars 1800.

De ce mariage.

GUILLAUME-FERDINAND-MAXIMILIEN-CHARLES, né le septembre 1828, lieutenant au 2e régiment de cavalerie.

3. † GUILLAUME-FRÉDÉRIC-PHILIPPE, né le 27 décembre 1761, † le 10 août 1830.

Son fils.

1. † CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC-ALEXANDRE, né le 5 novembre 1801, † le 7 juillet 1844. *Sa veuve*, JOSÉPHINE-ANTOINETTE HÉLÈNE de Festetics-Tolna, née le 1er juin 1812; mariée le 13 juillet 1832; remariée au baron du Bourget.

De ce mariage.

1. GUILLAUME-PAUL-ALEXANDRE-FERDINAND-FRÉDÉRIC-HENRI-JOSEPH-LADISLAS-EVÉRARD, né le 25 mai 1839.

2. WILHELMINE-PAULINE-JOSÉPHINE-HENRIETTE-MARIE-HÉLÈNE-SOPHIE-ALEXANDRINE, née le 24 juillet 1834.
3. PAULINE-WILHELMINE-FRANÇOISE-XAVERINE-JOSÉPHINE-MARIE, née le 8 août 1836.
4. GUILLAUME-PAUL-FRÉDÉRIC-HENRI-LADISLAS-JOSEPH-LÉOPOLD-MARIE-CHARLES-ALEXANDRE, né le 29 mars 1839.

2. FRÉDÉRIC-GUILLAUME-ALEXANDRE-FERDINAND, né le 6 juillet 1810, général-major au service de Wurtemberg, commandant la 2e brigade de la 1re division d'infanterie; marié le 8 février 1841 à THÉODOLINDE-LOUISE-EUGÉNIE-NAPOLÉONE, née le 13 avril 1814, fille de feu Eugène duc de Leuchtenberg.

Filles.

A. AUGUSTE-EUGÉNIE-WILHELMINE-MARIE-PAULINE, née le 27 décembre 1842.
B. MARIE-JOSÉPHINE-FRÉDÉRIQUE-EUGÉNIE-WILHELMINE-THÉODOLINDE, née le 10 octobre 1844.
C. EUGÉNIE-AMÉLIE-AUGUSTE-WILHELMINE-THÉODOLINDE, née le 13 septembre 1848.

3. FRÉDÉRIQUE-MARIE-ALEXANDRINE-CHARLOTTE-CATHERINE, née le 29 mai 1815; mariée le 17 septembre 1842 au baron de Taubenheim, grand écuyer au service de Wurtemberg.

4. † FERDINAND-AUGUSTE-FRÉDÉRIC, feld-maréchal dans l'armée autrichienne, né le 22 octobre 1763, † le 20 janvier 1834. *Sa veuve*, CUNÉGONDE-WALBOURGE-PAULINE, née le 22 novembre 1771, fille de feu François-George-Charles, prince de Metternich; marié 28 février 1817.

5. † ALEXANDRE-FRÉDÉRIC-CHARLES, né le 24 avril 1771, général en chef au service de Russie, directeur en chef de toutes les voies de communication de l'empire, † le 4 juillet 1833, marié le 17 novembre 1798 à ANTOINETTE-ERNESTINE-AMÉLIE de Saxe-Saalfeld-Cobourg, née le 28 août 1779, † le 14 mars 1824.

De ce mariage.

1. ANTOINETTE-FRÉDÉRIQUE-AUGUSTE-MARIE-ANNE, née le 17 septembre 1799, duchesse douairière de Saxe-Cobourg-Gotha.

2. FRÉDÉRIC-GUILLAUME-ALEXANDRE, né le 20 décembre

1804, ancien général-major au service de Russie; marié le 17 octobre 1837 à MARIE-CHRISTINE-CAROLINE-ADÉLAIDE-FRANÇOISE-LÉOPOLDINE D'ORLÉANS, fille de feu Louis-Philippe, née le 12 avril 1813; veuf le 2 janvier 1839.

Fils.

PHILIPPE-ALEXANDRE-MARIE-ERNEST, né le 30 juillet 1838.

TOPOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUE

DE LA FRANCE

PENDANT LE MOYEN AGE,

ET DANS LES TEMPS MODERNES JUSQU'EN 1790.

ANCIENNES SUBDIVISIONS TERRITORIALES

DES DIOCÈSES

en Archidiaconés, Archiprêtrés et Doyennés ruraux.

PAR M. J. DESNOYERS.

La géographie ecclésiastique de la France ancienne est, à juste titre, considérée comme l'une des bases les plus solides de la connaissance de sa géographie politique et civile, ou, tout au moins, comme l'un des auxiliaires les plus sûrs de l'étude des subdivisions et des transformations successives que le territoire de la Gaule a subies, au milieu des nombreuses vicissitudes du moyen âge.

La fixité et la durée des règles de la discipline de l'Église chrétienne ont été sous ce point de vue, comme sous beaucoup d'autres, une cause essentielle de conservation et de transmission des éléments de la civilisation antique, qu'elle s'était appropriés dès son origine.

C'est à elle seule que l'on doit d'avoir pu retrouver et rétablir à peu près complètement l'ensemble de la topographie politique

de la Gaule romaine, telle qu'elle était vers la fin du IVe siècle, telle que nous l'a conservée la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, rédigée vers cette époque, sous le règne d'Honorius (395-423)[1].

En modelant avec la plus rigoureuse exactitude sur l'ancien ordre civil de l'administration gallo-romaine le nouvel ordre ecclésiastique, en établissant un évêque métropolitain à la tête de chacune des dix-sept grandes *provinces* politiques, en créant au-dessous d'eux un évêque diocésain dans chacune des cent quinze *cités* ou divisions territoriales secondaires, telles que les avait organisées, en dernier lieu, l'autorité romaine dans la Gaule, l'Église se conforma aux décrets de ses premiers conciles, c'est-à-dire à une règle applicable à toute la chrétienté et qui devenait immuable pour elle. Aussi, a-t-elle fidèlement gardé et transmis au moyen âge et aux temps modernes l'ensemble presque complet de ces juridictions anciennes. Elle a ainsi fixé et conservé jusqu'à nous l'étendue et les limites des territoires des cités et des peuples, dont la *Notice* n'avait constaté que les noms. Sans l'intermédiaire de l'Église, ce précieux document eût perdu la plus grande partie de sa valeur historique et géographique.

Cette première base a été le point de départ de toutes les recherches sérieuses sur la géographie ancienne de la Gaule, du moins pour la période de la domination romaine et aussi pour la période des Francs mérovingiens, qui ont tant adopté et con-

1. La meilleure édition de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, la seule édition qui soit accompagnée des variantes des plus anciens manuscrits de la Bibliothèque impériale, est celle que M. Guérard a insérée dans son excellent *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne*, 1 vol. in-8. Paris, 1832, p. 12 à 34. On connaît un très-grand nombre de copies et d'éditions de la *Notitia*. Celle qu'on a adoptée comme la plus ancienne a été publiée pour la première fois par le P. Sirmond, dans le t. Ier des Conciles des Gaules. (*Conc. antiq. Gall.*, 1629; 3 vol. in-fo.) Elle a été très-fréquemment reproduite, et entre autres par A. Duchesne, par Hadr. de Valois, par Bouquet, et par M. Guérard lui-même, qui en a, seul, donné les variantes.

servé des éléments de civilisation et des systèmes d'administration que la puissance romaine avait introduits dans la Gaule.

La connaissance positive que l'on a des rares modifications apportées pendant le moyen âge et plus tard, par l'Église, ou par des événements politiques, à ce vaste système d'organisation territoriale de la Gaule romaine, tel que l'Église elle-même nous l'a conservé, a permis d'en constater parfaitement l'ensemble.

On n'a presque pas encore, néanmoins, cherché à établir de corrélation rigoureusement exacte entre les limites des territoires de chaque diocèse et celles des cités gallo-romaines qui leur correspondent [1]. On n'a peut-être pas suffisamment apprécié les origines de ces grandes divisions territoriales établies par l'administration romaine pendant le IV[e] siècle, après plusieurs modifications successives, plus souvent contraires que conformes, du moins pour quelques-unes des grandes *provinces*, aux confédérations des populations primitives de la Gaule. On n'a peut-être pas suffisamment recherché les rapports qui existent entre les limites des diocèses, représentant celles des anciennes *cités* gallo-romaines, et les limites invariables des régions naturelles. On n'a peut-être pas constaté avec la précision qu'exigent ces recherches de topographie historique, des relations analogues entre les limites des diocèses et celles des grands *pagi* gaulois, territoires antérieurs à la conquête romaine, qui ont persisté, pour la plupart, pendant toute la durée de cette domination, mais comprimés, pour ainsi dire, par l'administration impériale, et qui reparaissent vers la fin de cette période et sous les Mérovingiens, plus librement et en plus grand nombre.

Si la question générale de l'examen comparatif et de la concordance des principales divisions civiles ou politiques de la Gaule

---

1. On peut consulter, comme un des rares et des meilleurs modèles de l'application de ce principe à une province ecclésiastique (la seconde Lyonnaise), le savant travail de M. Aug. Le Prevost, sur les anciennes divisions territoriales de la Normandie. (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. X 1840.)

romaine et franque avec ses principales divisions ecclésiastiques est résolue dans son ensemble, quoiqu'elle soit très-loin de l'être dans ses détails, on est bien moins avancé encore dans la connaissance des subdivisions topographiques d'un ordre secondaire, soit qu'on envisage chacune de ces sortes de systèmes territoriaux isolément, soit qu'on les considère dans leur mutuelle corrélation.

On sait qu'une grande partie des plus importants *pagi* gaulois, correspondaient généralement et en grand aux *civitates* de l'administration romaine, représentées à leur tour par les diocèses ecclésiastiques. On sait qu'ils étaient eux-mêmes très-habituellement subdivisés en *pagelli* ou pays de moindre étendue, territoires de tribus inférieures. Si les grands *pagi* représentaient à peu près la totalité du territoire des *civitates*, les *pagi* secondaires ne correspondaient qu'à la portion entourant immédiatement le chef-lieu ou aux divisions les plus importantes de ces régions. On sait que d'autres parties ou districts de ces mêmes territoires principaux, les uns d'origine gallo-romaine pour le plus grand nombre, quelques autres d'origine mérovingienne, ou même carlovingienne, sont fréquemment désignés, dans les chartes antérieures au XIe siècle, sous les noms d'*ager*, de *finis*, de *terminus*, de *condita*, d'*aicis*, etc., et que si ces noms divers, parfois synonymes, étaient loin de représenter des juridictions hiérarchiques comparables à celles de la France féodale, du moins ils désignaient le plus souvent des portions de territoires parfaitement distinctes et déterminées. On sait aussi que, parallèlement à ce système de topographie secondaire dans l'ordre civil, dont il n'est resté dans les documents que des vestiges très-incomplets, l'administration politique et les partages dynastiques de la Gaule sous les deux premières races offrent un autre système plus régulier, plus vraim[ent] hiérarchique et qui est représenté par les duchés (*ducatus*), p[ar] les comtés (*comitatus*), par les vicairies ou vigueries (*vicariæ*), p[ar] les centaines (*centenæ*), peut-être aussi, passagèrement et loc[a]lement, par les décanies (*decaniæ*), et à un degré inférieur par [les] bénéfices (*beneficia*).

Entre ces deux ordres de subdivisions territoriales on a const[...]

des corrélations souvent très-intimes ; et de même que les premiers et les plus anciens *comitatus* représentaient presque identiquement les grands *pagi* et les *civitates*, de même aussi, quoique avec une moindre certitude, les *vicariæ* et les *centenæ* paraissent assez souvent correspondre aux *pagi* inférieurs et à d'autres subdivisions encore plus étroites.

M. Guérard, dans son *Essai*, a très-clairement démontré la relation de ces divers districts topographiques, qu'Hadr. de Valois, dans sa *Notitia Galliarum*, avait déjà indiquée, mais avec bien moins de précision. M. Guérard a surtout (p. 143-165) présenté un tableau méthodique de ces deux sortes de divisions territoriales de la Gaule sous les Francs, dont l'ensemble ne se trouve nulle part aussi complet et aussi certain.

En regard de ces subdivisions du territoire gallo-romain et franc dans l'ordre civil et politique, l'Eglise avait aussi les siennes. Elles lui étaient devenues de plus en plus nécessaires, à mesure que la propagation du christianisme avait rendu la surveillance des évêques sur leurs diocèses plus laborieuse. Les plus grands diocèses durent exiger, les premiers, ces partages de leur territoire et de l'inspection épiscopale ; aussi est-ce dans ces mêmes grands diocèses qu'on reconnaît les subdivisions ecclésiastiques pour être de plus ancienne date et plus conformes aux subdivisions de la topographie gallo-romaine, préexistantes.

Des chorévêques ou évêques ruraux (*chorepiscopi*), des archidiacres (*archidiaconi*), des archiprêtres (*archipresbyteri*), des doyens (*decani*), des curés (*plebani*) attachés aux églises baptismales primitives et chargés de surveiller des groupes de paroisses plus récemment établies, tels étaient les principaux fonctionnaires asses-, les *ministri* des évêques, dès les premiers siècles de l'Église. s fonctionnaires, qui se trouvent tous indiqués dans les es, ou dans les écrits d'auteurs ecclésiastiques antérieurs au iècle, auront eu généralement à exercer leur surveillance, à résentation des évêques, sur des districts et des portions erritoires diocésains déjà déterminés, et dénommés soit e régions naturelles, soit comme régions civiles, adminis-

tratives, ou politiques. Leurs offices, peut-être personnels d'abord, se seront promptement confondus avec des juridictions territoriales plus anciennes.

Il est bien peu vraisemblable, en effet, que ces nouvelles circonscriptions ecclésiastiques aient été créées et organisées intégralement par les évêques sans avoir égard aux habitudes sociales, aux relations locales préexistantes, aux agroupements antérieurs des populations, et surtout sans tenir compte des limites des contrées physiques qui, à toutes les époques, ont exercé la plus grande influence sur les événements et sur la topographie historiques. Je donnerai des preuves nombreuses que, généralement, les choses se sont passées comme on devait le prévoir.

Mais, jusqu'à quel point ces portions de territoires, ces fonctions ou *ministeria* de degrés différents, confiés aux représentants des évêques, ont-ils été modelés sur les subdivisions topographiques d'un autre ordre, et le plus souvent d'une autre époque ?

Jusqu'à quel point cette conformité, très-présumable, permet-elle de conclure que les circonscriptions des archidiaconés, des archiprêtrés, des doyennés ruraux du moyen âge nous ont transmis les circonscriptions des petits *pagi*, des *vicariæ*, des *centenæ* ?

Jusqu'à quel point la fixité des règles de la discipline ecclésiastique a-t-elle encore une fois conservé, quoique à un degré inférieur, un état de choses que les révolutions politiques et les changements administratifs tendaient à modifier sans cesse dans l'ordre civil ?

En un mot, de même que la circonscription générale des diocèses a fidèlement perpétué celle des anciennes cités ou des grands *pagi* gallo-romains, la circonscription des archidiaconés, des archiprêtrés et des doyennés a-t-elle aussi rigoureusement perpétué les subdivisions secondaires de ces cités, de ces *pagi* d'ordre inférieur, qui existaient encore pendant les premiers siècles de la monarchie ?

Telle est la question que je me suis proposé d'examiner et dont l'importance historique ne saurait être niée, car elle embrasse un des points de vue les plus vastes, les plus variés, et l'un des

sujets les moins explorés de la topographie historique de la France pendant le moyen âge.

S'il fallait admettre sans discussion l'opinion d'Hadrien de Valois, cette question difficile et qui a besoin d'examen et de preuves serait toute résolue, car il reconnaissait très-positivement une parfaite concordance entre les subdivisions ecclésiastiques et les subdivisions civiles. Dès 1675, il formulait ainsi sa conviction (*Notit. Gall.*, præf., p. XII) :

« *Ecclesia veterem ordinem divisionemque etiamnùm servat in Gallia. Nam diœceses quidem civitatibus vel majoribus pagis, archidiaconatus minoribus pagis, decanatus rurales aut archipresbyteratus vicariis, centenisve respondent.* »

Quoique, dans quelques articles de son ouvrage, Valois ait appliqué ce principe, il n'en a cependant pas rassemblé les preuves, et elles sont encore à recueillir pour la plupart, malgré les recherches de plusieurs savants du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui ont écrit sur la discipline ecclésiastique, ou sur la géographie historique de la France.

M. Guérard, qui n'a pas non plus fait entrer les développements de cette question dans le cadre déjà si vaste, et malheureusement resté inachevé, de son Essai sur les divisions territoriales de la Gaule jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne, n'en a pas moins parfaitement signalé en quelques pages les difficultés et les incertitudes, et posé les premières bases d'une solution fondée sur les textes. Ce savant ne paraissait pas d'abord, dans son ouvrage publié en 1832, admettre d'une manière aussi absolue que Valois, la conformité des subdivisions ecclésiastiques et civiles. Il indiquait avec justesse que les archidiaconés et les archiprêtrés, étant d'une origine plus moderne que les diocèses, ne devaient pas représenter les petits *pagi* ou districts gallo-romains, dont ils avaient pris les noms, avec une aussi rigoureuse exactitude que les diocèses représentaient les *civitates* auxquelles ils avaient succédé avant la dissolution totale de l'administration romaine; puisque déjà ces anciennes subdivisions topographiques devaient avoir subi de notables modifica-

tions. M. Guérard établissait l'antériorité du titre et des offices des archidiacres, des archiprêtres et des doyens à la désignation des districts territoriaux confiés plus tard à leur surveillance. Il ne regardait pas ceux-ci comme antérieurs au commencement du IXe siècle, date que je crois plus ancienne pour quelques diocèses, en me rapprochant ainsi davantage de l'opinion exprimée par M. Guizot dans son *Histoire de la civilisation moderne* (cours de 1829; XIIIe leçon, t. II, p. 22), ouvrage dans lequel l'organisation de l'Église gallo-franque a été exposée avec tant de savoir et de précision.

Plus tard, en 1844, dans les prolégomènes du *Polyptique d'Irminon* (t. I, p. 42), ouvrage si riche en savants et précieux enseignements sur l'état social de la France avant le Xe siècle, M. Guérard, adoptant plus positivement l'opinion de Valois sur la concordance, au moins partielle, des petites divisions ecclésiastiques et civiles, s'exprime ainsi : « Les archidiaconés, dont l'institution pouvait dater du règne de Charlemagne, ont été composés en grande partie avec les *pagi minores*, dont ils nous représentent assez généralement l'ancienne circonscription; quelquefois aussi ils se sont formés des territoires des centaines et des vicairies. »

Cette conformité et parfois cette identité entre les deux ordres de divisions civiles et ecclésiastiques, admises à deux siècles environ d'intervalle, par Hadrien de Valois et par M. Guérard, est démontrée par les témoignages les plus authentiques, dont plusieurs remontent au moins jusqu'au IXe siècle, tandis que d'autres, prouvant l'origine antérieure des fonctions sans attributions de territoires, datent des premiers temps de l'Église.

C'est en m'appuyant sur l'autorité de juges aussi compétents, qu'avec le secours des textes originaux, des pouillés et des cartes diocésaines, j'ai cherché à combler le vide que laisse encore cette branche importante de la géographie historique. La base et les

...n étaient à peu près admis, mais on n'avait pas encore
...évelopper la question, de la démontrer par les preuves
...oduire dans l'étude du moyen âge.

J'ai donc eu pour but de rechercher les origines, le caractère et les vicissitudes des différentes juridictions territoriales, ou *ministeria*, émanés de l'autorité épiscopale ; d'étudier sous ses différens aspects la topographie ecclésiastique de la France ; dans son ensemble d'abord et en elle-même, comme institution de l'Église, soumise à des règles qui ont pu se modifier et se compléter peu à peu, suivant l'extension du christianisme dans les provinces de la Gaule et suivant les nécessités de l'administration diocésaine, mais qui, comme tous les règlements de la discipline ecclésiastique, a été longtemps soumise à des lois fixes et à une autorité essentiellement stable.

J'étudie ensuite l'ensemble de ces mêmes institutions dans leurs rapports avec les subdivisions de la topographie civile et politique dont elles ont souvent, presque seules, conservé la composition et les limites. Pour arriver à cette double appréciation, un premier travail était indispensable. Il fallait dresser un tableau général aussi complet que possible, et sous leur forme la plus ancienne et pour ainsi dire la plus historique, des subdivisions territoriales que les diocèses ont subies depuis leur origine, en indiquant avec exactitude les changements qui ont pu s'y opérer à différentes époques.

» Ce travail était plus difficile et plus compliqué qu'on ne se l'imaginerait d'abord. La diversité des systèmes de subdivisions, variant selon les diocèses et se modifiant suivant les époques, était un premier obstacle que j'ai souvent eu beaucoup de peine à surmonter. Des différences de noms et d'ordre dans l'énumération des archidiaconés, des archiprêtrés et des doyennés, selon les pouillés d'époques différentes, le rapport des noms anciens avec ceux des localités modernes, m'ont encore causé plus d'un embarras. Il en a été de même de la distinction nécessaire à établir entre les doyens capitulaires, les doyens administrateurs du temporel des évêques et des chapitres, et les doyens ruraux, les seuls dont j'eusse à m'occuper, tout en tenant compte de la réunion fréquente du doyenné capitulaire et du doyenné rural, entre les mains d'un seul et même fonctionnaire.

Le précieux tableau des *pagi* et des autres subdivisions topographiques de la Gaule, suivant l'ordre civil, sous les deux premières races, publié par M. Guérard dans son *Essai*, m'offrait un excellent modèle dont je suis sans doute resté bien loin. Toutefois, de rapprochements fréquents et évidents entre les divisions indiquées dans l'un et dans l'autre ressortiront, je l'espère, des conséquences utiles et intéressantes que je ne négligerai pas de signaler.

On s'étonne qu'un semblable tableau d'ensemble pour la topographie ecclésiastique de la France n'ait pas été depuis longtemps dressé par les nombreux et savants écrivains, surtout par les Bénédictins, qui se sont occupés avec tant de zèle et d'érudition de son histoire. Ce travail eût dû former une partie essentielle du *Gallia christiana*. Cependant, et dans l'édition de cet ouvrage en quatre volumes (1656), et dans la dernière édition en treize volumes, restée inachevée (1715-1785), la topographie ecclésiastique a été complétement omise; sur les cartes jointes à celle-ci ne figurent pas même un seul archidiaconé ni un archiprêtré.

Les deux recueils de pouillés publiés par le libraire G. Alliot, en 1626, sous le titre de *Grand Poullié* (in-8°), et en 1648, sous le titre de *Pouillié général* (in-4°)[1], contiennent à peine le tiers de la France. Des omissions, des erreurs et des incorrections de toute nature en rendent l'usage très-difficile, surtout pour l'édition de 1648, quoiqu'elle soit beaucoup plus étendue que la première. L'*État des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France*, par dom Beaunier (1726), dont la troisième édition a paru en 1743 (3 v. in-4°), embrasse, il est vrai, toute la France ecclésiastique. Mais cet ouvrage mérite, au sujet des districts ecclésiastiques, le même reproche que les recueils de G. Alliot; d'ailleurs il n'indique que l'état moderne des diocèses et ne donne pas les noms anciens d'un seul archidiaconé, ou archiprêtré. On rencontre le même vide dans *le Clergé de France*, par l'abbé du

[1] Le titre du premier ouvrage est écrit : *Poullié*, et celui du second,

Tems (4 vol. in-8, 1774-1785); ouvrage rare mais incomplet, qui n'est qu'une traduction abrégée d'une partie du *Gallia christiana*; ainsi que dans les *Annales ecclesiastici Francorum*, du P. Lecointe (8 vol. in-f°, 1665-1683).

L'assemblée générale du clergé de France a plusieurs fois tenté et projeté de former une collection générale des pouillés des diocèses. Dans l'assemblée de 1740 [1] elle accueillit la proposition que lui fit l'abbé Lebeuf d'y travailler, ainsi qu'à un recueil de cartes de tous les diocèses; mais il ne paraît pas que ces projets aient eu même un commencement d'exécution. Il a été publié à différentes époques, surtout pendant le XVIIIe siècle, des pouillés particuliers de plusieurs diocèses. Quelques-uns sont utiles; je les possède pour la plupart, et je les ai mis à contribution, ainsi que les recueils d'Alliot, de du Tems et de Beaunier.

Le pouillé du diocèse de Lisieux, restitué et publié en 1844 par M. Aug. Le Prevost, est un modèle qu'on ne saurait trop louer et trop signaler. Ceux du diocèse de Lyon ont trouvé dans M. A. Bernard un éditeur consciencieux et infatigable. Ils ne tarderont pas à paraître à la suite et comme complément des cartulaires des abbayes de Savigny et d'Ainay, publiés par le ministère de l'instruction publique. A titre de commissaire désigné par le comité historique et chargé par le ministre de surveiller cette importante publication, j'ai pu les consulter avant leur mise au jour.

Il existe un grand nombre de pouillés inédits, soit au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, soit dans les archives départementales. J'ai pu en consulter beaucoup, grâce à l'obligeance de MM. les conservateurs, de M. Guérard en particulier, ou de MM. les archivistes des préfectures. Quelques-uns, que je ne connaissais pas encore, m'ont été fort obligeamment signalés par M. Duplès-Agier, archiviste paléographe, et par plusieurs autres personnes que je me ferai un devoir de citer à l'occasion. Plusieurs évêques ou grands vicaires ont bien voulu me

1. *Collect. des assemblées générales du clergé*, in-f°, t. VII, col. 1366.

fournir des renseignements dont je serai heureux d'indiquer la source. Presque tous les pouillés ont été dressés sous le point de vue administratif et fiscal; cependant les plus anciens présentent les noms primitifs d'un assez grand nombre de districts ecclésiastiques, et j'ai eu soin de les noter scrupuleusement.

Très-généralement, mon point de départ pour chaque diocèse a été le plus ancien pouillé, souvent manuscrit, dont j'ai pu avoir connaissance. Lorsque cette dernière indication m'a manqué, j'ai dû restituer la distribution topographique elle-même, d'après les indications les plus certaines fournies par des textes originaux du moyen âge. Je me suis toujours astreint à ne donner la forme ancienne des noms que d'après des chartes authentiques. J'ai eu soin d'indiquer ces restitutions lorsqu'elles ont été nécessaires; elles l'ont été fréquemment.

La collection fort riche de cartes de diocèses que possède le département géographique de la Bibliothèque impériale m'a été aussi fort utile à consulter. J'ai formé moi-même depuis plusieurs années, en vue de ces recherches, une collection de cartes diocésaines dont le nombre s'élève à plus de deux cents. Je donnerai, à la suite des tableaux, deux listes disposées par diocèses de toutes les cartes et de tous les pouillés dont j'aurai pu constater l'existence; je serai très-reconnaissant des indications qui pourraient m'aider à rendre ces listes moins incomplètes.

Le plan géographique que j'ai adopté a été celui de la *Notitia provinciarum Galliæ*, le seul qui ait un caractère historique, puisque l'Église s'y est conformée. Il m'a semblé bien préférable à l'ordre alphabétique suivi dans la dernière édition du *Gallia christiana*. L'usage en sera rendu plus facile par une table de tous les diocèses ajoutée à la suite des tableaux. J'ai placé à la fin de chaque province les diocèses démembrés, et ceux dont les noms ne figurent pas déjà dans la *Notice*. J'ai aussi indiqué les provinces et archevêchés de création moderne. Il est presque surabondant d'avertir que cet ordre est complétement différent de celui qui fut adopté soit par l'Assemblée nationale en 1790, soit par le concordat de 1801. Les grandes divisions ecclésiastiques con-

sacrées à ces deux époques ne furent plus que la représentation des divisions départementales modernes, de même que les archidiaconés, archiprêtrés et doyennés, que plusieurs évêques ont créés, depuis la révolution, dans leurs diocèses, sont conformes aux arrondissements et aux cantons de l'ordre civil. Je n'ai dû en tenir aucun compte, tout en constatant que les choses se sont ainsi passées primitivement.

La nécessité d'adopter, autant que possible, un mode uniforme pour tous les diocèses m'a obligé, dans ceux où la division par archidiaconés a été en usage, de subordonner à ces districts, d'un ordre plus élevé généralement, les archiprêtrés ou les doyennés. Il en est résulté que, dans plusieurs diocèses, le territoire propre du chef-lieu du diocèse, contenant, outre les paroisses de la ville, celles des suburbes, de la banlieue, ou de la *Quinte*, confiées à la surveillance tantôt du principal archiprêtre, tantôt du grand doyen capitulaire, paraît, quoique souvent indépendant, subordonné au grand archidiaconé. Il sera facile de tenir compte de cette apparence d'inexactitude.

Lorsque, dans un même diocèse, j'ai pu assigner des dates certaines à des divisions essentiellement différentes l'une de l'autre, telles que la suppression complète au XIII[e] siècle des archiprêtrés dans le diocèse du Mans, par exemple, alors j'ai donné isolément, afin d'être plus clair, chacun des systèmes géographiques qui se sont succédé. Lorsque j'ai introduit des subdivisions plus modernes dans les tableaux, j'ai eu soin de l'indiquer soit en note, soit par quelque signe.

Je ne me dissimule pas que la valeur et l'utilité des indications de ces nombreuses divisions topographiques seraient beaucoup plus grandes, si j'avais pu en indiquer les limites. Mais on comprendra que ces détails ne pouvaient figurer dans un tableau d'ensemble et qu'ils devront trouver plus tard leur place dans les descriptions locales de chaque diocèse; c'est un sujet de recherches très-compliqué, qui ne pourra être développé complétement que dans chaque province ecclésiastique, et auquel on ne saurait trop inviter les nombreux amis de l'étude de l'histoire

remplacer provisoirement ces indications par celle de la situation de chacun des cantons ecclésiastiques relativement au chef-lieu. C'est cette orientation que présente la seconde colonne des tableaux.

J'aurais voulu donner aussi pour chacune des subdivisions (archidiaconés, archiprêtrés ou doyennés) le nombre des paroisses dont elles étaient composées, et je l'avais fait pour un certain nombre; mais le défaut de documents positifs m'a obligé de me borner le plus habituellement à des résultats généraux pour la totalité de chaque diocèse; trop souvent encore ces résultats, très-variables suivant les époques, n'ont pas toute la précision désirable.

Les rapports des subdivisions diocésaines avec les anciens districts civils et politiques, avec les anciens *pagi* ou petits pays de France, devant faire l'un des sujets principaux de la seconde partie de ce travail, je me suis borné à n'indiquer dans les tableaux ces relations que d'une manière très-générale et approximative.

Pour donner à de tels rapports toute leur valeur, il est nécessaire de comparer entre elles les limites et l'indication des lieux compris dans chacune des subdivisions topographiques. C'est ce que j'ai essayé de faire, en choisissant des exemples empruntés à chacune des principales provinces ecclésiastiques et aux différents systèmes de topographie appropriés par l'Église et par l'usage aux différents diocèses.

Tout en réservant pour cette seconde partie l'examen plus approfondi des questions générales, je n'en ai pas moins cru devoir indiquer dans les notes des tableaux, quand cela m'a paru indispensable, le caractère et les origines probables de plusieurs subdivisions qui ne m'ont pas semblé avoir encore été suffisamment étudiées, telles que les *ministeria*, les *plebes*, les *conditæ*, les *christianitates*, le *propagus*, etc. J'avais d'abord signalé dans chaque diocèse les *chorévêques* indiqués par les textes originaux les plus anciens. Ils devaient, avec les *christianitates* et les paroisses baptismales, ou *plèbes*, former la première période de

la topographie ecclésiastique gallo-franque ; mais ces indications, restreintes à un trop petit nombre de diocèses, compliquaient les tableaux, et j'ai cru préférable d'en former une liste à part.

Malgré toutes les précautions que j'ai prises pour rendre le moins imparfaits qu'il m'a été possible ces tableaux, ainsi que les considérations générales dont ils seront suivis et qui en formeront le commentaire et le développement, je ne me dissimule pas qu'on y rencontrera bien des vides et sans doute aussi plus d'une erreur. J'en recevrai avec reconnaissance la rectification, ainsi que les communications qui m'aideraient à améliorer et à compléter mon travail. Les personnes qui se sont déjà occupées de ces sortes de recherches de topographie historique en apprécieront les difficultés et jugeront avec quelque indulgence, j'ose l'espérer, un essai dont le plan n'avait pas même encore été ébauché. J'en ai recueilli pendant plusieurs années les matériaux, épars dans un très-grand nombre de recueils et d'ouvrages imprimés ou manuscrits, concernant toutes les anciennes provinces de France et plusieurs pays voisins, mon travail embrassant toute l'ancienne Gaule, telle qu'elle est comprise dans la *Notitia provinciarum*.

J'aurais beaucoup désiré que l'ensemble de mes recherches parût simultanément ; on eût peut-être plus aisément saisi les caractères différents des systèmes divers de géographie ecclésiastique, propres à chacune des grandes provinces ; on eût mieux apprécié l'intérêt des résultats généraux ; mais la nécessité de ne point retarder au delà du mois de janvier la publication de l'Annuaire m'oblige de n'insérer dans le volume de 1853 que les *quatre Lyonnaises ;* la suite sera publiée dans l'Annuaire de 1854 et l'impression se continue sans interruption. La *liste des évêques de France*, travail très-complet et très-utile de M. Bordier, a été ainsi publiée successivement dans plusieurs volumes antérieurs de l'Annuaire.

J. Desnoyers.

EXPLICATION

DU PLAN SUIVI DANS LES TABLEAUX.

---

1. La première colonne contient le nom ancien et le nom moderne des archidiaconés, des archiprêtrés et des doyennés. J'ai toujours choisi la forme donnée par les pouillés les plus anciens, rédigés en latin; quand cette base m'a manqué, j'ai eu recours aux chartes et je n'ai indiqué de variantes, d'après les textes toujours les plus anciens, que lorsqu'elles offraient des différences notables. Les pouillés modernes présentent, pour la plupart, des altérations de noms de lieux si évidentes et en si grand nombre qu'il eût été sans utilité aucune et même impossible de les reproduire.

2. La deuxième colonne indique l'orientation des chefs-lieux de ces territoires à l'égard de la capitale du diocèse.

3. La troisième est consacrée aux noms des principales divisions territoriales anciennes auxquelles correspondent, à peu près, en totalité ou partiellement, les subdivisions ecclésiastiques. Le peu d'espace n'a pas permis d'y introduire assez de détails utiles. Ils se retrouveront dans les considérations générales.

4. Dans la dernière colonne sont indiquées la situation et la correspondance des localités modernes avec les anciens chefs-lieux des subdivisions ecclésiastiques. Lorsque le lieu indiqué n'est chef-lieu ni de canton ni d'arrondissement, j'ai indiqué le canton dont il fait partie; quand il est chef-lieu de canton, j'ai indiqué son arrondissement.

Les diocèses qui ne figurent pas dans la *Notitia provinciarum* et qui ont été créés depuis, à différentes époques, sont précédés du signe +. Je les ai désignés sous le titre d'*Episcopatus*, au lieu de *Civitas*.

1re PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

Ire LYONNAISE. — LUGDUNENSIS PRIMA.

1, DIOCÈSE DE LYON.

(MÉTROPOLE.)

CIVITAS LUGDUNENSIUM

(IIe siècle).

18 ARCHIPRÊTRÉS; 20 PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE[1].

9 Archipr. sur la rive droite de la Saône, dite A parte Regni.

1. ARCHIPRESBYTERATUS CIVITATIS ET SUBURBIORUM. Archipr. de Lyon et des suburbes.	Vers la limite S.E. du diocèse.	Lyonnais (*pagus Lugdunensis*),	Chef-lieu du dt du Rhône.
2. — RODANNE. Roanne.	O.	Bas-Forez (*pagus Forensis*), Roannais et Beaujolais, (*pagus Rodonensis. Territ. Bellijocense*).	Arr. (Loire).
3. — DE POMERIIS. Pommiers.	O.	Bas-Forez.	Con de St-Germain Laval (Loire).

1. Les archiprêtrés du diocèse de Lyon sont distribués dans ce tableau d'après l'ordre du pouillé publié par Delamure en 1671 (*Hist. eccl. du dioc. de Lyon*, p. 227-261). Il est, ainsi qu'en prévient l'auteur, rédigé d'après des pouillés plus anciens remontant au moins au XIVe siècle. Un autre pouillé, un peu plus ancien que ceux-ci, conservé dans les archives de la préfecture de Lyon, avec quelques autres plus modernes, contient le même nombre d'archiprêtrés, moins celui des *suburbes*, mais dans un ordre différent. L'archiprêtré de Montbrison ainsi nommé seulement depuis le XIVe siècle, y porte le nom d'archiprêtré du Forez (*Forisii*); l'archiprêtré de Coursieux y est remplacé par celui de Sainbel, localité du canton de l'Arbresle. Les archiprêtrés y sont énumérés dans cet ordre : *Archipr. de Jaresio; — Forisii; — de Neyronda; — de Pomeriis; — de Arbrella; — de Sambeel; — de Roaneis; — de Ansa; — de Maysiaco; — de Morestel; — de Chalamont; — de Sandrens; — de Treffort; — Dombarum; — Baugiaci; — Colognaci; — Ambroniaci.* Le 1er archipr. manque dans le mss.

4. **ARCHIPRESBYTERATUS NIGRE UNDE, al. de NEYRONDA.** Archipr. de Nérondc.	O.	Haut-Forez et Beaujolais.	Arr. de Roanne (Loire).
5. — **FORISII, postea MONTISBRISONIS.** A. du Forez, puis de Montbrison.	O.S.O.	Haut-Forez	Feurs, arrond. de Montbrison. Montbrison, chef-lieu du dépt. de la Loire.
6. — **DE SAMBEEL, postea CORZIACI.** Sainbel, puis Courzieu.	S.O.	Lyonnais et Forez.	Sainbel, c^{on} de l'Arbresle (Rh.). Courzieu, c^{on} de Vaugneray (Rh.)
7. — **DE ARBRELLA.** L'Arbresle.	O.N.O.	Lyonnais, Beaujolais.	Arrond. de Lyon (Rhône).
8. — **DE ANSA.** Anse.	N.		Arr. de Villefranche (Rhône).
9. — **DE JARESII.** Archipr. de Jarez (div. plus tard en deux, Mornant et Saint-Étienne).	S. O.S.O.	Lyonnais Forez. (*Ager Jarensis.*)	Mornant, arr. de Lyon (Rhône). St-Étienne, arr. (Loire).

Les archiprêtrés de Bourg et de Nantua ne figurent momentanément qu'au XVIIIe siècle. Le premier fut détaché de celui de Bâgé; le second emprunté au diocèse de Besançon. Bourg a été temporairement siége d'évêché, de 1515 à 1535.

Chalamont et Sandrans n'ont fait passagèrement qu'un seul archiprêtré.

— Le pouillé du XIIIe siècle et quatre autres rédigés pendant les XIVe, XVe (1492), XVIe (1587) et XVIIe siècles, sont publiés avec le plus grand soin par M. A. Bernard, à la suite des Cartulaires de Savigny et d'Ainay. L'ensemble de l'organisation topographique du diocèse en archiprêtrés y est le même que dans les pouillés imprimés en 1648 et en 1671. Il n'y a de différence que dans l'ordre et la forme des noms anciens.

La carte du diocèse, par N. Sanson, en quatre feuilles (1659-1660), et la belle carte en deux feuilles, publiée à Lyon, en 1769, par les ordres de l'archevêque Malvin de Montazet, par Joubert, y sont aussi conformes, si ce n'est que celle-ci contient les deux nouveaux archiprêtrés de Bourg et de Nantua, créés pendant le XVIIIe siècle.

Antérieurement aux pouillés connus, de nombreuses chartes des XIe, XIIe et XIIIe siècles, publiées par Delamure, Guichenon, Le Laboureur, Ménestrier et dans le *N. Gallia christiana*, indiquent la plus grande partie des archiprêtrés.

L'archevêque L. de Villars (1302-1308) fixa les priviléges de dix-huit archiprêtres de son diocèse (Delamure, p. 184).

Le diocèse de Lyon était administré au IXe siècle et antérieurement par plusieurs chorévêques, prédécesseurs des archiprêtres. Il est aussi fait mention dès cette époque d'un seul archidiacre, d'un grand doyen et au moins d'un archiprêtre de l'évêque. Mais ces fonctions pa-

9 archipr. sur la rive gauche de la Saône et du Rhône, dite A parte Imperii.

10. ARCHIPRESBYTERATUS MORESTELLI. Archipr. de Morestel.	E.	Dauphiné.	Arr. de la Tour du Pin (Isère).
11. — MEYSIACI. Meyzieu.	E. S. E.		Arr. de Vienne (Isère).
12. — CALOMONTIS. Chalamont.	E.	Bresse et Dombes (*pag. Brissia* et *pagus Dombarum*).	Arr. de Trévoux (Ain).
13. — DE SANDRENS. Sandrans.	N. N. E.	Bresse et Dombes.	Con de Chatillon les Dombes (Ain).
14. — DOMBARUM. A. des Dombes.	N.	Dombes, Bresse et Franc-Lyonnais.	Trévoux, cap. des Dombes (Ain).
15. — AMBRONIACI. — Ambournay. (Ambronnay).	E.	Bugey.	Con d'Amberrieux (Ain).
16. — TREFFORCII. Treffort.	E. N. E.	Bresse.	Arr. de Bourg (Ain).
17. — COLOGNIACI. Coligny.	N.	Bresse.	Arr. de Bourg (Ain).
18. — BAUGIACI. Bâgé.	N.	Bresse.	Arr. de Bourg (Ain).

2 archipr. plus modernes (carte de 1769).

19. ARCHIPRESBYTERATUS DE BURGO IN BRISSIA. Archipr. de Bourg.	N. N. E.	Bresse.	Chef-lieu du départem. de l'Ain.
20. — DE NANTUACO. Nantua.	E. N. E.	Bugey.	Arr. (Ain).

raissent être des titres d'offices, sans juridiction territoriale; ainsi que les premières subdivisions de territoire, elles furent quelquefois désignées, comme dans plusieurs autres cités, sous le nom de *ministeria*.

Jamais le diocèse de Lyon n'a subi de partage en archidiaconés ou districts, ni en doyennés ruraux. Les *decani* mentionnés en assez grand nombre dans les chartes sont tous des doyens de prieurés ou de chapitres.

Dans la première moitié du XVIIIe siècle, avant la création du diocèse de Saint-Claude, qui enleva à celui de Lyon 100 paroisses, celui-ci en comptait 932. Suivant un relevé fait par M. A. Bernard, elles étaient ainsi distribuées :

Rive droite de la Saône.

Archipr. de Lyon et des suburbes, non compris les paroisses de la ville.	27
— De Roanne	51
— De Pommiers	37
— De Neronde	26
— De Forez et Montbrison	76
— De Courzieu	44
— De l'Arbresle	38
— D'Anse	55
— De Jarez	105

Rive gauche.

Archipr. de Morestel	26
— De Meyzieu	29
— De Châlamont	57
— De Sandrans	38
— De Dombes	71
— D'Ambournay	99
— De Treffort	56
— De Coligny	31
— De Bâgé	68

La topographie ecclésiastique pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle est très-bien exposée dans les *Almanachs du diocèse de Lyon*. Celui de 1785 indique 708 paroisses et 130 succursales, plus 14 paroisses dans la ville et les faubourgs.

II. DIOCÈSE D'AUTUN.

CIVITAS ÆDUORUM, VEL AUGUSTODUNENSIS (IIIe siècle).

4 ARCHIDIACONÉS. — 24 ARCHIPRÊTRÉS[1].

I. ARCHIDIACONATUS ÆDUENSIS. Archid. d'Autun, ou grand archidiaconé.	S. du diocèse.		
1. ARCHIPRESBYTERATUS ÆDUENSIS. Archipr. d'Autun.		Autunois (*Pagus Augustodunensis*).	Arr. (Saône-et-Loire).
2. — DE BLANZIACO. Blanzy.	S.	Charolais (*pagus Cadrellensis*)	Con de Montcenis (S.-et-L.).
3. — LUCERII, seu LEZEII[2]. Lusy.	O.N.O.	Nivernais (*pag. Nivernensis*).	Arr. de Château-Chinon (Nièvre). Con de Clamecy (Nièvre).
4. — CORBINIACENSIS, al. CORBIGNIACI. Corbigny.	S.	Nivernais.	
5. — DE PERECIACO. Perrecy les Forges.	S.	Charolais.	Con de Toulon sur Arroux (S.-et-L.).
6. — DE CADRILLIS, al. DE QUADRELLIS. Charolles.	S.	Charolais.	Arr. (S.-et-L.).

1. Le pouillé qui a servi de base à ce tableau est conservé dans les archives de Lyon; il m'a été communiqué par M. A. Bernard. Il paraît remonter à la fin du XVe siècle, et est conforme à une liste de vingt-quatre archiprêtres que j'ai trouvé consignées dans des statuts synodaux de ce diocèse pour l'année 1468 (*Thes. nov. anecd.*, IV, 504). L'ordre est le même, sauf pour l'archipr. de Corbigny, placé le 21e au lieu d'être le 4e. L'organisation du diocèse est antérieure; elle paraît avoir été complète dès le XIIIe siècle, du moins pour les archidiaconés. Dans des titres des années 922, 992, 999, on en voit figurer trois ou quatre (dom Plancher : *Histoire de Bourgogne*, t. I, pr. p. 18 et 24. *N. Gall. christ.* IV, *Instr.* col. 75). Les archidiaconés d'Autun, de Beaune, d'Avalon, de Flavigny, sont indiqués au XIIIe siècle par dom Plancher (*Hist.*, t. II, pr. p. 57). Il est fait, à la même époque, mention de *decani* de plusieurs archiprêtrés, tels que Semur en Brionnais, Baulieu, etc.

— La carte de N. Sanson, en trois feuilles (1650), est divisée en archiprêtrés; les archidiaconés n'y sont pas indiqués.

2. Dans plusieurs pouillés, l'archipr. de Lusy est faussement indiqué sous le nom de *Buxerii*.

7. ARCHIPRESBYTERATUS DE BOSCO. Archipr. du Bois Sainte-Marie.[1]	S.	Maconn. et Charolais.	C^on de la Clayette (S.-et-L.).
8. — BRIONNENSIS, al. de SINEMURIO. Semur en Brionnais.	S. S.O.	Brionnais (*p. Brionnensis*) et Charolais.	Arr. de Charolles (S.-et-L.).
9. — PETRÆFICTÆ. Pierrefitte.	S. S.O.	Bourbonn. (*pag. Burbunensis*).	C^on de Dompierre (Allier).
10. — DE MOLINIS[1]. Moulins.	O. S.O.	Bourbonn.	Chef-lieu du dép. de l'Allier.
11. — DE BORBONIO [ANCELMII.] Bourbon l'Ancy.	S. O.	Autunois.	Arr. de Charolles (S.-et-L.).
II. ARCHIDIACONATUS BELNENSIS. Archid. de Beaune.	E. du diocèse.	Beaunois (*pag. Belnensis*).	
12. ARCHIPRESBYTERATUS BELNENSIS. Archipr. de Beaune.	E. N.E.	Nuyton (*territ. Nitonense.*)	Arr. (Côte-d'Or).
13. — DE VERGEIO, al. de VERGIACO. Vergy.	E. N.E.		C^on de Nuits (Côte-d'Or).
14. — DE ARNETO. Arnay-le-Duc.	E.N.E.		Arr. de Beaune (Côte-d'Or).
15. — COLCHARUM. Couches.	E.		Arr. d'Autun (S.-et-L.).
III. ARCHIDIACONATUS FLAVINIACENSIS. ARCHID. DE FLAVIGNY.	N. du diocèse.		
16. ARCHIPR. FLAVINIACI, al. FLAVIGNEII. Archipr. de Flavigny.	N.	Auxois (*p. Alsensis*.) Auxois. *Id.*	Arr. de Semur (Côte-d'Or).
17. — DE POILLEIO in AUXEIO. Pouilly en Auxois.	N.	Auxois. *Id.*	Arr. de Beaune (Côte-d'Or).
18 — DE SINEMURIO in AUXEIO, al. in ALSETO. Semur en Auxois.	N.		Arr. (Côte-d'Or).
19 — DUESMENSIS, al. DIUSMI. Duesme-sur-Seine.	N.N.E.	Duesmois (*pag. Duesmensis*).	C^on d'Aiguey le Duc (Côte-d'Or).

[1]. L'archipr. de Moulins en Bourbonnais manque dans quelques liés ; ce lieu était le siége d'une officialité du diocèse d'Autun.

20. ARCHIPRESBYTERATUS TULLIONIS, al. THULLIONIS[1]. Archipr. Touillon.	N.	Auxois.	C[on] de Baigneux les Juifs (Côte-d'Or).
IV. ARCHIDIACONATUS AVALONIS. ARCHID. D'AVALLON.	N.O. du diocèse.	Avallonais (*pag. Avalensis*).	
21. ARCHIPR. AVALONIS. Archipr. d'Avallon.	N.N.O.		Arr. (Yonne).
22. — DE SEDELOCO. Saulieu.	N.	Auxois.	Arr. de Semur (Côte-d'Or).
23. — DE QUADRATIS. Quarré les Tombes.	N.N.O.	Avallonais.	Arrond. d'Avallon (Yonne).
24. — DE ANOX, al. ANOUX. Anost.	O.N.O.	Morvan (*pag. Morvennensis*).	C[on] de Lucenay l'Évêque (Saône-et-Loire).
25. — DE VEZELIACO[2]. Vezelay.	N.N.O.	Nivernais.	Arrond. d'Avallon (Yonne).

1. Et non Toulon en Charolais.

2. L'archipr. ou archidiac. de Vezelay manque dans la plupart des pouillés . il dut ce titre à son abbaye.

— En 1743, ce diocèse contenait 611 paroisses et 14 abbayes. (Dom Beaunier : *État des archevêchés, évêchés, abbayes*, etc. *de France*; ouvrage autrement intitulé : *Recueil hist. chron. et topogr.*, etc., t. II, p. 406, 2e édit. in-4°, 1743.) Je le désignerai sous le titre d'*État des bénéfices*.

III. DIOCÈSE DE LANGRES.

CIVITAS LINGONUM.

(IIIe siècle.)

4, ET PLUS TARD 6 ARCHIDIACONÉS; 15 DOYENNÉS; 2 ARCHIPRÊTRÉS [1].

I. ARCHIDIACONATUS MAJOR VEL LINGONENSIS. Archid. de Langres (ou grand Archid.).	Extrémité E. du diocèse.	Champagn. (*pag. Lingonensis*).	Arrond. (Haute-Marne).
1. DECANATUS LINGONENSIS. Doy. de Langres ou de la chrétienté.			
2. — ARGII, al. AXIGU, vel MOSGII. Le Môges. ?	S.		
II. ARCHIDIACONATUS BASSIGNENSIS. Archid. de Bassigny.	E.		
3. DEC. BASSIGNENSIS. Doy. d'Is en Bassigny.	N.	Bassigny (*terr. Bassiniacense*).	Is, con de Nogent (Haute-Marne).
4. — PETRÆFICTÆ. Pierrefitte.	E.		Con de la Ferté sur Amance (Haute-Marne).
III. ARCHIDIACONATUS DIVIONENSIS. Archid. du Dijonnais.	S.	Bourgogne Dijonnais (*pag. Divionensis* et *pagus Attuarensis*).	
5. DEC. DIVIONENSIS. Doy. de Dijon.			Chef-lieu du dép. de la Côte-d'Or.
6. — FONTIS VENNÆ. Fouvent le Château.	E. S. E.		Con de Champlitte (Haute-Saône).
7. — BESUENSIS. Bèze.	S.		Con de Mirebeau (Côte-d'Or).
8. — GRANCENSIS. Grancey.	S.		Grancey le Château, arr. de Dijon (Côte-d'Or).

1. J'ai suivi pour l'ordre des subdivisions deux pouillés inédits de la Bibl. imp., mss. lat., n. 5218 et 5199, les deux plus anciens que je connaisse (XVIe siècle). Toutefois le mss. 5199, que je crois le plus ancien, ne donne que cinq archidiaconés; il omet l'archid. du Lassois, comprend dans l'archid. du Barrois, les doy. et archipr. du Chaumont ou Saint-Seine, Châtillon et Saint-Vinnemer; il place dans l'archid. du

IV. ARCHIDIACONATUS LATISCENSIS, vel CALVIMONTENSIS. Archid. du Lassois ou du Chaumontois.	N.O.	Lassois, *pag. Latiscensis.*	
9. DEC. CALVIMONTIS. Doy. de Chaumont.	N.		Chaumont le Bois, c^on de Châtillon sur Seine (Côte-d'Or).
10. — SANCTI SEQUANI. Saint-Seine.	S. S.O.		Arrond. de Dijon (Côte-d'Or).
11. — CASTELLIONIS. Châtillon sur Seine.	O.		Arr. (Côte-d'Or).
V. ARCHIDIACONATUS TORNODORENSIS. Archid. du Tonnerrois.	O.		
12. DEC. TORNODORI. Doy. de Tonnerre.	O.	Tonnerrois, *pagus Tornodorensis.*	Arr. (Yonne).
13. — SANCTI-VINIMERII. Saint-Vinnemer.	O.		Canton de Cruzy (Yonne).

Tonnerrois, de nouveau, Saint-Vinnemer, Reome, Molesmes, Tonnerre, Bar-sur-Seine et Bar-sur-Aube.

Le mss. 5218 omet, par erreur de copie, l'archid. du Barrois. Dans les archid. de Dijon et de Tonnerre, j'ai mis en tête les doyennés de ces villes placés à la fin dans ce mss. Le pouillé plus moderne publié par Alliot (1648), et les divisions générales indiquées par Garreau, D. Beaunier, Courtépée, etc., présentent quelques différences, dues en partie à la création du diocèse de Dijon en 1731.

Un pouillé mss. du XVIIe siècle (Bibl. imp. mss. fond. S. G. n° 879. *Pouiller général*, t. I, p. 602), présente aussi des différences notables et l'ordre suivant : 1. *Grand. archid.*, doy. de Langres et du Moges; — 2. *Archid. de Tonnerrois* : doy. de Tonnerre, Molesmes, Moutier Saint-Jean et Saint-Vinnemer; — 3. *Archid. de Bar-sur-Seine* : doy. de Bar-sur-Seine et Chastillon; — 4. *Archid. de Bar sur Aube* : doy. de Bar-sur-Aube et de Chaumont; — 5. *Archid. de Dijon* : doy. de Dijon, Grancey, Beze, Saint-Seine ou les Chauves, Fouvent; — 6. *Archid. du Bassigny* : doy. de Bassigny et de Pierrefitte.

— Les deux doy. de Bar-sur-Seine et de Bar-sur-Aube réunis en un seul archid. (*Barensis*), furent passagèrement séparés en deux archid. correspondants à deux *pagi* différents : celui de Bar-sur-Seine correspondait à une partie du *pagus Latiscensis*. — Garreau indique deux doy., *Ravière* et *Bugny*, qui manquent dans les autres pouillés. — D. Beaunier, (*Ét. des bénéfices*, t. II, p. 429), place dans l'*archid.* de Dijon, Grancey, St-Seine et Châtillon; et dans l'*archid.* du Lassois, encore Châtillon, Bèze, Fouvent et Chaumont. — La carte du diec. de Langres, en 8 feuilles, par N. Sanson (1656-1658), donne toutes les divisions.

— On trouve dans le *N. Gall. christ.* (IV, 508) une liste des archid.,

14. **Decan., vel Archipr. Reomensis.** Archipr. de Reôme ou de Moûtier Saint-Jean.	O. O.S.	Tonnerrois.	C^on^ de Montbard (Côte-d'Or).
15. — **Molismensis.** — Molesmes.	O.		C^on^ de Laignes (Côte-d'Or).
VI. **Archidiaconatus barrensis.** Archid. du Barrois.	N.	Barrois (*p. Barrensis* et partie du Lassois (*pag. Latiscensis*).	
16. **Dec. Barri suprà Sequanam.** Doy. de Bar-sur-Seine.	O.		Arr. (Aube).
17. — **Barri suprà Albam.** Bar-sur-Aube.	O.N.O.	Champagne.	Arr. (Aube).

suivant cet ordre : 1. *A. Magnus seu Lingonensis* ; — 2. *A. Divionensis* ; — 3. *A. Tornodorensis* ; — 4. *A. Barensis* ; — 5. *A. Latiscensis* ; — 6. *A. Bassinei*.

— Après la séparation du diocèse de Dijon, celui de Langres fut ainsi divisé : 1. *Archid. de Langres* : doy. de Langres, Moges et Grancey ; — 2. *Archid. de Tonnerrois* : doy. de Tonnerre, Molesmes, Moûtier Saint-Jean et Saint-Vinnemer ; — 3. *Archid. du Barrois* : doy. de Bar-sur-Aube, Châteauvillain et Chaumont ; — 4. *Archid. du Lassois* ou de *Bar-sur-Seine* : doy. de Bar-sur-Seine et Châtillon ; — 5. *Archid. de Bassigny* : doy. de Pierrefitte et Fouvent (*Almanach historique de la ville et du diocèse de Langres* pour l'an 1787).

— Les archidiaconés du diocèse de Langres et plusieurs des doyennés représentent autant de *pagi* très-distincts, mentionnés fréquemment dans les chartes, dès avant le IXe siècle. Les noms des archidiaconés eux-mêmes, soit sous ce titre, soit sous celui d'archiprêtrés, se rencontrent tous dans des textes du Xe et du XIe siècle. Vignier, l'auteur de la *Décade historique du diocèse de Langres*, recueil précieux de recherches et de matériaux historiques inédits, conservé en mss. à la Bibl. imp., en a cité plusieurs exemples. Des chartes des a. 791, 904, 909, 934, indiquent plusieurs archid. (Pérard, *Recueil*, p. 27, 53, 56, 63). En 997, on voit 4 archipr. (D. Plancher, 1, pr. p. 25). Plusieurs doy. figurent aussi dans les titres des XIe et XIIe siècles.

Le texte le plus ancien que je connaisse, relatif aux subdivisions du diocèse de Langres (celle du Tonnerrois), et que je ne pense pas avoir jamais été relevé, est un passage de Grégoire de Tours (*Hist. franc.*, liv. V, c. 5). Ce texte me semble indiquer évidemment l'existence d'archipr. territoriaux dès le milieu du VIe siècle. Mondericus, élu évêque de Langres après la mort de l'évêque en fonction, Tetricus, vieux et infirme, est confirmé par le roi sous la condition que jusqu'à la mort de celui-ci il administrerait le Tonnerrois en qualité d'archipr. : « *hic Tornodorense castrum ut archipresbyter regeret.* »

— Au commencement du XVIIIe siècle le dioc. de Langres contenait ..par., 12 chap., 32 abb. (D. Beaunier : *État des bénéf.*, t. II, p. 429.)

IV. DIOCÈSE DE CHALON-S.-S.

CIVITAS CABILONENSIUM.

(*Castrum cabilonense*, not. prov.)

(v[e] siècle.)

4 ARCHIDIACONÉS ; 5, PUIS 16 ARCHIPRÊTRÉS.

Subdivision la plus ancienne[1].

I. ARCHIDIACONATUS CABILONENSIS. Archidiaconé de Châlon-sur-Saône.	O.	Bourgogne et Bresse châlonnaise.
1. ARCHIPRESBYTERATUS DE MONTANA, al. de MONTINIACO. La Montagne.	O.S.O.	
2. — DE DEMIGNEIO, al. DE DEMENIACO et DE RULLIACO. Demigny et Rully.	O.N.O.	
II. ARCHID. 3. et ARCHIPR. DE BRISSIA. Bresse.	E.	
III. ARCHID. 4. et ARCHIPR. DE TRENORCHIO. Tournus.	S.	
IV. ARCHID. 5. et ARCHIPR. OSCHARENSIS. L'Oscheret.	N	

Subdivision plus moderne.

I. ARCHIDIACONATUS MAJOR, vel CABILONENSIS. Archid. de Châlon.	Centre et O. du diocèse.		
1. ARCHIPRESBYTERATUS DE CABILONO. Archipr. de Châlon.	N. O.	Châlonnais (*pag.* vel *Ager Cabilonensis*).	Chef-lieu du dép. de Saône-et-Loire.
2. — DE RULLIACO et DE DEMIGNEIO. Rully et Demigny.			Canton de Chagny (S.-et-L.).
3. — DE SANCTO JOANNE IN VALLE. Saint-Jean de Vaux.	N.		Canton de Givry (S.-et-L.).

1. Plusieurs pouillés mss., le pouillé latin en partie trad. par Alliot (1648), et la carte de N. Sanson (1659), n'indiquent que les archiprêtrés. Ceux-ci sont en effet très-anciens dans le diocèse. On en voit déjà au moins quatre indiqués par un acte de l'an 1080, l'élection de l'évêque Gautier I[er] (*Vet. Gall. chr.*, t. II, p. 446. *Nov. Gall. chr.*, t. IV. *Instr.*, col. 231).

Néanmoins, le titre d'archidiacre du diocèse de Châlon remonte beaucoup plus loin encore. Il en est fait mention dès l'an 470, dans une lettre de Sidoine Apollinaire (*Epist.*, L. IV, Ep. 25). Mais ce fonctionnaire était alors unique pour chaque diocèse ; et c'est surtout depuis le XI[e] siècle que les chartes en indiquent plusieurs dans celui de

4. ARCHIPRESBYTERATUS DE JAMBLIS. Archipr. de Jamblès.	O.	Châlonnais	Con de Givry (S.-et-L.)
5. — DE BUXIACO (prius) de MONTANA. Bussy, antérieurement nommé A. de la Montagne.	O.S.O.	Châlonnais	Bussy le Royal. (S.-et-L.) Con de l'arr. de Châlon.
6. — DE SANCTO-GENGULPHO. Saint-Gengoux.	S. O.	Pet. part. du Mâconnais (*pagus Matisconensis*). Châlonnais et Charollais.	Saint-Gengoux le Royal, con de l'arrond. de Mâcon (S.-et-L.).
7. — DE MONTE STI-VINCENTII. Mont Saint-Vincent.	O.S.O.	Charollais (*pag. Cadrellensis*) et Mâconnais.	Con de l'arr. de Châlon (S.-et-L.)
II. ARCHIDIACONATUS BRISSIÆ. Archid. de Bresse.	E.	Bresse châlonn.	
8. ARCHIPRESBYTERATUS DE ULMO. Archipr. d'Ormes, ou de Vergenne.	S.	Principalement Châlonnais.	Ormes, con de Cuisery, arr. de Louhans (S.-et-L.).
9. — DE MERVENS, al. MARVANT. Mervans.	E.		Con de Saint-Germain du Bois (S.-et-L.).
10. — DE BRENGIIS. Branges.		Bresse châlonnaise (*Brissia Catalaunensis*).	Con de Louhans (S.-et-L.).
11. — DE ALLEREYO, al. DE ALERIETO. Allériot.	N.N.E.		Con de Saint-Martin en Bresse (S.-et-L.).
12. — DE VERDUNO CASTRO. Verdun-sur-Saône.	N. E.		Arr. de Châlon (S.-et-L.).
III. ARCHIDIACONATUS OSCHARENSIS. Archid. de l'Oscheret.	N.	Partie du pays de l'Oscheret (*pag. Oscharensis*).	Con de St-Jean de Losnes (C.-d'Or).
13. ARCHIPRESBYTERATUS DE ESBARRES, al. de Barris. Archipr. d'Esbarres ou des Barres.	N.N.E.		

Châlon. En 1010, on en voit trois (Perry : *Hist. de Châlon*, pr. p. 42); ainsi qu'en 1121 et 1126 (Pérard : *Recueil sur l'hist. de Bourg.*, p. 98). L'archid. d'Oscheret (*Oscharensis*) est indiqué nominativement en 1080 et 1120 (Pérard : *Recueil*, p. 85-86); en 1264 ou 1265 (Perry : pr. p. 72, et *N. Gall. christ.*, IV, p. 907); puis en 1317, 1390, 1420 (Perry

14. ARCHIPRESBYTERATUS DE MALLIACO. Archipr. de Mailly-l'Église.		Partie du pays de l'Oscheret,	Canton de Semur en Brionnais (S.-et-L.).
IV. ARCHIDIACONATUS TRENORCHIENSIS. Archid. de Tournus.	S,	Mâconnais	
15. ARCHIPRESBYTERATUS DE TRENORCHIO. Archipr. de Tournus.	S,S.E.		Con de l'arr. de Mâcon (S.-et-L.).
16. — DE BRANCEDUNO. Brancion.	S,S,O.	Châlonnais	Con de Tournus (S.-et-L.).

pr. p. 108-109). En 1203, figure l'archidiac. de Bresse (*N. Gall. chr.*, IV, col. 918). En 1207, on voit les trois archidiac. de Châlon, de Bresse et d'Oscheret (Perry : pr. p. 83); en 1337, l'archidiac. de Tournus (*Trenorchiensis*); en 1407, ceux de Bresse et de Tournus (Cusset : l'*Illustre Orbandalle*, t. II, *Statuta*, p. 8). Vers 1120, figure un archid. de Saint Jean de Losne (*Lathonensis*), dont la juridiction ne s'étendait sans doute pas au delà de cette antique abbaye.

Les archiprêtrés sont aussi désignés nominativement dans de nombreuses chartes : A. de Ruelley (*Rully*) au XIIe siècle (*N. Gall. chr.*, IV, *Inst.*, col. 240). A. de *Dimigneio*, qui paraît être le même que le précédent, a. 1241 (D. Plancher : *Hist. de Bourg.*, t. II, pr. p. 15). *A. de Montana.* A. 1251, 1290, 1301 (*N. Gall. chr.*, IV, col. 905, et *Instr.*, col. 251-254. Cusset, l'*ill. Orb.*, t. II, p. 425 et pr. p. 135. *A. de Trenorchio*, en 1301 (*N. Gall. chr.*, IV. *Instr.*, col. 240).

Ce fut l'évêque Bertrand de La Chapelle qui régularisa en 1323 la division du diocèse en doyennés et archiprêtrés, et qui annexa une église à chacun de ceux-ci (*N. Gall. chr.*, IV, p. 917, et Perry : *Hist. de Châlon*, p. 227). Je ne pense pas qu'on puisse faire remonter jusqu'à cette époque les seize archip. indiqués dans le tableau, d'après Garreau : (*Desc. du gouv. de Bourg.*, p. 202 [1734]) et Courtépée : (*Descr. du duché de Bourg.*, t. I, p. 474 [1775]). Plusieurs de ces subdivisions figurent en effet dans des titres du XIIIe et du XIVe siècle comme doyennés, collégiales, prévôtés ou vidamies, mais je ne les y ai pas vues comme archipr.; les noms de quelques-uns peuvent être ceux des annexes. Dans le *Vet. Gall. chr.* (t. II, p. 438), on ne voit que 4 archid. et 5 archipr.

— La liste des grands doy. du chap. St-Vincent de Châlon, supérieurs même au grand archid. commence en 960 (*Vet. Gall. chr.* t. II, p. 456. *N. Gall. chr.*, t. IV, p. 948).

— Courtépée supprime l'archipr. de Mailly, il ajoute celui d'Esbarres dans l'archid. du même nom. L'archid. de Châlon correspond aux deux anciens archiprêtrés de la Montagne et de Demigny.

—Le *Pagus oscharensis* était partagé, ainsi qu'on l'a constaté pour plusieurs autres grands *pagi*, entre le dioc. de Langres, puis de Dijon et celui de Châlon. Celui-ci n'en comprenait que la moindre partie.

— On comptait au XVIIIe siècle, dans ce diocèse, environ 220 paroisses, 7 abbayes, et 11 prieurés.

V. DIOCÈSE DE MACON.

CIVITAS MATISCONENSIUM.

(*Castrum matisconense*, not. prov.)

(v[e] siècle.)

4, PUIS 5 ARCHIDIACONÉS; 4, PUIS 9 ARCHIPRÊTRÉS [1].

Archidiaconés.

	Partie orient. du diocèse.	Cap. du Mâconn. (*pag. Matisconensis*).	Chef-lieu du départ. de Saône-et-Loire.
I. ARCHIDIACONATUS MATISCONENSIS, Archid. de Mâcon.			
II. — DE ROSBEYO, al. DE ROCEYO. Le Rousset (ou Rossey).	O.N.O.	Mâconnais, Charollais.	C[on] de Guiches (S.-et-L.).
III. — VIRISETI. Viriset, ou Veriset, ou Virisol.	N.	Mâconnais, Chalonnais	C[on] de Lugny (S.-et-L.).
IV. — VALLIS REGNAUDI. Vaux-Renard ou Vauregnaud.	S.	Beaujolais.	C[on] de Beaujeu (Rhône).
V. — CLUNIACENSIS. Cluny.	N.O.	Mâconnais.	Arr. de Mâcon (S.-et-L.).

1. Ce diocèse a été partagé d'abord en quatre archidiaconés et en quatre archiprêtrés. Les archiprêtrés semblent être plus anciens, ainsi que dans plusieurs autres diocèses; mais les rapports entre les uns et les autres offrant quelques incertitudes, il m'a paru plus convenable de les présenter isolément, comme ils le sont dans les plus anciens pouillés. L'archid. de Mâcon ne figure pas parmi les archipr. Il conserva sans doute son titre, à moins qu'il n'ait été réuni au grand doyenné de la cathédrale de Mâcon. Dans une charte de 929 (*N. Gall. chr.* IV, pr. col. 274) figurent déjà deux archidiacres de ce diocèse. En 1215, la constitution des archid. paraît complète (*id.*, col. 289). Les quatre premiers archid. n'ont pas varié pendant plusieurs siècles : celui de Cluny, plus moderne, n'était pas soumis à la juridiction épiscopale, non plus que l'abbaye dont il dépendait et qui ne relevait que du saint-siége.

Les archiprêtrés ne furent d'abord qu'au nombre de quatre, *Beaujeu, le Rousset, Veriset, Mâcon;* ils sont mentionnés seuls dans l'*Index beneficiorum* rédigé, en 1513, par l'official Th. Seyvert (*N. Gall. chr.* t. IV, col. 1038). La carte du diocèse de Lyon (1769) ne leur ajoute que celui de Cluny, qui porte plus habituellement le titre d'archidiaconé.

Les trois premiers archiprêtrés furent subdivisés chacun en deux, probablement à la fin du XVII[e], ou pendant le XVIII[e] siècle, puisque le pouillé d'Alliot (1648) et la carte de Sanson (1659) n'indiquent que les quatre plus anciens. Garreau (*Descript. du gouv. de Bourgogne*, 1717 et 1734, 2[e] éd.) en ajoute deux autres, *Charlieu* et le *Mont de France;* puis Courtépée (*Descript. du duché de Bourgogne*, 1777) ajoute encore ceux de *Chissé* et de *Semur*.

Archiprêtrés [1].

1. ARCHIPRESBYTERATUS * BELLIJOCI. Archiprêtré de Beaujeu.	O. S.O.	Capitale du Beaujolais	Arr. de Villefranche (Rhône).
2. — CHARI-LOCI. Charlieu, détaché de l'archipr. de Beaujeu.	O.N.O.	Mâconnais et Brionnais (*pag. Brionnensis*).	Arr. de Roanne (Loire).
3. — * DE ROSSEYO. Le Rousset.		Mâconnais et Charoll.	Con de Guiches (S.-et-L.).
4. — MONTIS FRANCIÆ [2]. Le Mont de-France.		Mâconnais	Con de Matour (S.-et-L.).
5. — * VIRISETI. Viriset.	N.	Mâconnais et Châlonn.	Con de Lugny (S.-et-Loire).
6. — DE CHISSEYO. Chissé, détaché de Viriset.			Canton de Saint-Gengoux-le-Royal (S.-et-L.).
7. — * VALLIS REGNAUDI. Vaux-Renard.	S.	Mâconnais	Con de Beaujeu (Rhône).
8. — SINEMURI, vel SEMURII [3]. Semur en Brionnais.		Brionnais.	Arr. de Charolles (S.-et-L.).
9. — CLUNIACENSIS. Cluny.	N.O.	Mâconnais.	Arr. de Mâcon (S.-et-L.).

— Le grand pouillé mss. du XVIIe siècle, en 3 vol. (Bibl. nat. fonds St-G. fr., n. 879, t. III, p. 33), donne une liste de sept doyennés, sans établir leurs relations avec les archid. ou les archipr. Parmi quelques noms fort altérés, on distingue ceux de plusieurs chapitres ou prieurés : Mazilles, Bezornais, Vitry, Jalogny, St-Laurent de Briençon, lieux anciens du diocèse. Ces doy. situés la plupart dans les environs de l'abb. de Cluny, avaient cependant un ressort territorial, puisque le pouillé mss. fixe le nombre des paroisses relevant de chacun d'eux et qui s'élève à 160. Dans le mss. 9364, 3, p. 44, il est aussi fait mention de plusieurs autres doyennés capitulaires.

1. Le signe * indique les anciens archiprêtrés.

2. L'archipr. du Mont-de-France, ou de la Chapelle-du-Mont-de-France, a été aussi nommé archipr. de la Chapelle de Bragny.

3. C'est probablement par erreur que Courtépée fait figurer dans le diocèse de Mâcon l'archiprêtré de Semur en Brionnois, qui fait aussi partie du dioc. d'Autun, à moins que le territoire de Semur, situé sur les confins des deux diocèses, n'ait été passagèrement divisé entre eux. — En 1513, d'après l'*Index benefic.*, le diocèse contenait 238 paroisses et 12 prieurés. En 1601, suivant une visite diocésaine, on y comptait 260 paroisses, 11 prieurés, 504 chapelles (*N. Gall. chr.*, IV, 1038). Dans le pouillé mss. 879, sont indiqués 231 par., ainsi distribuées : archid. de Beaujeu, 75; — archid. du Rousset, 74; — archid. de Viriset, 74; — archid. de Vauregnaud, 35. D. Vaissette (*Géogr. hist.*, t. II, 464) indique 252 paroisses.

+ VI. DIOCÈSE DE DIJON.

EPISCOPATUS DIVIONENSIS.

ÉRIGÉ EN 1731 ET DÉTACHÉ DU DIOCÈSE DE LANGRES.

(XVIIIe siècle.)

2 ARCHIDIACONÉS; 7, PUIS 9 DOYENNÉS[1].

I. ARCHIDIACONATUS DIVIONENSIS. Archidiaconé de Dijon, ou grand archidiaconé.	E. et S. E. du diocèse.	Dijonnais (*pag. Divionensis*).	Chef-lieu du départ. de la Côte-d'Or.
1. DECANATUS CHRISTIANITATIS, vel ARCHIPRESBYTERATUS SANCTI JOANNIS. Doyenné Saint-Jean de Dijon, ancien doyenné de la chrétienté.	S.		
2. — DEC. BESUENSIS. Beze.	N. E.	Bassigny, (*pag. Bassiniacensis*).	Con de Mirebeau (Côte-d'Or).
3. — DE MIREBELLO. Mirebeau.	E.	Champagn. Bassigny.	Arrond. de Dijon (Côte-d'Or).
4. — DE AUTREYO. Autrey.	E. N. E.	Champagn. Franche-Comté.	Arrond. de Gray (Haute-Saône).
5. — DE CHANLITTE. Champlitte.	N. N. E.	Franche-Comté.	Arrond. de Gray (Haute-Saône).

1. Ce diocèse, définitivement érigé en 1731, après de vains efforts tentés dès le XVIe siècle et de longues oppositions, fut composé de la plus grande partie de l'ancien archidiaconé du même nom, dépendant du diocèse de Langres et d'une partie des doyennés de Fouvent et de Grancey, qui étaient restés annexés à l'ancien diocèse. L'importance de Dijon (*Castrum Divionense*) était telle dès le VIe siècle que Grégoire de Tours (*Hist. fr.*, III, 19) s'étonnait que cette ville n'eût pas le rang de cité, c'est-à-dire d'évêché : «*cur civitas dicta non sit, ignoro.*»

L'archidiaconé primitif fut subdivisé en deux autres, et quelques nouveaux doyennés furent ajoutés aux anciens. Si l'on devait s'en rapporter à la carte de Sanson (publiée de nouveau par Robert en 1731), l'année même de la création du diocèse, les subdivisions de l'ancien archidiaconé auraient été d'abord intégralement conservées sans aucunes modifications. On y voit figurer en effet les cinq doyennés préexistants, *Dijon*, *Fouvent*, *Bèze*, *Grancey* et *Saint-Seine*; mais il est présumable que cette carte reproduisait une des feuilles de la carte plus ancienne du diocèse de Langres, et le nouvel éditeur se sera borné à y ajouter les mots : *évêché de Dijon*.

En 1735, Garreau (*Description du gouvernement de Bourgogne*; 2e édit., p. 186) indique les doyennés suivants : *Dijon* (archipr.),

II. **ARCHIDIACONATUS SANCTI-SEQUANI.** Archidiaconé de Saint-Seine.	O. et N.O. du diocèse.		Arrond. de Dijon (Côte-d'Or).
6. **DECANATUS SANCTI-SEQUANI.** Doyenné de Saint-Seine.	O.	(*Pag. Latiscensis*). Lassois, puis Châtillonais.	Arrond. de Dijon (Côte-d'Or).
7. — **DE SUMBERNONE.** Sombernon.	O.S.O.	Dijonnais. Dijonnais.	Arrond. de Dijon (Côte-d'Or).
8. — **DE ICIO, vel HISIO ad TILAM.** Is sur Tille.	N.		Arrond. de Dijon (Côte-d'Or).
9. — **DE MIGNOT.** Minot.	N.N.O.	Châtillon. et Champagne.	Con d'Aignay-le-Duc (Côte-d'Or).

Bèze, *Saint-Seine*, *Is sur Tille*, *Mirebeau*, *Selongey*, *Fauverney*, *Sombernon*, *Champlitte* et *Autrey*, c'est-à-dire dix subdivisions. Le second archidiac. n'existait pas encore. Enfin, en 1746, la carte de l'évêché de Dijon par Bailleul, éditée par Desventes et dédiée à l'évêque Cl. Bouhier, présente la division définitive qui est reproduite ci-dessus. Le nombre des doyennés est réduit à neuf. *Fauverney* et *Selongey* sont supprimés; le premier est confondu avec celui de *Saint-Jean* et le second avec celui d'*Is sur Tille*. Le doyenné de *Fouvent*, qui faisait partie de l'archidiaconé de Dijon avant 1731, fut supprimé. La cure resta annexée au diocèse de Langres et son territoire fut représenté dans le nouveau diocèse par les deux doyennés d'Autrey et de Champlitte. Le doyenné de Grancey fut pareillement supprimé; la paroisse continua de faire partie du diocèse de Langres et fut annexée au grand archidiaconé; mais le doyenné auquel il avait donné son nom, fut partagé en deux autres, *Mignot* et *Is sur Tille*; celui-ci comprenait le doyenné de *Selongey*, qui n'avait eu qu'une existence passagère.

— Le diocèse de Dijon contenait cent soixante-quatorze paroisses.

+ VII. DIOCÈSE DE SAINT-CLAUDE.

ÉPISCOPATUS CONDATENSIS[1].

ÉRIGÉ EN 1742 ET DÉTACHÉ DU DIOCÈSE DE LYON.

(XVIII[e] siècle.)

2 ARCHIDIACONÉS; 4 ARCHIPRÊTRÉS.

MAJOR ARCHIDIACONATUS; I[er] et GRAND ARCHIDIACONÉ. MINOR ARCHIDIACONATUS; II[e] ARCHIDIACONÉ.	Franche-Comté, sur les frontières du Bugey et du pays de Gex.		
1. ARCHIPRESBYTERATUS DE NANTUACO. Archiprêtré de Nantua.	O.S.O.	Bugey et Bresse châ-lonnaise.	Arr. (Ain).
2. — DE COLOGNIACO. Coligny.	O.		Arrond. de Bourg (Ain).
3. — DE TREFFORTIO. Treffort.	O.N.O.		Arrond. de Bourg (Ain).
4. — DE SANDRENS. Sandrans.	S.O.		Canton de Châtil-lon-les-Dombes (Ain).

1. Très-ancienne et célèbre abbaye, fondée vers le milieu du v[e] siècle; successivement nommée Condat (*Monast. Condatiscense*), puis Saint-Oyan de Joux (*Sancti Eugendi jurensis*), enfin Saint-Claude (*Sancti Claudii*). Elle fut sécularisée en 1742 et érigée alors par le pape Benoît XIV en évêché, sous la métropole de Lyon.

Ce nouveau diocèse renferma toute la partie N. E. du diocèse de Lyon qui dépendait de la Franche-Comté. Il fut composé de cent paroisses, savoir :

Trente et une de l'archiprêtré de Coligny;

Trente-quatre de l'archiprêtré de Treffort;

Trente-quatre de l'archiprêtré d'Ambournay.

Il paraît qu'en outre quelques paroisses qui faisaient partie de l'archiprêtré de Nantua, furent détachées du diocèse de Besançon.

Courtépée (*Description de Bourgogne*, t. I, p. 477) indique les quatre archiprêtrés. Dunod. (*Histoire de l'Église de Besançon*, p. 91) indique un haut doyen et deux archidiacres prenant rang dans le chapitre de la cathédrale, il ne mentionne pas leur juridiction ni les archiprêtrés. Les deux archidiaconés étaient ceux du chapitre de Saint-Claude qui avait été sécularisé en 1742, et d'abbaye convertie en collégiale.

IIe PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

2e LYONNAISE. — LUGDUNENSIS SECUNDA.

I. DIOCÈSE DE ROUEN.

(MÉTROPOLE.)

CIVITAS ROTOMAGENSIUM.

(IIIe siècle.)

6 ARCHIDIACONÉS ; 27, PUIS 29, 30 ET 31 DOYENNÉS[1].

I. ARCHIDIACONATUS MAJOR. Grand Archidiaconé.			
1. DECANATUS CHRISTIANITATIS ROTOMAGENSIS. Doyenné de la chrétienté de Rouen.			Chef-lieu du département de la Seine-Inférieure.
2. — DE BURGO (THOROLDI). Bourgtheroulde.	S.O.	Le Roumois (pag. Rotomagensis, vel Rodomensis), et partie du Vexin (pag. Vilcassinus).	Arr. de Pont-Audemer (Eure).
3. — DE PONTE AUDOMARI[2]. Pont-Audemer.	O.S.O.		Arr. (Eure).
4. — DE RIVO. Ry.	E.N.		Ry, canton de Darnetal (Seine-Inf.).
5. — DE CALLEIO. Cailly.	N.	Portion du pays de Caux (pag. Caletensis).	Canton de Clères (Seine-Inférieure).
6. — DE PIRIS. Periers.	E.		Periers sur Andelle, con d'Ecouis (Eure).
7. — SANCTI GEORGII[4], ET SANCTI VUANDREGISILII. St-Georges et St-Wandrille.	O.N.O.		Saint-Georges, au S. de Duclair. S.-Wandrille, con de Caudebec (Seine-Inf.).

1. La division générale et les noms latins sont ceux du pouillé du XIIIe siècle, un peu antérieur à l'archevêque E. Rigaud, *polypticum diœc. Rothom.* (*Bibl. nat. mss. lat.*, *Suppl.* no 718). — Les 6 archid. figurent tous dès le XIIe siècle, au moins.

2. Le pouillé latin du XVe siècle, de R. Roussel (Bibl. nat., mss. 5197), partage le grand archid. en deux sections : 1o Dec. de *Rothomago*; — de *Ponte Audomari*: — de *Burgo Theroudi*: — de *S. Georgio*; — de *S. Wandregis*. — 2o Dec. de *Piris*; — de *Rivo*; — de *Calliaco*; — de *Pavelliaco*.

3. Anciennement démembré de celui de Bourgtheroulde. Le doy. de Pont-Audemer, dans le dioc. de Lisieux, occupe la rive gauche de la Risle; celui du même nom dans le dioc. de Rouen est sur la rive droite.

4. Dès le XIe siècle, ce doy. existait sous le nom de Saint-Wan-

8. **Decanatus de Pavelliaco**[1]. Doyenné de Pavilly.	N.N.O.		Arr. de Rouen.
II. **Archidiaconatus Augi.** Archidiaconé d'Eu,	N.N.E.	Portion du pays de Caux comprenant le Talou (*pag. Tallou*) ou les vallées de la Telle et de l'Arque; comté d'Eu.	Arr. de Dieppe (Seine-Inf.).
9. **Decanatus de Longavilla** Doyenné de Longueville.	N.		Arr. de Dieppe (S-Inf.).
10. — **Augi.** Eu.	N.		Arr. de Dieppe (S.-Inf.).
11. — **de Euvremodio.** Envermeu.	N.		Arr. de Neufchâtel (S.-Inf.).
12. — **de Fulcardi-monte.** Foucarmont.	E.N.E.		
13. — **Albemallis**[2]. Aumale.	E.N.E.	Partie occidentale du pays de Bray (*pagus Bracius.*)	Arr. de Neufchâtel (S.-Inf.).
14. — **Novi Castri**, Neufchâtel,	N.E.		Arr. (S.-Inf.).
15. — **de Buris**[3]. Bures.	N.		Canton de Londinières (S.-Inf.).
III. **Archidiaconatus Majoris Caleti.** Archidiaconé du grand Caux.	O.	Pays de Caux (*pag. Caletensis*).	
16. **Decanatus de Gomervilla**, vel **Sancti Romani de Colbosc**[4], Gomerville et Saint-Romain de Colbosc.	O.		Gommerville, c[on] de St-Romain de Colbosc; St-Romain de Colbosc, arrond. du Havre (S.-Inf.).

drille; il prit ensuite le nom de Saint-Georges et Saint-Wandrille, puis celui de Saint-Georges, seul.

1. Le pouillé de Roussel (mss. n° 5197) place les deux doy. de Saint-Wandrille et de Pavilly dans le grand archid. après le doy. de Ry.

2. Aumale était indiqué dans une bulle de 1148 avec le titre d'archidiaconé.

3. Le doy. de Bures, qui se trouve le dernier de l'archidiac. d'Eu dans le pouillé du XIII[e] siècle et qui figure aussi, en 1248, dans le *Registr. visit.* d'Eudes Rigaud (édit. par M. Th. Bonnin, 1847, in-4°) fut, peu après, réuni par cet évêque lui-même au doy. de Neufchâtel. Il n'est pas indiqué sur la grande carte de Fremont (1715); il comprend la partie septent. et nord-occid. de ce dernier doyenné, avec quelques paroisses de celui d'Envermeu.

4. Gomerville, Colbosc et Saint-Romain de Colbosc furent succes-

17. **Decanatus de Fovilla.** Doyenné de Fauville.	O.N.O.	Pays de Caux (*pagus Caletensis*).	Arrond. d'Ivetot (S.-Inférieure).
18. — **de Walemont.** Valmont.	O.N.O.		Arrond. d'Ivetot (S.-Inférieure).
19. — **Portus Graciæ**[1]. Le Havre de Grâce.	O.		Arr. (S.-Inf.).
20. — .... Les Loges.	O.		Con de Fécamp (S.-Inférieure).
IV. **Archidiaconatus Minoris Caleti.** Archidiaconé du petit Caux.	N.O.		
21. **Decanatus de Canvilla.** Doyenné de Canville.	N.N.O.		Canville les deux églises, con de Doudeville (Seine-Inférieure).
22. — **de Basquevilla.** Basqueville.	N.N.E.		Arrond. de Dieppe (S.-Inf.).
23. — **de Bracheio.** Brachi.	N.		Canton de Bacqueville (S.-Inf.).
V. **Archidiaconatus Wulcassini Normanniæ.** Archidiaconé du Vexin normand.	E. et S.E.	Vexin normand (*pag. Vilcassinus*) et partie du pays de Caux.	Port-Mort, con des Andelys (Eure).
24. **Decanatus de Porto-Mortuo**, postea **de Torniaco**, postea **de Validomonte**[2]. Doyenné de Port-Mort, de Tourny, puis de Vaudemont.	S.E.		Tourny, con d'Ecos (Eure). Vaudemont, con d'Ecos (Eure).

sivement chefs-lieux du doyenné. Dès le commencement du XIVe siècle, le chef-lieu de ce doyenné était Colbosc (table du pouillé d'E. Rigaud).

1. Vers la fin du XVIIe siècle, le doy. du Havre fut créé aux dépens de celui de Saint-Romain, et le doy. des Loges distrait de celui de Valmont; ces deux nouveaux doyennés figurent dans la carte de Fremont (1715), et dans le nouveau pouillé de 1738. Ce qui porte à trente le nombre des doyennés, celui de Burès (no 15), n'ayant existé que très-passagèrement.

2. Ce doyenné figure sous trois noms, depuis l'an 1248 jusqu'en 1308. Celui de *Port-Mort* paraît être le plus ancien; il est dans le texte du pouillé du XIIIe siècle. En 1249, il porte, dans le *Reg. visit.* (p. 45), le nom de Tourny (*dec. de Torniaco*); puis dans la table du même pouillé, rédigée au commencement du XIVe siècle, il est désigné sous le nom de Vaudemont ou Baudemont, qui lui est définitivement resté dans les pouillés postérieurs. Port-Mort était à l'ouest, Tourny au centre, et Vaudemont à l'est du doyenné.

25. DECANATUS DE GAMACHIIS, seu de VELIACO. Doyenné de Gamaches, puis de Vesly, puis des Andelys[1].	S. E.		Gamaches, c^on d'Etrepagny (Eure). Vesly, c^on de Gisors (Eure). Les Andelys, arrond. (Eure).
26. — GISORCII. Gisors.	E.		Arrond. des Andelys (Eure).
27. — DE BRAIO, vel de ARGOLIO. Bray (Argueil en Bray)[2].	E.N.E.	Pays de Caux et petite partie du pays de Bray (*pag. Bractus.*)	Argueil, arr. de Neufchâtel (S. Inf.).
VI. ARCHIDIACONATUS WULCASSINI FRANCIE. Archidiaconé du Vexin Français (dit archid. de France, au XIVe siècle).	E.S.E.	Vexin français (*pag. Vilcassinus*).	
28. DECANATUS DE MELLENTO. Doyenné de Meulan.	E.S.E.		Arrond. de Versailles (Seine-et-Oise).
29. — DE MAGNIACO. Magny.	E.S.E.		Arr. de Mantes (S.-et-O.).
30. — DE CALVO MONTE. Chaumont.			Arrond. de Beauvais (Oise).
31. — DE PONTISARA[3]. Pontoise.	E.S.E.		Pontoise, arr. (Seine-et-Oise).

1. Le doy. de Gamaches, qui a aussi porté trois noms pendant le XIIIe siècle, est indiqué sous celui-ci dans le pouillé presque contemporain d'E. Rigaud; puis dans le *Reg. visit.*, sous l'année 1249 (p. 45 et 50), on trouve l'indication des deux doy. de *Velliaco* (de Vély) et de *Andeliaco* (des Andelys). Dans la table qui paraît avoir été rédigée en 1368, ce doy. conserve le premier de ces noms; mais à la fin et en dehors de la liste est inscrit le *decan. de Andel*, comme témoignage de son existence passagère. Gamaches et Velly sont tous deux dans la partie orientale du doyenné.

2. Gournai en Bray, paraît, ainsi qu'Aumale, avoir porté momentanément, en 1148, le titre d'archidiaconé. Cette ville et Argueil ont été successivement indiqués comme chefs-lieux du doy. de Bray.

Argueil est indiqué pour chef-lieu du doy. de Bray dans plusi pouillés, entre autres Bibl. nat., S. G. 879.

Les Andelys, ainsi qu'Aumale et Montivilliers : *dec. de Ande Monasterii villaris*, sont indiqués comme doyennés dans la table ouillé de E. Rigaud; mais cette table, postérieure au pouillé, es ve siècle. Le doy. de Montivilliers figure aussi dans un pouill vi^e siècle (Bibl. nat., n° 9481, 2. 2.). Il est momentanément fait m ion d'un *archidiac. Andeliensis* (*N. Gall. chr.* t. XI, *Instr.*, col. 1

3. Dès le milieu du XIIe siècle Pontoise portait le titre d'archi

coné (bulle de 1148), titre qu'il conservait encore en 1249 (E. Rig., *Reg. visit.*, p. 42). Après le don que fit saint Louis à l'archid. (E. Rigaud) en 1255, de l'archid. de Pontoise, son territoire devint un doyenné du Vexin français, et fut administré, ainsi que tout cet archid., par un vicaire général. Le vicariat de Pontoise (*vicar. Pontisaræ*) est indiqué dans le mss. 5199 comme renfermant les doyennés :

De Chaumont (de *Calvomonte*);
De Meulant (de *Mullento*),
Et de Magny (de *Magniaco*).

Cela représente tout le Vexin français. Dans le mss. 718, suppl. lat., fol. 202 v°, ces trois doyennés sont placés dans la circonscription de l'archid. du Vexin français, et Pontoise forme un archidiaconé à part.

En 1213 une bulle de Clément V mentionne dans ce diocèse un *Archidiaconé de France*; ce paraît être l'archidiaconé du Vexin français.

Peu de provinces ecclésiastiques ont reproduit plus complétement que la deuxième Lyonnaise les grandes divisions de la province civile gallo-romaine; les six diocèses correspondent très-exactement à autant cités de de la *Notice*. De même, les archidiaconés y représentent, pour la plupart, avec une grande fidélité, les *pagi* dont ils ont emprunté les noms. Ces *pagi* ont été parfaitement décrits dans le Mém. de M. E. Le Prévost sur les *anc. divisions terr. de la Norm.* (*Mém. Société des Antiq. de Norm.*, t. XI, 1840).

— Le grand archidiaconé de Rouen est mentionné dès la fin du VIIe siècle; plusieurs autres le sont durant le XIe. Tous les six figurent dans une charte de 1142. On les retrouve fréquemment dans des titres de ce même siècle et de la première moitié du XIIIe; enfin leur juridiction sur les doyennés est très-positivement indiquée dans le pouillé d'E. Rigaud.

— Pendant le XIIIe siècle, ce diocèse, l'un des plus vastes de France, comprenait environ 850 paroisses (p. d'E. Rigaud). En 1648, il en contenait 1400; 676 chapelles; 39 abbayes; 160 prieurés; 14 chapitres; 50 maladeries.

En 1731.	Le grand archidiaconé cont.	356	paroisse et	94	chapelles.
	L'archidiaconé d'Eu........	276	—	34	—
	L'arch. du Grand-Caux.....	225	—	33	—
	L'arch. du Vexin français..	178	—	48	—
	L'arch. du Vexin normand..	267	—	37	—
	L'arch. du Petit-Caux.......	160	—	27	—

En somme, dans les 6 archidiaconés, divisés en 30 doyennés, .. comptait alors 1362 paroisses; 273 chapelles, non compris celles enclaves; 30 abbayes. Le nombre des chapelles est si différent de l indiqué dans le pouillé de 1648 qu'il doit y avoir erreur de part 'autre. (Du Souillet, *Hist. de la ville de Rouen* (1731, t. I, p. 103).

.s principaux pouillés du diocèse de Rouen sont :

Le pouillé de l'archevêque E. Rigaud (XIIIe siècle), Bibl. nat., .l. lat. n° 718. C'est le plus important et celui auquel j'ai dû me 'ormer, autant que possible.

Le pouillé rédigé sous l'épiscopat de Raoul Roussel (XVe siècle), . nat. n° 5197; et bibl. de la ville de Rouen.

Un pouillé du XVIe siècle, Bibl. nat., n° 5218.

4. 5. Deux pouillés du XVI[e] siècle, Bibl. nat. 5481. 2. 2.
6. Un autre pouillé du XVI[e] siècle, Bibl. nat., n° 5199.
7. Un pouillé général du XVII[e] siècle, Bibl. nat., f. St-Germ., n° 879.

Outre ces sept pouillés tous inédits, et quelques autres copies, la plupart du XVII[e] siècle, il existe trois pouillés imprimés: celui de 1626 (*Grand pouillé des bénéfices*, in-8), rédigé en latin, d'après d'anciens p. manuscrits; le p. français du *pouillé général*, d'Alliot, 1648, in-4, et le *Nouveau pouillé des bénéfices du dioc. de Rouen*. 1738, in-4. Dom Duplessis dans sa *Descript. géogr. et hist. de la Normandie* (*haute Normandie*), 1740, 2 vol., a suivi l'ordre des archidiaconés et des doyennés. La carte du diocèse de Rouen, en six feuilles, par l'ingénieur Frémont de Dieppe, en 1715 (Paris) est la meilleure et la plus complète.

II. DIOCÈSE DE BAYEUX,

CIVITAS BAIOCASSIUM,

(v[e] siècle.)

4 ARCHIDIACONÉS ; 15, PUIS 17 DOYENNÉS [1].

I. ARCHIDIACONATUS BAJOCENSIS. BAJOCÆ ET SUBURBIA. Archidiaconé de Bayeux et de sa banlieue.	partie centr. du dioc.		
1. DECANATUS BAJOCENSIS. Doyenné de Bayeux.		Bessin (*pagus Bajocass.* al. *Bagassinus.*)	Arr. (Calvados).
2. — DE FONTENETO-PAGANELLI. Fontenay le Pesnel.	E. S. E.		C[on] de Tilly sur Seule (Calvad.).
3. — DE EVRECHEYO. Evrecy.	S.		Arr. de Caen (Calvados).
4. — DE VILLARIBUS (IN BOSCAGIO). Villers-Bocage.	S.	Bocage (*pagus Corilisus.*)	Arr. de Caen (Calvados).
5. — DE CASTRO VIRIE. Vire.	S,		Arr. (Calvados).
6. — DE CONDETO SUPRA NIGRAM AQUAM. Condé sur Noireau.	S.		Arr. de Vire (Calvados).
II. ARCHIDIACONATUS DE CADOMO.	Partie sept.	plaine de Caen.	
7. DECANATUS DE CADOMO. Doyenné de Caen.			Chef-lieu du dép. du Calvados.
8. DECANATUS DE CROLLEIO. Doyenné de Creully.	E.	Littoral.	Arr. de Caen.
9. — DE DOVRA. Douvre.	E.	*Otlingua Saxonica*	Arr. de Caen.
10. — DE MALETOTO. Maltot.	E.		C[on] d'Evrecy (Calvados).

1. Ce tableau a été dressé d'après un pouillé du XIII[e] siècle, inséré dans le livre *Pelut*, conservé à l'évêché de Bayeux, et publié en abrégé par Beziers (*Hist. som. de la ville de Bayeux*, 1773, in-12). Plusieurs des archidiaconés sont mentionnés dès le XI[e] siècle. Le pouillé latin de Bayeux, inséré dans le *Grand pouillé*, imprimé en 1626, me paraît rédigé d'après un texte plus ancien, il ne donne que les doyennés au nombre de huit, savoir : *Dec. de Creuleyo, de Fonteneto ; de Champigneyo ; de Triveriis ; de Convanis ; de Thoreigneyo ; de Villaribus ; de Vadis, seu de Castro Virie.*

III. ARCHIDIACONATUS DE OXIMIO, VEL DE OXIMIS [1]. Archidiaconé d'Hiémes ou d'Exmes.	Partie or. du dioc. d'Hiémois.	Hiémois (*Pagus Oximensis.*)	Exmes, arr. d'Argentan (Orne).
11. DECANATUS DE TROARNO. Doyenné de Troarn.	E.		Arr. de Caen (Calvados).
12. — DE VAUCELLIS. Vaucelles.	E.		Arr. de Bayeux (Calvados).
13. — DE CINGUELLIS, AL. DE CINGALLO. Cinglais.	E. S. E.	Pays de Cinglais (*pagus Cingalensis.*)	Cingal, canton de Bretteville-sur-Laise (Calvad.).
IV. ARCHIDIACONATUS DE CITRA VADA. Archidiaconé des Vés.	Partie occ. du dioc.		
14. DECANATUS DE CAMPIGNEIO. Doyenné de Campigny.		Bas Bessin. Bessin (*pagus Bajocassinus.*)	Con de Balleroy (Calvados).
15. — DE THORIGNEIO. Torigny.	S. O.		Arr. de Saint-Lô (Manche).
16. — DE CONVANIS. Couvains.	O.		Con de Saint-Clair (Manche).
17. — DE TREVERIIS. Trevières.	N. O.		Arrond. de Bayeux (Calvados).

Les doyennés sont indiqués en un ordre différent dans la légende de la carte du diocèse, en deux feuilles, par Outhier (Paris, Jaillot, 1736).

La carte de Petite (1675) ne donne que quinze doyennés, comme le livre *Pelut*. Les doyennés de Bayeux et de Caen ne figurent pas sur cette carte, où sont inscrits les archidiac. ainsi que les doyennés ruraux. La carte de Outhier qui est la meilleure donne les dix-sept doyennés, et les quatre archidiaconés dans cet ordre :

Archid. de Bayeux : doy. Bayeux ; — Vire ; — Fontenay ; — Villers ; — Condé ; — Évrecy. *Archid. de Caen* : doy. Caen ; — Douvre ; — Maltot ; — Creully. *Archid. d'Hyemes* : doy. Cinglais ; — Troarn ; — Vaucelles. *Archid. des Vés* : doy. Campigny, — Couvains ; Torigny ; — Trévières.

1. Cet archidiaconé, situé sur la rive droite de l'Orne, en dehors du Bessin (*pagus Bajocassinus*) proprement dit, paraît être un démembrement du grand pays d'Hiémois, dont la plus grande partie dépendait du diocèse de Seez.

Bayeux étant situé vers l'extrémité nord-ouest du diocèse, la position des archid. n'a pu être indiquée ici que dans leur ensemble.

En 1648, le diocèse comprenait, suivant le pouillé d'Alliot : 450 cures ; — 160 chapelles ; — 15 abbayes ; — 61 prieurés ; — 25 maladieres.

Sur la carte de Outhier (1736) le nombre des paroisses est de 615.

L'ordre et la contenance des archidiaconés et des doyennés sont ainsi indiqués :

I. Archid. de Bayeux : 6 doyennés ; 210 paroisses.	Doyenné	de Bayeux....	14	paroisses.
	—	de Vire.......	52	—
	—	de Fontenay..	37	—
	—	de Villers.....	31	—
	—	de Condé.....	43	—
	—	d'Evrecy	32	—
II. Archid. de Caen : 4 doyennés ; 109 paroisses.	Doyenné	de Caen	11	—
	—	de Douvre	29	—
	—	de Maltot.	32	—
	—	de Creuilly....	17	—
III. Archid. d'Hyemes : 3 doyennés ; 133 paroisses.	Doyenné	de Cinglais ...	47	—
	—	de Trouarn. ..	43	—
	—	de Vancelles...	43	—
IV. Archid. des Vés : 4 doyennés 154 paroisses.	Doyenné	de Campigny..	37	—
	—	de Couvains...	37	—
	—	de Torigny....	52	—
	—	de Trevières..	35	—

Exemption de Cambreber, dans le diocèse de Lisieux, 9 paroisses.

III. DIOCÈSE D'AVRANCHES.

CIVITAS ABRINCATUM.

(VIe siècle.)

2 ARCHIDIACONÉS; 8 DOYENNÉS[1].

I. ARCHIDIACONATUS ABRINCENSIS. Archidiaconé d'Avranches.	A l'extr. occid. du diocèse.	AVRANCHIN (*pagus Abrincatinus*).		
1. DECANATUS CHRISTIANITATIS ABRINCARUM. Doyenné de la chrétienté d'Avranches, ou grand doyenné.			Val de Sée.	Arr. (Manche).
2. — CRUCIS IN ABRINCATINO. De la Croix en Avranchin.	S.			Cant. de St-James (M.)
3. — DE GENITIO. Genêts.	O.			Canton de Sartilly (M.).
4. — DE TIREPEÏO. Tirepié.	E.			Canton de Brecey (M.).
II. ARCHIDIACONATUS MORETONII. Archidiaconé de Mortain.	Partie orientale du diocèse.		Val de Mortain (*Comitatus Moretonii*).	
5. DECANATUS DE MORETONIO. al. MORITOLIO. Doyenné de Mortain.				Arr. (Manche).
6. — DE TILLIOLO. Le Teilleul.	E.S.E.			Arr. de Mortain (M.).
7. — DE Sto-HILARIO. Ste-Hilaire du Harcouët.	S.S.E.		Val de Selune.	Arr. de Mortain (M.).
8. — DE CUVIS, al. CUPIS. Cuves.	E.		Val de Sée.	Canton de Brecey (M.).

1. Le *Livre vert* des évêques d'Avranches (XIVe siècle) contient le plus ancien pouillé connu du diocèse. N'en ayant point eu communication, j'ai restitué les noms latins d'après les textes originaux et des pouillés plus modernes; ceux-ci n'ont apporté aucune modification à l'ordre ancien des doyennés; plusieurs ont omis le grand doyenné.

Les deux archid. sont mentionnés par l'évêque E. Rigaud, dès l'an 1251. (*Reg. visit.*, p. 125).

Je ne connais point de carte de ce diocèse.

L'ouvrage de M. l'abbé des Roches, *Histoire du Mont Saint-Michel*, 2 vol. in-8, 1839, et l'ouvrage de M. Le Hericher, intitulé : *L'Avran-*

chin monumental et historique (1847, 2 vol. in-8), renferment des renseignements utiles sur la topographie ecclésiastique de ce diocèse.

Le pouillé de 1648 indique dans le diocèse d'Avranches, le moins vaste de la 2ᵉ Lyonnaise, trois cent soixante-cinq cures; quatre-vingt-dix chapelles; quatre abbayes; treize prieurés; quatorze maladeries. Ce nombre des paroisses doit être faux, puisque dans le siècle suivant, D. Beaunier (*État des bénéfices*, t. II, p. 725), n'en indique que cent quatre-vingts.

IV. DIOCÈSE D'ÉVREUX.

CIVITAS EBROICORUM.

(IVe ou Ve siècle.)

3 ARCHIDIACONÉS ; 11, PUIS 12 DOYENNÉS [1].

I. ARCHIDIACONATUS EBROICENSIS. Archidiaconé d'Évreux.	Au centre du diocèse.	Évrecin (*pagus Ebroicinus*).		Chef-lieu du dép. de l'Eure.
1. DECANATUS EBROICENSIS [2]. Doyenné d'Évreux.				
2. — DE VERNONE. Vernon-sur-Seine.	E.N.E.			Arr. d'Évreux (Eure).
3. — DE PACEYO [3]. Pacy-sur-Eure.	E.		Pays de Champagne	Arr. d'Évreux (E.).
4. — DE YBREVO. Ivry-la-Bataille.			petite part. du pays de	Con de St-André (E.).
5. — DE CRUCE S. LEUFREDI. La Croix-Saint-Leufroy.	N.N.E.		Madrie (*p. Madriacensis*).	Con de Gaillon (E.).
II. ARCHIDIACONATUS DE NOVO BURGO. Archidiaconé du Neubourg.	O. du diocèse.		Campagne de Neubourg.	Arrond. de Louviers (E.).
6. DECANATUS DE NOVO-BURGO. Doyenné du Neubourg.	N.O.			
7. — DE LOCOVERIIS [3]. Louviers.			Pet. partie du Roumois (*p. Rodomensis*).	Arr. (E.).

1. J'ai reproduit les noms anciens d'après un pouillé du XVIe siècle, Bibl. nat., mss. lat. 5218, fo 103. Toutefois, dans ce pouillé, l'archid. d'Évreux figure le 3e, comme dans le mss. lat. 9481, 2. 2. Le pouillé latin imprimé dans le *Grand pouillé* de 1626 est entièrement conforme au pouillé mss. du XVIe siècle ; ils ont été évidemment rédigés à une époque plus ancienne. Plusieurs pouillés du XVIIe et du XVIIIe siècle ont été signalés par M. Le Prévost dans les archives départementales de la ville de Rouen. — Une grande partie des doyennés ruraux de ce diocèse sont indiqués dans le *Reg. visit.* d'E. Rigaud : *dec. Vernonis : — dec. de Lira : — dec. de Aquilâ ; — dec. de Ybreio*, etc. (a. 1256 et 1259, p. 286, 356. — On les retrouve, pour la plupart, dans des chartes des XIe et XIIe siècles.

2. Le grand doyenné d'Évreux est omis dans les pouillés.

3. Le doy. de Pacy fait partie de l'archid. d'Ouche dans le pouillé publié par Alliot (1648). Dans le pouillé du mss. 9481, 2. 2. ce doy. est dit *antiquus*.

III. ARCHIDIACONATUS DE OCCA. Archidiaconé d'Ouche.		Pays d'Ouche (*Silva de Occâ* ou *pag. Uticensis*).	
8. DECANATUS DE CONCHIS. Doyenné de Conches.	S.O.		Arr. d'Évreux (E.).
9. — DE VERNOLIO. Verneuil.	S.		Arr. d'Évreux (E.).
10. — DE AQUILA. Laigle.	S.S.O.	Campagne de St-André.	Arr. de Mortagne.
11. — DE LIRA. Lire.	O.S.O.	Ouche.	Con de Rugles (Eure).
12. — DE OCCA[1]. Ouche.	O.S.O.	Ouche.	Beaumont le Roger (Eure).

1. M. A. Le Prevost a fixé les limites de ce doyenné entre la Risle, la Charentonne et le Chemin-Ferré, avec quelques paroisses sur la rive droite de la Risle; il a reconnu que le nom d'Ouche (*Occa*) était le nom ancien de la forêt de Beaumont-le-Roger.

— Je connais deux cartes du diocèse d'Évreux, sur lesquelles sont indiquées les divisions ecclésiastiques; la meilleure est celle de Duval, en une feuille (1654).

— Le diocèse d'Évreux comptait en 1648 six cent soixante-dix-huit cures; deux cent soixante-dix chapelles; treize abbayes; quatre-vingt-dix-huit prieurés; quatre chapitres.

V. DIOCÈSE DE SEEZ.

CIVITAS SAGIORUM [1].

(VIe siècle.)

5 ARCHIDIACONÉS; 16 DOYENNÉS.

I. ARCHIDIACONATUS SAGIENSIS. Archidiaconé de Seez.	S. E. et O.	Plaine de Seez.	Arrond. d'Alençon (Orne).
1. DECANATUS SAGIENSIS. Doyenné de Seez et de la banlieue.		*Pag. sagiensis.*	
2. — DE MACEIO. Macé.	O.	Les Marches.	Canton de Seez (Orne).
3. — DE MARCHIA (Marca), al. DE MOLINIS. Moulins-la-Marche.	E.	Les Marches.	Arr. de Mortagne (Orne).
	O. et	Campag.	Chef-lieu du dép.
4. — DE ALENÇONIO. Alençon.	S. O.	d'Alençon.	de l'Orne.
II. ARCHIDIACONATUS HULMENSIS. Archidiaconé du Houlme.	O. et N. O.	Pays du Houlme	
5. DECANATUS DE ESCOUCHEYO, al. DE ESCONISACO, al. DE ESCUBATO.	O. et N. O.	(*pagus Holmetius regio*).	Arr. d'Argentan (Orne).
Doyenné d'Écouché.	N. O.		Arr. (Orne).
6. — DE ARGENTOMIO. Argentan.		Normandie.	
7. — DE ASNEBECO. Asnebec.	O.		Asnebec entre Briouze et Carrouges (Orne).
			Arr. d'Argentan (Orne).
8. — DE BRIOSA. Briouze.	O. N. O.		Canton de Falaise (Calvados).
9. — DE ALBINIACO, al. DE ALBIGNEIO. Aubigny.			
III. ARCHIDIACONATUS OXIMENSIS. Archidiaconé d'Hiesmois.	N.	Hiémois en très-gr. part. (*pagus Oximensis*).	

1. L'évêque de Seez fut aussi appelé *Oximensis* (2e conc. d'Orléans, a. 511).
—La carte du diocèse de Seez, par L. de La Salle (Paris, Jaillot, 1718,

10. DECANATUS FALESIENSIS, Doyenné de Falaise.	N.N.O.	Hiémois.	Arr. (Calvados).
11. — DE ALBIGNEIO, al. de ALBINIACO.	N.N.O.	Normandie.	
12. — DE DIVA, al. S. PETRI ad DIVAM. St-Pierre-sur-Dive.	N. N.	Pet. part. du pays d'Auge.	Arr. de Lisieux (Calv.).
13. — OXIMENSIS, Exmes.		(*pag. Algensis*).	Arr. d'Argentan (Orne).
14. — DE TRUNNO. Trun.	N.N.E. N.	Hiémois.	Arr. d'Argentan (Orne).
IV. ARCHIDIACONATUS CORBONENSIS. Archidiaconé du Corbonnais.	E.	Corbonnais.	
15. DECANATUS CORBONENSIS, posteà MAURITANIENSIS. Doyenné de Corbon puis de Mortagne.	E.	(*Pagus Corbonensis*).	Corbon, très-anc. localité du c^on et arr. de Mortagne (Orne).
V. ARCHIDIACONATUS BELLISMENSIS. Archidiaconé du Bellesmois.	E.S.E.	Perche. Bellesmois.	
16. — DECANATUS BELLISMENSIS. Doyenné de Bellesme.	E.S.E. E.S.E.	(*Pagus Bellismensis.*)	Arr. de Mortagne (Orne).
17. — DE PETRARIA, La Perrière.		portion du Corbonnais.	Canton de Perven-chère (Orne).

1 f°), présente l'état le plus complet du diocèse. Le pouillé publié par Alliot (1648) n'indique que deux archidiaconés, ceux de Seez et de Corbonnais. Les mss. 9364, 3, et 9481, 2. 2. contiennent deux autres pouillés du même diocèse pareillement incomplets. Il en existe un qui paraît être du xve siècle au séminaire de Seez. M. Soulbien, chanoine honoraire et secrétaire général de l'évêché, a eu l'obligeance de m'en communiquer un extrait. Dans ce pouillé les cinq archid. sont disposés en cet ordre :

— *Sagiensis*; 1. — *Oximensis*; 2. — *Hulmensis*; 3. — *Bellismensis*; 4. — *Corbonensis*; 5,

Ces divisions correspondent toutes à d'anciennes contrées civiles et politiques mentionnées, pour la plupart au XIIe siècle, par Orderic Vital, et quelques-unes dès le IXe siècle. L'archid. du Corbonnais paraît correspondre très-exactement à la *centena* de ce nom, indiquée dès le IXe siècle; il y a aussi de très-grands rapports entre les doyennés et les *centenæ Corbonensis* de Seez et d'Alençon. Le *Reg. visit.* d'E. Rigaud (p. 125, 286, 356-387, etc.), mentionne au milieu du XIIIe siècle (1251, 1257, 1259 et 1260, etc.) plusieurs archid. et doy. du diocèse de Seez : *Archid. Oximensis*; *Decanatus Argentomii*; *Dec.*

de Marchia; *déc. de Annebec*, etc.; les archid. *Hulmensis* et *Corbonensis* sont indiqués dans des chartes du XIIe siècle. Ce qui reporte au moins à cette époque l'organisation de la topographie ecclésiastique de ce diocèse.

M. A. Le Prévost (*Order. Vit.*, t. IV, p. 68, note 1) signale la commune d'Éraines (canton de Falaise) comme le chef-lieu d'un ancien archidiaconé. Le texte d'*Ord. Vital.* ne me semble pas favorable à cette interprétation; il mentionne seulement plusieurs archidiacres ou doyens, dont l'un se nommait Guillaume d'Éraines (*Guill. de Arenis*). Aucun pouillé ne fait mention d'un archid. d'Éraines.

— Le diocèse de Séez, en 1648, comprenait 490 cures (ou mieux 490); — 70 chapelles; — 7 abbayes; — 35 prieurés; — 6 chapitres; 15 maladeries. Au XVIIIe siècle on y comptait 497 paroisses. Il y aurait donc encore une erreur évidente dans le chiffre donné par Alliot.

VI. DIOCÈSE DE LISIEUX.

CIVITAS LEXOVIORUM.

(VIe siècle.)

4 ARCHIDIACONÉS ; 15 DOYENNÉS[1].

I. ARCHIDIACONATUS DE LIEVINO (DE LISVINO). Archidiaconé du Lieuvin.	Centre du dioc.		
1. DECANATUS LEXOVIENSIS. Doyenné de Lisieux et de sa banlieue.			Arr. (Calvados).
2. — DE MOYAS, al. MOYAD. Moyaux.	E.	Lieuvin (*pagus Lisvinus*, al. *Lexociensis*).	Canton de Lisieux (Calv.)
3. — DE CORMELIIS. Cormeilles.	N. E.		Arrond. de Pont-Audemer (Eure).
4. — DE BERNAYO. Bernay.			Arr. (Eure).
5. — DE AURI-BECCO (DE ORBECCO). Orbec.	S. S. E.		Arr. de Lisieux (Calv.).
II. ARCHIDIACONATUS DE PONTE-AUDOMARI. Archidiaconé de Pont-Audemer.	Partie nord du dioc.		Arr. (Eure).
6. DECANATUS DE TOUQUA (DE TOLCA). Doyenné de Touques.	N.N.O.		Arrond. de Pont-l'Évêque (Calv.).
7. — DE HONNEFLEU (DE HONNEFLUCTU). Honfleur.	N.		Arrond. de Pont-l'Évêque (Calv.).
8. — PONTIS-AUDOMARI. Pont-Audemer.	N.N.E.		Arr, (Eure).

1. J'ai suivi pour l'ordre et les noms anciens, un pouillé du XIVe siècle publié par M. A. Le Prévost, d'après un mss. des archives du Calvados (*Mém. Soc. des Ant. de Norm.*, t. XIII, 1844). Ce travail est digne de servir de modèle en tout point.

Un autre pouillé du XVIe siècle, Bibl. nat. mss. 5218, fo 220, n'en ...re que par les variantes des noms anciens. Un pouillé latin, im...né dans le *Grand pouillé* (in-8, 1626), me semble être aussi an...eur au XVIe siècle. Plusieurs des archid. et des doy. de ce diocèse ...t indiqués avant le XIVe siècle. Orderic Vital fait une mention ...érale des archidiaconés, dès avant 1028. Le *Registr. visit.* d'E. Ri...d (p. 287 et 356) nomme, en 1257 et 1259, les doy. de Bernay, Cor...lles et Pont-Audemer. Le P. d'Alliot donne les archidiac. dans ...ordre : 1, Lisieux ; 2, Auge ; 3, Pont-Audemer, qu'il nomme Pont-...rny ; 4, Gacé. Il omet les doyennés de Honfleur et de Gacé. Le mss.

III. ARCHIDIACONATUS DE ALGIA. Archidiaconé d'Auge.	Partie n.-occ. du dioc.		
9. DECANATUS DE MESNILLO MAUGERII. Doyenné de Mesnil-Mauger.	O.S.O.	Pays d'Auge.	Con de Mézidon (Calvados).
10. — DE BEVRONE. Beuvron.	O.	(*Pagus Algiæ*).	Con de Cambremer (Calv.).
11. — DE BELLOMONTE. Beaumont en Auge.	N.N.O.		Arr. de Pont-l'Évêque (Calv.).
IV. ARCHIDIACONATUS DE GACEYO. Archidiaconé de Gacé.	Partie mérid. du do.		Gacé, arr. d'Argentan (Orne).
12. DECANATUS DE LIVERROTO. Doyenné de Livarot.	S.		Arr. de Lisieux (Calv.).
13. — DE MONSTEROLIO. Montreuil-l'Argillé.	E.S.E.	Partie de l'Hiémois	Canton de Broglie (Eure).
14. — DE VIMONASTERIO. Vimoutiers.	S.		Arr. d'Argentan (Orne).
15. — DE GACEYO. Gacé.	S.	(*Pagus Oximensis*)	Arr. d'Argentan (Orne).

9481, 2. 2. supprime l'archidiac. de Gacé, qu'il réunit à celui d'Auge, dont il retranche les doyennés de Montreuil et Vimoutiers.

Le doy. capitulaire de Lisieux et de la banlieue manque dans les pouillés anciens; il figure dans celui d'Alliot et dans l'excellente carte de ce diocèse par Danville, sous le nom de banlieue.

Le doy. de Pont-Audemer figure déjà dans le grand archid. de Rouen, pour la partie située sur la rive droite de la Risle.

Le diocèse possède deux enclaves; l'une dans le diocèse de Rouen, sous le nom de Saint-Candé; l'autre, celle de Nonnant, dans le diocèse de Bayeux. Ce dernier diocèse occupe à son tour une portion de territoire dans la partie occidentale du diocèse de Lisieux.

—Le diocèse de Lisieux comptait en 1759 (*N. Gall. chr.* XI, 761), 457 paroisses, savoir: dans l'archid. de Lieuvin, 139; dans l'archid. d'Auge, 128; dans l'archid. de Pont-Audemer, 89; dans l'archid. de Gacé, 111.

L'ancien diocèse de Lisieux n'a pas toujours eu l'étendue que présente le pouillé du XIVe siècle. M. A. Le Prévost a très-bien indiqué, d'après Order. Vital (t. II, p. 26), les empiétements au XIe siècle sur celui de Bayeux, du côté de l'Hiémois. Les doyennés de Gacé, de Montreuil et la partie mérid. de celui de Vimoutiers paraissent ne lui avoir été réunis qu'à cette époque.

VII. DIOCÈSE DE COUTANCES.

CIVITAS CONSTANTIA.

(v[e] siècle.)

4 ARCHIDIACONÉS; 24, PUIS 22 DOYENNÉS [1].

I. ARCHIDIACONATUS CONSTANTIENSIS. Archidiaconé de Coutances.	Partie S.-O. du dioc.		
1. DECANATUS CONSTANTIENSIS. Doyenné de la chrétienté de Coutances.		Cotentin (*pagus Constantinus*).	Arr. du dép. de la Manche.
2. — DE CERENSIIS. Cerances.	S.		C[on] de Brehal (M.).
3. — DE SANCTO PATERNO. Saint-Pair.	S.		C[on] de Granville (M.).
4. — DE CENILLEIO. Cenilly.	E.		N. D. de Cénilly, c[on] de Cérisy-la-Salle, arrond. de Coutances (M.).
5. — DE PIRIS. Periers.	N.		Arr. de Coutances (M.).
II. ARCHIDIACONATUS VALLIS VIRIE. Archidiaconé du Val de Vire.	Partie or. et s. o. du dioc.	Val de Vire.	A l'O. de la Vire, qui sépare les dioc. de Coutances et de Bayeux.
6. — DECANATUS DE LANDELLIS seu DE VALLE-VIRIA. Doyenné de Landelles ou du Val de Vire.	E. S. E.		Landelles, canton de Saint-Sever (Calv.).
7. — DE GAVREIO. Gavray.	S.	Cotentin.	Arr. de Coutances (M.).
8. — DE PERCEIO. Percy.	E. S. E.		Arr. de Saint-Lô (M.).
9. — DE MOMBREIO. Montbray.	S. S. E.		C[on] de Percy, arr. de Saint-Lô (M.).
10. — DE SANCTO LAUDO. Saint-Lô.	E.		Chef-lieu du dép. de la Manche.
11. — DE HUMETO (DE HOMMETO). Le Hommet (le Houmet).	E. N. E.		C[on] de Saint-Jean de Daye, arr. de Saint-Lô (M.).

1. Deux pouillés également précieux, l'un de 1251 ou 1261, remanié vers 1278, et inséré dans le *Livre noir* du diocèse de Coutances, l'autre de 1335 (Bibl. nat., mss. lat., nº 5200), font connaître la division ecclésiastique de ce diocèse. C'est au pouillé le plus ancien,

III. ARCHIDIACONATUS DE BAUTEIS (DE BAPTESIO seu BALTESIO). Archidiaconé de Bautois ou de Baupteis).	Centre du diocèse.	Bautois (*pagus Baltesius*).	Grands marais du centre de la presqu'île, entre les parties montueuses du Cotentin, au nord de l'archidiaconé de Coutances.
12. DECANATUS DE KARENTAN (DE CARENTONIO). Doyenné de Carentan.	N.N.E.		Arrond. de St-Lô (M.).
13. — DE BAUTEIS (DE BAPTESIO). Baupte (le Bautois).	N.		Cne de Periers, arr. de Carentan (M.).
14. — DE HAYA PUTEI. La Haye du Puits.	N.N.O.		Arr. de Coutances (M.).
15. — S. SALVATORIS VICECOMITIS. St-Sauveur le Vicomte.	N.		Arr. de Valognes (M.).
16. — DE BARNEVILLA. Barneville.	N.N.O.		Arr. de Valognes (M.).
17. — DE INSULA GERSII. Ile de Gersey.	N.		Ile de Gersey (Gr.-Bretagne).
18. — DE INSULIS GUERNESII. Ile de Guernesey.			Ile de Guernesey (Gr.-Bretagne).
IV. ARCHIDIACONATUS DE COSTANTINO. Archidiaconé de Cotentin.	Nord du diocèse.	Cotentin	
19. DECANATUS DE VALONIIS. Doyenné de Valognes.	N.N.E.		Arr. (M.).

dont M. L. Delisle, qui connaît si bien la topographie de cette contrée, ainsi que notre respectable et savant ami M. de Gerville, a bien voulu me communiquer un extrait, que sont emprunté les premiers noms latins et les divisions de cet article.

C'est aussi d'après ce document que M. l'abbé Lecanu a rétabli la topographie ecclésiastique de ce diocèse, à la suite de son *Histoire des év. de Coutances* (1839, 1 vol. in-8).

1° Dans l'autre pouillé latin rédigé vers 1335 (Bibl. nat., mss. lat., n° 5200), l'archid. du *Cotentin* est placé le deuxième et celui du *Val de Vire* le quatrième. L'ordre des doyennés n'est pas toujours le même dans chaque archid. Les deux doy. de Gersey et de Guernesey n'existent plus. Il y a quelques variantes dans la forme des noms. Le mss. 9481, 2. 2. ne donne que 21 doyennés, sans indication des archidiaconés ; le mss 9364-3 n'en énumère que 14. Le pouillé d'Alliot (1648) altère de la façon la plus absurde la plupart des noms, évidemment traduits d'après un texte latin mal compris.

Au VIe siècle, Saint-Lô (*Briovera*) paraît avoir été, aussi bien que

20.	**Decanatus de Plano.** Doyenné du Plain.	E.N.E.	Cotentin.		Plages orient. du Cotentin, entre les Vés et Quineville.
21.	— **de Orglandiis.** Orglandes.	N.			Con de St-Sauveur (M.).
22.	— **de Podiis.** Les Pieux.	N.N.O.			Arr. de Cherbourg (M.).
23.	— **de Hagua (Haga).** La Hague.	N.N.O.		La Hague.	Cap N. occid. à l'O. de Cherbourg.
24.	— **de Sara (Sarnes).** Saire.	N.N.E.		Val de Saire.	Littoral sept. entre Cherbourg et Barfleur, au N. de la Saire.

Coutances (*Constantia*), chef-lieu de l'évêché (5e conc. d'Orléans, a. 549).

La belle carte du diocèse, par Mariette de La Pagerie (1689, 4 fes), donne les 22 doyennés ruraux avec les îles de Jersey, Guernesey, Cers, Hermes, Aurigny, etc.

— Le diocèse de Coutances contenait, en 1648, sept cent quatorze cures, deux cent trente-six chapelles, neuf abbayes, quarante prieurés, trois chapitres, quinze maladeries.

Dans le *N. Gall. christ*. (XI, 863 le nombre des paroisses est approximativement indiqué de cinq cent cinquante. Les différences très-fréquentes et très-notables qu'on voit dans les indications du nombre de paroisses, de la plupart des diocèses, à des époques souvent très-rapprochées, proviennent surtout de la réunion ou de l'isolement des cures, des succursales, des vicairies et des chapelles. Aussi ne doit-on accepter tous ces nombres qu'avec la plus grande réserve.

IIIe PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

3e LYONNAISE. — LUGDUNENSIS TERTIA.

I. DIOCÈSE DE TOURS.

(MÉTROPOLE.)

CIVITAS TURONUM.

(IIIe siècle.)

5 ARCHIPRÊTRÉS; 3 ARCHIDIACONÉS; 23 DOYENNÉS RURAUX; 1 GRAND DOYENNÉ RÉUNI AU GRAND ARCHIPRÊTRÉ[1].

Archiprêtrés.

1. ARCHIPRESBYTERATUS MAJOR, vel TURONENSIS; grand Archiprêtré, ou archipr. de Tours.
2. — DE LOCCIS, vel LUCCACENSIS; Archipr. de Loches.
3. — INSULÆ BURCHARDI; Archipr. de l'isle Bouchard.
4. — SANCTÆ MAURÆ; Archipr. de Sainte-Maure.
5. — TRANSLIGERITANUS; Archipr. d'Outre-Loire.

Archidiaconés et Doyennés.

I. ARCHIDIACONATUS major, vel TURONENSIS. Grand archidiaconé, Archidiaconé de Tours.	Au centre du dioc. et au S. de la Loire, excepté le doyenné d'Amboise.	Le dioc. de Tours comprend la plus grande partie de la Touraine.	
1. DECANATUS TURONENSIS. Doyenné de Tours.		(*Pagus Turonicus*)	Chef-lieu du dép. d'Indre-et-Loire.

1. Le pouillé de Tours, imprimé par Alliot en 1648, quoique très-étendu (118 p. in-4°), n'indique pas les doyennés. Un pouillé mss. que je possède présente la liste la plus complète des paroisses et des bénéfices distribués dans les 3 archidiaconés et dans les 23 doyennés ruraux. Cette liste, rédigée vers la fin du XVIIe siècle, a servi de base à mon tableau; j'y ai ajouté le doyenné du chapitre de St-Gratien de Tours, qui est le plus ancien, mais sans juridiction. Tous les noms y étaient en français. J'en ai donné, d'après des chartes antérieures au XIVe siècle, la traduction latine. La carte du diocèse de Tours par N. Sanson (éd. de Robert, 1741), est parfaitement conforme, pour les divisions, à mon manuscrit. Un autre

2. DECANATUS DE AMBASIA. Doyenné d'Amboise.	E.	Pays de Champagne, entre le Cher et l'Indre.	Arr. de Tours (Indre-et-L.).
3. — DE BLERIACO. Bleré.	E.		Arr. de Tours (I.-et-L.).
4. — DE MONTE-RICARDI. Montrichard.	E.		Arr. de Blois (Loir-et-Cher).
5. — DE SANCTO AVERTINO. St-Avertin en Vansais.	S.	(*Pagus Turonicus*)	Con de Tours, sud (I.-et-L.).
6. — DE MONTE-BAZONIS. Montbazon.	S.		Arr. de Tours (I.-et-L.).
7. — DE AZIACO, vel AZAIO. Azay le Rideau.	S.O.		Arr. de Chinon (I.-et-L.).
8. — DE LUCCIS, vel DE LOCCIS. Loches.	S.E.		Arr. (I.-et-L.).
9. — DE VILLA LUPA. Villeloin.	S.E.		Con de Montrésor (I.-et-L.).
10. — DE LIGOLIO. Ligueil.	S.S.E.		Con de Loches (I.-et-L.).
II. ARCHIDIACONATUS TRANSVIGENNENSIS. Archidiac. d'Outre-Vienne.	S. de la Vienne		
11. DECANATUS DE CAINONE. Doyenné de Chinon.	O.S.O.	Touraine. Pays de Verron.	Arr. (I.-et-L.).
12. — DE BELLOMONTE. Beaumont en Verron.	O.		Arr. de Chinon (I.-et-L.).
13. — DE INSULA BURCHARDI. L'Isle-Bouchard.	S. S.O.		Arr. de Chinon (I.-et-L.).
14. — SANCTÆ MAURÆ. Sainte-Maure.	S.		Arr. de Chinon (I.-et-L.).
15. — DE NUCARIIS. Noyers.	S.		Con de Ste-Maure (I.-et-L.).

pouillé de Tours, qui fait partie du ms. 83167 (Bibl. nat.), quoique des plus incomplets, indique seul un doyenné de *Plessis-lès-Tours*, qui doit correspondre, en partie, à celui de Saint-Avertin, à moins que ce ne fût un doyenné capitulaire.

Le grand archidiacre est souvent mentionné par Grégoire de Tours, sous les premiers évêques; mais, comme dans la plupart des diocèses, probablement alors était-il seul. Toutefois, le *pagus trans ligerim*, dont parle le même historien (*Mirac. St-Martin*, l. II, c. 13), paraît avoir été soumis à un chorévêque ou archidiacre particulier.

Les archiprêtres et les archidiaconés figurent simultanément, comme plus tard, dans ce diocèse, durant le IXe siècle, en 860, sous l'épiscopat d'Hérard (Maan. *Conc. Tur.*, p. 41). Dès le VIe siècle, dans le deuxième concile de Tours, a. 567, can. 19, il est fait mention d'*archipresbyteri vicani* (Maan., *Conc. Tur.*, p. 21). Cette mention des archiprêtres ou doyennés ruraux, l'une des plus anciennes que je connaisse, est fort importante pour l'étude de la topographie ecclésiastique. Je ne crois pas qu'elle ait été indiquée.

16. DECANATUS DE HAIA. Doyenné de La Haye.	S.	Partie de La Brenne (*Saltus Brionæ*).	Arr. de Loches (I.-et-L.).
17. — DE PRESSINIACO. Pressigny le-Grand.	S.		Arr. de Loches (I.-et-L.).
18. — DE PRULIACO. Preuilly.	S.		Arr. de Loches (I.-et-L.).
III. ARCHIDIACONATUS TRANSLIGERITANUS. Archidiac. d'Outre-Loire.	Au N. de la Loire.	Touraine (*pagus Turonicus*).	
19. DECANATUS DE SANCTO SYMPHORIANO. Doyenné de Saint-Symphorien.	N.N.E.	Pays d'outre Loire (*pagus trans Ligerim*).	Con de Tours (I.-et-L.).
20. — DE MALLIACO, postea DE LUINIIS [1]. Luynes, primitivement nommé Maillé.	O.		Con de Tours (I.-et-L.).
21. — DE SANCTO CHRISTOPHORO Saint-Christophe.	N.O.		Con de Neuvy-le-Roi (I.-et-L.).
22. — DE NOVO VICO. Neuvy.	N.O.		Con de Bracieux (L.-et-Cher).
23. — DE CASTRO REGINALDI. Château-Regnault.	N.N.E.	Pays de Gastines (*Vastinæ*).	Arr. de Tours (I.-et-L.).
24. — DE VERNANDO. Vernou.	N.		Con de Vouvrai (I.-et-L.).

Vers la fin du xe siècle et au commencement du xie, on voit les trois archidiaconés sous leurs noms plus modernes. Des chartes de 939 et de 941 présentent la signature de quatre archidiacres (Salmon. *Not. sur l'Abbaye de S.-Loup*, Bibl. de l'École des Chartes, 1844, p. 447-449), mais il est très-probable que l'un d'eux était le grand archiprêtre (*archipr. major*), car les divisions topographiques de ce diocèse n'ont jamais compris plus de trois archidiaconés. Du xiie au xvie siècle, on voit figurer simultanément dans différents conciles de la province de Tours les archidiacres, les archiprêtres et les doyens ruraux (Conc. de Tours, a. 1173; — de Château-Gontier, a. 1231; — de Saumur, a. 1243, 1253 et 1294; — d'Angers, a. 1365, et de Nantes, 1431. L'organisation complète du diocèse en 23 doyennés ruraux ne me paraît pas remonter au delà du xive siècle. Elle ne s'est pas établie sans difficultés (Maan, *Conc. Tur.*, p. 60, 110, 155, 184, 195).

1. Maillé et Luynes sont deux noms, l'un ancien, l'autre moderne, du même lieu.

2. Le pouillé de 1648 (p. 42) attribue au diocèse de Tours sept cent trente cures, sept cent soixante-dix-huit chapelles, vingt-quatre abbayes, quatre-vingt-quatre prieurés, vingt-deux maladeries, quinze prévôtés, huit chapitres. Je ne sais sur quelle base repose un tel

calcul, puisque le total des paroisses rurales dans ce pouillé ne dépasse pas deux cent soixante.

D. Beaunier (*État des bénéfices*, éd. de 1743, t. II, p. 866), doit être beaucoup plus près de la vérité en indiquant trois cents paroisses, douze chapitres, dix-sept ou dix-neuf abbayes, quatre-vingt-dix-huit prieurés et cent quatre-vingt-onze chapelles, sans comprendre celles qui dépendent de chapitres.

— Le pouillé mss., Bibl. nat., 8316-7, indique deux cent quatre-vingt-deux paroisses. Le P. Jacques (*Histoir. génér. des prov. eccl.*, 1716, p. 173) en indique quatre cents.

II. DIOCÈSE DU MANS.

CIVITAS CENOMANNORUM[1].

(IVe siècle.)

AVANT 1230, 4 ARCHIDIACONÉS AU MOINS; 8 ARCHIPRÊTRÉS; 24 DOYENNÉS.

APRÈS 1230, 7 ARCHIDIACONÉS; 24 PUIS 30 DOYENNÉS.

A. *Division topographique du diocèse du Mans (antérieurement à 1230[2].*

I. ARCHIPRESBYTERATUS CENOMANENSIS. Archipr. du Mans, comprenant les faubourgs et la Quinte.
II. — DE SABOLIO. Archipr. de Sablé.
III. — DE LAVALLE. Archipr. de Laval.
IV. — DE PASSEYO. Archipr. de Passais.
V. — SAGONENSIS. Archipr. de Sonnois.
VI. — MONTIS FORTIS. Archipr. de Montfort.
VII. — seu ARCHIDIAC. CASTRI LIDI. Archipr. de Château du Loir.
VIII. — DE TROO. Archipr. de Troo.

---

1. Le diocèse du Mans absorba dès son origine, au IVe siècle, l'ancienne cité des *Diablintes* (*Civit. Diablintum*) qui figure sous le nº VII de la Notice et qui ne paraît pas avoir jamais eu le titre d'évêché. Une grande partie du territoire qu'elle embrassait forma une des *Conditæ* du *Pagus Cenomanensis*; la *Cond.* ou *Vicaria Diablentica*. Son chef-lieu, Jublains (Mayenne), présente des ruines romaines fort importantes. Le territoire de la cité des Diablintes paraît avoir occupé la plus grande partie des archid. de Laval et de Passais.

2. Cette division du diocèse établie en 1230 par l'évêque Maurice, depuis archevêque de Rouen, fut promulguée par son métropolitain l'archevêque de Tours et confirmée par le saint-siége en 1232. Le décret important qui supprime les archiprêtres, institue les archidiacres et fixe l'étendue des nouvelles juridictions a été plusieurs fois reproduit, avec les pièces accessoires dans les cartulaires manuscrits de l'église du Mans. M. Cauvin l'a publié, d'après le texte d'un recueil de l'Évêché, dit le *Livre rouge*, dans sa *Géographie anc. du dioc. du Mans*, 1845, in-4º, *Instr.* p. LXXXV et suiv.

Les six premiers archiprêtrés sont mentionnés, dans le décret de 1230, suivant l'ordre ci-dessus indiqué. La plupart sont beaucoup plus anciens. On en voit plusieurs avant le IXe Se et même dès le VIe siècle, dans les *Act. episc. cen.*; mais la partie la plus ancienne de ces Actes n'a malheureusement pas une authenticité suffisante. Toutefois, on doit remarquer la coïncidence parfaite qui existe entre cette mention et le texte du 2e concile de Tours dont j'ai parlé précédemment et qui fait remonter au moins jusqu'à l'année 567, l'existence des archiprêtrés ruraux (*Archipresb. vicani*) dans la 3e Lyonnaise.

B. *Division topographique du diocèse du Mans, conforme au décret de l'évêque Maurice, en 1230.*

I. ARCHIDIACONATUS CENOMANENSIS. Archidiaconé du Mans. 1. DECANATUS MAJOR, seu DECANATUS CIVITATIS et SUBURBIORUM. Grand doyenné. 2. — QUINTÆ CENOMANNICÆ. La Quinte du Mans.	A l'E. du diocèse.	Le diocèse du Mans correspond à l'ancienne province du Maine (*pagus Cenomanicus*), et s'étend même un peu au delà sur la Normandie, le Perche et le Vendômois.	Chef-lieu du dép. de la Sarthe. Territoire s'étendant primitivemt jusqu'au 5e mille, et formant autour de la ville du Mans une ceinture, dont le rayon varia plus tard de 9 à 17 kilomètres.

L'archipr. de Château du Loir figure seul avec le titre d'archidiaconé dans le décret de 1230. Ne serait-ce pas une erreur du copiste? L'archipr. de Troo est mentionné antérieurement dans le cartulaire de la Couture; il est omis dans le décret de 1230.

Du XIe au XIIIe siècle, le nombre des archidiac. a été au moins de 3, puis de 4. On ne peut dire avec certitude quels ils ont été et s'ils n'ont pas été plus nombreux.

Les doyennés ruraux, qui figurent après l'organisation de l'évêque Maurice, préexistaient pour la plupart; plusieurs sont mentionnés dans le décret et l'évêque dit avoir consulté ses suffragants, les abbés, son chapitre et les doyens du diocèse. Les doyennés étaient subordonnés aux archiprêtres qui furent remplacés en 1230 par les archidiaconés. Ceux-ci occupèrent à peu près les mêmes territoires, sauf de légères modifications indiquées plus loin.

Le nombre des doyennés n'était encore que de 24 en 1678 (pouillé mss. de cette époque; cartes de Sanson et carte reprod. dans l'*Atlas de Blaeu*; les doyennés y figurent seuls sans les archidiaconés. Peu de temps après, les doyennés de *Passais* et de *Javron* s'étant accrus aux dépens de ceux de Mayenne et d'Évron, furent divisés chacun en deux: le premier en doyenné de *Passais au Maine* et doy. de *Passais en Normandie*; le second en doy. de *Javron* et doy. de *Lassay*. On trouve ces 26 doyennés sur la grande et belle carte du diocèse publiée par Jaillot en 1706; les doy. y sont subordonnés aux archidiaconés. Ce n'est que pendant le XVIIIe siècle que le doy. de *Sablé* fut divisé en deux : doy. de *Sablé au delà de l'Ouette*, doy. de *Sablé en deçà de l'Ouette*. Alors, aussi, le doy. de la *Chartre* fut composé de paroisses détachées de ceux de Château du Loir et de Troo ; l'ensemble de ces divisions ne se trouve avec les noms anciens que sur la carte du diocèse jointe par M. Cauvin à sa *Géographie ancienne du diocèse du Mans*. Ces changements sont postérieurs aux pouillés mss. Bibl. nat., mss., 9304-3, et Saint-Germ. f. fr. 879.

II. ARCHIDIACONATUS MAJOR, vel SAGONENSIS[1]. Grand archidiaconé ou archid. de Sonnois.	N.	Haut-Maine.	Sonnois (*pagus*, *Condita et vicaria Sagonensis*). Petite part. occ. du Perche (*saltus Perticus*).	
3. DECANATUS DE BALLADONE[2]. Doyenné de Ballon.				Arrond. du Mans (Sarthe).
4. — DE BELLOMONTE. Beaumont le Vicomte.				Arr. de Mamers (S.).
5. — DE SAGONÂ, vel DE SAUGONNA. De Sonne, ou Saône.				Sonne, petite paroisse des plus anc. du canton de Mamers (S.).
6. — DE LINERIIS. Lignières la Carelle.				Con de la Fresnaye (S.).
7. — DE FRAXINIDO. Fresnay le Vicomte.				Arr. de Mamers (S.).
III. ARCHIDIACONATUS DE SABOLIO. Archidiaconé de Sablé.	O.S.O.	Haut-Maine, en partie r. g. de la Mayenne.	Charnie en partie (*Silva Carnida*. *Condita et vic. Bruslonensis*). Champagne Mancelle.	
8. DECANATUS DE SABOLIO ultra OESTAM. Doyenné de Sablé au delà de l'Ouette. (Rive dte.)				Arr. de La Flèche (S.).
9. — DE SABOLIO, cit. OESTAM. Sablé en deçà de l'Ouette (Rive gauche).				
10. — DE CLAROMONTE. Clermont.				Con de La Flèche (S.).
11. — DE BRUCILONNO, al. BRUSLONDENSIS. Brûlon.				Con de La Flèche (S.).
12. — DE VETINOLONNO, al. DE VALLONIO. Vallon.				Con de Loué (S.)

L'ordre des archidiaconés dans le décret de 1230 est le même que celui dans lequel sont indiqués ci-dessus les archiprêtrés, mais cet ordre n'ayant été conservé dans aucun pouillé, il m'a semblé préférable d'adopter l'ordre le plus général et le plus constant. Toutefois, ne connaissant pas de pouillé de ce diocèse rédigé en latin, j'ai restitué les noms anciens d'après les chartes.

L'archid. du Mans est plus généralement désigné sous le nom de grand doyenné.

1. C'est ici un rare exemple de l'attribution du titre de grand archidiaconé à un autre territoire qu'à celui du chef-lieu de la cité. On en peut voir la cause dans l'étendue et l'ancienneté du *pagus* et de la *Condita Sagonensis*. Après la ruine de Sonne, la capitale du Sonnois fut Saint-Remy du Plain, puis Mamers; mais il ne paraît pas que le nom du chef-lieu du doyenné ait changé.

2. Avant 1230 le doy. de Ballon dépendait de l'archipr. de Montfort.

IV. ARCHIDIACONATUS DE CASTRO LIDI. Archidiaconé de Château du Loir.	S. et S. S. E.		Arr. de St-Calais (S.).
13. DECANATUS DE CASTRO LIDI. Doyenné de Château-du-Loir.	S. et S. S. E.	Bas-Vendômois. Belinois en partie (*pagus Belini*).	Arr. de St-Calais (S.).
14. — DE TROO, al. DE TROEA. Troo.			Con de Montoire (Loir-et-Cher).
15. — DE AUCIACO, al. DE OYSIACO, al. de OYSEIO. Oysé.		Labricin en partie (*Condita Labricensis*) et Oiseais (*Cond. Auciacensis*).	Con de Pont Valain (S.).
16. — DE CARCERE. La Chartre.			Con de Mennetou (L.-et-C.).
V. ARCHIDIACONATUS DE LAVALLE, al. DE VALLE GUIDONIS. Archidiaconé de Laval.	O.		Département de la Mayenne. Chef-lieu du départ. de la Mayenne.
17. DECANATUS DE LAVALLE. Doyenné de Laval.		Bas-Maine. Anc. pays des Diablintes. (*Condita et vic. Diablintica*).	
18. — DE MEDUANA. Mayenne.			Arr. (May.).
19. — DE AURIONNO, al. DE EBRONIO [1]. Évron.		Charnie, en partie	Arr. de Laval (May.).
20. — DE ERNEIA. Ernée.		(*pagus Erneia, vel Silva Carnida*).	Ar. de Mayenne (May.).
VI. ARCHIDIACONATUS DE PASSEIO. Archidiaconé du Passais.	N. N. O.	Pays de Passais.	
21. DECANATUS DE PASSEIO IN CENOMANIA (AMBRERIÆ). Doyenné du Passais au Maine (ch.-l. Ambrieres).		Bas-Maine. Maine.	Ambrières, arr. de Mayenne (M.).
22. — DE PASSEIO IN NORMANNIA.		Normandie.	Passais, arr. de Domfront (Orne).

1. Avant 1230 le doyenné d'Évron dépendait de l'archiprêtré de Passais.

Doyenné du Passais en Normandie (ch.-l. Passais).	N.N.O.		
23. — DECANATUS DE ROCHA-MABILLÆ. Doyenné de la Roche-Mabille.		Bas-Maine. Pays de Passais. Normandie. (*Condita et vicar. Gabronensis*).	Con d'Alençon (O.).
24. — DE GABRONIO, al. de GAURONNO. Javron.			Con de Couptrain (May.).
25. — DE LACEIO. Lassay.			Arr. de Mayenne (May.).
26. — DE SILVIACO. Sillé le Guillaume.		Pays de Sillé. (*Pagus Silviacinensis*).	Arr. du Mans (S.).
VII. ARCHIDIACONATUS DE MONTE-FORTI. Archidiaconé de Montfort.	E.		Arr. du Mans (S.).
27. DECANATUS DE MONTE-FORTI. Doyenné de Mon (le Rotrou).		Haut-Maine.	Arr. du Mans (S.).
28. — DE MALO-STABULO. Bonnetable.		Fertois.	Arr. de Mamers (S.).
29. — DE FIRMITATE, al. de FERITATE-BERNARDI. La Ferté-Bernard.			Arr. de Mamers (S.).
30. — DE SANCTO-KARILEPHO. Saint-Calais.		Labricin, en partie.	Arr. (S.).

— Les anciennes divisions territoriales désignées dans les chartes sous le nom de *Conditæ*, et qui sont surtout propres à la troisième Lyonnaise, ont été représentées dans le diocèse du Mans par plusieurs des subdivisions ecclésiastiques. J'essayerai de fixer plus exactement ces analogies dans le chapitre consacré aux rapports entre la topographie civile et celle établie ou conservée par l'église. J'examine plus loin, dans la notice des diocèses de Bretagne, l'origine des *Conditæ* que je crois être généralement ecclésiastique.

— Au commencement du XVIIIe siècle, le diocèse du Mans, qui avait près de trente lieues de circonférence, contenait plus de 700 paroisses, 10 chapitres, 28 abbayes, et un nombre très-considérable de chapelles et de prieurés. En 1789, on y comptait près de 750 par., ainsi distribuées :

I. Grand Doyenné	53	paroisses.
II. Archid. de Sonnois	110	—
III. Archid. de Sablé	121	—
IV. Archid. de Château du Loir	95	—
V. Arch. de Laval	102	—
VI. Arch. du Passais	152	—
VII. Arch. de Montfort	107	—

III. DIOCÈSE D'ANGERS[1].

CIVITAS ANDICAVORUM.

(IVe siècle.)

3 ARCHIDIACONÉS; 1 TERRITOIRE EXEMPT; 5 ARCHIPRÊTRÉS; 5 DOYENNÉS RURAUX[2].

I. ARCHIDIACONATUS MAJOR. Grand archidiaconé, ou archidiaconé d'Angers.	part. E. du dioc., au N. de la Loire.	Anjou (*pagus Andegavus*).	Chef-lieu du départ. de Maine-et-Loire.
1. ARCHIPRESBYTERATUS ANDEGAVENSIS, olim MAJOR DECANATUS: Archiprêtré d'Angers, ou d'Andard; primitivement nommé grand doyenné.			Andard, con d'Angers, S. E. (Maine-et-Loire).

1. La cité d'Angers n'occupe que le 4e rang dans la *Notit. prov.*, après la cité de Rennes; je l'ai placée la 3e, afin de ne point séparer les diocèses de la Bretagne, anciens et nouveaux; c'est ce qu'on a fait presque toujours.

2. Les chartes et quelques pouillés (Bibl. nat., mss. 9364-3) mentionnent plusieurs autres doyennés dans le diocèse d'Angers, mais ce sont des doyennés de chapitres, tels que ceux de Saint-Maurice, de Saint-Martin, de Saint-Jean-Baptiste, plus tard Saint-Julien, de Saint-Pierre, etc. La liste des grands doyens commence avec le xe siècle (*Vet. Gall. chr.*, II, p. 152).

— Cette division du dioc. en trois archid. est déjà indiquée dans des chartes de la fin du XIe siècle et du commencement du XIIe (*Vet. Gall. chr.*, II, p. 129, 130, ann. 1096-1125, etc.). Toutefois, en 1224, l'évêque d'Angers, Guillaume II de Beaumont, attribua à chacun d'eux une juridiction plus régulière sur les archiprêtres et sur les doyens ruraux, dont il accrut les revenus et dont il fixa le ressort conformément aux anciennes traditions. Pendant le XIIIe siècle on les retrouve sans modifications (*Spicil.* X, p. 321, 338, etc.). Je ne vois de préséance indiquée des archiprêtrés sur les doyennés que dans un pouillé de ce diocèse, de la fin du XVIIe siècle, que je possède. L'ensemble de ces divisions se retrouve dans un autre pouillé mss. du commencement du XVIIe siècle (Bibl. nat. mss. n° 5218, f° 276 à 334), dans d'autres pouillés mss. du même siècle (Bibl. nat., 8316-7 et 9364-3, p. 879); ainsi que dan *Vet. Gall. chr.*, II, p. 152. — La *Carte générale du diocèse d'Anjou* G. Arthaud et Le Loyer (1652), donne tous les districts ecclésiastiqu mais celle de Jaillot, intitulée *Le Gouvernement général d'Anjou* (*Diocèse d'Angers*, n'indique pas les archidiaconés. Les frères Sai Marthe (*loc. cit.*) présentent ces divisions comme le résultat d'un acc fait en 1613 et confirmé par le Parlement en 1616 ou 1617; mais c me paraît être que la régularisation d'un état de choses beaucoup ancien et qui s'est continué jusqu'en 1790, ainsi qu'on le voit dan pouillé du *diocèse d'Angers* imprimé en 1783, in-8°.

2. ARCHIPRESBYTERATUS BURGULIENSIS, al. DE BURGOLIO. Archiprêtré de Bourgeuil.	E.S.E.	Haut-Anjou.	Vallage (*Valeia, seu Vallis Andegavensis.*)	Arr. de Chinon (I.-et-L.).
3. — DE FIXA, al. DE FISCA, al. FLEXIENSIS. La Flèche.	N.N.E.			Arr. (Sarthe).
4. — DE LUDO, al. DE LUSDIO. Le Lude.	E.N.E.			Arr. de la Flèche (Sarthe).
II. ARCHIDIACONATUS TRANSLIGERENSIS. Archidiaconé d'Outre-Loire.	Part. S. du dioc. et de la Loire.		Saumurois (*territorium castri Salmurensis*).	
5. ARCHIPRESBYTERATUS DE SALMURO, al. DE SALMURIO. Archiprêtré de Saumur.	S. E.	Bas-Anjou.		Arr. (Maine-et-Loire).
6. DECANATUS DE VETERI-CAMILIACO. Doyenné de Chemillé-le-Vieux.	S.		Partie E. des Mauges.	Arr. de Beaupréau (M.-et-L.).
7. — MEDALGICUS, al. DE MALGIA, vel DE CHALLONNA. De Mauges, autrement nommé de Chalonnes, ou de Jallais.	S. O.		Partie N. des Mauges (*pag. Medalgicus*).	Chalonnes, arr. d'Angers (M.-et-L.); Jallais, canton de Beaupréau (M.-et-L.).
III. ARCHIDIACONATUS TRANSMEDUANENSIS. Archidiaconé d'Outre-Maine.	Part. N. O. du dioc., et de la Loire.		(*Pag. et Comit. ultrà Meduanensis*).	
8. DECANATUS INTER-SARTHAM-et-MEDUANAM, al. DE ESCULLEIO. Doyenné d'entre Sarthe-et-Maine, ou d'Ecuillé.	N.	Haut-Anjou.		Ecuillé, canton de Briollay (M.-et-L.).
9. — DE CREDONIO. Craon.	N.O.		Craonais (*pag. et comitat. Credonensis*).	Arr. de Château-Gontier (May.).
10. — DE CANDEIO. Candé.	O.			Arr. de Segré (M.-et-L.).

— Outre les pouillés que je viens d'indiquer, on peut encore consulter sur la topographie ecclésiastique de ce diocèse plusieurs cahiers de la coll. des mss. de dom Housseau (Bibl nat). La bibliothèque

IV. TERRITORIUM GLOMNENSE, al. SANCTI-FLORENTII-VETERIS. Territoire de St-Florent-le-Vieil, primitivement nommé Glomne.	O. S. O.	Bas-Anjou.	Extrémité N. O. des Mauges.	Arr. de Beaupréau (M.-et-L.).

d'Angers possède six autres pouillés dont le plus ancien remonte à l'année 1613 et le plus moderne à 1730. Ils m'ont été signalés par M. Marchegay, archiviste de la préfecture de Maine-et-Loire.

— La charte de 1224 par laquelle l'évêque Guillaume II annexa à perpétuité une église à chacun des doyennés et des archiprêtrés de son diocèse pour augmenter leurs revenus, est fort importante, en ce qu'elle donne l'origine des noms différents sous lesquels ces districts ont été quelquefois indiqués. En voici un extrait d'après une copie qu'a bien voulu me communiquer M. Marchegay, et qu'il a faite sur les chartes de la collection de feu M. Grille (*Chart. des Évêques*, 1er cah., p. 263-265; et 2e cah., p. 169-170).

« *Statuimus... ut ecclesia de Cella, sita in decanatu Credonensi, memorato archidiaconatui (Transmeduanensi) in perpetuum sit annexa, salvo jure archipresbiteri loci; decanatui Credonensi ecclesiam de Boscampo; decanatui de inter-Sartham-et-Meduanam Eccles. de Esculleio; decanatui Trans-Meduanensi eccl. de Engrya; archip. Andegavensi eccl. de Andardo, cum onere C. solidorum; archip. de Burgulio eccl. de Vernantes; archip. de Lusdio eccl. de Denezaio; archip. de Fixa eccl. de Cromières; archip. de Salmuro eccl. de Juigneio; archip. de Camilliaco eccl. de Luparicia; archid. de Challonnâ eccl. de Jallesio....* »

Entre autres exemples de l'emploi des noms de ces paroisses annexes, on peut citer celui-ci : l'*archiprêtre d'Andard*, ou grand archip. d'Angers, était, en 1789, député du clergé d'Anjou aux états généraux.

Une autre règle, ou coutume établie aussi pendant le XIIIe siècle dans le diocèse d'Angers, à l'égard de la juridiction de tous ces fonctionnaires ecclésiastiques, et qu'on retrouve dans d'autres diocèses, est celle qui fixe les lieux où ils devaient tenir, pour ainsi dire, leurs assises et exercer les droits de leurs charges, autres que ceux de l'inspection des paroisses. Il en est fait mention dans les synodes d'Angers pour les années 1282 et 1298. (Valois, *Notit.*)

L'archidiacre d'Angers tenait ses audiences à Angers et à Bourgueil; l'archid. d'Outre-Loire à Saumur et à Brissac; l'archid. d'Outre-Maine à Château-Gontier et au Lion-d'Angers. L'archiprêtre d'Angers, d[...] la ville seulement : l'archipr. de Bourgueil, à Bourgueil et à Longue l'archipr. de la Flèche, dans cette ville et à Durtal; l'archipr. [...] Saumur, à Saumur et à Doué, ou à Gènes; le doyen de Chemillé, da[...] cette paroisse et dans celle de Thouarcé; le doyen des Mauges, Rochefort (con de Challonnes).

— Le diocèse d'Angers renfermait, en 1648, cinq cent quatre-vingt cures, dix-sept cent soixante-dix-neuf chapelles, seize chapitres, c[...] quatre-vingt-dix prieurés, vingt abbayes et vingt maladeries.

Dans un des pouillés manuscrits du XVIe siècle, le nombre des [pa]roisses n'est que de quatre cent soixante-deux.

DIOCÈSES DE LA 3e LYONNAISE[1]

COMPRIS DANS L'ÉTENDUE DE LA BRETAGNE.

On peut constater, en Bretagne, la concordance la plus complète entre les divisions ecclésiastiques et les divisions politiques ; mais elle ne s'y est pas établie, pour l'ensemble, de la même façon que dans la plupart des autres provinces de la Gaule. Les plus anciens évêchés, ceux qui, sans le moindre doute, étaient antérieurs à la création de la province ecclésiastique de Dol par Nomenoë, pendant le IXe siècle, représentaient en général les cités gallo-romaines. Le diocèse de Rennes embrassa d'abord la cité entière des *Redones ;* celui de Nantes, la cité des *Namnetes ;* le diocèse de Vannes la cité des *Veneti ;* ceux de Léon et de Quimper, le territoire occupé par les *Ossismii* et les *Coriosopiti* ou *Corisopoti*. Ces évêchés se fondèrent du IIIe au VIe siècle.

Mais les invasions des Bretons insulaires ne tardèrent pas à modifier cette organisation, conforme aux plus anciens et aux plus constants usages du christianisme. Leurs colonies, en s'établissant successivement dans les régions occidentale et nord-occidentale de cette partie des contrées armoricaines, avaient peu à peu envahi la plus grande partie des territoires occupés par les diocèses de Léon, de Quimper et de Vannes. Ils avaient imposé à leurs nouvelles conquêtes les noms empruntés à leur ancienne patrie insulaire, ceux de *Domnonée,* de *Cornouaille,* de *petite Bretagne,* etc. Leurs luttes contre les anciens habitants gallo-romains de l'Armorique et contre les rois

1. La topographie ecclésiastique de cette partie de la 3e Lyonnaise est tellement obscure et difficile à établir, que j'ai cru indispensable de l'étudier avec le plus grand soin et de l'accompagner de considérations, qui étaient inutiles pour d'autres diocèses plus importants, mais infiniment mieux connus, de la 1re et de la 2e Lyonnaise. Je ne crois pas avoir éclairci toutes les difficultés, malgré les ressources que pouvaient surtout me fournir les grands recueils de pièces originales publiés par D. Lobineau et par D. Morice et quelques autres ...ux historiques sur la Bretagne. Mais dans ces ouvrages on ne ...e pas plus que dans l'ancienne édition du *Gallia christiana* (en ...), la seule qui ait embrassé la province ecclésiastique de Tours, ...cherches sur la topographie religieuse. Les pouillés de la Bre... sont aussi très-rares et fort imparfaits ; j'ai donc dû essayer de ...stituer, surtout à l'aide des chartes, le tableau de l'ancienne ...raphie ecclésiastique de cette partie de la 3e Lyonnaise, sans que ...it ici le lieu d'en développer les preuves. C'est aux antiquaires et ...historiens actuels de ce pays, qui se sont déjà distingués par ...ravaux sérieux, à compléter et à éclaircir cet intéressant et dif... sujet de recherches.

Francs, occasionnèrent des partages de territoires qui devaient infailliblement troubler les premières divisions diocésaines. En outre, les Bretons émigrés amenaient avec eux des moines, des prêtres, et même des évêques, dont la présence et l'influence, non-seulement déterminèrent la création de monastères très-puissants, Saint-Brieuc (*monast. Sancti Brioci*), Tréguier (*monast. Saint Rabutwalli*), Saint-Malo (*monast. Sancti Maclovii*), qui s'établirent sur le territoire de plus anciens établissements, tels que *Trecorium*, *Aletum*, et ne tardèrent pas à devenir des évêchés, mais encore tendirent à constituer peu à peu, dès avant Nomenoë, des sortes de territoires diocésains, dont les titulaires (tels que S. Samson, de Dol), furent désignés par les chefs bretons, en dehors des usages consacrés par l'Église.

C'est surtout à cet état de choses, contraire aux règles ecclésiastiques, mais résultat inévitable de la conquête, qu'est due l'incertitude qui existe sur les origines de plusieurs des évêchés que le chef ou duc breton Nomenoë, créa ou renouvela, de 844 à 850, aux dépens des anciens diocèses, et dont il constitua une nouvelle Province ecclésiastique sous la suprématie du petit archevêché de Dol, qu'il rendit indépendant de la grande Province de la 3e Lyonnaise et de Tours, sa métropole.

C'est contre de telles créations irrégulières que s'élevait déjà le 9e canon du 2e concile de Tours de l'année 567 (Labbe, *Conc.*, t. V, col. 854) qui défend d'ordonner dans l'Armorique, aucun évêque, soit romain, soit breton, sans le consentement du métropolitain, ou des évêques de la même province. Quand, avant la nouvelle organisation diocésaine établie par Noménoë, on voit, vers 817, un évêque (sans doute un évêque régionnaire ou *Chorévêque*) de *Poutrocoët*, ou de *Porhoët*, l'un des pays les plus vastes et les plus célèbres de la Bretagne pendant le moyen âge ; quand, plus tard, on voit l'évêché de Nantes partagé en deux, l'évêché au delà et l'évêché en deçà de la Loire, on retrouve des traces de ces irrégularités condamnées par l'Église.

Les changements de délimitations territoriales des anciens diocèses, coïncidèrent nécessairement avec le partage du sol entre les conquérants bretons ; et les premières divisions politiques en comtés furent identiquement conformes aux divisions ecclésiastiques, ce qui eut lieu d'autant plus naturellement que plusieurs des premiers comtes furent en même temps évêques de leur territoire. On peut même présumer que souvent elles déterminèrent celles-ci, au lieu de les subir, en sens inverse de ce qui eut lieu dans la plus grande partie de la Gaule.

Au milieu de ce partage, à la fois politique et ecclésiastique de la nouvelle ou petite Bretagne, les subdivisions topographiques des diocèses, celles, du moins, qui peuvent remonter jusqu'au IXe siècle, durent subir les mêmes influences et les mêmes modifications que les divisions politiques ; et tels pays, d'origine antérieure, telles régions naturelles, le *Browerock*, le *Poher*, ou le *Poutrecoët*, par exemple, se trouvèrent alors partagés entre plusieurs des nouveaux diocèses ou des nouveaux comtés. C'est ce que montrent plusieurs des tableaux qui vont suivre. Ces rapports intimes entre les subdivisions politiques et religieuses de la Bretagne, sont tels, que, même dans les diocèses qui sont restés plus indépendants de l'influence de la conquête, la plupart des archidiaconés et des doyennés correspondent aux plus importantes des divisions féodales, et que cette concordance, qui se remarque dans les

droits de préséance des principaux barons aux États de Bretagne, se manifeste presque jusqu'à l'extinction de la féodalité. Quant aux grandes divisions de topographie politiques, indiquées dans les chartes sous les noms des *pagi Redoniœ*, *Venediæ*, *Leoniæ*, *Trecoriæ*, etc., elles correspondent à peu près complétement aux diocèses de Rennes, de Vannes, de Léon, de Tréguier, tels qu'ils ont existé pendant tout le moyen âge.

Depuis le milieu du IXe siècle jusqu'en 1790, la portion de la 3e Lyonnaise qui comprend la Bretagne, a été, sans aucuns changements, composée de neuf diocèses; cinq faisaient partie de la haute Bretagne; c'étaient ceux de Rennes, Nantes, Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc; quatre correspondaient à la basse Bretagne, savoir ceux de Vannes, de Saint-Pôl de Léon, de Quimper ou Cornouailles et de Tréguier. Trois de ces diocèses, Rennes, Nantes et Dol, occupaient la partie orientale de la province; trois autres, Vannes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, la partie centrale; trois autres, enfin, la partie occidentale, Saint-Pôl de Léon, Quimper et Tréguier. Ce n'est qu'à partir de l'année 846 que ce nombre des diocèses bretons est fixé avec certitude, mais c'est aussi à cette époque que l'Église bretonne se sépara de sa métropole, pour former une province à part. L'immense étendue de la 3e Lyonnaise, l'isolement de la péninsule armoricaine, son éloignement de la métropole; sa colonisation successive par les Bretons insulaires; la différence de mœurs, de langage, de patrie, tendaient de plus en plus à interrompre, dans cette partie de la Gaule, l'uniformité constante des règles de l'Église.

Cette séparation, qui dura trois siècles et demi, fut décidée par l'ambition d'un des chefs les plus habiles de ces petits États, qui s'étaient fondés sur les territoires des anciens diocèses ou des grands *pagi* gallo-romains, correspondant, en général, aux principales régions naturelles de la presqu'île, et qui étaient devenus autant de principautés indépendantes. Nomenoë, que les chartes désignent successivement depuis 821 jusqu'en 846, comme prince ou comte de la cité de Vannes, comme maître, possesseur, gouverneur de la Bretagne, comme envoyé (*Missus*) de l'empereur Louis, puis enfin comme duc et prince de toute la Bretagne [1]; Nomenoë demanda à l'influence et au patriotisme du clergé breton la consolidation de son nouveau pouvoir. Il invoqua la simonie, et d'autres griefs alors trop communs, pour expulser de leurs siéges, avec l'assentiment apparent du pape, les évêques des diocèses qui composaient la Bretagne soumise à son autorité, ceux de Vannes [2], des *Corisopiti* ou de Cornouaille, d'Aleth (transféré plus tard à Saint-Malo), des *Ossismii* dont le territoire fut nommé peu après Saint-Pôl de Léon).

---

1. D. Morice. *Hist. de Bret.*, *pr.*, t. I, col. 264, 265, 266, 269, 270, 273. *Principe Veneticæ civitatis.* — *Comite Venet. civit.* — *tenentè, possidente, gubernante Britanniam.* — *Magistro in Britanniâ.* — *Misso imper. Ludovici.* — *Duce in Britanniâ.* — *Principe totius Britanniæ.*

2. D. Mor. *pr.*, I, 284 et 240. *Episc. Venetensis*, *Corisopetensis*, *Dialetensis* vel *Aletensis*, *Ocismorensis* vel *Oximensis*.

il créa, aux dépens des diocèses plus anciens, dans des lieux déjà illustrés par des couvents, qu'avaient fondés les émigrés insulaires, trois nouveaux évêchés, ceux de Tréguier (ou de Saint Tugdual), de Saint-Brieuc et de Dol (ou de Saint-Samson). Pour constituer une province ecclésiastique indépendante, en rapport avec le royaume que Nomenoë voulait créer, ou qu'il prétendait renouveler, il lui fallait un métropolitain breton à opposer au métropolitain de Tours. Le séjour à Dol, plusieurs siècles auparavant, d'un évêque ou archevêque, émigré de la Grande-Bretagne, nommé Samson, devint une cause suffisante pour invoquer la tradition, fort incertaine, d'un diocèse préexistant, et pour donner, comme métropole à la nouvelle province ecclésiastique, le plus exigu de tous les territoires diocésains.

Les deux autres diocèses de la Bretagne, Rennes et Nantes, ne furent point compris d'abord dans cette scission. Nomenoë parvint bien à expulser de son siége et à remplacer momentanément l'évêque de Nantes, Actardus, qui avait refusé d'assister au couronnement du prince breton par le nouvel archevêque de Dol. Mais le diocèse de Nantes, aussi bien que celui de Rennes, restèrent Francs et soumis à l'autorité des descendants de Charlemagne ou de leurs représentants, en même temps qu'à la suprématie de l'ancienne métropole ecclésiastique. Une lettre adressée en 866, par le pape Nicolas I[er] à Festinien[1], évêque de Dol, pour le déterminer, ainsi que les évêques que celui-ci regardait comme ses suffragants, à reconnaître l'autorité de l'archevêque de Tours, rend le fait évident...: « *Quin vos, qui tantum septem episc. habetis, quæ causa ecclesiasticæ traditionis vos sinat habere metropolim ignoramus*.... » La même année, l'évêque de Rennes, Électramn, est ordonné par l'archevêque de Tours, assisté des évêques de Nantes et du Mans.

Si, plus tard, en quelques occasions, les évêques de Rennes et de Nantes adjoignent leur signature à celles de l'archevêque de Dol et de ses suffragants, tantôt ils ne le font que lorsqu'il s'agit de donations relatives à des établissements religieux de leurs diocèses, tantôt ils ont soin de constater qu'ils ne cèdent qu'à la violence, comme en 990, dans l'acte d'une donation faite par Conan, comte de Rennes, à l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Ils y figurent les derniers, et après la signature on lit : *Jussu Conani eorum Domini*[2]. En 1032, dans la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Georges, de Rennes, et dans quelques autres titres plus récents, les neuf évêques de la Bretagne signent bien tous comme titulaires[3]; mais alors la Bretagne entière ne formait plus qu'un seul duché reconnu par les rois de France, et la cour de Rome se taisait devant les nécessités politiques. Jamais[4] elle

1. Mart., *Thes. nov. anecd.*, III, p. 868; D. Morice, *Hist. de Bret.*, pr. I, col. 320.

2. D. Morice, *Hist. de Bret.*, pr. I, col. 351.

3. *Id. ibid*, pr. I, col. 369.

4. Les pièces de ce mémorable procès ont été publiées plusieurs fois, et particulièrement par D. Martenne, dans le *Thes. nov. anecd.*, t. III, col. 849 à 988, et par D. Morice, dans le t. I[er] des *preuves* de l'*Histoire de Bretagne*.

n'accepta, d'une manière formelle, cette violation des lois ecclésiastiques; elle invoqua tous les moyens possibles, alternativement de conciliation et de rigueur; et ce ne fut enfin qu'en 1199, que le pape Innocent III, n'ayant plus alors à lutter contre l'intervention puissante des ducs de Bretagne, mit fin à cette usurpation de près de quatre cents ans. L'évêché de Dol continua à subsister comme diocèse; le titulaire conserva même certains priviléges, tels que celui de porter le *pallium*, mais il rentra, de fait et de droit, ainsi que les autres évêchés bretons, sous l'ancienne suprématie de l'archevêque de Tours.

Sous l'influence des vicissitudes diverses auxquelles fut soumise la péninsule, de son isolement du reste de la chrétienté, d'abord, puis de l'invasion des Bretons insulaires, résultèrent quelques différences dans le caractère général des subdivisions ecclésiastiques. Toutefois, ces différences qui ont précédé l'organisation en archidiaconés et doyennés, et qu'on pourrait plus particulièrement constater pendant le VIIIe et le IXe siècle, sont peut-être plus apparentes encore que réelles. Les actes originaux de cette époque, conservés surtout dans les cartulaires des abbayes de Redon et de Landevenech présentent très-habituellement trois dénominations topographiques: celles de *Plebs*, de *Condita* et de *Tref*, *Trev*, *Treb* (Triou), dont l'emploi semble plus fréquent dans cette partie de la 3e Lyonnaise, si ce n'est le terme de *Condita*, également usité dans les autres diocèses de la même Province ecclésiastique.

De ces trois désignations, celle de *Trev* paraît bien avoir été importée avec les colonies des insulaires bretons; elle est toute politique. Il ne me semble pas qu'il en soit de même des deux autres que je crois très-intimement liées entre elles. La *Plebs* remonte plutôt aux premiers temps de l'introduction du christianisme, elle est beaucoup plus générale qu'on ne l'a dit; la *Condita* serait, selon moi, une division contemporaine dont les relations avec la *Plebs* n'ont pas encore été remarquées. Le sens du mot *Plebs* ne peut laisser la moindre incertitude; il est employé, ainsi que ses dérivés *Plebecula*, *Plebatus*, *Plebania*, *Plebegium*, *Plebeium*, etc., dans plusieurs conciles généraux, étrangers à l'organisation ecclésiastique de la Bretagne, dans des textes très-nombreux relatifs, non-seulement à la Gaule, mais à l'Italie, à l'Afrique, etc., où il a toujours le même sens, celui d'église ou de paroisse baptismale, d'église mère[1], d'où relevaient, autour de laquelle se groupaient un certain nombre d'autres églises moins importantes ou d'origine plus nouvelle, ainsi que des *Villæ* et autres foyers d'habitations rurales. La *Plebs* était donc une division essentiellement ecclésiastique, la première probablement, et la plus ancienne de toutes, celle qui a précédé et fait naître l'archiprêtré et le doyenné rural, dont elle fut, à peu près, l'équivalent pendant les premiers siècles de l'Église. Contemporaine des *Chorepiscopi* ou évêques régionnaires, qui paraissent aussi avoir persisté en Bretagne plus tard que dans d'autres provinces ecclésiastiques, supprimée en même

1. *Ecclesiæ baptismales quas plebes appellant.* Syn. pontig., c. II; et plusieurs siècles plus tard: *Singulæ plebes archipresbyteratum habeant* (Decret. Gratian., 51).

temps qu'eux, elle était dans la topographie de l'Église ce que le *Vicus* était dans l'administration politique, et souvent se confondait avec lui.

L'origine ecclésiastique de la *Condita* est, au contraire, restée jusqu'ici méconnue. Cette désignation territoriale, fréquente dans le diocèse de Tours, où les chartes en ont indiqué au moins cinq ou six; plus habituelle dans le diocèse du Mans où on la retrouve signalée en plus grand nombre, par des textes antérieurs à ceux qui la font connaître en Bretagne[1]; très-usitée aussi dans le diocèse d'Angers dès le VIIe siècle, ainsi que le prouvent les *Formulæ andegavenses*[2], n'a été considérée jusqu'ici que comme une des divisions civiles et politiques, analogues aux expressions de *finis* ou de *terminus*. Suivant l'opinion la plus générale, elle n'aurait même exprimé que l'idée de canton ou de contrée[3], sans relations avec la topographie ecclésiastique. Cette liaison cependant me paraît si réelle que je m'étonne qu'elle n'ait pas été depuis longtemps remarquée. On en trouve la preuve dans plusieurs chartes, la plupart rédigées de 821 à 871, qui font partie du précieux cartulaire de l'abbaye de Redon, et qui ont été publiées en partie depuis plus d'un siècle par D. Morice[4].

Le plus habituellement, les *Plèbes* de divers diocèses de la basse Bretagne, indiquées en grand nombre dans ce recueil et dans d'autres cartulaires de la même province, ne présentent d'autres désignations accessoires à leur propre nom, que celui de la Treve ou Tribu, dont relevaient les lieux (champ, *villa*, métairie) objet de l'acte, et le plus souvent celui du grand *pagus*, dont dépendaient les *Plèbes*. Plusieurs tribus constituaient le plus souvent une seule *Plebs*. C'est ainsi que figurent des *Plèbes*, soit sous leur forme bretonne, telles que les *Pl. Arcol*, *Telchruch*, *Brilhiac*, *Catoc*, *Huiernim*, *Maelcat*, *Caroth*, etc., soit sous la forme gallo-romaine, telles que les *Plebes Avizaca*, *Seminiaca*, *Claviciaca*, *Cambiciaca*, *Giliaca*, et beaucoup d'autres. Quelques-unes des *Plèbes* bretonnes paraissent remonter au moins jusqu'au VIe siècle ; la plupart sont mentionnées dans des chartes du IXe, et l'on en retrouve encore des traces dans les XIIe et XIIIe siècles. Plus tard on ne les reconnaît que dans la forme ancienne des noms de lieux.

Il en est de même, en général, des *Conditæ*, qui sont beaucoup

---

1. *Acta cenoman. Episc.*, ap. Mabill. *Vet. anal.*, éd. in-f°, p. 237, et Baluze, *Miscell.*, t. I.

2. Mabill. *Vet. anal.*, *id.*, p. 388; et de Rozières : t. II, de l'*Essai sur l'histoire du droit franc*, par M. Giraud, p. 433, 1846.

3. C'est le dernier sens que lui a assigné M. Guérard dans son *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule sous les rois francs* (p. 49), ouvrage capital qui doit servir de base à l'étude de toutes les questions de topographie historique du moyen âge.

4. *Mém. pour servir de preuves à l'hist. de Bretagne* (1742), t. I, *pr.* col. 263, 264, 266, 267, etc.). Plusieurs de ces chartes ont été publiées de nouveau, plus complètes et plus exactes, par M. de Courson : *Hist. des peuples bretons*, 1846, t. I, p. 400, 404, 406, 413, 414. Le cartulaire de Redon, presque entièrement inédit, en renferme un très-grand nombre d'autres non moins importantes, antérieures au XIe siècle. La publication en est fort désirable.

plus rares. Dans les diocèses de Bretagne, comme dans ceux de Tours, du Mans et d'Angers, elles n'offrent aussi, outre l'objet de la donation ou de la vente, ou la mention du fait, qu'une seule indication de localité, jointe à celle du *Pagus*:

....in pago Redonicæ, in Conditâ Turricense (D. Mor. *pr.* I, 273).
In pago Namnetico, in Conditâ Coiron (id. 274).
In Poutrecoët, in Conditâ Algam (id. 269).
In Conditâ Savannaco (id. 274).

Plusieurs *Trèves* ou tribus, églises succursales inférieures, étaient comprises sous la juridiction d'une seule *Plebs*, comme plus tard les cures communales sous l'autorité du curé du canton. Je ne connais pas une seule mention de *Plebs* dans le territoire d'une *Condita* d'un nom différent. C'est déjà un argument en faveur de l'analogie de ces deux divisions topographiques. Mais cette analogie est rendue plus évidente par l'emploi équivalent des deux termes de *Plebs* et de *Condita*. J'en citerai trois exemples empruntés au cartulaire de Redon; les trois communes mentionnées, Carentoër, Rufiac et Molac, sont situées, comme cette abbaye, dans la partie orientale du diocèse de Vannes.

Carantoër [1]. *In pago Venediæ*.	*In loco nobili nuncupante vico Carentoer* (D. Mor., *pr.* I, 295). *In* PLEBE *Carantoerense*, seu *plebe Carantoer* (D. Mor., I, 263, 265, 301, 309). *In* CONDITA PLEBE *Carentoerense*, seu *Carantoer* (D. Mor., I, 363; de Courson, I, 400, 406).
Rufiac. *In pago Venediæ*,	*In loco vico Rufiaco* (D. Mor., *pr.* I, 263). *In loco non ignobili, nuncupante* Ecclesiâ *Rufiaco* (de Courson, I, 414). *In* PLEBE *Rufiac*, vel *Rufiaco* (de Courson, I, 414). *In* CONDITA *Rufiaco* (D. Mor., *pr.* I, 264, 265; de Courson, I, 414). *In* CONDITA *Rufiaco, in loco nuncupante Trebet-wal* (D. Mor., *pr.* I, 265). *In* CONDITA PLEBE *Rufiaco, in loco nuncupante Lerniaco* (D. Mor., *pr.* I, 264; de Courson, I, 414.
Molac. *... pago Venediæ*.	*In* PLEBE *Mullaco* (D. Mor., *pr.* I, 264, 273, 274. *In* CONDITA *Mullaco* (D. Mor., *pr.* I, 264). *In* CONDITA PLEBE *Mollaco* (D. Mor., *pr.* I, 266).

...u rapprochement de ces textes, n'est-on pas en droit de conclure ... la *Plebs* et la *Condita* étaient deux termes à peu près équivalents, ...ils représentaient une subdivision topographique des diocèses, et ..., cependant, la *Condita-Plebs* était d'un ordre supérieur à la ...iple *Plebs*, comme celle-ci à la paroisse ordinaire non-baptismale,

[1] Lieu des plus importants de ce diocèse dès le IXe siècle.

qui reçut plus habituellement le nom de *Trève*. Peut-être l'existence d'une église plus considérable, d'une église de pierre, susceptible de recevoir, aux jours de fêtes solennelles, un plus grand nombre de fidèles, n'est-elle pas non plus étrangère à la suprématie et au nom de la *Plebs-Condita*. L'accroissement successif des autres paroisses diminua peu à peu la prépondérance exclusive de celle-ci. Ces deux noms firent place peu à peu à ceux de paroisses et de rectorats, et le nom de *plebs* lui-même ne désigna plus aussi exclusivement les paroisses à églises baptismales.

La question des *Conditæ* est restée tellement obscure et incertaine, qu'on ne saurait trop chercher à l'éclaircir. Celles du diocèse du Mans ont été récemment l'objet d'une interprétation fort hypothétique[1].

Dans le Maine, comme en Bretagne, il est facile de constater que la dénomination de *Condita* s'applique aux paroisses les plus importantes dès les premiers temps de l'introduction du christianisme dans ces contrées, qu'elle est souvent synonyme de *parochia*, et que, les doyennés, ou archiprêtrés, ont fréquemment succédé aux *Conditæ* primitives.

L'importance territoriale de la *Plebs* et de la *Condita* était telle, en Bretagne, pendant les VIIIe, IXe et Xe siècles, que de petits chefs politiques désignés sous le nom de Machtiern (*Principes, plebis Tyranni*), étaient préposés à leur gouvernement, peut-être à leur défense. Leur rôle paraît avoir été double. De même que les principaux chefs des colonies d'insulaires s'étaient peu à peu partagé le territoire des anciens grands *pagi* gallo-romains, et y avaient formé autant de comtés indépendants, de même les Machtiern, ou chefs militaires des principales paroisses, ou des principaux groupes de paroisses, y avaient établi leur domination subalterne, soumise à l'autorité supérieure des comtes, sorte de vassalité qui rappellerait assez les *Bénéfices* des peuples Francs, sauf la physionomie étrangère des noms. Mais, à leur tour, ces chefs étaient les protecteurs de leurs compatriotes, dans la possession du territoire, contre les anciens habitants gallo-romains, et surtout contre l'extension de la domination carlovingienne, et contre les invasions des Normands. Plus d'une fois, sans doute, les fonctions du guerrier et du prêtre chrétien durent être cumulées sur la même tête, comme celle de l'évêque et du comte, et, sous ce double aspect, leur rôle ne me paraît pas étranger, quoique à une époque de plusieurs siècles plus moderne, à celui du *Defensor* des anciennes cités épiscopales.

A cette première période de la topographie de l'Église bretonne, caractérisée par les évêques régionnaires ou chorévêques, qui aidaient les évêques à siége permanent, dans l'administration et la surveillance des

1. M. l'abbé Voisin, dans son ouvrage intitulé : *les Cénomans anciens et modernes*, 1852, t. I, a cherché à démontrer que douze *Conditæ* de ce diocèse, représentent, avec un nombre égal de deux *vici* dans chacune d'elles, les douze régions ou quartiers de la ville de Rome, et qu'ils remontent à une origine non moins ancienne, c'est-à-dire à Auguste. La connaissance exacte que l'auteur a de l'histoire et de la topographie ancienne de ce pays, ne me paraît pas cependant suffire pour justifier cette théorie.

grandes régions naturelles couvertes en partie de forêts, d'un parcours alors si difficile, période caractérisée aussi par les grandes paroisses baptismales, les *Plebes* et surtout les *Conditæ-Plebes*, avec juridiction plus ou moins étendue, succéda, vers le xe siècle, l'organisation plus généralement répandue dans le reste de la Gaule, la division en archidiaconés, archiprêtrés et doyennés. Cette seconde période est la seule à fixer dans les tableaux qui vont suivre, en y constatant toutefois plusieurs subdivisions peu connues en d'autres provinces, telles que les *Climats* du diocèse de Nantes, les *Territoires* du diocèse de Vannes, les *Diaconats*, les *Vicairies foraines et perpétuelles*, les *Gouvernements*, plus spécialement caractéristiques de l'Église bretonne, quoique non entièrement étrangères à d'autres diocèses de la Gaule.

IV. DIOCÈSE DE RENNES[1].

CIVITAS REDONUM.

(v[e] siècle.)

2 ARCHIDIACONÉS; 7 DOYENNÉS[2].

I. ARCHIDIACONATUS REDONENSIS, Archidiaconé de Rennes, ou grand archidiaconé	Centre du diocèse.	Pays Rennois (*Territ. Redonense*, *pagus Redonicus*).	Chef-lieu du département d'Ille-et-Vilaine.

1. Les pouillés des diocèses de Bretagne (mss. ou imprimés) que j'ai pu consulter, ne remontent pas, pour la plupart, au delà du xvi[e] et du xvii[e] siècle, quoique plusieurs aient été évidemment rédigés d'après des documents antérieurs, dont les noms anciens ont été presque tous altérés. Le pouillé de 1648 (G. Alliot), quoique le moins incomplet pour l'ensemble des diocèses, est tellement rempli d'erreurs et d'incorrections, que je n'ai pas dû me fier à son autorité, même en la contrôlant. Aussi, est-ce à l'aide des textes originaux publiés surtout par D. Lobineau, D. Morice, et par d'autres historiens de la Bretagne, et en m'aidant de quelques documents inédits, que j'ai essayé de reconstituer les principales subdivisions ecclésiastiques de cette province.

Presque toutes les anciennes cartes générales de la Bretagne donnent l'indication et les limites des diocèses, qui n'ont pas varié durant les xvii[e] et xviii[e] siècles jusqu'en 1790; mais sur aucune d'elles ne se voient les subdivisions ecclésiastiques. Les principales de ces cartes indiquant les évêchés, et que je possède toutes, sont celles de N. Sanson (2 éd., 169.... et 1706), de Nolin (1703), de Jaillot (1706), de Defer (1711), de Robert (2 éd., 1751 et 1758), la carte dite des Ingénieurs (1775); enfin, et surtout la grande carte d'Ogée, en 4 feuilles, plus une feuille réduite (1771). Mais dans cette belle carte, pas plus que dans son *Dictionn. histor. et géograph. de la Bret.* (4 vol. in-4°, Nantes, 1778-1780), cet ingénieur ne s'est occupé de la topographie ecclésiastique. En cartes spéciales de diocèses, je ne connais que celle du *Diocèse de Rennes*, par l'abbé Godet, dédiée à l'évêque Bareau de Girac (1769-1790); celle du *Diocèse de Nantes*, par Lambilly, dont j'ai deux éditions (1695 et 1706), et celle du *Diocèse de Vannes*, par Jaillot (sans date, mais probablement du commencement du xviii[e] siècle). Toutes trois, surtout celles de Rennes et de Vannes, sont très-utiles, quoique encore incomplètes; elles ne présentent qu'une partie des subdivisions ecclésiastiques.

2. Quoique conforme aux pouillés du xvii[e] siècle (Bibl. nat. f. St. G. Fr., mss. 879, p. 560, etc.), et à la carte de l'abbé Godet (xviii[e] siècle), cette subdivision du diocèse de Rennes est beaucoup plus ancienne et remonte au moins au xii[e] siècle. L'archidiaconé de Rennes est même indiqué plusieurs fois dans des chartes du xi[e] siècle (*a.* 1037,

II. ARCHIDIACONATUS DESERTI. Archidiaconé du Désert. 1. DECANATUS REDONENSIS. Doyenné de l'église cathédrale de Rennes.	Centre du diocèse.	Pays Rennois.	Chef-lieu du dép. d'Ille-et-Vilaine.

1057, etc.; (D. Mor., *pr.* I, 374, 395, 477, etc.). En 1155, figurent comme témoins d'un acte, avec leur évêque, les deux archidiacres Radulfus et Eudo (D. Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, 305); deux archidiacres de Rennes sont aussi mentionnés en 1168 (D. Mor., *pr.* I, 659). En 1157, figure le doyen de Vitré (D. Mor., *pr.* I, 631). Le doyenné de Château-Giron est mentionné en 1168 (D. Mor., *pr.* I, 659), celui d'Aubigné en 1185 (*Thes. nov. anecd.*, III, 916). En 1206, les doyens d'Aubigné (de *Albineio*), de la Guerche (de *Guerchiâ*), et de Vitré (de *Vitreyo*), figurent dans un acte de fondation, avec l'archidiacre de Rennes (D. Mor., *pr.* I, 806). Le doyenné de Fougères, dont l'importance était très-grande, apparaît dès le XI[e] siècle, et celui de Messac (*Metiacus*), annexe de Bain, lui est même antérieur.

Les limites de la juridiction respective des deux archidiacres sur les doyennés, ne ressortent clairement ni des pouillés ni des diplômes. Le grand archidiacre avait, suivant l'usage, le droit de visite le plus étendu, mais tous deux semblent se partager le territoire environnant la ville de Rennes. Il ne faut pas confondre l'archidiaconé du Désert (*Archid. de Deserto*), dont la circonscription autour de Rennes est fixée par le pouillé mss. 9364.3, et par la carte de l'abbé Godet, avec le *pays du Désert*, situé à l'extrémité nord-est du diocèse, et qui dépendait du doyenné de Fougères. Ce petit pays s'étendait aussi sur les deux diocèses voisins, ceux du Mans et d'Avranches. Il formait une de ces anciennes *Marches* si fréquentes entre les cités gallo-romaines, et que les diocèses se partagèrent peu à peu pendant le moyen âge. Ses deux villes les plus importantes étaient la Bazouge et Louvigné. Toutefois, cette conformité de nom entre deux parties complétement différentes du même diocèse, une région naturelle et un archidiaconé, n'est pas ordinaire et pourrait s'expliquer ainsi. Primitivement, l'inspection ecclésiastique sur la petite contrée naturelle, désignée dès le XI[e] siècle, sous le nom de *Désert*, était sans doute confiée à un titulaire spécial, ayant le titre de doyen ou même d'archidiacre. Mais ce territoire peu fertile, comprenant à peine dix paroisses, étant insuffisant pour correspondre à la supériorité du titre; peut-être lui fut-il assigné un territoire plus étendu et plus en rapport avec sa dignité, dont il ne conserva plus que le nom, tandis que la région naturelle du *Désert*, réduite d'abord au titre de doyenné, fut plus tard confondue avec le doyenné de Fougères, dont il forma la partie septentrionale. Ce qui pourrait justifier cette supposition, c'est l'existence, en 1210, d'un *Decanus Deserti*, quoique déjà les deux archidiacres existassent dans le diocèse (D. Mor., *pr.* I, 816).

Les noms des doyennés de ce diocèse furent quelquefois remplacés dans les actes par ceux de leurs annexes (cures, collégiales, abbayes), ainsi que je l'ai déjà indiqué pour le diocèse d'Angers. C'est ainsi que

2. **Decanatus de Vitreio**, al. **de Vitriaco**. Doyenné de Vitré.	E.	Haute-Bretagne. Baronnie de Vitré. Le Vendelais (*pagus Vendellensis*) au S. O. Le pays de Fougères et le Coglais (*Coglesium*) au N. O. — Le pays du Désert et le petit Maine au N. E.	Arr. (Ille-et-Vilaine).
3. — de Filgeriis. Fougères.	E.N.E.		Arr. (Il.-et-Vil.).
4. — de Albiniaco, al. de Albigneyo. Aubigné.	N.		Con de St-Aubin d'Aubigné (Ille-et-Vilaine).
5. — de Castro Gironis. Château-Giron.	E.S.E.		Arr. de Rennes (Ille-et-Vil.).
6. — de Bain, al. de Bayno. Bain.	S.		Arr. de Redon (Ille-et-Vil.); diff. de Bains, bourg du même arr.
7. — de Guirchia, al. de Guierchia. La Guerche.	E.S.E.		Arr. de Vitré (Ille-et-Vil.).

le doyenné de Fougères est quelquefois appelé de Rillé (de *Rilleio*), du nom d'une abbaye existant dans son voisinage. Celui de Vitré est aussi appelé de Champeaux (de *Campellis* ou de *Campaniaco*), son annexe. Il en est de même de Messac (de *Metiaco*), annexe du doyenné de Bains, et de Rannée, annexe de la Guerche; leurs noms sont parfois substitués à ceux des doyennés.

Pendant le XVIIIe siècle, le diocèse de Rennes comprenait, selon D. Vaissette (*Géogr. hist.*, t. II, 498), 265 paroisses; et selon Ogée, (*Dict. hist*, IV, 16) 221 par.; 11 trèves; 3 collégiales; 5 abbayes; 15 couvents d'hommes; 17 de femmes; 52 prieurés.

V. DIOCÈSE DE NANTES.

CIVITAS NAMNETUM.

(IIIe siècle.)

2 ARCHIDIACONÉS ; 5 DOYENNÉS ; 3, PUIS 4 CLIMATS[1].

I. ARCHIDIACONATUS NAMNETENSIS, vel MAJOR ARCHIDIAC. Archidiaconé de Nantes ou grand archidiaconé.	Part. orient. et mérid. du diocèse.			Nantes, ch.-lieu du dép. de la Loire-Infére.
1. DECANATUS CHRISTIANITATIS et DECANATUS NAMNETENSIS. Doyenné de la Chrétienté et doyenné du chapitre de Nantes (réunis en 1311).	E.	Comté de Nantes.	Pays Nantais (*pagus namneticus*).	

[1] La carte de Lambilly (1695 et 1706) n'indique que les deux archidiaconés, sans mentionner les autres subdivisions. Le pouillé de 1648 a été évidemment rédigé d'après des documents antérieurs ; les noms latins d'une grande partie des paroises y ont été reproduits, quoique fort altérés en général.

L'ordre que j'ai adopté dans ce tableau est conforme à celui indiqué dans les statuts de l'évêque Jean d'Epinai, en 1494, renouvelant la juridiction des deux archidiacres sur les cinq doyennés ruraux (Travers, *Hist. civ. etc. de la ville et du comté de Nantes*, t. II, p. 225). J'ai indiqué les noms anciens d'après les chartes. La même division se retrouve dans un synode de 1498 (*id.*, II, p. 239); mais elle est beaucoup plus ancienne. L'origine des deux archidiaconés remonte incontestablement jusqu'au milieu du IXe siècle; elle fut la conséquence immédiate du partage, à cette époque, du diocèse de Nantes en deux évêchés (*Chronic. Nannetense* et *Briocense*, publiées par dom Morice. *Hist. de Bret.*, *pr.* I, 140, etc., et par dom Martenne, *Thes. nov. anecd.*, t. III, p. 834, etc.).

L'évêque Actard, qui monta sur le siége épiscopal vers 843, avait résisté aux vues ambitieuses de Nomenoë ; pendant la longue lutte de ce chef, duc, puis roi des Bretons, contre les Francs, il était resté constamment dévoué à ceux-ci. Il avait refusé de participer au sacre de Nomenoë et à la concentration de la province de Bretagne sous la nouvelle métropole ecclésiastique de Dol. Il avait continué de reconnaître la suprématie de l'archevêque de Tours, qui représentait en même temps l'autorité et le parti de la dynastie carlovingienne contre la nationalité bretonne. En 850, Nomenoë, tout-puissant, expulsa Actard de son siége et le remplaça par un évêque entièrement dévoué à ses intérêts et au parti breton, par Gisloard.

Mais la mort de Nomenoë ne laissa durer cet état de choses que peu

2. DECANATUS DE CLICIO, al. DE CLICSIO. Clisson.	Rive gauche de la Loire.	S. E.	Comté de Nantes.	Les Marches de Bretagne et du Poitou.	Pays de Tiffauges, d'Herbauges et de Mauges en partie (*pagi Theofalgicus, Herbadillicus et Medallicus*.	Clisson, arr. de Nantes (Loire-inf.).
3. — DE RADESIO, al. RADESIARUM, (postea DE MACHICOLLO). Retz (anciennement Raiz) et Machecoul, son annexe.		S. O.			Pays et duché de Retz (*pagus Ratiatensis*).	Raiz, lieu détruit (*Radesium, Radesia*). Ch.-l. du doyenné, Machecoul, arr. de Nantes (L.-inf.).

d'années. Son fils Erispoé, qui lui succéda, rappela à Nantes Actard, qui s'était réfugié auprès de Charles le Chauve et de l'archevêque de Tours. Par une sorte de transaction entre les deux évêques ou plutôt entre les deux partis, entre les deux nations, il leur partagea le diocèse de Nantes, laissant à peine la moitié orientale et méridionale au légitime évêque, et créant pour Gisloard un évêché nouveau dont le siége fut à Guerrande (*Aula Quiriaca*, *Garrandia*), ville fort ancienne, située vers l'extrémité occidentale du diocèse, dans une situation des plus avantageuses, près de la mer et très-rapprochée de la capitale du diocèse de Vannes, l'un de ceux où l'influence de la nationalité bretonne luttait habituellement avec le plus d'énergie contre la royauté carlovingienne.

Ce nouveau diocèse participa à toutes les prérogatives épiscopales, il eut son official, son promoteur, son archidiacre. Il comprit la presque totalité du comté Nantais situé au nord de la Loire et constamment désigné depuis sous le nom de *Media*, *regio Media*, par altération *la Mée*. Il était compris entre la Loire au sud, l'Erdre et le diocèse d'Angers à l'est; limité à l'ouest par la mer et par la Vilaine qui le séparait du diocèse de Vannes, il s'étendait vers le nord jusqu'au diocèse de Rennes. On le désigna aussi sous le nom d'*Evêché de Nantes deçà la Loire*, tandis qu'on appela le reste du diocèse *Evêché de Nantes delà la Loire*, quoiqu'il en conservât une petite portion au nord du fleuve. Cette désignation a persisté, longtemps après que le diocèse de Guerrande n'existait plus, et on la retrouve encore durant le XV[e] siècle (D. Morice, *Hist. de Bret.*, III, *pr.* 402, 407, 461; Travers, *Hist.*. II, p. 160).

Ce territoire de *la Mée*, même après la reconstitution de l'ancien diocèse, forma l'archidiaconé du même nom, comprenant dans sa dépendance, outre Guerrande, les doyennés de la Roche-Bernard et de Châteaubriant. Le diocèse d'*Au delà la Loire* renfermait, outre la ville de Nantes, le plus ancien doyenné ou doyenné de la Chrétienté, ainsi

II. ARCHIDIACONATUS DE MEDIA, al. DE MEDIA NAMNETENSI. Archidiaconé de la Mée.	Rive droite de la Loire.	Partie nord du diocèse.	Comté de Nantes. Pays Nantais (*pagus Namneticus*).	Pays de la Mée, comté de la Mée, (*Media Namnetensis. Regio Media*).	Le chef-lieu de l'archid. était Guerande, arr. de Savenay (Loire-Inférieure).
4. DECANATUS DE CASTRO BRIENTII. Doyenné de Châteaubriant.		N.E.			Arr. (L.-inf.).
5. — DE ROCHA BERNARDI et DE NIVILLIACO. La Roche-Bernard et Nivillac son annexe.		N.O.		Duché de Coislin.	La Roche-Bernard, arr. de Vannes (Morbihan.) Nivillac, con de La Roche-Bernard.

Autre subdivision topographique du diocèse de Nantes en Climats.

Cette division, propre au diocèse de Nantes, paraît remonter, au moins, au commencement du xve siècle. Elle représente parfaitement :

A. La portion du diocèse située sur la rive gauche de la Loire et qui dépendait primitivement du diocèse de Poitiers ;

B. Le petit territoire Nantois qui demeura constamment le noyau de l'évêché ;

C. La région de la Mée qui forma pendant le IXe siècle un évêché séparé.

Elle était indépendante des deux archidiaconés qui conservaient leur

---

que les doyennés de Retz et de Clisson, qui correspondaient à peu près aux *pagi Ratiatensis, Herbadillicus* et *Theofalgicus*, dépendant de l'ancienne cité des *Pictavi*, ajoutés par la conquête au territoire du comté Nantais et par suite enlevés à l'évêché de Poitiers, pour être réunis au diocèse de Nantes.

La limite de la cité des *Namnetes*, qui était devenue celle du diocèse, avait été primitivement la Loire ; mais depuis le IXe siècle les petits pays de la rive gauche, longtemps disputés entre les chefs des populations voisines et qui avaient d'abord constitué les *Marches* bretonnes et poitevines, n'ont plus cessé jusqu'en 1789 d'être exclusivement Nantaises.

A l'époque de la division du diocèse, ce territoire commençait à être dévasté, et il fut bientôt en grande partie occupé par les Normands. Aussi, la portion attribuée à Actard lui fut-elle peu profitable, malgré la

ancienne juridiction ; mais elle était à peu près conforme à la division antérieure en doyennés, car il est fait mention du doyenné de chaque Climat. On compta d'abord trois, puis quatre de ces Climats, ou régions :

A. CLIMAT D'OUTRE-LOIRE partagé plus tard en { CLIMAT DE RETZ et CLIMAT DE CLISSON.

B. CLIMAT DE DEÇA LA LOIRE partagé en ...... { CLIMAT NANTAIS et DE CHRÉTIENTÉ.

C. CLIMAT DE GUÉRANDE.......................... { correspondant en partie à l'ancien archidiaconé de la Mée.

(1) Dans les registres du chapitre de Nantes cités par Travers (*Hist.*

---

longue durée de son administration qui se prolongea jusqu'en 899. A sa mort, l'évêché de Guerrande, quelquefois désigné sous le nom de *dimissa diœcesis*, fut détruit; de son existence passagère, il ne resta de traces que dans les limites de l'archidiaconé de *la Mée*, qui furent presque identiquement les mêmes et dans quelques priviléges accordés aux titulaires.

Ce territoire de la Mée (*Media*) figure très-fréquemment dans les chartes et les chroniques, comme *pagus*, comté, ou archidiaconé.

A. 1055. *Mediæ consulatum Hoello obtinente*.... (*Vet. Gall. christ.*, II). *Reddidit regi urbem Nanneticam cum toto comitatu Mediæ valente, ut fertur, LX millia solidor, andeg. monetæ* (Roberti de monte *chronic*. a. 1158, d. Morice, *Hist. pr.* I, col. 180). Ces deux passages indiquent que le nom de la Mée désignait aussi le comté de Nantes.

Exhæredati de Mediâ et Andegavensi pago (*id. a.* 1173. D. Morice, id. col. 138).

A. 1166, *ministris suis et omnibus hominibus ac fidelibus suis totius Mediæ*.... (D. Morice, *Hist. pr.* I, col. 657. — Fin du XIIe siècle : *Senescallus Mediæ*, id. col. 786).

A. 1250-1255. *Archid. Mediæ Nannetensis* (D. Morice, *Hist. pr.* I, 244).

A. 1375. *Decanus et archidiac. Mediæ ecclesiæ Nannetensis* (D. Morice, *Hist. pr.* I, 46).

A. 1387. *Archid. Mediæ* (*Nov. Thes. anecd.* IV, 978).

A. 1399. *Archid. Mediæ* (D. Morice, *Hist. pr.* II, 704).

— Des titres nombreux publiés par D. Morice (*Hist. pr.* I, col. 117, 419, 422, 425, 459, 470, 1200, etc.), font mention des deux archidiaconés depuis le XIe siècle.

Les doyennés y sont indiqués :

A. 1304-1337. Statuts de l'év. Daniel, § III, *De Archidiaconis et Decanis* (D. Morice, *Hist. pr.* I, col. 1383).

A. 1385. *Omnibus et singulis decanis et ecclesiarum rectoribus* (Statuts de Jean, évêque de Nantes, D. Morice, *Hist. pr.* II, col. 495).

A. 1389. *Si quis archidiaconus, vel decanus ruralis, inferior noster,*

de Nantes, II, p. 466), on voit, à la mort de l'évêque Hamon, en janvier 1532 (1533), trois promoteurs désignés par le chapitre pour l'administration des Climats de NANTES, d'OUTRE-LOIRE et de la CHRÉTIENTÉ (id., t. II, p. 291).

Au commencement du XVIIe siècle, outre le CLIMAT D'OUTRE-LOIRE, les CLIMATS DE NANTES et de la CHRÉTIENTÉ sont pareillement distincts, le premier avec le doyenné de Nivillac ou de la Roche-Bernard, le deuxième avec le doyenné, ou *Ministerium*, de Châteaubriant. (Pouillé, mss., Bibl. nat., 9364. 3.) L'abbé Travers (*Hist. de Nantes*, II, 292) considère comme une erreur cette séparation des deux Climats qui n'en forment qu'un, dit-il, dans les plus anciens titres. Il n'admet pas davantage l'identité du doyenné de Châteaubriant avec le Climat de la Chrétienté. Une telle erreur est peu vraisemblable de la part d'une autorité aussi officielle que l'était celle du Chapitre. Ne doit-on pas plutôt attribuer cette différence à la différence d'épo-

---

habet plures sedes protribunales infrà metas suæ jurisdictionis (*Statut. syn. nannet.* a. 1389, § 16. D. Morice, *Hist. pr.* II, 566). — id. 567-571.

Après les doyennés de Nantes, ceux de Retz et de Clisson sont ceux qu'on rencontre le plus souvent.

A. 1148-1160. *Archidiaconatus et Decanatus Radesii* (D. Morice, *Hist. pr.* I, col. 637).

A. 1478. *Decanatus de Clicio* (*id. Hist. pr.* III, col. 319).

A. 1462. *Decanatus Castri-Brientii* (*id. Hist. pr.* III, col. 26).

Le doyenné de la Roche-Bernard s'était appelé antérieurement doyenné de *Nivilliac*.

Au commencement du XVIIe siècle (Travers, *Hist.* II, p. 111), les cures annexées aux doyennés qui en ont parfois pris le nom, étaient les suivantes, sous l'autorité supérieure des archidiacres.

Archid. de Nantes :	Doyenné de Nantes, annexé au doyenné du chapitre cathédral.
	Doyenné de Clisson; annexe : Saint-Sébastien d'Aigne.
Archid. de la Mée :	Doyenné de Rais; annexe : Sainte-Croix de Machecoul.
	Doyenné de Châteaubriant; annexe : Saint-Sauveur de Beré.
	Doyenné de la Roche-Bernard; annexe : Nivillac.

Les officiaux des deux archidiaconés existaient encore à la fin du XVIe siècle. En 1578, l'official de l'archid. de Nantes était fixé dans cette ville, et celui de l'archid. de la Mée, à Saint-Similien, ou à Saint-Nicolas dans le doyenné de la Roche-Bernard; plus anciennement il avait été fixé à Guerrande (Travers, *Hist.* II, p. 476).

Dans les visites des deux archidiacres de 1423 à 1456, les produits des cures vacantes étaient partagés, pour les deux tiers, aux archidiacres; pour l'autre tiers au doyen du Climat (Travers, *Hist.*, II, 476).

ques ou bien à un défaut d'identité complète entre les doyennés et les Climats. Avant l'année 1311, les doyennés de Nantes et de la Chrétienté étaient distincts, peut-être auront-ils été de nouveau séparés plus tard. En effet, le pouillé de 1648 confirme l'autorité du Chapitre et constate ainsi la division du diocèse au milieu du XVIIe siècle.

Climat Nantais..................	Ville et faubourgs. Doyenné de la Roche-Bernard.
Climat de Chrétienté.........	Doyenné de Châteaubriant.
Climat d'Outre-Loire..........	Climat (ou doyenné) de Clisson. Climat (ou doyenné) de Retz.

Dom Toussaint de Saint-Luc (*Mém. sur l'état du clergé de la Bretagne*, 1691, I, p. 149) admet ces quatre Climats ou doyennés : le Nantois, la Chrétienté, autrement nommé de Chateaubriant, le climat de Clisson dit d'Outre-Loire, et celui de Retz.

En 1494, les statuts de l'évêque Jean d'Épinai fixèrent la juridiction des deux archidiacres et des cinq doyennés ruraux (Travers, *Hist.* II, 225).

Le concile de Tours de 1583 diminua beaucoup les droits des archidiacres.

Le titre d'*archiprêtre*, qui paraît n'avoir existé que passagèrement dans le diocèse, y figure néanmoins avant le XIIIe siècle comme équivalent de celui de doyen ; les archiprêtres ou les doyens étaient chargés de l'inspection territoriale des *Climats*. C'est ainsi qu'en 1172, dans une transaction réglée par l'évêque sur un différend entre les moines de Redon et ceux de Quimper pour la propriété de Bellisle, on voit figurer parmi les témoins outre les deux *archidiaconi*, trois *archipresbyteri* (D. Morice, *Hist. pr.*, I, col. 667). Le doyen de la Chrétienté, dont la fonction s'est réunie, en 1311, à celle de doyen de Nantes, avait en même temps le titre d'archiprêtre.

— Au commencement du XVIIe siècle, le diocèse de Nantes contenait 255 paroisses. Le pouillé de 1648 indique 310 cures ; 149 prieurés ; 460 chapelles ; 10 abbayes ; 5 chapitres ; 18 maladeries.

D. Beaunier (*État des Bénéfices*, t. II, p. 637) indique 212 paroisses; suivant D. Vaissette (*Géogr. hist.*, t. II, p. 755) il y en avait 217 ; vers 1747, Travers (*Hist. de Nantes*) en désigne 262, non compris les paroisses de la ville.

En 1779, selon le *Dictionn. hist. de Bretagne*, par Ogée (t. III, p. 295), le diocèse de Nantes renfermait 256 paroisses ; 13 trèves ou succursales ; 3 collégiales ; 4 doyennés ; 145 prieurés ; 10 abbayes et 43 communautés. Ces différences proviennent surtout de ce que dans le pouillé on n'a pas toujours compris au nombre des paroisses celles de la ville ni les succursales.

VI. DIOCÈSE DE QUIMPER, OU DE CORNOUAILLE [1].

CIVITAS CORISOPITUM (*Notit. prov.*).
EPISCOPATUS CORNUBIENSIS, vel CORNUGALLIÆ.

(Fin du v[e] siècle.)

2 ARCHIDIACONÉS; 7 DOYENNÉS, OU DIACONATUS.

1. ARCHIDIACONATUS CORISOPITENSIS, vel CORNUBIENSIS. Archid. de Cornouaille.	Partie occid. du diocèse.	Basse-Bretagne. Basse-Cornouaille ou C. proprement dite (*Cornubiæ* vel *Cornugalliæ pagus et comitatus*); partie S. O. du littoral.	Quimper, chef-lieu du dépar. du Finistère.
1. DECANATUS MAJOR CAPITULI KEMPER, unà cum DOULASII monasterio, et PLEBE CASTELLI. Doyenné du Chapitre de la cathédrale, uni à l'abb. N. D. de Daoulas, et à la paroisse de Plougastel de Daoulas.	N.		Plougastel, c[on] de Daoulas (Finistère).
2. DIACONATUS CORNUBIENSIS Diaconat de Cornouaille.			
3. DECANATUS DE CAP-SIZUN, al. DE CAP-SITHUN. Doyenné de Cap-Sizun.	O. et S.O.	(*Pagus Cap-Sizun.*)	Bec du Raz. Canton d'Audierne (Finist.).
4. DIACONATUS DE PLEBE NOVÂ, in PORZAY. Diaconat de Ploëven, ou de Plou-Nevez en Porzay.	N.O.	Le Faou. (*Pagus Foendu*, vel *Fouenan.*)	C[on] et arr. de Châteaulin (Finistère).
5. SUBDIAC. DE QUEMENEVEN. Subdiaconat de Quemeneven.	N.		Canton de Loc-Ronan (Finistère).

1. Si le diocèse de Nantes ne correspond qu'imparfaitement à l'ancienne cité des *Namnetes*, par suite de son extension au delà de la rive gauche de la Loire, dans la seconde Aquitaine, sur le territoire des *Pictavi*, du moins cette extension et cette discordance peuvent être constatées avec certitude. Il n'en est pas de même des corrélations plus ou moins directes qui ont pu exister entre les autres cités gallo-romaines de la péninsule armoricaine et les diocèses qui leur ont succédé.

La première de ces cités mentionnée dans la *Notitia provinciarum*, après celle de *Namnetes*, la cité de *Coriosopiti* ou *Corisopiti*, qui y tient le sixième rang, n'est pas même, sans contestation, représentée par le diocèse de Cornouaille, qu'on s'accorde le plus généralement à placer sur son territoire. Un antiquaire breton des plus distingués, M. Bizeul, a renouvelé depuis peu d'années (*Bullet. archéol. de l'assoc. bretonne*, II, 2, p. 156 (1850) une opinion déjà ancienne qui

II. ARCHIDIACONATUS DE POU-CAHER, vel DE POHERO, al. DE POCHERO. Archid. du Poher ou Pocher (chef-lieu Carhaix). Annexe : Cleden-Pochaer ou Plouguer.	Partie N. E. du diocèse.	Basse-Bretagne. Haute-Cornouaille, entre les montagnes d'Arès au N. et les montagnes Noires au S., pays et comté de Poher (*pagus et comitatus Poucaher*).	Carhaix, arr. de Châteaulin (Finistère). Plouguer, con de Carhaix (Fin.).
6. DIACONATUS, vel ARCHID. DE PLEBE SUALSA. Diaconat ou archid. de Plou-Sulien, ou Ploeu-Sulian.	E.N.E.		Plussulien, con de Corlay (Côtes-du-Nord).
7. — DE QUINTINO. Quintin (le Vieux bourg de).	E.N.E.	Partie occ. de la seign. de Quintin.	Con de Quintin (Côtes-du-Nord).

placerait la cité des *Corisopiti* vers le nord-est, dans une partie toute opposée de la Bretagne, sur le territoire dont le chef-lieu aurait été la ville de Corseul (Corsolt), établissement romain important situé dans le diocèse de Saint-Malo. Cette opinion, fondée sur la similitude de nom, des *Corisopiti* et des *Curiosolitæ*, ne me semble pas admissible. Vivement combattue dès le siècle dernier, elle l'est encore aujourd'hui par la plupart des érudits bretons.

Quoi qu'il en soit, tout en admettant l'identité du diocèse de Cornouaille, ou de Quimper et de la cité des *Corisopiti*, situés l'un et l'autre dans la partie occidentale de la province, entre les diocèses de Vannes au sud-est, de Saint-Brieuc à l'est, de Tréguier au nord-est, et de Saint-Pôl de Léon au nord-ouest, on rencontre de nouvelles difficultés.

Quoique placée dans la *Notitia* avant la cité des *Veneti* (diocèse de Vannes), elle paraît cependant n'être devenue le siége d'un évêché que postérieurement à celle-ci, et même n'en avoir été en partie qu'un démembrement. Son territoire paraît aussi avoir fait primitivement partie de la grande cité des *Ossismi*.

L'incertitude à cet égard, comme sur l'origine de la plupart des autres diocèses de la Basse-Bretagne, tient à deux causes. D'une part, la situation et les limites des peuples de cette partie de la Gaule indiqués par les sources romaines, et qui sont, outre les *Namnetes* et les *Redones*, mieux connus, les *Veneti*, les *Ossismi* et les *Corisopiti* ne sont constatées ni par ces témoignages eux-mêmes, ni par ceux de l'Église. D'une autre part, les documents authentiques sur les premiers progrès du christianisme dans la partie occidentale de cette province, avant l'établissement des principales colonies bretonnes aux

v^e et vi^e siècles, manquent entièrement. Ce n'est qu'à partir de cette dernière époque qu'on peut emprunter quelques lumières très-vagues à des vies de saints, rédigées la plupart plusieurs siècles après les événements, quand déjà l'influence de l'invasion avait produit des effets dont les conséquences ont été durables.

En effet, quoique l'établissement des Bretons insulaires ait été beaucoup plus pacifique dans l'Armorique que celui des chefs de l'invasion des Germains dans la Gaule orientale, néanmoins, à l'imitation de Clovis, plusieurs des principaux chefs bretons parmi lesquels Conan Mériadec et son fils Grallon tiennent le premier rang, se partagèrent le territoire continental, pendant les ve et vi^e siècles.

Comme les Francs, et plus complétement encore, grâce au concours des missionnaires de la Grande-Bretagne qui les accompagnèrent, ils consolidèrent leur domination, en la combinant avec les progrès du christianisme. Ils créèrent des évêchés; et il ne peut être douteux qu'ils firent le plus souvent coïncider les limites des territoires ecclésiastiques avec celles des comtés ou autres territoires politiques résultant de leur partage de l'Armorique.

Mais ces divisions politiques elles-mêmes des Bretons des ve et vi^e siècles, jusqu'à quel point furent-elles en accord ou en discordance avec les divisions antérieures des Gallo-Romains? c'est là, je crois, qu'est en grande partie le premier nœud de la difficulté. Car, s'il y eût, comme cela me paraît très-vraisemblable, de premiers rapports entre les territoires naturels des tribus gallo-armoricaines et les divisions politiques fondées par les principaux chefs des colonies bretonnes, on arriverait, quoique plus indirectement que dans d'autres provinces de la Gaule, à retrouver ici, sous l'écorce bretonne, les traces des cités et des *pagi* d'origine gauloise. Ces traces se seraient reflétées, pour ainsi dire, de second jet sur les plus anciens évêchés bretons, en écartant, toutefois, ceux dont la création, au IXe siècle, sous le règne de Nomenoe, ne pourrait plus fournir, que des lumières plus indirectes encore pour l'étude de ces divisions topographiques de l'antiquité, perpétuées par l'Église. Telle ne me paraît pas être cependant l'opinion d'un des jeunes historiens bretons les plus savants et les plus zélés, M. de La Borderie.

Dans un très-bon mémoire sur les anciennes divisions politiques de la Bretagne avant le IXe siècle, dont les deux premiers chapitres ont été seuls publiés récemment dans le *Bulletin archéologique de l'association bretonne* (t. III, 2e et 3e livr. 1852), M. de La Borderie a indiqué, comme devant la développer plus tard, l'opinion que les divisions ecclésiastiques de la Bretagne, différentes de celles du reste de la Gaule, ne se sont point modelées sur les divisions gallo-romaines; qu'à l'imitation des provinces méridionales de la Grande-Bretagne, d'où partirent les nouvelles colonies, l'administration épiscopale y fut toute personnelle et non point topographique; que les diocèses furent entés sur les comtés bretons, c'est-à-dire les divisions ecclésiastiques sur les divisions politiques, à l'inverse de ce qui eut lieu dans presque toute la Gaule.

Il y a sans doute beaucoup de vrai dans cette appréciation, toutefois en tenant bien compte des époques. Je pense en effet que l'*Episcopus Britonum* mentionné dans quelques conciles, a dû représenter

cipal chef ecclésiastique des premières colonies d'insulaires, supérieur aux missionnaires qui dirigèrent les émigrations partielles; que plusieurs des premiers évêques bretons qui partagèrent l'administration ecclésiastique des nouvelles colonies durent être plutôt des chorévêques ou évêques régionnaires. Les évêques gallo-romains antérieurs à la conquête, ne durent laisser entamer et partager leurs territoires qu'en résistant et en pactisant, pour ainsi dire; c'est ce qui exprime les incertitudes et les prétentions de l'Église bretonne sur l'origine de plusieurs de ses diocèses avant la réorganisation du IXe siècle. Probablement aussi les premiers établissements se formèrent dans les situations les plus favorables, sans égard aux divisions territoriales préexistantes; mais à mesure que le pouvoir des chefs bretons s'étendit et se consolida, ceux-ci durent forcément imposer à leurs territoires les principales limites naturelles des rivières, des montagnes, des forêts qui ont, de tout temps, rempli un si grand rôle dans les divisions géographiques des cités et des *pagi*, aussi bien que des diocèses et de leurs subdivisions.

C'est un point de vue dont l'examen me paraît pouvoir modifier des conclusions trop absolues. M. de La Borderie l'envisagera peut-être dans la suite de son mémoire; mais il n'a pas encore abordé les divisions ecclésiastiques qu'il regarde avec raison comme des plus obscures et des plus difficiles.

Le dernier numéro de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (nov.-déc. 1852, p. 165) contient, en une page, les conclusions de la thèse soutenue par ce même savant pour le diplôme d'archiviste-paléographe. Elle est intitulée: *De la paroisse rurale en Bretagne au* IXe *siècle*. Cet intéressant sujet ne touche qu'indirectement au nôtre, et l'auteur n'a pas envisagé la question des *Conditæ* que j'ai essayé d'examiner précédemment.

Je n'ai apporté de restrictions aux conséquences de l'opinion que M. de La Borderie a simplement énoncée sur l'origine des évêchés bretons, que pour laisser à l'étude comparative des divisions politiques et ecclésiastiques de la Bretagne la chance de constater encore entre les unes et les autres quelques importantes analogies; et d'arriver par cette voie à la connaissance de la géographie gallo-romaine qui est le but principal de mes recherches. Ces réflexions s'appliquant à plusieurs des diocèses de la Basse-Bretagne, j'ai cru qu'elles ne seraient pas superflues en abordant cette partie de sa topographie ecclésiastique.

Le diocèse de Quimper conserva longtemps le nom du peuple gallo-romain, les *Corisopiti*, dont il occupait en partie le territoire, démembrement présumé des deux plus grandes cités voisines, celles des *Ossismi* et des *Veneti*. On le voit désigné sous ce nom dans un grand nombre de chartes depuis le IXe siècle jusqu'au XIVe. (D. Mor. *pr.* I. 464 (ann. 1080), 596 (ann. 1145), 664 (ann. 1209).

Il est aussi indiqué presque indifféremment, et dès le même temps, sous d'autres noms d'origine bretonne: *Ep. Cornubiensis; Ep. Cornugalliæ; Ep. Cornogallensis; Ep. S. Chorentini: Ep. Kempercorentini*. Cornouaille est le nom de cette partie sud-occidentale de la Bretagne, M. de La Borderie a très-justement démontré, malgré quelques autorités contraires, qu'il ne s'appliquait pas à toute la Bretagne occidentale, mais seulement à la portion occupée par le diocèse de

Quimper ou Kemper, ou Kimper Odet, confluent de cette rivière et du Their, était le nom breton de la ville épiscopale; Chorentin le nom du missionnaire insulaire qui introduisit le premier, au ve siècle, l'Évangile dans cette partie de l'Armorique.

Les limites du diocèse étaient, à l'ouest et au sud, l'Océan; au sud-est, la rivière d'Ellé qui le sépare du diocèse de Vannes; au nord, vers le diocèse de Léon et de Tréguier, les montagnes d'Arès; à l'est, du côté du diocèse de Saint-Brieuc, la continuation de cette chaîne et le cours de la rivière de l'Oûst.

M. de La Borderie (*Bull. arch. assoc. bret.* III p. 160) a très-bien fixé les bornes de la Cornouaille politique qui étaient les mêmes que celles du diocèse. Les limites des subdivisions ecclésiastiques me paraissent avoir été aussi naturelles que les limites générales du diocèse; elles représentent plusieurs *pagi* ou territoires fréquemment cités dans les chartes.

Les deux principales juridictions, les plus évidentes et les plus constantes, sont celles des deux archidiaconés de Cornouaille et de Pouher, correspondant à la basse et à la haute Cornouaille. Ils sont indiqués dans plusieurs chartes publiées par D. Morice, ainsi que dans le petit nombre de pouillés de la Bretagne que je connais. Celui de 1648 donne seul au grand doyen du chapitre de la cathédrale le titre d'archidiacre. Peut-être le devait-il à l'adjonction de l'abbaye de N. D. de Daoulas. En tout cas, celui-ci ne paraît pas avoir eu de ressort territorial.

Un titre de l'an 1161 (D. Morice. *Hist. de Bret. pr.* I. col. 644), relatif à un différend entre l'abbaye de Quimper et le chapitre de Nantes, indique au nombre des arbitres un *archidiaconus de Plou-Sulian*.

Parmi les autres subdivisions que j'ai essayé de restituer à l'aide d'indices trop insuffisants, fournis par les pouillés manuscrits et les chartes, il en est deux plus remarquables: le doyenné de *Cap-Sizun* et celui de *Plou-Neves*. Le doyenné de *Cap-Sizun* correspondait à un petit *pagus* du même nom (D. Mor. *pr.* I. 377 et 596). Ce petit pays paraît avoir embrassé toute la presqu'île et le cap de Raz, c'est-à-dire l'extrémité la plus occidentale de la Bretagne et de la France, entre les baies d'Audierne et de Douarnenez. L'antiquité de cette contrée est démontrée par les vestiges romains qu'on y rencontre et par les traditions bretonnes qui y placent la célèbre ville d'Is, submergée au vi^e siècle.

Un autre doyenné, celui de Plou-Nevès (de *Plebe-Novâ*), paraît avoir eu aussi une assez grande importance par sa juridiction sur les pays de Porzay et du Faou (*Pagus Fouenan*), ainsi que sur le pays d'*Argol*, dans la baie de Landevenec

Les noms des deux archidiaconés *Cornubiæ* ou *Cornugalliæ*. et *Pocheri* ou *Pouchaeri*, sont évidemment postérieurs à la colonisation bretonne. Mais les deux régions auxquelles ils s'appliquent sont trop naturelles pour n'avoir pas été antérieurement dénommées et délimitées. La Cornouaille, proprement dite, au sud et à l'ouest de la chaîne des montagnes noires; le *Poher*, (*Pouher*, *Pochaer*, *Pocher*, *Pou-Kaer*, *Pou-Ker*,) entre cette chaîne et celles d'Arès (*Mons Arais*); et à l'est vers le pays de Penthièvre, s'étendant sur les diocèses de

Tréguier et de St-Brieuc. Il est peu de contrées, après le Porhoët et le Browéroch, plus fréquemment indiquées dans l'histoire ancienne de la féodalité bretonne.

Dès le IXe siècle, on le voit figurer comme *pagus* et comté probablement démembré de l'ancien comté de Cornouaille (D. Morice, *pr.* I, p. 26, 145, 273, 332, 419, 509), puis comme vicomté au Xe siècle (D. Mor., *pr.* I, p. 347, 364, 514, 986), un peu plus tard comme archidiaconé, ann. 1289. *archidiaconus de Pocher in ecclesiâ Corisopitensi* (D. Mor., *pr.* I, p. 1093, *id.* II, p. 446 (ann. 1383).

Carhaix était la capitale du Poher, et comme cette ville était un établissement romain important auquel aboutissaient plusieurs voies antiques de la même origine, il est très-probable que le nom même de la contrée qui signifie Pays de la Cité, était emprunté à la ville principale, antique foyer de civilisation et de domination pour cette partie de la Bretagne. Une paroisse voisine de Carhaix, Cleden-Pochaer en a conservé le nom. L'évêque de Quimper y avait un official particulier qui ajoutait à ce titre celui d'official de Quintin, pour la portion de cette puissante seigneurie s'étendant sur le diocèse de Quimper. (D. Mor., *pr.* I, 1276.)

Ce diocèse comprenait, au XVIIe siècle, environ 173 paroisses (101 paroisses dans l'archid. de Cornouaille et 72 dans celui de Poher), environ 50 trèves (Alliot dit, par erreur, 319); 151 chapelles, 6 abbayes, 17 prieurés, 10 chapitres et 9 maladreries.

VII. DIOCÈSE DE VANNES.

CIVITAS VENETUM[1].

(v[e] siècle.)

1 Et peut-être 2 ARCHIDIACONÉS; 4 ARCHIPRÊTRÉS (supprimés); 7 DOYENNÉS RURAUX; 10 TERRITOIRES ET MINISTERIA.

Archidiaconés.

I. ARCHIDIACONATUS VENETIS, vel VENETENSIS, vel MAJOR ARCHID. Grand archidiaconé de Vannes.	Partie occid. N.O. et S.O. du diocèse.	Basse-Bretagne. (*Venedia*).	Bas-Vannetais (*pagus et ager Veneticus*).		Départ. du Morbihan.
II. ARCHIDIACONATUS PARROCHIÆ WAROCHI, al. DE BROWEROCH. Archidiaconé de Broweroch.	Partie E. et N.E. du diocèse.		Haut-Vannetais et	pays, comté de Broweroch, al. de Broërec (*pagus Broweroch*)?	

---

1. Le diocèse de Vannes, l'un des plus vastes de la Bretagne, était borné au S. et au S. O. par l'Océan, au S. E. par le diocèse de Nantes dont il était séparé par la Vilaine; au N. et au N. O, par le diocèse de Quimper que limitaient les deux rivières de l'Ellé et de la Laita, et vers le N. le cours supérieur du Blavet; au N. E. par le diocèse de Saint-Malo, et dans l'espace de quelques lieues par celui de Saint-Brieuc que bornait en partie le cours de l'Oûst. (*Ultus* ou *Ulda*.)

Ce diocèse représente la plus grande partie de la vaste cité armoricaine des *Veneti*, car l'on ne saurait admettre l'hypothèse de M. l'abbé Desroches qui transporte ce peuple, de la troisième Lyonnaise dans la seconde, sur la côte occidentale du diocèse d'Avranches (*Hist. du mont Saint-Michel*, 1838, t. 1. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XVII, 1850). Cette opinion contraire au témoignage des textes les plus précis et des traditions les plus constantes, contraire surtout aux rapports incontestables des provinces ecclésiastiques avec les provinces et les cités gallo-romaines, ne me semble pas, malgré le savoir dont son auteur a souvent fait preuve, devoir détruire l'autorité de tant de géographes et d'historiens.

Le diocèse de Vannes a-t-il été partagé en deux archidiaconés, de même que le grand pays Vannetais paraît l'avoir été en deux pays

Doyennés ruraux.

1. **Decanatus de Mendone.** Doyenné rural de Mendon.	O.	Haut et Bas-Vannetais (*pagi Veneticus et Broweroch*.	Entre Auray et Lorient (Morb.).
2. — **de Pont-Bela**, al. **de Pont-Belz.** Belz ?	O.		Arr. de Lorient (Morb.).
3. — **de Guémené-Theboy** (**Kemenet-Theböe**, al. **Helgoën**, al. de **Guemeneyo**). Guémené. ou doy. des Bois (carte de J.), partie méridionale de la princip.	O.N.O. N.O.		Arr. de Pontivy (Morb.).
4. — **de Guémené-Guingant** (**Kemenet-Guégant**). Guémené-Guingamp, part. sept. de la principauté.	N.		
5. — **de Porhoeto.** Doy. de Porhöet.		Petite partie mérid. de la vaste contrée du Porhoet, qui dépend surtout du diocèse de Saint-Malo.	Baud et Locminé, Con de l'arr. de Pontivy (Morb.).
6. — **de Pleaulle** (de *Plebeaula ?*) Péaule.	E.S.E.		Con de Questembert (Morb.).
7. — **de Carantoüer.** Carantoer.	E.N.E.	*Condita et vicaria Carentöerensis.*	Arr. de Vannes (Morb.).

de second ordre : le Vannetais proprement dit, et le Broweroch ? C'est ce que sembleraient devoir faire admettre les documents les plus anciens, quoique les pouillés, d'origine assez moderne, il est vrai, ainsi que les historiens de la Bretagne, ne fassent tous mention que d'un seul archidiaconé.

Le partage de ce diocèse en deux juridictions territoriales, dès le IXe siècle, est important à constater pour une province où les usages généraux de l'administration ecclésiastique se sont introduits lentement et difficilement.

Or, l'existence des deux pays me semble difficilement contestable ; et comme elle s'appuie sur les mêmes chartes, la plupart des cartulaires de Redon, qui devraient aussi faire admettre deux archidia-

8. TERRITORIUM VENETENSE. Territoire de Vannes.	Extr. S.O. du dioc.		Chef-lieu du départ. du Morb.
9. — TERRIT., SEU MINISTERIUM DE REUS (REENSE; DURETIA?). Rieux.	E.	Haut et Bas-Vannetais (*pagi Veneticus et Broweroch*).	Canton d'Allaire (Morb.).
10. — DE ALRAYO. Auray.	O.		Arr. de Lorient (Morb.).
11. — DE HENNEBONS. Hennebon.	O.N.O.		Arr. de Lorient (Morb.).
12. — DE GUÉMENÉ (KEMENET). Guémené.	O.N.O.		Arr. de Pontivy (Morb.).
13. — DE PONTIVY (DE PONTIS-VICO?). Pontivy.	N.		Arr. (Morb.).
14. — DE LOCO MONACHORUM (LOCH-MENECH). Loc-Miné.	N.	(*Mariacum* vel *Marchasium*).	Arr. de Pontivy (Morb.).
15. — MALESTRICTI. Malétroit.	N.E.		Arr. de Ploërmel
16. — DE QUESTEMBERD (KAISTEMBERT). Questembert.	E.		Arr. de Vannes (Morb.).
17. — ROTONENSE. Redon.	E.		Arr. (Ille-et-Vilaine).
18. — MINISTERIUM DE SARSAU, al. DE SARZEAU, al. DE GERSAINT. Sarzeau.	S.	Pays de Ruis, et plus tard St-Gildas (*pagus Ruyensis*, vel *Reuvisius*).	Presqu'île de Sarzeau et de Saint-Gildas, au sud de Vannes. Arr. de Vannes (Morb.).

conés ; l'existence de ceux-ci est très-probable, du moins depuis le IXe siècle jusqu'au XIe ; elle est d'ailleurs prouvée par les textes les plus positifs et je m'étonne qu'elle soit jusqu'ici restée inaperçue.

Employé seul, le terme de *Venedia*, *pagus Venedicus* ou *Veneticus*, *territorium Venetense* représente d'ordinaire l'ensemble du diocèse de Vannes (D. Mor., *pr.* I. 309, 264, etc.) ; employé comparativement avec le nom de *Broweroch*, il ne correspond plus, en général, qu'à la partie occidentale, sud et nord-occidentale. Quelquefois ces deux noms désignent indifféremment l'ensemble du territoire Vannetais ; les *conditæ* de Carentoer et de Rufiac sont indiquées tantôt dans le *pagus Venediæ*, tantôt en *Broweroch* (D. Mor. *pr.* I, 264, 265. Dans d'autres chartes, la province tout entière est indiquée : *tota provincia Venetiæ* (D. Mor. *pr.* I, 242), en opposition aux termes de *dimissa Venedia* (*id. id. pr.* I, 300) qui n'en représente plus qu'une partie, en même

temps que le diocèse passager de Guérande. Les expressions de *pagus Broweroch* ou *Broërocb*, *provincia Warrochiæ*, *provincia Weroch*, *patria Gueroci*, *Broguerel*, etc., figurent très-fréquemment dans les chartes, depuis la fin du VIIIe siècle et surtout pendant le IXe (D. Mor. *pr.* I, 274, 265, 279, 329, 330, 340, 341, 406, etc., etc. (*Annis* 831, 878, 900, 950, 1112, etc.) L'origine de cette désignation territoriale est bien connue; elle paraît remonter jusqu'à la fin du VIe siècle, alors qu'un des chefs ou comtes bretons les plus puissants, nommé Waroch ou Weroch, possédait et gouvernait une grande portion du Vannetais déjà divisé par suite de partages héréditaires entre les successeurs des premiers chefs des colonies bretonnes. Cette division de la *civitas Venetensis* en deux pays a été admise par M. Guérard, dans la liste des *pagi* qui fait partie de son *Essai*.

M. de Courson (*Hist. des instit. des Bretons*.) et M. de La Borderie (mémoire déjà cité) paraîtraient au contraire disposés à considérer les deux termes comme toujours équivalents. La division incontestable du diocèse en deux archidiaconés, au moins depuis le IXe siècle jusqu'au XIe, me semble toutefois un fort argument en faveur de sa division conforme en deux pays; on en voit l'indice dans plusieurs chartes du IXe siècle dans lesquelles l'*archidiaconus Venetis* ou *Venetensis* est distingué de l'*archidiacon. patriæ Gueroci* (D. Mor. *pr.* I, 309 et 339).

Dans une autre charte de l'an 878 (D. Mor. *pr.* I, 330) le chef politique est indiqué comme gouvernant *provinciam Warrochiæ* et l'évêque est désigné *in civitate Venediæ*.

Des titres postérieurs font une mention beaucoup plus positive de plusieurs archidiaconés: sous l'épiscopat de Judicaël (1008 - 1037) deux archidiacres signent une charte de fondation d'un prieuré (D. Mor. *pr.* I, 355, 356). Dans une donation faite à Quimperlé vers 1067 par l'évêque Maingui, on lit: *Meorum archidiaconorum consilio* (D. Mor. *pr.* I, 430).

L'importance et l'antiquité de l'abbaye de Redon située dans une partie du Vannetais qui paraît correspondre au Broweroch ne fut sans doute pas étrangère à la création d'un archidiaconé dans cette portion du diocèse. On trouve en effet pendant les XIe, XIIe et XIIIe siècles plusieurs traces de la prétention des abbés de Redon à revendiquer, malgré l'opposition de plusieurs évêques, ce titre dont ils disaient avoir joui avant l'invasion des Normands. On lit en effet dans une charte de l'an 1021: *Quondam præsulatum et archidiaconatum antiqui episcopi, videlicet Susannus et Coranjenus, Sancto tradiderant Salvatori. Sed normanica feritas devastavit Venetensem et Rethonensem ecclesiam* (D. Mor. *pr.* I, 362). Ce titre et les droits qui en étaient la conséquence avaient été conférés à l'abbé comme, nous l'avons déjà vu dans plusieurs autres diocèses. On peut, je crois, conclure de ce texte l'existence du moins passagère de deux archidiaconés.

Ce n'était pas une faveur trop grande si on la compare à celle que Nicolas V accorda à l'abbaye de Redon dans le XVe siècle (1439-1449), en l'érigeant en évêché. Cette tentative resta, il est vrai, sans résultat, par suite de l'intervention et des plaintes des évêques voisins, aux dépens desquels le nouveau diocèse était formé, et la bulle fut suspendue en 1449 (D. Mor. *pr.*, II, 1446, 1516).

Les autres subdivisions ecclésiastiques de ce diocèse qui portent presque toutes les noms de localités des plus anciennes citées dans les chartes, ou remarquables par leur origine antique, m'ont été fournies par la comparaison de la carte de l'évêché par Jaillot, et du pouillé de Porcelet (*Bibl. nat. mss.* 9364, 3, f° 105). La liste latine qui a servi au rédacteur du pouillé est évidemment fort antérieure au manuscrit qui date du commencement du XVII° siècle. Cette liste est à peu près d'accord avec la carte; elle présente les six *decanatus* et les trois principaux *territoria* (Vannes, Redon et Rieux).

Le doyenné de Guémené est partagé en deux dans le pouillé *Guémené* ou *Kuemenet-Guégant* et *Guémené-Theboë*, deux seigneuries très-illustres en Bretagne pendant le moyen âge (D. Mor., *pr.* I, p. 164, 374, 638, ann. 1192, 1493). Ce dernier doyenné est remplacé sur la carte par le doyenné des Bois, qui offre peut-être le même nom altéré.

Redon inscrit sur la carte comme territoire, manque dans le pouillé, sans doute à cause de son droit d'exemption. Pontbels et Guémené figurent deux fois dans le pouillé. On trouve plusieurs *decani* dans des chartes de 1021 et 1027 (D. Mor., *pr.* I, p. 362-364).

Le P. T. de St-Luc (*Mém.* p. 51); l'anc. *Gall. chr.* (t. III, p. 1155) et B. Beaunier (*État des Bénéf.*, t. II, p. 942), indiquent la division de ce diocèse, au XVII° et au XVIII° siècle, en quatre archiprêtrés qui correspondaient soit aux plus anciens doyennés, soit aux quatre principaux *territoria*. Le territoire de Ruis était fort anciennement connu : *locum.... Gildæ in antiquo castro Ruyense situm.* Ann. 1008. (D. Mor. I. col. *pr.* 1150). Le pouillé de 1648 ajoute deux *Ministeries* (*Ministeria*) importantes, celle de Sarzeau comprenant la presqu'île de Ruis (*Reuvisius* ou *Ruyensis pagus*), et celle de N. D. de Rieux, ainsique plusieurs *vicariats* perpétuels.

Le doyenné de Porhöet dans ce diocèse ne représente qu'une très-petite partie de cette grande région forestière qui occupe presque toute la portion méridionale du diocèse de S.-Malo, et y constitue un grand archidiaconé.

Je n'indique qu'une partie des pays correspondants aux subdivisions ecclésiastiques de la Bretagne ; tout est encore à faire à ce sujet, on n'en a encore décrit que les grands territoires.

En 1648, le diocèse de Vannes contenait 258 cures (y compris les trèves) ; 166 chapelles, 6 abbayes, 6 chapitres, 37 prieurés, 9 maladreries.

VIII. DIOCÈSE DE SAINT-POL DE LÉON [1].

CIVITAS OSSISMORUM (*Notit. prov.*),

EPISCOPATUS OXIMENSIS, vel LEONENSIS.

(VI[e] siècle.)

3, et peut-être 4 ARCHIDIACONÉS.

I. ARCHIDIACONATUS LEONENSIS, vel ARCHID. MAJOR. Grand archidiaconé de Léon. (Le siége en était à Saint-Pôl, cap. du diocèse, située à son extrémité N. E.).	Partie orientale du dioc.	Pays de Léon (*pagus Leonensis*, *Leonia*).	St-Pôl de Léon, arr. de Morlaix (Finistère).
II. ARCHIDIACONATUS DE QUIMINIDILY, al. DE GUEMINIDIL, al. DE QUIMILIDILY. Archidiaconé de Quemenet-Illy, ou de la commanderie d'Illy (le siége en était à Lesneven).	Partie centrale du dioc.	Territoire de Quemenet-Illy.	Lesneven, arr. de Brest (Finistère).
III. ARCHIDIACONATUS ACKMENSIS (al. ACRE-LEONENSIS, DE ACRE, ACK.) Archidiadoné d'Ack (le siége en était à Saint-Renan).	Partie occid. du dioc. O.S.O.	Bas-Léon, pays d'Ack (*pag. Agnensis*, vel *Achmensis*).	St-Renan, arr. de Brest (Finistère).

IV. ARCHIDIACONÉ D'AUDOUR, EN LA CITÉ DE LÉON.

Cet archidiaconé est indiqué dans une charte de 1279 (D. Mor. pr. t. I, col. 1048). Nul autre témoignage n'en atteste la situation et n'en confirme la réalité. Les paroisses indiquées comme en dépendant sembleraient en fixer la position sur la côte nord-ouest.

Sous le titre de GOUVERNEMENTS, le pouillé de 1648 énumère v... sept localités, parmi lesquelles figurent les deux siéges des deux... et troisième archidiaconés. La nature de ces petites juridic... ecclésiastiques est trop peu fixe pour qu'il convînt de les faire... rer ici.

---

1. Entouré par la mer au nord et au couchant, depuis la riviè... Morlaix jusqu'à la rade de Brest, limité au midi par l'évêché de ... per, et au levant par celui de Tréguier, le diocèse de St-Pôl de

était situé à l'extrémité nord-occidentale de la Bretagne et de la France.

Son territoire paraît bien avoir formé la partie la plus importante de celui des *Ossismi* de la *Notit. prov.*; c'était encore en partie le *Territorium Osismorense* du IXe siècle; il en a conservé le nom très-tard dans le moyen âge, au moins jusqu'au XIIe siècle, en même temps qu'il recevait celui de *Leonensis* ou de St-Pol de Léon, l'un des moines ou missionnaires chrétiens, compagnons des Bretons insulaires. Cette partie de l'ancienne Armorique paraît avoir été longtemps distinguée du reste de la Bretagne, et un texte du XIe siècle indique isolément les *Leonenses* et les *Britanni* (*Chron. Brit.*, D. Mor. *pr.* I, p. 131). Depuis la colonisation bretonne, ce diocèse constitua un pays à part sous le nom de *Leonais*. Il paraît avoir été l'un des premiers bien nettement circonscrits. Un évêque de Léon est ainsi désigné, en 954, dans le *Cartul. de S. Père de Chartres* : « *Mabbo, Paulinani Britanniæ Episcopus.* » (Guérard, *Cart. de S. P.* t. I, p. 54). Deux *pagi* de ce territoire, les *pagi Leonensis* et *Agnensis*, sont indiqués dès le VIe siècle dans la vie de St-Pol Aurelien, rédigée vers le XIe siècle : « *Cui benedicto Agnensem Leonensem quæ pagos, cum sibi debito redditu, tradidit* (*Childebertus*). » (Bolland. 12, *Mart.*, et D. Mor. *pr.* I, p. 191). Ces *pagi* ont transmis leurs noms et leurs limites aux deux principaux archidiaconés. Le troisième paraît avoir emprunté le sien à une commanderie (*Quemenet*) nommée Illy.

On en peut déterminer assez exactement les limites d'après la distribution des paroisses dans chacun de ces trois archidiaconés qui divisent le diocèse en trois parties, orientale, centrale et occidentale, presque égales en étendue, à l'aide du pouillé de 1648, et des listes des *montres* militaires des XVe et XVIe siècles (D. Mor. *pr.* I et II, et Freminville, *Antiq. du Finistère*, II, p. 386). Elles ont été ainsi reconnues par M. P. de Courcy.

Dans la partie orientale, l'archidiaconé de Léon, qui avait son siége à St-Pol, s'étendait de la rivière de Morlaix à l'est, à la rivière de Scaz (la Flèche) à l'ouest; il était borné au nord par la mer, et au sud par les montagnes d'Arès qui le séparaient de l'évêché de Cornouaille.

Au centre, l'archidiaconé de Quemenet-Illy, dont le siége était à Lesneven, ancienne juridiction ducale, s'étendait de la rivière de Scaz à l'est, jusqu'à l'Aber-Beniguet ou l'Aber-Vra à l'ouest. Il était borné au nord par la mer et au sud par la rivière d'Elorn, au-dessus de Landernau.

A l'ouest, l'archidiaconé d'Ack, nommé en 1483 d'*Acre-Léon* (D. [illegible]., *pr.* III, p. 432) avait son siége à St-Renan, autre juridiction du[illegible]; il était entouré de tous côtés par la mer, excepté à l'est où il [illegible]chait au précédent.

[illegible]uoique les dénominations de ces archidiaconés soient plutôt em[illegible]ntées au territoire qu'à des localités fixes, j'ai remarqué, toute[illegible], dans le pouillé de 1648 et dans un pouillé mss. trois maladeries [illegible]tant les noms des trois archidiaconés. L'indication de celle d'Acre [illegible]l'Acks permettrait de retrouver l'emplacement et l'origine du chef[illegible] du *pagus Agnensis*, inconnus jusqu'ici; celui-ci aiderait peut-être [illegible]n tour, à retrouver la capitale des *Ossismi*, l'*Occismor* des légendes,

dont la situation est restée fort incertaine. Alb. Le Grand (*Vies des SS. de Bret.*, p. 66) fait remonter à St-Pol Aurélien, c'est-à-dire à la fin du VI[e] siècle, le partage du diocèse en 3 archidiaconés. Je n'en ai vu aucune preuve, et ce n'est qu'à partir du XII[e] siècle que j'en trouve la mention incontestable.

Je n'ai trouvé aucun texte qui pût aider à déterminer la situation et prouver l'existence, durable ou passagère, de l'archidiaconé d'*Audour*. Ce nom n'aurait-il pas servi aussi à désigner l'un des archidiaconés connus? Je ne connais qu'un seul doyenné dans le diocèse, celui de Notre-Dame de Folgoet, auquel était joint une maladerie, comme à la plupart des principaux chefs-lieux d'archidiaconés et de doyennés. Celui-ci ne paraît pas avoir eu de juridiction territoriale et n'était qu'un doyenné du chapitre fondé en 1422.

Le diocèse comprenait, en 1648, 145 cures, rectorats, gouvernements et vicairies; 128 chapelles; 4 abbayes; 11 prieurés; 4 chapitres, 8 maladeries.

---

† IX. DIOCÈSE DE TRÉGUIER[1].

EPISCOPATUS TRECORENSIS, vel S. TUDGUALI.

(IX[e] siècle.)

2 ARCHIDIACONÉS.

I. ARCHIDIACONATUS TRECORENSIS; vel ARCHID. MAIOR. Le grand archidiaconé ou archidiac. de Tréguier.	Nord du diocèse.	Basse-Bretagne.	Pays et Comté de Tréguier (*Trecoria, pagus Tricurius* vel *Tricorensis*).	Tréguier, arrond. de Lannion (Côtes-du-Nord).
II. ARCHIDIAC. DE PAGO-CASTELLI; al. DE PLEBE-CASTELLI; DE PLOUCASTEL; DE PLE-CHASTEL; DE PLOU-GUISEL. Archid. de Plou-Gastel ou de Plusquallec (chef-lieu, Guingamp).	Sud du diocèse.		Pays de Plougastel, comté de Guingamp (*pagus Castelli*, vel *pagus de Plebe Castelli*).	Lieux principaux : Guingamp, arrond. des Côtes-du-Nord. Châtel-Audren, arr. de Saint-Brieuc (C.-du-Nord).

1. Ce diocèse, situé dans la partie septentrionale de la Bretagne est borné au nord par la mer, à l'ouest par l'évêché de Léon, à l'est par celui de Saint-Brieuc, au sud par celui de Quimper.

Il ne figure pas au rang des cités mentionnées dans la *Notit. prov.* Cependant, s'il fallait ajouter foi à de vagues traditions, développées par Le Baud, Albert le Grand et d'autres historiens, mais sans aucune base solide, le siége primitif de l'évêché aurait été sur la côte occidentale à une assez grande distance de Tréguier, non loin de Lannion, et près de l'embouchure du Leguer. Ce lieu, nommé aujourd'hui Cos-Yaudet ou Audet, dans la commune de Ploulech, aurait été l'emplacement primitif d'une ville antique nommée *Lexobia*, et dès le VI[e] siècle le siége d'un évêché détruit par les Normands vers 836, et transféré peu d'années après dans la vallée de *Trecor*.

Le nom de *Lexobia*, qu'on ne voit dans aucun document authentique comme appartenant à cette partie de l'Armorique, a fait attribuer à ce diocèse, par une interprétation erronée du texte de César, des faits uniquement relatifs aux *Lexovii* de la deuxième Lyonnaise. Ce qui paraît beaucoup plus certain, c'est que de l'antique et vaste territoire occupé par les *Ossismi* fut détachée une portion qui constitua le diocèse de Tréguier; que cette partie de la province était primitivement administrée ecclésiastiquement par un évêque régionnaire ou chorévêque, qui était peut-être en même temps abbé du monastère de Saint-Tudgwal, ou de Pabutual, fondé vers le VI[e] siècle, et que ce fut Nomenoë qui, le premier y institua, au IX[e] siècle, un siége permanent.

Ce diocèse ne paraît pas avoir subi d'autres subdivisions que celle

en deux archidiaconés. Ils sont mentionnés tous deux soit isolément, soit simultanément, dans un grand nombre de chartes, en 1151, 1170, 1224, 1238, 1226, 1271 (D. Mor., pr. I, p. 610, 662, 708, 852, 1117). Dans les statuts synodaux de ce diocèse pour les ann. 1384, 1459 et 1467, l'évêque désigne les deux archidiacres, et il tend à restreindre les droits qu'ils s'attribuaient (*Nov. Thes. anecd.* t. IV, p. 1104, 1105, 1107, 1163).

L'archidiaconé de Plou-Gastel, ou de *pago Castelli*, est fort ancien et s'étendait sur la partie méridionale du diocèse. Les villes de Guingamp et de Castel-Audren doivent en avoir fait partie. La première lui a peut-être donné son nom; un acte de 1152 (D. Mor.. pr. I, p. 611), mentionne le domicile à Guingamp d'un archidiacre. Il existe dans plusieurs évêchés voisins, surtout dans celui de Quimper, des lieux qui portent ce même nom; mais je ne connais dans celui de Tréguier qu'une maladerie de Plou-Gastel.

On voit fréquemment indiquées des vicairies perpétuelles dont la juridiction très-contestée paraît avoir eu quelque analogie avec celle des doyennés. On a indiqué dans ce diocèse comme doyenné capitulaire celui de N. D. de Folgoet, mais il fait partie du diocèse de Léon. Celui de Lanmeur était une enclave dépendant du diocèse de Dol.

Le défaut d'indications sur les subdivisions secondaires des diocèses de Quimper, Saint-Pol, Tréguier, et Saint-Brieuc, me paraît provenir moins de l'absence de documents que du caractère même de ces districts ecclésiastiques. J'ai quelques données pour croire que les groupes de paroisses subordonnées aux plus anciennes *plebes* se sont maintenus très-tard pendant le moyen âge. On en pourrait retrouver l'indice dans les plus importants des rectorats ou paroisses dont le nom primitif de *plebs* s'est conservé sous la forme très-peu altérée de *Ploe*, dans une grande partie de la Bretagne. Plusieurs des vicairies perpétuelles, me paraissent aussi représenter d'anciennes *vicariæ* politiques.

En 1648, on comptait dans ce diocèse 168 cures; 140 chapelles; 18 prieurés; 4 chapitres; 7 vicariats; 3 abbayes; 10 maladeries. — En 1779, suivant Ogée, il n'y avait que 140 paroisses ou trèves, 2 abbayes et 25 couvents.

† X. DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC.

ÉPISCOPATUS BRIOCENSIS, vel SANBRIOCENSIS[1].

(IXe siècle.)

2 ARCHIDIACONÉS; TERRITOIRE DU RÉGAIRE DE L'ÉVÊQUE; 2 DOYENNÉS (ENCLAVÉS DU DIOCÈSE DE DOL).

I. ARCHIDIACONATUS PENTHEVRIÆ, al. DE PENTHEUR; vel MAJOR ARCHIDIACONATUS. Archidiaconé de Penthièvre.	Part. orient., centrale et nord du diocèse.	Haute-Bretagne. Comté, puis duché de Penthièvre, en grande partie (*Penthevria*, *Penteveris*).	Ch.-lieu du duché de Lamballe; arr. de St-Brieuc (Côtes-du-Nord). Moncontour (C.-du-Nord).
II. ARCHIDIACONATUS GOELOVIÆ; al. GOELOIÆ; DE GOLOIA; DE GOELOU. Archidiaconé de Goëllo.	Partie N. O. du diocèse entre la mer, le Brieuc, le Leff et le Gouël.	Haute-Bretagne. Territoire et comté de Goëllo (en très-grande part.) (*Goelovia*, *Goloia*, *Goolensis pagus*).	Siége principal, Châtel-Audren, sur les limites des diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier, arr. de St-Brieuc (C.-du-N.) Et Quintin (C.-du-N.).

1. Le diocèse de Saint-Brieuc occupe la partie moyenne de la côte septentrionale de la Bretagne, entre les diocèses de Tréguier et de Quimper à l'ouest, de Saint-Malo à l'est; il ne touche que dans un espace très-étroit au diocèse de Vannes, dont il est séparé par le cours de l'Oust. Cette rivière et d'autres, ainsi que les chaînes de collines forment généralement les autres limites. Cette chaîne de collines, qui traverse la Bretagne de l'est à l'ouest, forme la limite méridionale des diocèses de Léon, Tréguier et Saint-Brieuc. Les grandes forêts paraissent avoir été partagées entre les diocèses. Ce sont le plus habituellement les rivières qui séparent entre elles les subdivisions ecclésiastiques.

Avant d'être érigé en évêché par Nomenoë, dans le cours du IXe siècle, ce territoire devait être, comme celui de Tréguier, soumis à la surveillance d'un des évêques régionnaires qui se partagèrent l'administration des grandes cités des *Ossismi* et des *Veneti*, dont ils faisaient alors partie. Le monastère fondé pendant le VIe siècle, par

III. TERRITORIUM DE TOURNEGOET DECANATUS BRIOCENSIS. Territoire de Tournegoet, relevant directement de l'évêque, et probablement administré par le doyen de la cathédrale de Saint-Brieuc.	N. entre les rivières d'Urne à l'est, et de Goët à l'ouest.	Au midi de Saint-Brieuc.

saint Brieuc, était probablement le siége de ce fonctionnaire ecclésiastique, comme il devint plus tard le chef-lieu du diocèse permanent.

On reconnaissait dans ce diocèse trois divisions principales, savoir: deux archidiaconés et un district comprenant les paroisses du Régaire ou de la possession temporelle de l'évêque, administré directement par lui, ou peut-être par le doyen de la cathédrale (*decanus Briocensis*, dont il est fait mention dans plusieurs chartes du XIII[e] siècle). Le district ne se composait que de cinq paroisses comprises dans les limites ci-dessus indiquées. Il était simplement désigné sous le nom de *Terroir* ou de *Territorium*, subdivision que j'ai déjà indiquée dans le diocèse de Vannes.

Les deux archidiaconés correspondaient à deux des régions naturelles et des grandes divisions politiques dont il est le plus souvent fait mention dans l'histoire des vicissitudes de la féodalité bretonne, les pays de Penthièvre (*Penthevriâ*) et de Goello (*Golovia*), qui s'étendaient aussi sur les diocèses de Tréguier et de St-Malo, comme je l'ai indiqué pour la grande région, plus anciennement connue, du Porhoët. Dès le XI[e] siècle, et peut-être avant, on les voit figurer dans les titres; mais ce n'est qu'à partir du XII[e] siècle et surtout du XIII[e], que les deux archidiaconés sont indiqués nominativement, soit sous le nom général d'*archidiaconatus Briocensis*, ou d'*archid. Pentevriæ in Briocensi diocesi*, ou de *Pentevriæ Briocensis*, ou bien sous les noms distincts d'*archid. Pentevriæ* et d'*archid. Goelovie* (chartes des ann. 1195, 1212, 1230, 1231, 1234, 1285, etc. D. Mor., *pr.* t. I, p. 796, 877, 883, 886, etc., et *Thes. nov. anecd.*, t. III, p. 958). On retrouve dans le XVI[e] siècle ces deux archid. (D. Mor., *Hist.*, t. II, p. 115).

Outre le *decanus Briocensis*, il est aussi fait mention, mais seulement depuis le XV[e] siècle, de la juridiction fort importante du doyen de la collégiale de Lamballe, fondée en 1405, et qui partagea peut-être avec le grand archidiacre l'administration ecclésiastique du duché de Penthièvre (D. Mor., *pr.* t. II, p. 748).

Les deux doyennés des enclaves de Dol, comprenaient 5 paroisses dans chacun des deux grands territoires. Les titulaires avaient des officiaux comme les archidiacres. Les fonctions de doyen se cumulaient souvent, comme dans beaucoup d'autres diocèses, avec celles de recteur ou de curé de quelque paroisse annexée au doyenné.

Le nombre des paroisses du diocèse était de 120 à 130 environ, dont 72 dans l'archid. de Penthièvre, 32 dans celui de Goello, plus les paroisses directement administrées par l'évêque, et celles des enclaves.

Doyennés des paroisses du diocèse de Dol enclavées dans celui de Saint-Brieuc.

DECANATUS DE LAN-VOLLON. Doyenné de Lan-Vollon.	N.O.	Goello.	Arr. de St-Brieuc (C.-du-N.).
DECANATUS DE COETMIEUX. Doyenné de Coétmieux.	E.	Penthièvre	Con de Lamballe (C.-du-N.),

Le pouillé de 1648 indique 96 cures, 130 chapelles, 6 chapitres, 6 abbayes, 16 prieurés, 8 maladeries, Le père T. de Saint-Luc (1691), indique 110 paroisses. 4 abbayes, 16 prieurés, 3 chapitres.

—Ne connaissant point de pouillés anciens pour la plupart des diocèses de la Bretagne, et n'ayant qu'une confiance très-médiocre dans le *pouillé général*, imprimé en 1648, j'ai fait un appel à l'obligeance et au savoir de M. Sicamois. archiviste de la préfecture des Côtes-du-Nord, pour le diocèse de Saint-Brieuc. A défaut de pouillés mss. qui n'existent pas non plus dans ces archives, M. Sicamois a pris la peine de compulser les chartes manuscrites de plusieurs abbayes et prieurés et de m'envoyer les résultats de ses recherches, qui confirment pour le diocèse de Saint-Brieuc les chartes déjà publiées par dom Morice, et que je viens d'in-diquer. Il a eu aussi l'obligeance de s'adresser pour cet objet à M. P.de Courcy, de Saint-Pol de Léon, qui a bien voulu, de son côté, à défaut de pouillés originaux. lui communiquer, pour mon travail, quelques renseignements sur le diocèse qu'il habite.

† XI. DIOCÈSE DE SAINT-MALO [1].

EPISCOPATUS ALETENSIS; vel DIALETENSIS; vel MACLOVIENSIS; vel SANCTI-MACHUTI.

(VI[e] siècle.)

1 ARCHID.-DOYEN DE LA CATHÉDRALE ; 2 ARCHIDIACONÉS ; 8 DOYENNÉS.

I. ARCHIDIACONATUS ET DECANATUS ALETENSES, vel MACLOVIENSES. Archidiaconé d'Aleth, puis de Saint-Malo, et doyenné de la cathédrale.	à l'extrémité nord du diocèse.	Pays d'Alet (pagus Aletensis).	Arr. (Ille-et-Vilaine).
II. ARCHIDIACONATUS DINANNENSIS. Archidiaconé de Dinan.	Partie sept. du diocèse.	Vicomté de Dinan.	Arr. (Côtes-du-Nord).
1. DECANATUS DE PAGEALATO, al. DE PALAGETO, DE PAUGELETO. Annexe : Paroec. S. JOANNIS DE CARETIS, vel DE GARETNA. Doyenné de Pohelet, autrefois de Plou-Aleth, de Poullets, ou de Clod-Poulet. Annexe : S. Jouan des Guerets.		Haute - Bretagne. Pays d'Alet (pagus Aletensis; regio de Poheleto).	St-Jouan des Guérets, c[on] de St-Servan (Ille-et-Vilaine).
2. — DE PENTHEVRIA, al. PENTEVERIS. Penthièvre.	au S. de Saint-Malo, à l'O. de Dinan.	Tr.-pet. port. S.E. du comté, pl. tard duché de Penthièvre.	Lieux princ. de ce doyen. : Corseul, c[on] de Plancoët, Crehen et Plenan, arr. de Dinan (Côtes-du-Nord).
3. — DE PLAUMODANO, al. DE PLOUMAUDENG, DE PLOMODEN. Pleumaudan (Plumaudun).	S.	Pays de Plouasne, (regio de Ploasna).	C[on] de St-Jouan de l'Isle, arr. de Dinan (C.-du-N.).
4. — DE BECHERELLO, ET DE DANGEHIO, al. DE DINOGEYO. Becherel (Dingé, son annexe).	S. E.		Bécherel, arr. de Montfort (Ille-et-Vilaine). Dingé, c[on] d'Hédé (Ille-et-Vilaine).
III. ARCHIDIACONATUS PAGI-TRANS-SYLVAM; al. DE POUTROCOET; al. DE PORREHODIO; al. PORRHOETENSIS. Archidiaconé de Porhoët.	Partie mérid. du diocèse.	Part. pr. du gr. pays et comté de Porhoët, (p. Trans-sylvam, p. de Porrehodio).	Chef-lieu de l'ancien comté de Porhoet : Josselin, arr. de Ploermel (Morbihan).

5. DECANATUS DE PORHOETO; al. S. PETRI DE BEDANO, al. DE BIDAINONO. Doyenné de Porhoet, ou de Beignon.	S. S.O.	Haute-Bretagne.	Port. pr. et N. E. du pays et comté de Porhoët (pag. Trans-Sylvam.)	Beignon, c^on de Guer, arr. de Ploërmel (Morbihan).
6. — DE NOA; al. DE CASTRO NOIOCI La Nouée.	S.O.			C^on de Josselin, arr. de Ploërmel (Morbihan).
7. — DE MONTE-FORTI. MONTFORT.	S. S.E.		Comté de Montfort	Arr. (Ille-et-Vil.).
8. DECANATUS ET ARCHIDIACONATUS DE LOHODIACO; al. LOHIOACENSIS; al. DE LOHOAC; al. DE LOCHIACO. Lohéac.	S.			C^on de Pipriac, arr. de Redon (Ille-et-Vilaine).

1. Quoique ne figurant pas comme cité dans la *Notit. prov. Galliæ* le chef-lieu primitif du diocèse de Saint-Malo n'en est pas moins d'origine antique ; il est mentionné sous le nom d'*Aletum*, dans la *Notit. dignit. imper.*, document à peu près contemporain. Il y figure comme poste militaire de l'un des commandants des troupes romaines (*præfectus militum*) cantonnées vers le commencement du ve siècle, dans le *Tractus Armoricanus*.

On connaît l'emplacement actuel de cet établissement romain, qui devint le siége des premiers évêques de ce diocèse. Il était près de Saint-Servan, sur le rivage, à moins d'un mille de Saint-Malo, en un lieu qu'on a désigné sous le nom de château Solidor, ou vulgairement, sous celui de Quich-Aleth (*Burgus aletensis*). L'auteur de la vie de saint Malo en parle sous le nom d'*antiquissima civitas Alethensis*. C'est seulement en 1552 que l'évêque Jean II de la Grille opéra la translation du siége du diocèse dans le lieu qui est devenu depuis Saint-Malo. *Anno* 1163 *obiit Joannes Alethensis episc...., qui Alethensem cathedram in Macloviensem transtulit seque Macloviensem denuò vocari præcepit* (*Chron. Brit.* D. Mor. *pr.* t. I, col. 5).

Quelques historiens ont essayé de démontrer que ce diocèse, ainsi que celui de Dol, constituait primitivement la *civitas Diablintum* de la *Notitia prov.*, cité dont on ne connaît point d'évêque, et que l'opinion la plus générale et la mieux fondée place à Jublains, dans le Bas-Maine, sous la dépendance de l'évêché du Mans auquel il aurait été réuni, avant d'avoir jamais été cité ecclésiastique.

D. Morice lui-même a considéré *Alethum* comme le chef-lieu de la cité de *Diablintes*. Ce nom offre assurément de grandes analogies avec celui de *Dialetenses* ou *Britanni dialectenses*, donné quelquefois aux habitants d'Aleth (*Chr. Nann.*, a. 843, ap. D. Mor. *pr.*, t. I, 136).

J'ai indiqué précédemment que ce même diocèse avait été aussi attribué aux *Corisopites* par suite d'une analogie semblable avec le nom de *Curiosolites* et de l'établissement romain de Courseult. Mais ces deux opinions me paraissent dénuées de preuves suffisantes. Les évêques de Saint-Malo ont porté, dès le IXe siècle, le nom d'*Episcopialetenses* (D. Mor. *pr.* I, 531, 540) qu'ils conservèrent encore pendant le XIIe siècle, et plus tard, indifféremment avec celui de *Maclovienses* (XIe, XIIe siècles, D. Mor. *pr.* I, 434, 507, X; Ord. Vit. *Hist.* l. X).

Le diocèse de Saint-Malo est circonscrit au S. O., et à l'O. par les évêchés de Vannes et de Saint-Brieuc, à l'E. par celui de Rennes, il s'ouvre au nord dans un espace très-étroit sur la mer. Le petit diocèse de Dol qui le borne au N. O. semble avoir été formé à ses dépens. Les subdivisions ecclésiastiques indiquées dans le tableau correspondent pour la plupart à des divisions naturelles fort anciennes et qui ont elles-mêmes exercé une grande influence sur la topographie politique et féodale du pays. La plus importante de ces subdivisions, celle qui occupe toute la partie méridionale du diocèse et en comprend ainsi plus de la moitié de la région du *Porhoët* ou *Poutrocoët* qui a donné son nom au second archidiaconat. Cette région figure sous des noms très-divers dans les chartes depuis le IXe siècle : *Pagus Trans-Sylvam* (a. 868), *Poutrocoet* (a 878), *Penreth* et *Porthoet* (IXe s.), D. Mor. *pr.* I, 305, 307, 309, 331, 552, 559, 561, 675. *Porrehosensis* (a. 1128), *Penret* (a. 1226), *Porrehoit* (a. 1130), *Porcoët*. Cette vaste région naturelle qui a donné son nom à une des contrées les plus importantes de la Bretagne, en même temps qu'à un archidiaconé de ce diocèse, était couverte de forêts, c'est ce qu'indiquent les divers noms bretons qu'elle porte. La forêt de *Bréciliande*, si célèbre dans la chevalerie bretonne, en était la portion la plus considérable ; les forêts de Paimpont et de Montfort en sont encore aujourd'hui des lambeaux. Elle paraît avoir été bornée vers le nord par la chaîne de montagnes de Menez, au S. O. par le cours de l'Oust. Ses limites ont été très-bien déterminées au point de vue des divisions politiques dans le Mém. de M. de la Borderie que j'ai déjà cité.

C'est sans doute à raison de cette vaste étendue de forêts ou des marais du littoral que les habitants du diocèse de Saint-Malo ont été quelquefois indiqués, vers le IXe siècle. sous le nom de *Vernenses*, et le diocèse lui-même sous celui d'*Ecclesia Vernensis* (D. Mor., *pr.* I, 271, 308).

Comme archidiaconé, le *Pootrecoët* ou Porhoët paraît très-fréquemment dans les chartes depuis le XIe siècle. Il y figure en même temps que celui de Saint-Malo (archid. *Alethensis*, vel *Macloviensis*) (D. Mor., *pr.* I, 422, 648, 731-2). L'archid. de Dinan paraît aussi dès le XIe siècle (D. Mor., *pr.* I, 493, 564), il est même indiqué comme division équivalente à un ressort politique. Quoiqu'il n'y ait dans les pouillés que deux archidiaconés d'indiqués (Dinan et Porhoët), les chartes en ajoutent fréquemment un troisième (celui de la cathédrale de Saint-Malo).

La plupart des doyennés que j'ai indiqués dans le tableau, d'après l'examen comparatif des pouillés mss. et du pouillé de 1648, sont aussi mentionnés dans les chartes depuis les XIe et XIIe siècles, sous leurs noms anciens que j'ai rétablis.

Le doyenné nommé *Pont-Douvre* dans le pouillé de 1648 m'a paru représenter la petite portion du duché de Penthièvre qui pénétrait dans le diocèse de Saint-Malo. La plus remarquable de ces subdivisions ecclésiastiques est peut-être celle qui figure comme doyenné de *Poholet*, *Pohelet*, *Poolet* ou de *Poullet*, de *Pogealato*. Elle rappelle l'ancien nom de la contrée, le *pagus Alethi*, ou territoire propre de la cité (D. Mor., *pr.* I, 438 et 429).

— Une scission qui eut lieu dans l'église Saint-Malo pendant le XIIe siècle occasionna un partage momentané du diocèse (depuis 1050 jusque vers 1116); l'évêque schismatique s'établit à Saint-Malo de Beignon, vers l'extrémité méridionale du diocèse, ce qui donna passagèrement une grande importance au doyenné de ce nom (D. Mor., *Hist.*, II, XLV).

— Pendant le XVIIe siècle, ce diocèse contenait 271 cures, 200 chapelles, 4 abbayes, 6 chapitres, 27 prieurés, 18 maladeries.

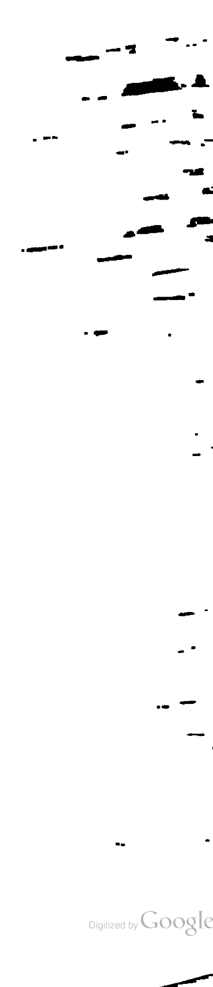
J'ai indiqué précéd·
attribué aux *Corisop*.
nom de *Curiosolites* ·
ces deux opinions ı
Les évêques de Saint
copialetenses (D. Mor
dant le XIIe siècle, et
clovienses (XIe, XIIe
Hist. l. X).

Le diocèse de Sain
évêchés de Vannes
s'ouvre au nord dans
de Dol qui le borne
Les subdivisions eccl
dent pour la plupart
ont elles-mêmes exe
litique et féodale du
celle qui occupe toute
ainsi plus de la moit
donné son nom au se
noms très-divers dan
Sylvam (a. 868), *Po*
D. Mor. *pr.* I, 305, 6
1128), *Penret* (a. 1
région naturelle qui
portantes de la Breta
diocèse, était couver
bretons qu'elle port
chevalerie bretonne
rêts de Paimpont et
beaux. Elle paraît a
montagnes de Menez
été très-bien détern
dans le Mém. de M.

C'est sans doute à
marais du littoral qu
quelquefois indiqué
et le diocèse lui-m
pr. I, 271, 308).

Comme archidiaco
ment dans les charte
que celui de Saint-Ma
pr. I, 422, 648, 731-2
(D. Mor., *pr.* I, 493,
valente à un ressort
deux archidiaconés d
tent fréquemment u

La plupart des doy
l'examen comparati
aussi mentionnés da
leurs noms anciens



Malo, au S. par celui de Rennes, et à l'E. par le diocèse d'Avranches, qui dépend de la deuxième Lyonnaise ou Province de Rouen.

Les plus anciens titres le nomment évêché de Saint-Samson, aussi bien qu'évêché de Dol (IXe siècle, D. Mor., *pr.*, I, 304).

Son origine soit au VIe, soit au IXe siècle, a été l'objet de longues controverses. J'ai précédemment exposé les principaux motifs en faveur de chacune de ces opinions, en esquissant le tableau de la révolution ecclésiastique qui s'opéra en Bretagne pendant le IXe siècle. Le patriotisme de la plupart des historiens bretons, de D. Taillandier lui-même (*Hist.* II, p. LI) leur a fait préférer la date la plus ancienne. Une confusion entre les évêques régionnaires et les évêques à siége permanent me paraît être encore ici la principale source de ce désaccord. Le missionnaire ou l'émigré insulaire que l'Église a vénéré sous le nom de saint Samson, évêque ou archevêque sur sa terre natale, fonda pendant le VIe siècle un monastère (*monast. Dolus*) au lieu où s'est depuis établie la ville de Dol. L'influence de sa renommée lui fit probablement accorder, ainsi qu'à ses successeurs une sorte d'autorité épiscopale sur le pays environnant. Lorsque, deux siècles plus tard, le chef breton Nomenoë eut besoin, pour assurer l'indépendance de son pouvoir, de détacher la Bretagne du lien ecclésiastique qui l'unissait à la métropole de Tours, il invoqua la tradition, plus ou moins douteuse, qui attribuait à saint Samson le titre d'archevêque d'York ou de Ménevie, et il donna la suprématie de cette nouvelle province ecclésiastique à l'abbé de cet ancien monastère, qui remplissait peut-être déjà, comme cela avait lieu dans les territoires de Tréguier et de St-Brieuc, les fonctions d'évêque régionnaire.

Suivant une autre présomption, le siége de l'évêché ou plutôt du monastère aurait été d'abord en un lieu nommé Kaerfantin, situé à peu de distance de Dol et qui figure déjà dans une donation de Childebert à l'établissement fondé par saint Samson.

Une opinion plus controversée encore rapporte ce petit district ecclésiastique, aussi bien que le territoire occupé par le diocèse de Saint-Malo, *Aletum*, *Diaulitæ*, *Britanni Dialectenses* (D. Mor., pr. I, p. 190), à l'ancienne cité gallo-romaine des *Diablintes*. La situation de celle-ci dans le Maine est appuyée sur de plus forts arguments que cette similitude de noms. Cependant, la mention, parmi ces variantes de la *Notitia prov.*, de deux localités nommées *Adalia*, ou *Addala* et *Carifes*, ou *Carofes*, noms qui ont tant d'analogies avec Dol et Kaerfentin, laissent encore la question assez incertaine.

Le peu d'étendue de ce diocèse n'avait pas dû donner lieu à de nombreuses subdivisions ecclésiastiques. L'archidiacre et le doyen du chapitre de la cathédrale (*archidiaconus*, et *decanus Dolenses*), tels sont les deux principaux fonctionnaires que l'on voit figurer le plus anciennement. Ils paraissent en effet dans des chartes des années ...9, 1123, 1129, 1229, 1244, 1258, 1259, 1285, 1340, etc. (D. Mor., I, 522, 546, 633, 738, 855, 970; *Vet. Gall. chr.*, II, 556; *Thes. nov. anecd.*, III, 961, 963, 981).

Mais ils ne sont plus les seuls : le doyen du chapitre n'était pas ... que; il avait peu d'autorité et ne prenait rang qu'après le grand chantre. Dès le XIIe siècle, on voit la trace d'autres doyens véritablement territoriaux : *Gaufridus Decanus cujusdam partis parochiæ*

Dolensis (D. Mor. *pr.*, I, 739). — *Decanus quarumdam ecclesiarum episcopatus Dolensis* (*Thes. nov. anecd.*, III, 917). En 1161 il est fait mention du *fief des doyens* (D. Mor., *pr.*, I, 685). Plusieurs doyens de Dol figurent aussi en 1167 (D. Mor., *pr.*, I, 658). L'un d'eux, celui de *Bobital*, est indiqué nominativement dans un pouillé manuscrit du XVIIe siècle (*Bibl. nat.*, 9364, 3, f° 32); mais je ne vois à celui-ci aucune trace de juridiction territoriale.

Il n'en est pas de même des précédents. Plus qu'aucun autre diocèse de France, celui de Dol possède en dehors de son territoire des enclaves disséminées au milieu d'autres diocèses; le nombre et l'étendue de ces sortes de colonies représentent plus d'un tiers de l'étendue totale de l'évêché. C'est à eux très-probablement que se rapportent les textes que je viens de citer.

Les partisans de l'origine de l'évêché de Dol considérée comme antérieure au IXe siècle, et D. Taillandier est du nombre (*Hist. de Bret.*, t. II, p. 52), soutiennent que, si cette Église possède des paroisses disséminées dans les territoires de St-Brieuc et de Tréguier, c'est que primitivement ces deux diocèses étaient gouvernés par les évêques de Dol, et que les lieux qui dès lors appartenaient en propre à cette Église sont demeurés soumis à sa juridiction.

Les adversaires de l'origine antique de ce diocèse, qui ne font remonter celle-ci qu'à l'époque de la réorganisation diocésaine de la Bretagne pendant le IXe siècle, expliquent les enclaves avec beaucoup plus de vraisemblance par l'obligation que Nomenoé et le premier évêque métropolitain imposèrent aux autres évêques bretons, nouvellement créés, de contribuer par une cession partielle de leur territoire, à augmenter le ressort d'un diocèse si singulièrement restreint et si peu en rapport avec l'importance de son titre.

L'enclave dans le diocèse de Rouen eut une origine différente; elle fut la conséquence de donations très-anciennement faites au monastère de Saint-Samson.

Chacune de ces enclaves, indiquées dans le tableau, fut d'abord confiée à la surveillance d'un doyen particulier; mais vers le milieu du XVe siècle (1456-1476) le cardinal d'Avignon, qui avait obtenu l'évêché de Dol en commandite, compléta ou modifia cette institution, en créant cinq officialités destinées à administrer les différents groupes topographiques de paroisses dépendants de son diocèse (D. Taillandier, *Hist.*, t. II, p. 52 et 64).

L'official de Dol eut dans son ressort le territoire de Dol tout entier et les enclaves du diocèse de St-Malo; celui de Lanmeur et de Lannion eut les enclaves de Tréguier; ceux de Lanvollon et de Coetmieux, les paroisses de Saint-Brieuc; enfin l'official de St-Samson fut préposé aux paroisses de Normandie. Deux de ces fonctionnaires, ceux de Dol et de Lanmeur, comme les deux doyens qui les avaient précédés, avaient une plus grande autorité. Le premier étendait sa juridiction sur toutes les paroisses de la haute Bretagne et le second sur celles de la basse Bretagne. La plupart de ces enclaves sont clairement indiquées sur les cartes de Cassini; elles sont très-irrégulièrement distribuées.

Vers la fin du XVIIe siècle, le nombre des paroisses de ce diocèse

était de quatre-vingt-dix environ; quarante-huit seulement composaient le territoire de Dol; les autres étaient ainsi distribuées : vingt-trois dans le diocèse de Saint-Malo; dix dans celui de Saint-Brieuc; sept dans celui de Tréguier; un dans celui de Léon; deux dans celui de Rennes; quatre dans le diocèse de Rouen. (*Rapport manuscrit de l'intendant de Bretagne*, 1692. Ma biblioth.)

Aux paroisses, le pouillé de 1648, ajoute soixante-dix-neuf chapelles; quatre abbayes; vingt prieurés et sept maladeries.

Le nombre total des paroisses des neuf diocèses de Bretagne était de 1450 environ, pendant le XVIIIe siècle.

En voici le tableau d'après Expilly (*Dict. géogr. des Gaules*, t. I, p. 837. 1762.)

Dol	70	paroisses.
Nantes	221	
Quimper	204	
Rennes	211	
Saint-Brieuc	138	
Saint-Malo	164	
Saint-Pôl-de-Léon	108	
Tréguier	130	
Vannes	189	
	1445	

III[e] BIS PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

PROVINCIA DOLENSIS, al BRITANNICÆ MINORIS, vel NOVÆ, vel CITERIORIS[1].

(*In pagis Venetensi, Cornugallensi, Leonensi et in Domnoneâ.*)

844 ou 848. — 1199.

I. DIOCÈSE DE DOL (métropole).
Civitas, vel *Archiepiscopatus Sancti Samsonis*, al. *Dolensis*.

II. — DE VANNES.
Civit. vel *Episc. in Venediâ*; al. *in Venetis*; al. *Venetensis*.

III. — DE CORNOUAILLE.
Civit. vel *Episc. Corisopitensis*; al. *Cornogallensis*; al. *S.-Chourentini*; al. *S.-Chorentini in Confluentiâ*, al *Quimperensis*.

IV. — DE SAINT-MALO.
Civit. vel *Episc. Aletis* (*Alethensis*); al. *Dialetensis*; al. *Macloviensis*: al. *S.-Maclovii de Insulâ*; al. *S.-Machuti*; al. *Episc. in Pootrocoët*.

V. — DE SAINT-POL DE LÉON.
Civit. vel *Episc. Oximensis*, al. *Ocismorensis*, al. *Leonensis*; al. *Paulinani*.

VI. — DE SAINT-BRIEUC.
Civit. vel *Episc. Sancti Brioci*; al. *Sambriocensis*.

VII. — DE TRÉGUIER.
Civit. vel *Episc. Trecorensis*; al. *S.-Tugdwali*, vel. *Tudgwali*; al. *S.-Pabutuali*.

Les deux diocèses suivants, quoique faisant partie de la Bretagne, restèrent presque toujours soumis à la métropole de Tours et indépendante de la province de Dol.

VIII. — DE RENNES.
Civit. vel. *Episc. Redonensis*; al. *in Rhedonis*.

IX. — DE NANTES.
Civit. vel. *Episc. Namnetensis*; al. *in Nannetis*.

---

1. Dans une charte de l'année 850 environ (D. Mor. *pr.* I, 293), quatre évêques signataires figurent dans l'ordre que j'ai suivi pour les quatre premiers diocèses, d'autres textes, la plupart du IX[e] siècle (D. Mor., *pr.* I, 284, 288), m'ont servi à compléter cette liste de la province ecclésiastique de Bretagne au IX[e] siècle.

IV[e] PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

4[e] LYONNAISE. — LUGDUNENSIS QUARTA, sive SENONIA.

I. DIOCÈSE DE SENS.

(MÉTROPOLE.)

CIVITAS SENONUM.

(III[e] siècle.)

5 ARCHIDIACONÉS; 13 DOYENNÉS[1].

I. ARCHIDIACONATUS SENONENSIS, sive ARCHIDIACONATUS MAJOR. Archidiaconé de Sens, ou grand Archidiaconé. 1. DECANATUS CHRISTIANITATIS, vel CIVITATIS ET BANLEUCÆ SENONENSIS. Doyenné de la Chrétienté, ou doyenné de Sens et de la banlieue.	Partie orient. du dioc.	Le Senonais (*pagus Senonicus*).	Sens, chef-lieu du dép. de l'Yonne.

1. Le diocèse de Sens, l'un des plus vastes de la Gaule, est de ceux dont les subdivisions ecclésiastiques ont le moins varié pendant le moyen âge. Les pouillés, tant imprimés que manuscrits (j'en connais au moins dix, rédigés depuis le XI[e] siècle jusqu'au XVIII[e]), la belle carte d'Outhier (en 2 f[es], 1741), de nombreuses chartes dont plusieurs sont du XI[e] siècle, s'accordent à peu près dans l'indication de cinq archidiaconés, et de douze doyennés, non compris le grand doyenné de la Chrétienté de Sens. Le fragment mss. d'un pouillé du XI[e] siècle, publié en 1847, dans un catalogue des mss. de la Bibl. roy. de Stockolm, indique seulement plusieurs *Ministeria* personnels, que je crois correspondre à des archiprêtrés, Valois (*Notit. Gall.*, p. 514) ajoute, en 1675, un sixième archidiaconé, celui de Brie (*Archid. Briegensis*). Sa création n'est pas la conséquence de l'érection du diocèse de Paris en archevêché (1622), car on ne le retrouve indiqué ni dans le pouillé de 1648, ni dans la carte d'Outhier (1741). Peut-être comprenait-il seulement le doyenné de Champeaux, enclavé dans le diocèse de Sens, mais dépendant de celui de Paris, et qui est en effet annexé à l'archidiaconé de Brie de ce dernier diocèse.

Une charte de l'année 1079 (*N. Gall. chr.* XII, *instr.*, col. 14), fait connaître dès-lors, par les signatures, l'existence de quatre archidiacres et de trois archiprêtres.... « *Manu propria*, dit l'archevêque Ri-

2. **Decanatus de Pontibus**, al. **Matroliarum**, vel. **de Matriolis**. Doyenné de Pont, ou de Marolles.	O.N.O.	Brie (*pag. Briegius*).	Pont-sur-Yonne, Marolles-s.-S. c^on^ de Montereau Faut-Yonne (S.-et-Mar.).
3. — **Curtigniaci**, al. **de Curtiniago**. Courtenay.	S.	Gâtinais.	Arr. de Montargis (Loiret).
4. — **Sancti-Florentini**. Saint-Florentin.	E.S.E.	Le Senonais (*pagus Senonicus*). (Champagne forêt d'Othe (*Otta Silva*).	Arr. d'Auxerre (Yonne).
5. — **Riparie-Vanne**, al. **de Pontibus-super-Vanam**. D. de la Rivière de Vanne, ou Pont-sur-Vanne.	E.	Champagne.	Pont-sur-V., c^on^ de Villeneuve-l'Archevêque (Yonne). Cette dernière ville est la plus importante de l'ancien doyenné.
6. — **Trianguli**, al. de **Triagnello**. Trainel.	N.N.E.		C^on^ de Nogent-s.-Seine (Aube).

cher, «*hoc scriptum firmavimus et archidiaconorum ecclesiæ nostræ nominatæ, nec non archipresbyterorum subannotari præcipimus.*» Dans une autre charte de l'année 1081 (*N. Gall. chr.*, XII, col. 14 et 15), cinq archidiacres et six archiprêtres sont témoins : « *Confirmarunt etiam similiter omnes, qui præsentes aderant archidiaconi.....* » Mais il est moins évident que dans la charte précédente que tous ces titulaires appartinssent uniquement au diocèse de Sens. Il ne peut y avoir de doute pour un autre acte de 1151 (*N. Gall. chr.*, XII, *instr.*, col. 38); les cinq archiacres y sont nominativement indiqués dans cet ordre : *Archid. Senonensis ; — Gastinensis ; — Stampensis ; — Milidunensis; — Pruvinensis*. Ils figurent encore, moins celui de Melun, dans une charte de 1160 (*Id.*, *id.*, col. 479). Tous ces archidiaconés correspondaient à autant de grands *pagi*, pays naturels et politiques, mentionnés dès le VIe siècle ; ils existaient eux-mêmes très-vraisemblablement avant les dates que je viens d'indiquer. Le chef-lieu d'un de ces archidiaconés, celui de Melun, était si important dès le VIe siècle, que Childebert fils de Clovis, en 538, l'eût créé évêché sans l'opposition de l'archevêque de Sens (*N. Gall. chr.*, XII, *instr.* 1).

La mention authentique des doyennés ne remonte pas à une époque aussi ancienne, si ce n'est pour le grand doyenné de Sens qui figure dès le Xe siècle, et même avant. Mais il paraît évident, d'après la charte de 1079, citée ci-dessus, qu'ils existaient déjà sous le nom d'archiprêtres. Ils sont aussi mentionnés de 1180 à 1190 (*N. Gall. chr.*, XII, col. 362). Dès 1176 (*Id.*, *id.*, *instr.*, col. 110) les doyennés apparaissent sous ce nom. L'archevêque Guillaume leur attribue les priviléges

II. ARCHIDIACONATUS WASTINENSIS. Archidiaconé du Gâtinais.	S. O.		
7. DECANATUS MILLIACI, al. DE MILIACO. Doyenné de Milly.	O.		Canton d'Étampes (Seine-et-Oise).
8. — WASTINENSIS. Gâtinais.	O. et O.S.O.	Le Gâtinais (*pagus Wastinensis*).	Le lieu le plus important de ce doyenné était Château-Landon (*Castrum Nantonis*), actuellement arrond. de Fontainebleau (Seine-et-Marne).
9. — FERRERIARUM. Ferrières.	O.S.O.		Arr. de Montargis (Loiret).

des prévôts (*præpositi*) qu'il abolit. Les pouillés mss. du xv[e] et du xvi[e] siècles (*Bibl. nat.*, n° 5218, et *Suppl. fr.*, (n° 1374), présentent les douze doyennés dans cet ordre, mais sans fixer leurs rapports de subordination avec les cinq archidiaconés :

Dec. de *Pontibus*, seu *Matroliarum*; — *D. Curtigniaci*; —*D. Sancti Florentini*; — *D. Riparie Vanne*; —*D. Trianguli*; — *D. Musterolii*; — *D. Meleduni*; —*D. Privinensis*; —*D. Milliaci*; — *D. Vastinensis*; — *D. Ferreriarum*; — *D. Stampensis*.

Pour les cinq premiers, j'ai pu conserver cet ordre qui devait être celui de leur préséance, mais la convenance de fixer leurs relations avec les archidiaconés m'a forcé de modifier un peu la distribution des doyennés suivants, afin de conserver l'ordre le plus ancien des archidiaconés. La plupart des noms de ces doyennés sont ceux de chapitres ou d'abbayes.

La carte d'Outhier ne diffère que dans la disposition des doyennés du 1[er] archid., ou archid. de Sens, qui sont placés dans cet ordre : D. de la Rivière de Vanne : — D. de Trainel ; — D. de Saint-Florentin ; — D. de Courtenay; — D. de Marolles.

Le diocèse de Sens comprenait, en outre, deux enclaves : vers le nord, dans l'archidiaconé de Melun, le doyenné de Champeux dépendant du diocèse de Paris; et vers le sud, dans le doyenné de Saint-Florentin, l'officialité de Brienne sous l'évêché de Troyes.

En 1648, on comptait dans ce diocèse sept cent soixante-dix-sept cures et succursales; quatre cent soixante-deux chapelles ; vingt-huit abbayes et seize chapitres. En 1675, Adr. de Valois (*Not. Gall.*, p. 514). n'indique que six cent soixante-quatorze paroisses. Par une erreur typographique, dans la carte d'Outhier, ce nombre est porté à cent soixante-quatorze, plus trente-quatre succursales.

III. **Archidiaconatus Melodunensis**, al. **Meledunensis.** Archidiaconé de Melun. 10. **Decanatus Meloduni**, al. **Meludunensis.** Doyenné de Melun.	N.O.	Le Melunais, partie du Gâtinais, (*pagus Miglidudunensis*, vel *Meludunensis*).	ch.-l. du dt de Seine-et-Marne.
11. — **Musterolii.** Montereau-Faut-Yonne.	O.N.O.	Brie.	Arr.(Seine-et-Marne).
IV. **Archidiaconatus Pruvinensis.** Archidiaconé de Provins. 12. — **Decanatus Pruvinensis**, al. de **Pruviniaco.** Doyenné de Provins.	N.	Brie champenoise ou basse Brie. Le pays de Provins (*pagus Provinisus*, vel *Pruvinensis*).	Arr.(Seine-et-Marne).
V. **Archidiaconatus Stampensis.** Archidiaconé d'Étampes. 13. **Decanatus Stampensis**, al. **de Stampis.** Doyenné d'Étampes.	O.	L'Estampois, portion de la Beauce, (*pagus Stampensis*). Petite partie de l'Hurepoix. (p. *Huripensis*.)	Arr.(Seine-et-Oise).

II. DIOCÈSE DE CHARTRES.

CIVITAS CARNOTUM.

(IIIe siècle.)

6, PUIS 7 ARCHIDIACONÉS ; 14 DOYENNÉS[1].

I. ARCHIDIACONATUS CIVITATIS ET BANLEUCÆ CARNOTENSIS. Archidiaconé de la ville et de la banlieue de Chartres.	
1. DECANATUS MAJOR ET YPODECANATUS. Haut doyenné et sous-doyenné.	Chartres, chef-lieu du départ. d'Eure-et-Loir. (Ce n'est que pendant le XVIIIe siècle que le titre d'archidiacre de la ville et de la banlieue a été joint à celui de doyen du chapitre de la cathédrale. C'était le sous-doyen qui en remplissait les fonctions. La dignité de haut doyen était supérieure à celle des archidiacres).

1. Plus vaste encore que le diocèse de Sens, celui de Chartres était quelquefois désigné sous le nom de grand diocèse. Il avait, avant 1697, près de cinquante lieues d'étendue du nord au midi, et près de quarante de l'est à l'ouest. Un aussi grand développement a dû nécessiter dès les temps les plus anciens un partage dans l'administration et l'inspection diocésaines. Ce partage s'est entièrement modelé sur la division de la *Civitas Carnotum* en *pagi* gallo-romains ou mérovingiens, représentés par autant d'archidiaconés ; c'est elle aussi qui a servi de base aux principales subdivisions politiques et féodales du moyen âge.

L'un des plus importants de ces territoires, le Dunois (*pagus Dunensis*), intermédiaire entre le *pagus Carnotensis* proprement dit, et la *Civitas Aurelianorum*, et dont les populations figurent déjà dans Grégoire de Tours comme indépendantes, était administré dès la fin du Ve siècle par un chorévêque, saint Aventin, qui exerçait aussi sa juridiction sur le Blaisois (*pagus Blesensis*) et qui devint bientôt lui-même évêque de Chartres. Pendant le siècle suivant (vers 573), ce territoire fut démembré du diocèse de Chartres par le roi Sigebert et érigé en évêché, en faveur d'un prêtre nommé Promotus. L'existence de ce diocèse fut très-précaire. L'église protesta contre cette violation de ses coutumes et de ses prérogatives, et le diocèse fut supprimé par le quatrième concile de Paris (Grég. de Tours, *Hist.*, VII, 17). Toutefois, plus de deux siècles après, en 788, on voit des souvenirs de cette création dans les actes d'un concile de Narbonne (Labbe, *Conc.*, VII, 956) où un diacre nommé Ragenbaldus est ainsi désigné : *Dunensis vocatus episcopus*. Plus de huit cents ans plus tard, en 1697, une grande partie de ce même territoire fut réunie aux archidiaconés de Blois et de Vendôme pour former un diocèse distinct, dont le siége fut fixé à Blois.

II. **Archidiaconatus major**, vel **Archidiaconatus Carnotensis**. Grand archidiaconé ou archidiaconé de Chartres.	Parties centrale et sud-orientale du diocèse.	Pays chartrain proprement dit.		
2. **Decanatus Sparnonensis.** Epernon.	E.N.E.	Beauce, *Belsia*, *Pagus Carnotensis*.	Plaine de Maintenon	Con de Maintenon (Eure-et-Loir).
3. — **Alneoli.** Auneau.	E.		Plaine d'Auneau.	Arr. de Chartres (E.-et-L.).
4. — **Rupifortis**, al. **Rupefortensis.** Rochefort.	E.	Portion de l'Hurepoix (Ile-de-France), *pagus Huripensis*), et peut-être petite partie du pays de Madrie (*pagus Madriacensis*).		Con de Dourdan (Seine-et-Oise).

Quant à l'ensemble des principales divisions ecclésiastiques du grand diocèse de Chartres, la première mention authentique de plusieurs archidiaconés me paraît être de l'année 974 (*N. Gall. christ.*, XII, *instr.* col. 292; *Cart. de St-Père de Chartres*, publié par M. Guérard, t. I, p. 68). On voit figurer parmi les signataires de cette charte un *decanus* (le grand doyen), un *ypodecanus* (un sous-doyen), trois *archidiaconi* et trois *præpositi* (prévôts).

En 986, on retrouve le *decanus*, l'*ypodecanus*, deux *archidiaconi*, deux *præpositi* (*Cart. de St-Père*, t. I, p. 70).

Dans une charte de 1086, sont témoins trois archidiacres (*Cart. de St-Père*, I, p. 247).

Dans l'analyse d'une autre charte de l'année 1105 (1106) figurent cinq archidiacres (*Id.*, p. 481).

En 1110, dans la charte de fondation de l'abbaye de Tiron, au Perche, les six archidiacres du diocèse signent comme témoins : *archid. Carnot.*; — *archid. in Duno*; — *archid. in Pissiaco*: — *archid. in Droco*; — *archid in Bleso*; — *archid. in Vindocino* (Bibl. nat., mss. S. G., 1069, p. 33). On les retrouve en pareil nombre dans une charte rédigée vers 1119 (*N. Gall. christ.*, XII, *instr.* col. 319). Le diocèse comprenait donc dès le commencement du XIIe siècle, outre le haut doyenné, six grandes divisions archidionales, qui se sont maintenues jusqu'en 1790. Si, depuis, on voit ce nombre varier parmi les signataires des chartes, quatre en 1120, trois en 1124, quatre en 1126 et en 1179, etc. (*Cart. de St-Père*, t. I, col. 320, 449, 264, 267, 656), c'est que

5. **DECANATUS DE BRAIOTO**, al. **BRAIOCENSIS**. Doyenné de Brou.	O.S.O.	Plaine d'Illiers (Perche Gouet).	Arr. de Châteaudun (Eure-et-Loir).
6. — **CURVEVILLE**. Courville.	O.	Plaine de Courville (Beauce).	Arr. de Chartres (E.-et-L.).
7. — **PERTICENSIS**, al. **DE NOGENTO** (**DE NOVIGENTO**). Du Perche, ou de Nogent-le-Rotrou.	O.	Le petit Perche et portion du grand Perche (*pagus* vel *saltus Perticus*).	Nogent-le-Rotrou Arr. (E.-et-L.).
III. **ARCHIDIACONATUS DUNENSIS**. Archidiaconé de Dunois.	Partie sud-occidentale du diocèse.	Le Dunois (Beauce), (*pag. Dunensis*).	
8. **DECANATUS CASTRIDUNI**, al. **BELSIÆ**. Doyenné de Beauce, ou de Châteaudun.	S.	Plaine deChâteaudun et de Bonneval.	Châteaudun. Arr. (E.-et-L.).

l'usage était de ne faire intervenir, si ce n'est dans les occasions solennelles, que les archidiacres, dans la juridiction desquels se trouvaient les lieux mentionnés. « *Goslenno archid. ad cujus archid. officium ecclesia eadem pertinebat.* » (*Cart. de St-Père*, t. I, p. 470).

Un pouillé, qui parait avoir été rédigé pendant la première moitié du XIIIe siècle, présente l'ensemble complet des divisions diocésaines, tel qu'il s'est maintenu jusqu'en 1790 (Bibl. nat., mss. *Cartul.* n° 43; et Bibl. de la ville de Chartres, mss. dit le *Livre blanc*); ce pouillé a été publié par M. Guérard, dans le *Cart. de l'abb. de S. Père*, I, p. CCXCVII à CCCXLIV). C'est ce document qui a servi de base au tableau que je publie.

Plusieurs autres pouillés mss. de la Bibl. nat. (mss. lat. 5199 et 5218), reproduisent complétement ces divisions. Les pouillés imprimés en 1648 (in-4°) et en 1738 (in-8°), ainsi que la carte du diocèse de Chartres, par Sanson (1660, 2 feuilles) n'y apportent presque aucun autre changement que la mention, dans le pouillé de 1738 du titre et des fonctions d'archidiacre de la ville et de la banlieue, attribués au sous-doyen de la cathédrale.

Le pouillé du XIIIe siècle constate l'existence, à cette époque, de 943 paroisses, non compris celles de la ville et de la banlieue qui étaient de 30 environ. Le pouillé de 1648 fait mention de 1330 cures, 477 chapelles, 257 prieurés et abbayes. Il existait enfin dans le diocèse plusieurs chapitres dont le principal fonctionnaire avait le titre de doyen. Mais je n'ai pas dû en tenir compte, si ce n'est quand ce titre se confondait avec les fonctions de doyen rural, comme cela avait eu lieu pour l'abbaye de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou.

9. **Decanatus de Duno-in-Pertico**, al. **Perticensis**, Doyenné de Dunois au Perche.	S.S.O	Perche Gouet ou bas Perche en part. (*pag. Perticus Gohet.*)	Les lieux principaux de ce doyenné étaient Authon et la Bazoche, cne d'Authon (Eure-et-Loir).
IV. **Archidiaconatus Pissiacensis.** Archidiaconé du Pincerais, ou de Poissy.	Parties nord et nord-orientale du diocèse.	Le Pincerais (partie de l'Ile-de-France *pagus Pinciacensis*).	Poissy, arr. de Versailles (Seine-et-Oise).
10. **Decanatus Pissiacensis.** Doyenné de Poissy.	N.N.E.	Le Mantais, part. de l'Ile-de-France; (*territorium Meduntense*) et petite part. du pays de Madrie (*pagus Madriacensis*[1]).	
11. — **Meduntensis.** de Mantes.	N.		Arr. (S.-et-O.).
V. **Archidiaconatus Drocensis.** Archidiaconé de Dreux, ou du Drouais.	Parties nord et nord-occidentale.	Plaine du Drouais ou Dreugesin (*pagus Dorcassinus, vel Durocassinus*), partie de la Beauce et de l'Ile-de-France; le *pagus Dorcassinus* correspond à l'archidiaconé, et le Drouais plutôt au doyenné.	
12. **Decanatus Drocensis.** Doyenné de Dreux.	N.		Arr. (Eure-et-Loir).

1. Voy. Guérard, *Essai sur le système des divisions territoriales*, p. 129. Dans les prolégomènes du *Polyptique d'Irminon*, t. I, et dans

13. — DE BRUROLIIS. Brezolles.	N.O.O.	Partie de Thimerais et des terres déachées (pagus Theodemerensis.) (Perche).	Arrond. de Dreux (Eure-et-Loir).
VI. ARCHIDIACONATUS BLESENSIS. Archidiaconé de Blois, ou du Blaisois.	Partie sud du diocèse.	Le Blaisois, partie de l'Orléanais (*pagus Blesensis*).	Chef-lieu du dép. de Loir-et-Cher.
14. DECANATUS BLESENSIS. Doyenné de Blois.			
VII. ARCHIDIACONATUS VINDOCINENSIS. Archidiaconé de Vendôme, ou du Vendômois.	Partie s. occ. du diocèse.	Le Vendômois, partie de la Beauce (*pagus Vindocinus, vel Vindocinensis*).	Arr. (L.-et-C.).
15. DECANATUS VINDOCINENSIS. Doyenné de Vendôme.			

l'introduction du *Cartul. de S. Père*, M. Guérard a aussi donné de savants détails sur plusieurs autres *pagi* de la 4e Lyonnaise.

III. DIOCÈSE D'AUXERRE.

CIVITAS AUTISSIODORUM.

(IVe siècle.)

1, puis 2 ARCHIDIACONÉS; 1 DOYENNÉ; 4 ARCHIPRÊTRÉS[1].

A. Avant 1249.

MAGNUS DECANATUS AUTISSIODORENSIS.
ARCHIDIACONATUS AUTISSIODORENSIS.
ARCHIPRESBYTERATUS AUTISSIODORI. — N. E.
— PUSAYÆ. — O.
— SANCTI PRISCI, VEL BRICCII. — E. N. E.
— VARSIACI. — E.

B. Après le partage du diocèse en deux archidiaconés (1249).

I. ARCHIDIACONATUS MAJOR, vel AUTISSIODORENSIS. Grand archidiaconé, ou archidiaconé d'Auxerrois.	E. et N. E.	Auxerrois (*pagus et comitatus Autissiodorensis*).

1. Plusieurs pouillés des XVe et XVIe siècles fixent les divisions topographiques, telles que les présente le tableau ci-dessus, mais ils varient dans l'ordre relatif de préséance des archiprêtrés. Le plus ancien publié par l'abbé Lebeuf (*Mém. concern. l'hist. d'Auxerre*, 1743, f. 2, *pr.* p. 197), fut rédigé vers la fin du XVe siècle par L. Brethel, secrétaire de l'évêque J. Baillet, et recopié en 1535 par un chanoine nommé L. Robert. Deux pouillés mss. de la Bibl. nat., mss. lat.; no 4812. p. 29, et no 5218 m'ont aussi servi.

Jusqu'à l'année 1249, ce diocèse ne comptait qu'un seul archidiacre qu'on voit mentionné constamment depuis le VIe siècle, ainsi que l'archiprêtre et le grand doyen, indépendant, comme de coutume, de l'archidiacre et lui étant même supérieur, parmi les titulaires du Chapitre. Une bulle d'Innocent IV, datée de 1249, sanctionna la création d'un deuxième archidiaconé, tentée dès le commencement du XIIIe siècle, par l'évêque Hugues de Noyers, mais à laquelle le Chapitre d'Auxerre s'opposa, et qui ne fut définitivement établie que sous l'épiscopat de Gui de Mello. (*V. Gall. chr.*, II, 287, qui fait erreur sur la date de la création définitive; *N. Gall. chr.*, XII. *instr.* col. 166; Lebeuf, *Mém. conc. l'hist. d'Auxerre*, éd. de 1848, I, 435.)

Le premier archidiaconé reçut le nom de grand archidiaconé et comprit les bassins de l'Yonne et de la Cure; le nouveau fut désigné sous le nom de petit archidiaconé ou archidiaconé de Puisaye, parce qu'il comprenait en très-grande partie la petite contrée montagneuse et sauvage de ce nom. Toutefois, autant que l'indiquent la carte du diocèse, par Sanson (1660), et les listes des paroisses mentionnées

1. DECANATUS AUTISSIODORENSIS, vel DECANATUS CIVITATIS et SUBURBIORUM. Grand doyenné d'Auxerre, doyenné de la ville et des faubourgs.	N.E. du diocèse.	Auxerrois (*pagus et comitatus Autissiodorensis*).	Chef-lieu du départ. de l'Yonne.
2. ARCHIPRESBYTERATUS AUTISSIODORENSIS. Archiprêtré d'Auxerre.	E.N.E.		
3. — DE VARSIACO. Varzy.		Nivernais.	Arr. de Clamecy (Nièvre).
II. ARCHIDIACONATUS MINOR, vel PUISAIÆ, al. PUSEIE. Petit archidiaconé ou archidiaconé de Puysaye.	O.S.O.	Part. du Gâtinais; Puisaye (*pagus et comitatus Podiensis, Pusiensis, ou Puisegia*).	Les villes principales de la contrée naturelle désignée sous le nom de Puisaye sont St-Fargeau, St-Amand et St-Sauveur.
4. ARCHIPRESBYTERATUS SANCTI PRISCI. Archiprêtré de Saint-Bris ou Saint-Prix.	N.E.	Part. de l'Auxerrois	Arr. d'Auxerre (Yonne).
5. — PUSEIE. Puysaye.	N.O.	Puisaye.	Le chef-lieu de ce doyenné était au XVe siècle, St-Ferréol, nommé depuis Saint-Fargeau, arr. de Joigny (Yonne).

dans chaque subdivision, la juridiction des deux archidiaconés sur les archiprêtrés n'était pas en rapport avec leur situation topographique. Ainsi la ville d'Auxerre, située à l'extrémité nord-est du diocèse, n'était point comprise dans le grand archidiaconé de ce nom, mais semblait enclavée dans l'archiprêtré de Saint-Prix, tandis que le grand archidiaconé comprenait surtout la portion méridionale du diocèse. On voit des archiprêtrés mentionnés pendant les XIe et XIIe siècles, dans l'obituaire de l'église d'Auxerre (Lebeuf, *id.*, éd. de 1743, II, p. 246). Dans une charte de 1130 (*Id.*, *id.*, p. 12), l'archidiaconé est mentionné avec trois archiprêtrés.

En 1314 (*id.*, *pr.* p. 191), l'évêque d'Auxerre, Pierre de Grez, rend titulaires et perpétuels, du consentement du Chapitre, les quatre archiprêtres, qui étaient auparavant révocables.

C'est par erreur que le frère Jacques, dans l'*Hist. générale des provinces ecclésiastiques* (in-fo, 1716, p. 131), donne le nom d'archidiaconés aux quatre archiprêtrés de ce diocèse.

Le pouillé imprimé en 1648 indique deux cent quatre cures, douze abbayes, trente-trois prieurés et douze maladeries.

IV. DIOCÈSE DE TROYES.

CIVITAS TRICASSIUM.

(IV[e] siècle.)

5 ARCHIDIACONÉS; 1 ARCHIPRÊTRÉ[1]; 8 DOYENNÉS.

I. ARCHIDIACONATUS MAJOR, vel ARCHIDIACONATUS TRECENSIS. Grand archidiaconé.	Champagne proprement dite (*Campania*) (*pagus Tricassinus*).	Pays de Troyes (*pagus Tricassinus.*)	Troyes (*Trecæ*), chef-lieu du départ. de l'Aube.
1. ARCHIPRESBYTERATUS CIVITATIS ET BANLEUCÆ. Archiprêtré de la ville et de la banlieue.			
2. DECANATUS MAJOR, vel TRECENSIS, vel CHRISTIANITATIS. Doyenné de Troyes ou de Chrétienté.			
3. — VILLEMAURI. Villemaur.		Forêt d'Othe (*Otta Silva*) en partie.	C[on] d'Estissac, arr. de Troyes (A.).
4. — MARIGNIACI. Marigny.			C[on] de Marcille-le-Hayer, arr. de Nogent-s.-Seine (Aube).
5. — PONTIUM (ad Sequanam). Pont-sur-Seine ou Pont le Roi.			C[on] et arr. de Nogent-sur-Seine (Aube).

1. Trois pouillés manuscrits de la Bibl. nat. (mss. lat. 5218, 5661 et 5199) présentent la liste complète des doyennés du diocèse de Troyes sous leurs noms anciens, et sans autre différence que de légères variations dans la forme et dans l'ordre de préséance; quoique ne remontant pas plus loin que le XVI[e] siècle, ils ont été évidemment rédigés sur des documents antérieurs. Dès le XII[e] siècle, on voit les *decani* succéder aux *præpositi* (prévôts), an. 1167, Camuzat, *Prompt.* f° 122). Les archidiaconés ne sont indiqués, dans leurs rapports avec les doyennés, que dans des pouillés ou des ouvrages plus modernes (pouillé imprimé en 1626, in-8°; et 1648, in-4°; — D. Beaunier: *État des Bénéfices*, édit. de 1743, II, 820. — *N. Gall. chr.*, XII, 484 (1770). — Courtalon: *Topogr. hist. de la ville et du diocèse de Troyes*, 1784, t. III. La carte du diocèse par Samson, 1656, présente ainsi l'ensemble des subdivisions.

Le partage du diocèse en cinq archidiaconés, ou tout au moins en quatre, est fort ancien et antérieur au XII[e] siècle; plusieurs chartes insérées dans le *N. Gall. chr.*, t. XII, et dans le *Promptuarium sacr. antiq. Tric. dioc.* de Camuzat, 1610, in-12, en fournissent la preuve incontestable. Quatre archidiacres du diocèse de Troyes figurent

II. ARCHIDIACONATUS SESANIÆ, al. SEZANNÆ. Archidiaconé de Sezanne. 6. DECANATUS SESANIÆ. Doyenné de Sezanne.	Champagne (*pagus Tricassinus*).	Basse-Brie Champenoise.	Arr. d'Épernay (Marne).
III. ARCHIDIACONATUS SANCTÆ MARGARETÆ. Archidiaconé de Margeries. 7. DECANATUS SANCTÆ MARGARETÆ. Doyenné de Margeries, ou de Sainte-Marguerite.		Pertois (*pagus Perthensis*).	Margery, cne de Saint-Remy en Bouzemont (Marne).
IV. ARCHIDIACONATUS BRENNE, al. BREONE. Archidiaconé de Brienne. 8. DECANATUS BRENNE. Doyenné de Brienne.		Briennois (*pagus Briennensis*, ou *Brionisus*).	Arr. de Bar-sur-Aube (Aube).
V. ARCHIDIACONATUS ARCEYARUM. Archidiaconé d'Arcis ou d'Arcys. 9. DECANATUS DE ARCEIS, al. DE ARCIACA. Doyenné d'Arcis.		Partie du Vallage (*pagus Arciacensis*).	Arcis-sur-Aube (*Arciaca*), arr. (Aube).

comme signataires dans un diplôme de 1063 (*N. Gall. chr.* XII; *Instr.* col. 253). Les cinq archidiacres, le prévôt et un doyen figurent dans un acte de 1090 (Camuzat : *Prompt.* f° 119); on les retrouve dans un autre acte de l'année 1104 (*id.* f° 122). En 1114, on en voit quatre (*N. Gall. chr.*, XII, *instr.*, 257). Ils sont au nombre de cinq en 1128 (*id.* 259), et depuis lors ils ne cessent de paraître en plus ou moins grand nombre parmi les signataires des chartes.

En 1184, l'archiprêtré de la banlieue de Troyes est désigné sous le nom d'archidiaconé : *Pro archidiaconatu banleucæ Trecensis* (*id.* 502). Outre les huit doyennés ruraux et l'archiprêtré, le diocèse de Troyes comprenait encore plusieurs collégiales dont un des principaux fonctionnaires portait le titre de doyen.

Selon le pouillé de 1648, le diocèse de Troyes comprenait : quatre cent vingt-neuf cures, vingt-quatre abbayes, deux cent cinq prieurés, deux cent trente-six chapelles et vingt-neuf maladeries. Grosley (*Mém. pour l'hist. de Troyes*, éd. de 1812, t. II, p. 25, comptait, vers 1780, trois cent soixante-douze paroisses, quatre-vingt-dix-huit annexes, dix collégiales, dix-neuf abbayes, sept prieurés.

V. DIOCÈSE D'ORLÉANS.

CIVITAS AURELIANORUM.

(IVe siècle.)

6 ARCHIDIACONÉS ; 12 DOYENNÉS, OU CHEFS-LIEUX DES TERRITOIRES DISTINCTS[1].

I. ARCHIDIACONATUS MAJOR, vel ARCHID. AURELIANENSIS. Grand archidiaconé ou archidiaconé d'Orléans. 1. DECANATUS AURELIANENSIS ET SUBDECANUS. Haut doyenné d'Orléans (uni à l'archidiaconé).	Au centre du diocèse.	Orléanais proprement dit (*pagus Aurelianensis.*)	Chef-lieu du département du Loiret.
2. — DE CLERIACO. Cléry.			Arr. d'Orléans.
II. ARCHIDIACONATUS PITHIVERENSIS. Archidiaconé de Pithiviers. 3. DECANATUS DE PIVERIIS, vel PIVERIS. (Pithiviers; anciennement nommé Piviers ou Pipviers.)	N.E.	Le Piverais (*pagus Pithiverensis*) grande partie de la forêt d'Orléans.	Arr. (Loiret).

1. L'ordre et le nombre des archidiaconés du diocèse d'Orléans, tels que le présente le tableau ci-dessus, n'ont pas varié depuis le XIIe siècle et peut-être même depuis une date plus ancienne, jusqu'en 1790. Les plus anciens pouillés ou listes des bénéfices rédigés d'après des titres authentiques s'accordent à cet égard (du Saussay, *Notit. benef. dioc. aurel.*, impr. à la suite des *Ann. eccles. Aurel.* 1625, in-4°, p. 781-809. — G. Guyon, *Catal. des bénéf. du dioc. d'Orl.*, impr. à la suite de son *Hist. de l'Egl. et du dioc. d'Orléans*, 1647, in-f°. — P. d'Alliot, 1648. — Valois, *Notit. Gall.*, 1675, p. 228. — Pouillé d'Orléans, mss. Bibl. nat. 5218, f° 237, XVIe siècle; — *Id.* Fonds St-Germ. 879-2).

Dans une charte de 1027, on voit figurer après le grand doyen, deux archidiacres (*N. Gall. chr.*, VIII, *instr.* col. 492). En 1063, trois archidiacres (*id.*, col. 495). En 1115, cinq archidiacres et l'archiprêtre (*id.*, col. 501). En 1123, quatre archidiacres et l'archiprêtre (*id.*, col. 502). En 1146, quatre archidiacres, dont l'archidiacre de Beaugency (*Balgentiacensis*) et celui de Sully (*Soliacensis*), ainsi que trois prévôts (*præpositi*) qui peut-être ici représentent des *decani* (*id.*, col. 506).

Le nombre des doyennés est moins précis et moins facile à constater, puisque, dès l'origine du diocèse ou tout au moins dès le VIe siècle, paraît le *decanus*, le doyen par excellence, le doyen de la cathédrale de Ste-Croix. Son titre et ses fonctions furent, en 1066 et plus défini-

III. **Archidiaconatus Belsiæ.** Archidiaconé de Beauce.	N.	Beauce (*Belsia*), extrém. sud-orientale.	
4. **Decanatus**, vel **Præpositura de Alona.** St-Martin et Saint-Phalier d'Aleine (annexe de l'archidiaconé).			
5. — **Præpositura de Thilleyo Pagani ?** Thilloy.			C^on d'Outharville, arr. de Pithiviers (Loiret).
6. — **de Herbiliaco?** Herbilly.			C^on de Mer (Loir-et-Cher). (Le Pinsot, Janville et Toury étaient aussi des localités des plus importantes de la Beauce Orléanaise).

tivement encore vers 1205, réunis à perpétuité à celles du grand archidiacre. Un autre fonctionnaire du même chapitre avait le titre d'archiprêtre (*archipresbyter*); il était seul dans le diocèse, probablement sans juridiction territoriale. On le voit mentionné dès le XIIe siècle. Outre le chapitre de Ste-Croix où prenaient rang les six archidiacres, le haut doyen et l'archiprêtre, le diocèse comptait plusieurs autres doyens, les uns capitulaires, les autres ruraux. Leurs fonctions étaient fréquemment réunies dans ce diocèse comme dans beaucoup d'autres; le nombre réel des doyennés ruraux est incertain. Les chapitres de Saint-Aignan (*Sancti Aniani*), de Saint-Pierre (*Sancti Petri virorum*), de Saint-Pierre Puellier (*Sancti Petri Puellarum*) et de Saint-Avit (*Sancti Aviti Aurelian.*), avaient chacun un doyen. Mais leur situation dans la ville même d'Orléans doit faire présumer qu'ils n'ont point exercé de juridiction territoriale. Les autres doyennés, qu'on peut au contraire considérer comme doyennés ruraux, quoique dépendants aussi d'églises collégiales, sont ceux de Jargeau (*Gergolium*), de Meung (*Magdunum*), de Cléry (*Cleriacus*). Quatre autres chapitres, Sully (*Soliacus*), Pithiviers (*Pithiveris*), la Ferté Aurain (*Feritas Avrini*), et Romorantin (*Romorantinum*), n'avaient pas de doyens titulaires et probablement les archidiacres y remplissaient-ils les fonctions de doyen, à l'exemple du grand archidiacre. Certains indices m'ont cependant porté à les faire figurer dans le tableau, mais avec doute.

On voit aussi dans la *Notit. Benef.*, publiée par du Saussay, à la suite des *Ann. Eccl. Aurel.*, p. 783, trois prévôtés (*præpositura*, qui ont sans doute joui momentanément des priviléges et de la juridiction des doyennés, quoique les fonctionnaires de ces charges fussent en général les administrateurs locaux du temporel des évêques et des chapitres : ce sont celles de Teillay (*de Thilleyo*), de Sologne (*de Sigalonia*) et d'Herbilly (*de Herbiliaco*). Mais il me reste de l'incertitude et je serais plutôt disposé à considérer la juridiction des archidiacres comme ayant été directe et sans intermédiaire.

IV. ARCHIDIACONATUS SIGALONIÆ, al. SECALAUNIÆ. Archidiaconé de Sologne.	S.O.	Sologne blaisoise, entre la Loire et le Cher (*pagus Segalauniæ*).	Arr. (Loir-et-Cher).
7. DECANATUS DE ROMORANTINO? Doyenné de Romorantin.			
8. — DE FERITATE AVRINI? La Ferté Aurin.			Con de Nenny-sur-Beuvron (L.-et-Ch.).
9. — PRÆPOSITURA DE SEGALAUNIA? Sologne.			
V. ARCHIDIACONATUS BALGENTIACENSIS. Archidiaconé de Beaugency.	O.	Orléanais (*pagus Magdunensis*).	Arr. d'Orléans (Loiret).
10. DECANATUS DE MAGDUNO CASTRO. Doyenné de Meung.			Arr. d'Orléans (Loiret).
VI. ARCHIDIACONATUS SOLIACENCIS. Archidiaconé de Sully.	S. et E.S.E.	Gâtinais, en petite partie (*pagus Wastinensis, ager Soliacensis*).	Arr. de Gien (Loiret).
11. DECANATUS DE SOLLIACO. Doyenné de Sully.			
12. — DE GERGOLIO, al. JERGOLIO. Jargeau (anciennement Gergeau).			Arr. d'Orléans (Loiret).
13. — DE SOUVIGNIACO? Souvigny, annexe de l'archidiaconé.			Con de la Motte-Beuvron (L.-et-C.).

En 1648, le diocèse d'Orléans comprenait quatre cent huit cures, deux cent cinquante chapelles, douze chapitres, sept abbayes, quarante-deux prieurés, quatre prévôtés, treize maladeries.

VI. DIOCÈSE DE PARIS.

CIVITAS PARISIORUM.

(IIIe siècle.)

3 ARCHIDIACONÉS : 2 ARCHIPRÊTRÉS ; 7 DOYENNÉS RURAUX, DONT UN ENCLAVÉ DANS LE DIOCÈSE DE SENS.

I. CIVITAS ET BANLEUCA PARISIENSIS, vel SUBURBIUM PARISIENSE. Territoire de la ville de Paris et de sa banlieue.		Partie de l'Isle-de-France et de la France proprement dite (*Francia*).		Partie centrale du diocèse et du département de la Seine.
1. ARCHYPRESBYTERATUS PARISIENSIS, postea BEATÆ MARIÆ MAGDALENÆ. Archiprêtré de Paris, ainsi nommé au XIIIe siècle, et plus tard archiprêtré de la Madeleine.	Rive droite de la Seine.			
2. — SANCTI SEVERINI. De Saint-Séverin.	Rive gauch. de la Seine.			
II. ARCHIDIACONATUS MAJOR, vel ARCHIDIACONATUS PARISIENSIS. Grand archidiaconé, autrement dit archidiaconé de Paris ou du Parisis.	N.		Le Parisis propr. dit et petit Parisis (*pag. parisiacus minor; propagus parisiacus.*)	
3. DECANATUS DE GONESSA, al. DE GONESSIIS (XIIIe siècle) postea D. DE SARCELLIS, al. de CERCERILLIS ; postea de D. MONTEMORENCIACO. Doyenné de Gonesse, nommé plus tard D. de Sarcelles, et depuis le XIVe siècle D. de Montmorency.	N.E.		Grand Parisis (*pagus Parisiacus*).	Gonesse, arr. de Pontoise (S.-et-O.). Sarcelles, c^on^ d'Écouen (S.-et-O.). Montmorency, arr. de Pontoise (S.-et-O.)

4. **Decanatus de Musterolio** (xiiie siècle), al. de Musteriolo; al. de Monasteriolo ad Vicenas; postea D. de Monte-Firmelio, vel Fermolio; postea D. de Cala. Doyenné de Montreuil-sur-Bois, nommé plus tard Montfermeil, puis et plus généralement de Chelles.	E.	Partie de l'Isle-de-France et de la France proprement dite (*Francia*).	Montreuil, canton de Vincennes (Seine). Montfermeil, con de Gonesse (S.-et-Oise). Chelles, con de Lagny (S.-et-Marne).
III. **Archidiaconatus de Josayo**, al. de Josaso, au xiiie siècle Heripensis, vel Huripensis. Archidiaconé de Josay ou de Josas et au xiiie siècle, de Paris en Heripois (Hurepoix).	S.O.	Le Hurepoix en partie (*pagus Heripensis*) subdivisé en pays de Josas au S.O. (*pagus Jauciasensis* ou *Gaujiacensis*), et pays de Châtres (*pagus Castrensis; Castrisus*).	Châtres, nommé depuis Arpajon, arr. de Corbeil (Seine-et-Oise). Jouy en Josas, con de Versailles (Seine-et-Oise).
5. **Decanatus de Castro-Forti**, vel de Maciaco, al. de Massiaco. Doyenné de Châteaufort, antérieurement nommé de Massy.	S.O.		Châteaufort, con de Palaiseau (S.-et-Oise). Massy, con de Longjumeau (S.-et-Oise).
6. — de Monte-Lerico, al. de Monte-Letherico; postea de Linais, al. de Linaio; de Essona (Exona), vel Montis-Gemelli. Doyenné de Montlhéry, depuis et successivement nommé de Linas, d'Essonnes et de Longjumeau.	S.		Monthléry, con d'Arpajon (S.-et-Oise). Linas, con d'Arpajon (S.-et-O.). Essonnes, arr. de Corbeil (S.-et-O.) Longjumeau, arr. de Corbeil (S.-et-Oise).

IV. ARCHIDIACONATUS BRIÆ. Archidiaconé de Brie.	S.E.		Le lieu le plus important de cet archidiac. (compris dans la Brie parisienne), est Brie-Comte-Robert (*Braiæ*), arr. de Melun (S.-et-Marne).
7. DECANATUS MOSSIACI, al. MUSCIACI IN BRIA; postea D. DE PRAERIIS, al. DE PRATELLIS; postea D. DE VETERI CORBOLIO. Doyenné de Moissy-l'Évêque, nommé ensuite D. de Presles, et enfin D. du Vieux-Corbeil.	S.S.E. E.S.E. S.	Brie parisienne, part. N. O. de la Brie française (*pagus*, vel *saltus Briegius*).	Moissy-l'Évêque ou Cramayel, c^on de Brie (S.-et-M.) Presles, c^on de Tournan (S.-et-Marne). Vieux-Corbeil, près Corbeil (arr. de S.-et-M.)
8. — DE LATIGNIACO, al. LATINIACENSIS. Lagny.			Arr. de Meaux (S.-et-M.).
Hors du diocèse, Doyenné enclavé dans le diocèse de Sens et relevant du chapitre :			
9. — DE CAMPELLIS. De Champeaux.	E.		Champeaux, c^on de Mormant (S.-et-M.).

Le diocèse de Paris est un de ceux dont la division en plusieurs archidiaconés, dès une époque fort ancienne, est le plus certainement démontrée par les textes originaux. Le sixième concile de Paris, réuni en 827, en présente la preuve incontestable (l. I, can. XXV), non-seulement pour ce diocèse, mais comme un usage consacré dans les institutions canoniques : (*Nam et in communi consensu statuimus ut unusquisque episcoporum super archidiaconis suis deinceps vigilentiorem curam adhibeat* (Labbe : *Concil.*, éd. Paris, t. VII, col. 1617).

Une charte d'OEnée, évêque de ce diocèse, en faveur de l'abbaye de Saint-Maur des Fossés, datée de l'année 868, lui est plus particulièrement encore applicable : *Annuentibus cunctis archidiaconibus et clericis nostris*. L'authenticité de ce document, contestée par de Launoy, a été fortement défendue par Valois (*Not. Gall.*) et surtout par G. Dubois (*Hist. Eccl. Paris.*, t. I, p. 448).

Ces trois archidiaconés n'ont subi aucune variation pendant tout le moyen âge ; ils correspondaient à des régions naturelles : au nord de la Seine, le grand archidiaconé entre la Marne et l'Oise ; au sud l'archidiaconé de Josas et l'archidiaconé de Brie, séparés par la Marne, l'un à l'ouest, l'autre à l'est. Celui-ci était formé d'une partie de l'ancienne Brie (*Saltus et pagus Briegius*), partagée en trois diocèses, Sens, Paris et Meaux, comme plusieurs autres grandes forêts de la Gaule. Ces

trois archidiaconés devaient correspondre à autant de *pagi* indiqués déjà sans doute dès l'année 558, dans la charte de Childebert I[er]: *Isciacus qui est in pagis Parisiorum* (D. Bouillart, *Hist. S. G. des Prés*, *pr.* p. 11). Le grand archidiaconé représentait parfaitement le *propagus parisiacus* de la charte de Dagobert I[er], en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, ann. 629 (Pardessus : *Diplom.*, t. II, p. 4), c'est un des exemples les plus remarquables de cette coïncidence du *pagus* ou territoire propre et immédiat d'une ancienne cité gallo-romaine, avec le grand archidiaconé du diocèse correspondant. Je ne crois pas qu'elle ait été indiquée. Les *pagi* du diocèse de Paris ont été parfaitement décrits par M. Guérard dans les prolégomènes du *Polyptique d'Irminon*, t. I, p. 87-93.

Une foule de chartes du XI[e] et du XII[e] siècle présentent la mention de ces trois archidiaconés du diocèse de Paris : En 1026 (Guérard, *Cart. N.-D. de Paris*, I, p. 326). En 1042 (Bouillart, *Hist. de l'abb. S.-G. des Prés*, *pr.* p. 17). Vers 1056 (*Cart. N.-D. de Paris*, I, p. 332); vers 1072 (*id.*, II, p. 16). En 1090 (*id.*, I, p. 309). En 1097 (*id.*, I, p. 305). En 1100 (*id.*, I, p. 327). En 1107 et 1109 (*id.*, I, p. 375-376). En 1120 (*id.*, I, p. 40). En 1134 (*id.*, I, p. 373). En 1191 (*id.*, I, p. 45). Il serait surabondant d'en présenter d'autres exemples plus récents; les pouillés et les cartes en constatent l'existence jusqu'en 1790.

Les deux archiprêtrés du diocèse ont été toujours les seuls indiqués.

On a exprimé diverses opinions sur le nom de l'archidiaconé de Josay ou Josas, qui est désigné dans un seul titre du XIII[e] siècle sous celui de Héripois (hommage de trois archidiac. à l'archev. de Paris en 1268). L'abbé Lebeuf (*Div. écrits*, t. II, p. 159, et *Hist. du dioc. de Paris*, t. VII, p. 424) y voit une altération du nom de *Metiosedum*, qu'on lit dans César, et qui aurait été successivement modifié en *Josedum*, *Josed*, *Josay*, *Josas*, et il serait assez disposé à fixer à Juvisy, par cette seule analogie de nom, la localité recherchée. Valois me paraît plus près de la vérité dans les rapports qu'il entrevoit entre le nom de Josay ou Josas et celui de Jouy (*Gaudiacum*, *Gaujiacum*), l'une des plus anciennes localités de cet archidiaconé.

Les deux archiprêtrés du diocèse remontent au moins au XIII[e] siècle. Le ressort direct de leur juridiction comprenait la ville de Paris et la banlieue; l'archiprêtré de Paris ou de la Madeleine pour les paroisses au nord de la Seine; l'archiprêtré de Saint-Séverin pour les paroisses au midi. Pendant le XVIII[e] siècle, et probablement aussi antérieurement, leur inspection paraît avoir été beaucoup plus étendue : le premier archiprêtré aurait embrassé au nord tout l'archidiaconé de Paris proprement dit. Le second se serait étendu au sud sur les deux archidiaconés de Josas et de Brie (pouillé de Denis, 1767, in-folio, p. 1, et Guérard, *Cart. N.-D. de Paris*, t. IV, p. 452). Les pouillés du XIII[e] et du XVI[e] siècle ne mentionnent pas cette extension que l'abbé Lebeuf n'a point non plus indiquée. — Plusieurs des doyennés sont mentionnés dès le XI[e] et le XII[e] siècle. Le grand doyen du chapitre de Notre-Dame, qui ne paraît pas avoir jamais eu de juridiction territoriale, est même plus ancien. Leur organisation en sept districts, dont un enclavé dans le diocèse de Sens, telle qu'elle est constatée dans son ensemble par le plus ancien pouillé connu, remonte au moins au commencement du XIII[e] siècle.

Les changements de noms que j'ai indiqués dans le tableau se montrent dans un document de la fin du même siècle, inséré, ainsi que l'ancien pouillé, dans le cartulaire de l'église N.-D. de Paris, et publié par M. Guérard, t. I, p. 12 et 20. L'abbé Lebeuf émet, dans plusieurs passages de son *Histoire du diocèse de Paris* (t. VIII, p. 48 et 69; IX, p. 311 et 333; X, p. 114), l'opinion, qu'il n'appuie d'aucune preuve, que ces noms, différents en partie de ceux du cartulaire, constitueraient une division nouvelle du diocèse, parallèle à celle des doyennés ruraux de paroisses, presque aussi ancienne, mais qui ne concernerait que les abbayes, les prieurés et les chapitres. Cette division exclusivement monastique est ainsi établie dans un appendice du pouillé du XIII[e] siècle, appendice dont M. Guérard (*Cart. N.-D.*, I, p. 20) a constaté l'âge plus récent et que, de son côté, l'abbé Lebeuf rapporte à la fin du XIII[e] siècle ou au commencement du XIV[e] : 1. Dec. *Moissiaci*; — 2. dec. *Montis-gemelli*; — 3. dec. de *Sarcellis*; — 4. dec. de *Maciaco*; — 5. dec. de *Kala*; — 6. dec. *Latiniacensis*.

Le pouillé du commencement du XIII[e] siècle qui se trouve dans le mss. de la Bibl. nat., n° 5526, publié par M. Guérard (*Cart. N.-D.*, t. I, p. 12) présente les doyennés sous les noms et dans l'ordre suivants :

1. Dec. *Castrifortis*; — 2. dec. de *Linais*; — 3. dec. *Musteroli*; — 4. dec. de *Gonessa*; — 5. dec. *Latiniacensis*; — 6. dec. *Massiaci*. — A. *Archipresbyteratus parisiensis*. — B. *Archip. Sancti Severini*.

C'est sur la différence notable qui existe entre ces deux listes presque contemporaines que l'abbé Lebeuf s'appuie pour admettre deux systèmes de subdivisions ecclésiastiques. Mais d'autres changements indiqués dans deux pouillés, l'un de la première moitié du XVI[e] siècle (1534), Bibl. nat., mss. n° 5199, publié par M. Guérard, *Cart. N.-D.*, t. IV, p. 436 ; l'autre de la fin du même siècle ou du commencement du XVII[e], et qui est resté inédit (Bibl. nat., mss. n° 5218) semblent contraires à cette opinion.

Les noms et l'ordre adoptés dans ces deux manuscrits ayant servi de base à tous les pouillés postérieurs et à toutes les cartes du diocèse, j'ai cru utile de les reproduire ici :

[Mss. 5199.] — ARCHID. PARISIENSIS : 1. Dec. de *Montemorenciaco*; — 2. dec. de *Calla*. — ARCHID. DE JOSAYO, vel DE JOSAEO : 3. dec. de *Castro forti*; — 4. dec. *Montiserici*. — ARCHID. BRIÆ : 5. dec. de *Veteri Corbolio*; — 6. dec. de *Latigniaco*; — 7. dec. de *Campellis*. — A. ARCHIPR. *Beatæ Mariæ Magdalenæ*; — B. ARCHIPR. *Sancti Severini*.

[Mss. 5118, f° 23.] — ARCHID. PARIS. : 1. dec. de *Monte Morenciaco*; ... dec. de *Cala*. — ARCHID. DE JOSAYO : 3. dec. de *Castro forti*; — ... ec. de *Monte Letherico*. — ARCHID. BRYE : 5. dec. de *Veteri Corbo*... — 6. dec. de *Latigniaco*. — A. ARCHIP. *Magdalanes paris.*; — ... ARCHIP. *Sancti Severini*.

...alois n'avait pas tenu compte de la double division décanale indi...é par l'abbé Lebeuf. Je crois plus vraisemblable de ne voir dans les ...ns différents assignés à un même district ecclésiastique qu'un fait ...alogue à celui que j'ai déjà signalé dans plusieurs autres diocèses; ...st-à-dire, soit des changements dans le choix des chefs-lieux de ...aque décanat, motivés par la nécessité d'étendre successivement la ...rveillance du doyen sur toute la superficie de son district, soit l...

substitution du nom des doyennés capitulaires nouvellement créés au titre plus ancien des doyennés ruraux, et la confusion des deux titres sur un seul fonctionnaire, soit enfin la mention des annexes.

En effet, des six doyennés ruraux entre lesquels se partageait le diocèse de Paris, au moins depuis le XIe siècle, deux par chaque archidiaconé, un seul, celui de Lagny, n'a point changé de nom.

Le doyenné qui a porté, depuis le XVIe ou le XVIIe siècle, le nom de Montmorency, avait, au commencement du XIIIe, le nom de Gonesse, et celui de Sarcelles vers la fin du même siècle.

Le doyenné de Chelles (*Kala*) qui, dans la liste des prieurés, rédigée vers la fin du XIIIe siècle, porte déjà le nom de l'une des localités les plus anciennes du diocèse de Paris, chef-lieu d'un petit territoire (*Kalense*), portait d'abord, dans le commencement du même siècle, le nom de Montreuil, et peu après celui de Montfermeil. Le nom de Chelles lui est resté.

Le doyenné de Châteaufort (*de Castro forti*), le plus vaste du diocèse et partie occidentale de l'archidiaconé de Josas, est indiqué dans une charte de 1194 (Duchêne, *Hist. de la maison de Montmorency*, pr. p. 394), et en 1204 (*Nov. Gall. chr.*, t. VII, col. 82). En 1232, le curé de Saclé, paroisse de ce même doyenné est qualifié *decanus de Sarcleio*, parce qu'il était momentanément chargé de la surveillance du doyenné de Châteaufort. (Lebeuf, VII, 709.)

Ce doyenné ne paraît avoir porté que très-peu de temps, à la fin du XIIIe siècle, le nom de *Massy*; il reprit bientôt son nom primitif, qu'il a conservé jusqu'en 1790.

Linas (dit aussi Linais) fut le siége le plus ancien du doyenné oriental du même archidiaconé; on le voit mentionné, dès le XIIe siècle et dans le pouillé du XIIIe; il paraît avoir ensuite porté momentanément, vers la fin du XIIIe siècle, le nom d'Essonne, très-ancienne localité de l'archidiaconé de Josas. (Corrections mss. au pouillé du XIIIe siècle, Guérard, *Cart. N.-D.*, I, p. 13) et de Chrétienté d'Essonne (*decanus Christianitatis de Essona* (*Chart. S. Maur. fossat.*, ann. 1299, ap. Lebeuf, *Dioc. de Paris*, XI, 149). Dans le catalogue des prieurés, il porte le nom de Lonjumeau (*C. Montis-Gemelli* vel de *Lonjumello*), mentionné déjà dès l'année 1226 dans le même cartulaire de Saint-Maur des Fossés. (Lebeuf, *Dioc. de Paris*, X, 114) Le nom de D. de Montlhéry, sous lequel il a été indiqué dans tous les pouillés du XVIe siècle et postérieurement, remonte au moins au XIVe. Lebeuf (*Hist. du dioc. de Paris*, X. 181) cite un rôle de procurations épiscopales rédigé en 1384 dans lequel figure un *decanus* de *Monte Leherico*.

Montlhéry et Linas sont deux paroisses très-voisines; Linas est au pied de la colline et de l'ancienne forteresse de Montlhéry. Lonjumeau est plus au nord; Essonne est à l'extrémité orientale, sur la limite de l'archidiaconé de Brie et très-près de Corbeil.

Des deux doyennés de ce dernier archidiaconé, celui du Vieux-Corbeil a seul porté plusieurs noms. Le plus ancien fut celui de Moissy. Il figure sous ce nom dès 1164 : *dec. de Moyseto*. (*Chart. épisc. Paris*, éd. Guerard, t. I, p. 72.) Ce n'est que vers le milieu du XVe siècle qu'il paraît avoir pris le nom de Vieux-Corbeil, localité fort ancienne séparée seulement par la Seine de la ville de Corbeil, qui dépend du doyenné de Montlhéry, pour toute cette portion située sur la rive gauche

de l'archidiaconé de Josas. Cette première indication figure dans un pouillé de cette époque très-souvent cité par l'abbé Lebeuf, et dont je n'ai pas retrouvé les traces. Le nom de Vieux-Corbeil est resté jusqu'en 1790 à ce doyenné. Le nom de Presles (*Praeriæ*) lui a été passagèrement aussi donné vers la fin du XIIIe siècle. (Correct. mss. du pouillé du XIIIe siècle.)

Selon Lebeuf (t. XIII, p. 255), le cartulaire de l'abbaye du Jard indiquerait, en 1239, le doyen de Grisy (*de Grisiaco*) comme ayant été doyen rural du même canton ; ce serait un quatrième nom à ajouter à ceux de Moissy, de Presles, du Vieux-Corbeil, que la partie méridionale de l'archidiaconé de Brie a portés pendant le moyen âge. Mais il est plus probable qu'il s'agit ici de quelque cure annexée à la prébende des doyens, ou peut-être même de l'un des *decani*, surveillants des possessions territoriales de l'évêque et du chapitre de Notre-Dame.

En effet, en dehors des doyens ruraux, et même sans admettre le système de l'abbé Lebeuf, il faut reconnaître deux autres sortes de doyens : les doyens des chapitres et les doyens du temporel. Le diocèse de Paris, comme beaucoup d'autres, comptait plusieurs doyennés capitulaires ; outre le grand doyen de l'église Notre-Dame, qui figure dès le XIe siècle et antérieurement avec les trois archidiacres, il y avait des doyens de Saint-Marcel, de Saint-Victor, de Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Cloud, de Luzarches, et plusieurs autres doyens de prieurés ou de chapitres. On voit aussi un prévôt de Champeaux, lieu qui fut plus tard un doyenné enclavé dans le diocèse de Sens.

Il faut encore moins confondre avec les doyens ruraux, administrateurs et surveillants ecclésiastiques des paroisses, les titulaires d'autres offices essentiellement différents, doyens, maires et prévôts (*decani*, *majores*, *præpositi*), élus par les chapitres ou par l'évêque pour administrer le temporel de leurs possessions. M. Guérard a parfaitement démontré (*Cart. N.-D.*, t. I, p. LXVI, CXXXVII CXL, et p. 390) que, dès le IXe siècle, dans le diocèse de Paris, cette dénomination de *decani* s'appliquait même à des laïques chargés de la régie des terres. Les prévôts ou *præpositi*, qualifiés dans les XIIe et XIIIe siècles, du titre de *custodes terrarum*, y étaient au nombre de douze. Antérieurement, le titre de prévôt avait été, dans quelques diocèses, équivalent de celui de doyen.

Le terme de *Christianitas* donné le plus souvent au doyenné principal et central de la cité a été aussi appliqué quelquefois, dans le diocèse de Paris, à d'autres doyennés (Vieux-Corbeil, Champeaux, etc.). Il doit être d'origine fort ancienne. Il n'avait pas alors d'autre sens que celui de population chrétienne ; chacun de ces cantons ecclésiastiques devait comprendre un certain nombre de *plèbes* primitives ou paroisses baptimales.

Les limites du diocèse de Paris, vers l'ouest, ont été, au milieu du XIIIe siècle et depuis, l'objet de vives contestations entre l'évêché de Paris, l'archevêché de Rouen et l'évêché de Beauvais, au sujet de la portion du Vexin français qui renfermait le vicariat et l'ancien archidiaconé de Pontoise. On en trouve l'histoire dans l'ouvrage de Deslions intitulé : *Eclaircissements sur l'ancien droit de l'évêque et de l'Eglise de Paris sur Pontoise et le Vexin français*, in-8°, 1694.

J'indiquerai l'objet et les causes de ces contestations dans la seconde partie, en examinant ces questions générales des limites des diocèses.

— L'érection en 1622 du diocèse de Paris en archevêché et en province ecclésiastique démembré de la province de Sens, n'apporta aucune modification à ses limites et à ses subdivisions anciennes.

— D'après le pouillé de G. Alliot, ce diocèse comprenait, en 1648, 497 cures, 690 chapelles, 25 chapitres, 26 abbayes, 60 maladeries.

— Les plus importants pouillés du diocèse de Paris, manuscrits ou imprimés, ceux qui ont surtout servi à l'abbé Lebeuf pour son *Histoire* où ils sont cités à chaque page et que j'ai tous consultés, moins un seul, sont les suivants :

1° Pouillé de la première moitié du XIIIe siècle, ou du moins écrit à cette époque ; qui fait partie du *Chartularium episcopi* (Bibl. nat., mss. n° 5526). Inédit du temps de l'abbé Lebeuf, ce précieux document que j'ai cité déjà plusieurs fois, a été publié par M. Guérard dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 12 à 19. Des annotations de la fin du même siècle ou du XIVe, indiquent, dans ce manuscrit, les changements de noms de lieux de plusieurs des doyennés.

2° La liste des prieurés et abbayes, rangés suivant les doyennés, avec des variantes importantes de noms, que Lebeuf a considérées comme un système topographique particulier. (Même manuscrit et même ouvrage, t. I, p. 20 et 21.)

3° Un pouillé rédigé vers 1450 très-fréquemment indiqué par Lebeuf. Je n'ai pu en retrouver la trace. M. Guérard n'en a pas non plus fait mention.

4° Un pouillé du XVIe siècle (Bibl. nat., ms. n° 5199) écrit vers 1534, selon M. Guérard, qui l'a publié dans le tome IV du *Cartulaire de N.-D. de Paris*, p. 436 à 451. Ce document a été aussi très-fréquemment cité par l'abbé Lebeuf.

5° Un autre pouillé latin que je crois à peu près de la même époque, ou un peu plus récent, se trouve dans le mss. de la Bibl. nat. n° 5218. folio 23 à 37. Il n'a été cité ni par Lebeuf, ni par M. Guérard.

6° *Le grand pouillé des bénéfices de la France* (Paris, G. Alliot, 1626, in-8°) contient, p. 1 à 87, un pouillé latin de l'archevêché de Paris qui a les plus grands rapports avec celui de 1534.

7° Le P. Dubreuil a publié, dans son *Théâtre des antiquités de Paris* (édit. de 1639, in-4°, p. 809 à 814, et édit. in-folio de 1640, l. IV, t. II; p. 2), un pouillé latin certainement fort antérieur à l'impression de cet ouvrage, et qui pourrait être la reproduction de celui du XVIe siècle, indiqué par Lebeuf. Il diffère de ceux de 1534 et de 1626.

8° Le pouillé du même diocèse compris dans le *Pouillé général* de 1648, in-4° (Coll. de G. Alliot), est tout différent et est rédigé en français.

9° et 10° Les mss. de la Bibl. nat. 9364, 3, et fonds de Saint-Germain, n. 879, , t. III, p. 11, renferment deux autres pouillés du diocèse, rédigés le premier au commencement du XVIIe siècle, le second vers le milieu du même siècle, à l'occasion de la rédaction générale des pouillés que l'assemblée du clergé ordonna vers cette époque et qui donna lieu à la publication si imparfaite de G. Alliot.

11° Le pouillé de Paris publié par Lepelletier en 1692 n'est pas moins incorrect.

12° Un pouillé nouveau fut rédigé par les ordres du cardinal de Noailles (1695-1729). Il est cité par l'abbé Lebeuf (t. XIII, p. 148). Il n'a point été publié.

13° Le meilleur et le plus complet des pouillés modernes du diocèse de Paris est celui de Denis, dont il a paru trois éditions ; la première in-8° en 1764 ; la seconde in-folio en 1767, avec des cartes ; la troisième a été donnée en 1850 par M. Guérard, dans le tome IV du *Cartulaire de N.-D.*, p. 452 à 474.

Il existe en outre en manuscrits à la Bibliothèque nationale, plusieurs rôles du diocèse et registres de visites épiscopales ou archidiaconales qu'il importerait de connaître pour l'étude de la topographie ecclésiastique du diocèse, envisagée dans ses détails, mais qui ajoutent peu de renseignements à l'histoire des subdivisions principales.

L'abbé Lebeuf, qui a distribué les paroisses du diocèse de Paris suivant l'ordre des archidiaconés et des doyennés, dans son *Histoire du diocèse de Paris* (15 volumes in-12, 1754-1758), n'en a cependant point comparé les éléments ni étudié la question dans son ensemble. Il réservait sans doute ce travail pour la collection générale des pouillés dont il proposa la rédaction à l'assemblée du clergé.

Les meilleures cartes du diocèse de Paris, avec les subdivisions ecclésiastiques, sont :

1° Celle de Sanson (1622, 1 feuille), dont il y a eu plusieurs autres éditions en 1679, etc. ;

2° Celle de Duval, 1 feuille, 1663 ;

3° Celle dressée sur les mémoires de Jouvin de Rochefort, 1714, 1 feuille ;

4° La carte de Jaillot, sans date, mais de la fin du XVIIe siècle.

5° La grande et très-belle carte de l'archevêché de Paris par Defer, dressée par ordre du cardinal de Noailles pour l'éclaircissement du pouillé dont je viens de parler. Il y a deux éditions également bonnes de cette carte en 4 feuilles (1708 et 1728). Le *Botanicon parisiense*, de Vaillant (Leyde, 1727, in-folio), contient une réduction de cette carte en une seule feuille, avec l'indication des subdivisions ecclésiastiques.

6° La carte de Nolin (*N. Gall. christian.*, t. VII, 1744) n'indique aucune division topographique, non plus que les autres cartes insérées dans cet ouvrage ;

7° Le *Pouillé historique et topographique du diocèse de Paris*, rédigé en 1767 par le géographe L. Denis, d'après les notes de l'abbé Lebeuf et dédié à l'archevêque Christophe de Beaumont, contient huit cartes, dont une d'assemblage ; les doyennés et les archidiaconés y figurent aussi et leur topographie est plus détaillée que dans la grande carte de Defer. Mais cet atlas est moins clair et moins facile à consulter.

8° La carte la plus récente du diocèse de Paris avant la révolution, est celle de Dupain-Triel, publiée en une feuille en 1784, et dédiée à monseigneur de Juigné. Elle est parfaitement exacte, mais les archidiaconés seuls y sont indiqués.

VII. DIOCÈSE DE MEAUX.

CIVITAS MELDORUM.

(IVe siècle.)

2 ARCHIDIACONÉS; 7, PUIS 10 DOYENNÉS[1].

	Part. nord du diocèse rive droite de la Marne.	France (*Francia*) et partie de la Brie (*p. Briegius*). *Le Multien et la Goelle* (*Gohella*) (*pagus Melcianus vel Meldensis*)	
I. ARCHIDIACONATUS MELDENSIS, vel A. MAJOR, vel A. FRANCIÆ. Archidiaconé de Meaux, ou grand archid., ou archid. de France.			
1. DECANATUS MELDENSIS, SUBURBII ET FORI. Doyenné de Meaux et de la banlieue (doy. du chapitre de la cathédrale).			
2. — DE DAMPNO-MARTINO, al. DE DOMNO-MARTINO-IN-GHOELLA. Dammartin en Goelle.	O.		Arr. de Meaux (S.-et-Marne).
3. — DE CLOYA. Claye.	O.		Arr. de Meaux (S.-et-M.)
4. — DE ACIACO, al. de ASSIACO, al. de ASCI. Acy en Multien.	N.		Con de Retz (Oise).
5. — DE NANTOILO-HILDUINI. Nanteuil le Haudouin.	N. N. O		Arr. de Senlis (Oise).
6. — DE GANDELUCO. Gandelu.	E. N. E.		Con de Neully-S.-Front, arr. de Château-Thierry (Aisne).

1. L'organisation topographique du diocèse de Meaux, telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-dessus, se partage en deux périodes, antérieure et postérieure à 1730. Durant la première, qui remonte au moins au XIe siècle, et qui s'est continuée jusqu'au XVIIIe, ce diocèse, le plus petit de la 4e Lyonnaise et qui correspond au *pagus Meldensis*, est divisé en deux archidiaconés, l'un au nord, l'autre au sud de la Marne, et en six doyennés ruraux, trois pour chaque archidiaconé; on y reconnaissait en outre le district du doyen capitulaire de la cathédrale, qui avait sous sa juridiction une grande partie des paroisses de la ville et de la banlieue, y compris la portion entourée par la Marne et désignée, dès avant le XIIIe siècle, sous le nom de *Forum Meldense*, ou marché de Meaux.

Les chartes, les pouillés et les cartes s'accordent à démontrer cette première division.

Les deux archidiacres sont indiqués dans un diplôme de l'année

II. ARCHIDIACONATUS BRIÆ, al. A. BRIENSIS. Archidiaconé de Brie.	Part. S. du diocèse r. g. de la Marne.	Brie proprement dite (*pagus et Saltus Briegius Briegensis*) en partie.	
7. DECANATUS DE CRECIYEO, vel DE CROYACO. Doyenné de Crécy, et passagèrement nommé de Crouy.			Crécy, arr. de Meaux (S.-et-M.). Crouy, con de Lisy (S.-et-M.).
8. — DE COLUMBARIIS. Coulommiers.	S.		Arr. (S.-et-M.).
9. — DE ROSETO IN BRIA. Rosoy en Brie.	S.		Arr. de Coulommiers (S.-et-M.).
10. — DE FIRMITATIBUS; DE FIRMITATE AUSCULFI, al. DE FIRMITATE SUBTUS JOTRUM. Des Fertés, partagé en deux, en 1730, la Ferté sous Jouarre et la Ferté-Gaucher.	E.S.E.		La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux (S.-et-M.)
11. — DE FIRMITATE GALCHERII, al. GALTERII. La Ferté-Gaucher.	S.S.E.		La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers (S.-et-M.).

1017 ; l'un (le grand archidiacre) a dû résider à Meaux, et l'autre (celui de Brie) dans son archidiaconé. (D. Toussaint Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*, 1731, in-4°, t. II, pr. p. 7).

On les voit figurer dans des actes des années 1045, 1074, 1076, 1107, 1112, 1123, 1154, 1159, 1160, 1161, 1165, 1167, 1168, 1174, 1194, 1202, 1225, etc. (Même ouvrage, p. 8, 9, 19, 20, 23, 43, 46, 48, 50, 53, 56, 57, 80, 88, 117.)

Pendant les siècles suivants, on rencontre des témoignages analogues.

De ces deux archidiaconés, le premier est indiqué sous le nom d'*archid. Meldensis* ou d'*archid. major* (1165) ; il ne reçut que plus tard le nom d'archid. de France.

Le second est désigné sous les noms d'*archid. Briæ*, ou *Briensis*, ou *Meldensis ecclesiæ archid. in Bria*, 1288 (D. Duplessis, II, p. 182), ou *archid. Briæ in ecclesiâ Meldensi* (1341, *id.*, p. 215), pour distinguer la portion de cette grande région naturelle comprise dans le diocèse de Meaux de celles attribuées à d'autres diocèses voisins. Ce partage du grand *pagus* de la Brie entre plusieurs diocèses a été très-nettement démontré par M. Guérard. (*Polypt. d'Irminon*, prolégomènes, t. I, p. 97.)

Le grand doyen capitulaire, supérieur même aux deux archidiacres, comme on le voit très-habituellement, est aussi indiqué dès le commencement du XIe siècle. Il est fait mention de plusieurs doyens ruraux, dès cette époque et dans les siècles suivants ; on les voit réunis au nombre de six dans les statuts synodaux de l'évêque Jean III de Siena, promulgués en l'année 1363. (D. Touss. Duplessis, *Histoire*

de l'église de Meaux, t. II, p. 509, et *Nov. thes. anecdot.*, t. IV, p. 129.) Ils y figurent sous ces noms et dans cet ordre :

1. Dec. de *Domno Martino*; — 2. de *Aciaco*; — 3. de *Gandeluco*; — 4. de *Firmitatibus*; — 5. de *Columbariis*; — 6. de *Creciaco*.

Dans une charte de 1323 (*id.*, p. 209), le doyenné des Fertés est nommé *dec. christianitatis de firmitatibus*, nouvel exemple de l'emploi de ce nom comme synonyme de doyenné, que j'ai déjà indiqué pour d'autres diocèses.

Les priviléges et les relations des doyens ruraux de ce diocèse avec l'évêque et les archidiacres furent l'objet de fréquentes contestations dont on voit les traces soit dans les preuves de l'*Histoire de l'église de Meaux*, t. II, p. 80, 215, 506, et surtout pendant l'année 1201, soit dans les chartes du *N. Gallia christ.*, t. VIII.

Les doyens sont indiqués dans les statuts synodaux de l'année 1365 (*Histoire de l'église de Meaux*, II, p. 606) au même titre que les archiprêtres : *Sicut matrici præest ecclesiæ (episcopus), ita archipresbyteri de plebe et rurales decani statuuntur*.

Le doyenné de Crécy est indiqué dans quelques pouillés, particulièrement dans les deux mss. 5199 et 5218, et dans le pouillé imprimé de 1626, sous le nom de Crouy (de *Croyaco*), localité du même district ecclésiastique.

Plusieurs autres *decani* figurent dans des chartes des XIIe et XIIIe siècles (*Histoire de l'église de Meaux*, II, p. 49, 77, 137) sous les noms de *dec. de Osseriaco, de Calliaco, de Vendera, de Ivortio, de Monteyvonis*, etc. Mais tous ces doyens étaient ou capitulaires, ou administrateurs du temporel des biens de l'évêché ou du chapitre.

Le nombre de six doyennés ruraux est constant dans tous les pouillés manuscrits, ou imprimés.

Ce n'est qu'en l'année 1730 que l'évêque H. de Thiard, cardinal de Bissy, dont le long épiscopat (1705-1737) fut marqué par beaucoup de réformes et d'institutions utiles, augmenta dans son diocèse le nombre des doyennés ruraux et en créa quatre nouveaux.

L'ancien doyenné de *Dammartin* fut subdivisé en deux. Sa portion méridionale prit le nom de doy. de *Claye*. La partie septentrionale de l'ancien doyenné d'*Acy* reçut le nom de doy. de *Nanteuil-le-Haudoin*.

Dans l'archidiaconé de Brie, le doyenné de *Coulommiers* fut aussi divisé en deux, et la partie méridionale fut distinguée sous le nom de doy. de *Rosay*. Le grand doyenné des *Fertés* fut divisé en doyenné de la *Ferté-sous-Jouarre*, anciennement la Ferté-Aucoul (*Feritas*, ou *Firmitas-Ausculfi*) et doyenné de la *Ferté-Gaucher* (*Ferit.-Galcherii.*)

Ces changements sont indiqués dans l'ouvrage de D. Toussaint Duplessis publié vers le même temps (1731), et dans une petite carte très-correcte de l'évêché, sur laquelle figure le plan de la ville de Meaux et du palais épiscopal de Germigni l'évêque. Cette carte, sans date, me paraît être peu antérieure à 1790.

On ne voit que la division primitive sur les deux autres cartes du diocèse, celle de Sanson (16...) et la grande et excellente carte levée par Chevallier, éditée par N. Jaillot, et dédiée à Bossuet. Je connais trois éditions ou tirages de cette carte, avec les dates des années 1701, 1706 et 1717.

Les principaux pouillés du diocèse de Meaux sont tous antérieurs à

la modification de 1730, excepté celui que D. Toussaint Duplessis a rédigé par ordre alphabétique de paroisses et qu'il a inséré à la fin du second volume de son *Histoire*.

La plupart de ces pouillés sont restés manuscrits :

1. Bibl. nat. mss. fonds Saint-Germain, 591. 8. Pièce n° 15 d'un recueil de pièces diverses, présentant un pouillé partiel sous forme de visite diocésaine de l'archidiaconé de Meaux (*computus redditum*), qui paraît dater de la fin du XIV[e] siècle ou du XV[e].

2. *Id.* mss. lat. n° 4179. Pièce 148 d'un autre recueil, ancien registre des bénéfices de l'évêché (*Prothocol. benefic. ecclesiast. civit. et dioc. Meld.*) rédigé dans la première moitié du XVI[e] siècle, d'après un pouillé plus ancien.

3. *Id.* mss. 5199 : Pouillé latin du XVI[e] siècle, ayant beaucoup de rapport avec le suivant.

4. *Id.* mss. 5218, folios 267 à 274. Pouillé latin écrit au commencement du XVII[e] siècle, mais d'après un texte plus ancien.

5. Pouillé latin imprimé dans le *Grand poullié des bénéfices de la France* (in-8°, 1626, p. 193 à 210), et qui paraît avoir eu pour base les deux pouillés manuscrits précédents.

6. Pouillé français du *Pouillié général*, in-4° (Alliot, 1648), à la fin du volume contenant la province de Paris.

— Le pouillé de 1648 (p. 79) indique, dans le diocèse de Meaux, trois cent soixante cures, cent quatre-vingt-dix-huit chapelles, treize abbayes, dix-huit prieurés, cinquante-huit maladreries.

D. Beaunier (*Et. des Bénéf.* éd. de 1743, t. I, p. 55) n'indique que deux cent vingt-sept paroisses. Un autre document de 1708 n'en compte que deux cent quarante. Il est probable que le nombre des succursales a été omis.

Pendant le XIV[e] siècle, les cures étaient ainsi distribuées :

Doy.	de Dammartin........	34
—	d'Acy................	41
—	de Gandelu...........	19
—	des Fertés...........	35
—	de Coulommiers......	22
—	de Crécy.............	34

(*Stat. syn. Eccl. meld.* a. 1363. publiés par D. Martenne, dans le *Nov. thes. anecd.* IV, 919.)

+ VIII. DIOCÈSE DE NEVERS.

CIVITAS NIVERNENSIUM.

(Fin du v[e] siècle, ou commencement du vi[e].)

2 ARCHIDIACONÉS; LE DOYENNÉ DE LA CATHÉDRALE; 9 ARCHIPRÊTRÉS, PUIS 15 PENDANT LE XVIII[e] SIÈCLE[1].

(Le Nivernais (*pagus Nivernensis*) pour la plus grande partie, excepté la partie nord de cette province qui dépend de l'évêché d'Auxerre, et la partie au delà de l'Yonne qui appartient à celui d'Autun.)

I. ARCHIDIACONATUS MAJOR, vel NIVERNENSIS. Grand archidiaconé, archidiac. de Nevers.	Part. occ., sud-orient. et sept. vers la limite occidentale du diocèse.		
1. *ARCHIPRESBYTERATUS NIVERNENSIS, CIVITATIS ET SUBURBIORUM. Nevers, ville et faubourgs.		Les Vaux de Nevers.	Chef-lieu du dép[t] de la Nièvre.

1. La cité de Nevers n'est point inscrite dans la *Not. prov.* Elle paraît n'avoir été détachée de la cité d'Autun que vers la fin du v[e] siècle.

Ce diocèse, longtemps administré par un seul archidiacre et par plusieurs archiprêtres ou doyens ruraux, ne fut partagé que très-tard en deux archidiaconés. Cette division est attribuée soit à l'évêque Gilles I[er] de Château-Renaud, dont l'épiscopat date de 1273 à 1277 (*Vet. Gall. christ.*, IV, 803), soit, et moins probablement, à l'évêque Gilles III de Mauclas qui administra ce diocèse de 1283 à 1294 (*N. Gall. christ.*, XII, 646).

Guy Coquille (*Histoire du pays.... de Nivernois*, 1612, in-4°, p. 70) fixe la date de 1293 et attribue cette création à Gilles de Château-Renaud. Cette date est certainement erronée, puisque cet évêque mourut en 1277 et que les deux archidiaconés figurent déjà en 1287 dans le pouillé manuscrit, ou registre terrier de l'évêché de Nevers rédigé vers cette époque. (Bibl. nat. mss. n° 9852. 4.4, portant aussi le n° 5207.) Ils furent dès lors désignés sous les noms de *grand archidiaconé* ou archid. de *Nevers* (*major archidiaconatus*, et de *petit archidiaconé*, ou archid. de *Decise*, ou archid. du *Morvan* (*minor archidiaconatus*).

Les archiprêtrés, ou archipreverés, sont bien antérieurs à la création du second archidiaconé. Au nombre de huit d'abord, ils ne se sont élevés à celui de quatorze que pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, puisque le tome XII du *Nov. Gall. christ.*, publié en 1770, col. 64, ne mentionne encore, dans ce diocèse, que huit archiprêtrés, les mêmes que ceux du XIII[e] siècle. Ces huit archiprêtrés, indiqués déjà dans le

2. * ARCHIPRESBYTERATUS VALLIS, al. DE VALLIBUS NIVERNIS. Archiprêtré ou archiprévéré du Vaux ou des Vaux de Nevers; plus tard divisé en archiprêtré des Vaux et arch. de la Rivière.	O. bande s'étend. du N. au S. sur la rive gauche de l'Allier.	Les Vaux de Nevers.	Parigny les Vaux, c^on de Pougues (Nièvre).
3. — DE PARINIACO, al. DE PARIGNIACO, IN VALLIBUS. Parigny les Vaux.	N.O.		
4. — DE MAGNIACO. Magny.	S.		Arr. de Nevers (N.).
5. — * SANCTI PETRI DE MONASTERIO. Saint-Pierre le Moutier.	S.	Pays entre Loire et Allier.	Arr. de Nevers (N.).
6. — * DE PRIMERIACO, al. DE PRIMRIAÇO. Prémery; dont fut plus tard détaché le doyenné suivant.	N.E.		Arr. de Cosne (N.).
7. — DE TANNAIO, al. DE TANNEIO, DE TANNIO. Tannay.	N.N.E.	Vallée de Montenoison. Les Amognes (*pag, et comitatus Ammoniensis*).	Arr. de Clamecy (N.).
8. — * DE LUPERCIACO, al. DE LURCIACO-BURGO, al. DE LURCÆO; posteà DE SANCTO REVERIANO. Lurcy-Le-Bourg, partagé plus tard en archipr. de St-Révérien et archip. de St-Sauge.	E.N.E.		Lurcy - Le - Bourg, c^on de Prémery (N.). St-Révérien, c^on de Brinon (N.).
9. — DE SANCTO SALVIO. Saint Sauge.	E.	Bazois.	Arr. de Nevers (N.).

pouillé manuscrit de 1287, sans que leur attribution à chacun des archidiaconés soit indiquée, comme elle le fut un peu plus tard, sont les suivants :

1. Archipresb. de *Luperciaco-Burgo*.
2. Archipresb. de *Molinis Engilbertorum*.
3. Archipresb. de *Disesia*.
4. Archipresb. *Sancti Petri de Monasterio*.
5. Archipresb. de *Castellione*.
6. Archipresb. de *Thingiis*.
7. Archipresb. de *Primeriaco*.
8. Archipresb. de *Vallibus (Nivernis)*.

La plupart de ces archiprêtrés figurent dans des chartes plus anciennes, dont plusieurs sont du XIIe siècle. Les archiprêtrés de *Lur-*

II. ARCHIDIACONATUS MINOR, vel DICETIÆ (DECETIÆ), vel. MORVENNI. Petit archidiaconé ou archid. de Decize, ou archid. du Morvan.	Part. orient. et mérid. du diocèse.	La plus grande partie de cet archidiaconé correspond au Bazois (*ager Bassencis*). La partie orientale dépend seule du Morvan (*pagus Morvennensis* ou *Morvinus*), région montagneuse presque entièrement comprise dans le diocèse d'Autun.	
10. * ARCHIPRESBYTERATUS DICETIÆ, al. DISESIÆ. Archiprêtré de Decize.	S. S.E.		Arr. de Nevers (N.).
11. — * DE MOLINIS ENGILBERTI, vel ENGILBERTORUM. Moulins-Engilbert.	E. et S.E.		Arr. de Château-Chinon (N.).
12. — DE CASTRO CANINO. Château-Chinon.	E.N.E.		Arr. (N.).
13. — * DE CASTILLIONE. Châtillon en Bazois.	E.		A. de Château Chinon (N.).
14. — * DE THIENGIIS. Thianges; archipr. dont fut détaché plus tard le suivant.	E. et S.E.		C^on de Decize (N.).
15. — DE PRYA SUBTUS IXORAM ET DE FIRMITATE. Prie sur l'Ixeure et la Fermeté.	E.	Partie méridion. des Amognes (*Amonensis*).	La Fermeté et Prie sur l'Ixeure, 2 comm. réunies, arr. de Saint Benize (N.).

cao, le même que celui de *Luperciaco*, et de *Roca*, correspondant probablement au doy. de *Castellione*, sont nommés dans un acte de 1196. (*N. Gall. christ.*, XII, *Instr.* col. 346.)

Dans un titre de 1201, il est fait mention des droits de l'évêque et de ses archiprêtres. (*N. Gall. christ.*, XII, *Instr.* col. 347.)

« Deux sortes sont d'arche-prestres, dit Guy Coquille (*Histoire du Nivernois*, p. 71), les uns résidans en la cité épiscopale, qui sont pour soulager l'évesque ès petites affaires; les autres forains, qui en aucuns lieux sont appellez doyens ruraux, et doivent avoir le soing sur les curéz et prestres de leurs destroicts et encore sur les peuples desdites cures. Aussi, en ce diocèse à chacun archepreveré sont attribuées les cures et églises parrochiales, au nombre et aux limites d'ancienneté establies...» — « Le diocèse de Nevers est divisé en huit archipreverés qui d'ancienneté s'appeloient doyennés ruraux et ont été les charges dispersées en divers lieux par le diocèse, » etc. (*id.* p. 79).

Les paroisses de la ville et de la banlieue de Nevers, dite entre les Croix, étaient plutôt sous la juridiction de l'archip. de l'évêque, que sous celle du doyen du chapitre de la cathédrale (*Dec. Sancti Cyrici Nivernensis*). Cet archiprêtre est mentionné sans autre désignation, avec le grand doy., dès le xe siècle, en 968. (*N. Gall. chr.*, XII, *Instr.* col. 319.) On en retrouve la trace dans plusieurs chartes, et particulièrement en

1201, dans l'acte de fondation des prébendes de l'église de Tannay par l'évêque Gautier. (*Id.*, col. 347.) L'évêque le désigne par ces seuls mots : *archipresbyter noster*, et il lui réserve certains droits. Ces fonctionnaires avaient sans doute primitivement, ainsi que l'archidiacre, une juridiction territoriale beaucoup plus étendue qu'après le partage régulier du diocèse en doyennés ruraux. Dès le XIe siècle, l'archidiacre et le doyen du chapitre cathédral sont mentionnés dans les chartes.

Pendant le XIIe et le XIIIe siècles, plusieurs chapitres, au nombre de six ou sept, furent constitués, avec des doyens à leur tête ; quelques-uns de ceux-ci devinrent en même temps titulaires de doyennés ruraux (tels que ceux de Priméry, de Moulins-Engilbert, de Saint-Pierre-le-Moutier, etc.)

— Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, le diocèse de Nevers contenait deux cent soixante-dix cures.

— Les principaux pouillés du diocèse sont : 1° le pouillé manuscrit latin intitulé *Copia Registri sive terrerii episcopatus Nivern., anno* 1287, *Redditnum, acta per manum Gill. de Migote pbri*.... etc. (Bibl. nat. mss. 9852. 4.4., portant aussi le no 5207.)

2° Le *Registre des bénéfices du diocèse de Nevers selon l'ordre mis par le R. P. en Dieu Robert d'Angeul l'an* 1441, *et depuis approuvé par le R. P. Jacques Spifame, évêque dudit Nevers l'an* 1551. (Bibl. nat. mss. 9496, inscrit aussi sous le no 5208.)

3° Le pouillé d'Alliot, publié en 1648, présente, malgré ses erreurs habituelles, l'état le plus complet du diocèse. Les autres recueils généraux imprimés ne donnent que la liste des principales subdivisions, sans l'indication de paroisses.

Je connais quatre cartes du diocèse de Nevers : celle de Sanson (1665), dont Robert publia en 1741 une nouvelle édition ; une grande carte manuscrite du XVIIIe siècle, sans date ni nom d'auteur. Cette carte, que je possède, contient, ainsi que les deux précédentes, dont elle diffère cependant, les huit archiprêtrés sous les deux archidiaconés. Elle n'y ajoute que l'archiprêtré de Château-Chinon.

Une seule carte, dressée en 1788 par ordre de Mgr de Séguiran, présente la division moderne adoptée pendant le XVIIIe siècle, c'est-à-dire les quatorze archiprêtrés distribués sous chacun des deux archidiaconés. — J'ai indiqué dans le tableau par le signe * les archiprêtrés, ou doyennés dont l'existence remonte au XIIIe siècle.

+ IX. DIOCÈSE DE BLOIS.

EPISCOPATUS BLESENSIS.

(XVII[e] siècle.)

2 ARCHIDIACONÉS; 2 DOYENNÉS[1].

I. ARCHIDIACONATUS BLESENSIS. Archidiaconé de Blois ou grand archid.	S. du dioc.	Blaisois (*pagus Blesensis*).	Ch.-lieu du départ. du Cher (L.-et-Ch.).
1. DECANATUS BLESENSIS. Doyenné de Blois.			
II. ARCHIDIACONATUS VINDOCINENSIS. Archidiaconé de Vendôme.	Centre du dioc.	(*pagus Vindocinus*).	Arr. (L.-et-Ch.).
2. DECANATUS VINDOCINENSIS. Doyenné de Vendôme.			

1. Dès le VI[e] siècle, une partie du diocèse de Chartres, le Dunois (*pagus Dunensis*) avait été érigé passagèrement en évêché par le roi Sigebert I[er]. Plus de mille ans après, cette même région, qui avait toujours formé l'un des plus grands et des plus importants archidiaconés du diocèse, fut de nouveau séparée, mais partiellement, avec la partie méridionale du même évêché, pour former un diocèse nouveau sous le nom de diocèse de Blois. Créé en 1697, aux dépens du diocèse de Chartres, ce même diocèsede Blois fut aussitôt réuni à la province de Paris, dont il devint un des suffragants.

La bulle d'érection de l'évêché de Blois ne fut rendue qu'en l'année 1697 par Innocent XII, quoique l'évêché eût été créé pour un évêque, nommé par Louis XIV dès 1693. (*N. Gall. christ.*, XII, *Instr.* col. 451 à 457.)

Ce nouveau diocèse fut composé des deux archidiaconés de Blois et de Vendôme en entier et de cinquante-quatre paroisses, détachées de la partie méridionale des doyennés du Perche et de Beauce, dépendant de l'archidiaconé de Dunois, c'est-à-dire de la plus grande partie de cet archidiaconé. Ce diocèse fut alors composé de cent quatre-vingt-douze paroisses.

La bulle d'érection expose la trop grande étendue du diocèse de Chartres, elle se fonde sur l'importance de Blois et du Blaisois; sur son éloignement du chef-lieu, et fixe ainsi la nouvelle juridiction ecclésiastique :

«....*Dictum oppidum Blesense, nec non districtus et territoria integra archidiaconatuum Blesensis et Vindocinensis, ac certam partem seu portionem archidiaconatus Dunensis per venerabilem fratrem nostrum episcopum et dilectos filios capituli canonicos carnotenses assignatam et delineatam, cum omnibus suis confinibus et terminis qui in latitudinem et longitudinem per sexaginta milliaria*

italicæ se extendunt et intraque centum et nonaginta duæ parochiæ, octoginta millia fidelium complectentes, numerantur, ab ordinaria jurisdictione dicti episcopi carnotensis, de ejus ac illius capituli cathedralis expresso consensu, apostolica authoritate separamus, dismembramus, segregamus et dividimus....» (*N. Gall. christ.*, t. VIII, p. 457 et suiv.).

La bulle décharge encore le nouveau diocèse de tous les droits épiscopaux, appartenant à l'évêque de Chartres et accorde le droit de cité ecclésiastique (*civitas*) à la ville de Blois et au territoire formant le nouveau diocèse.

Cette bulle fixe aussi les indemnités accordées à l'évêque de Chartres et les dignités qui restèrent attachées aux titres honorifiques des anciens archidiacres de ce diocèse. On voit ici un exemple des précautions dont l'Église entourait les modifications que le temps rendait nécessaires.

Le premier évêque de Blois, N. de Berthier, créa, en 1699, deux archidiaconés sous les noms de grand archid. et de second archid. Il leur donna rang dans le chapitre cathédral qu'il forma de la réunion de deux autres églises capitulaires. Ces deux titulaires se partagèrent la juridiction des deux archidiaconés de Blois et de Vendôme.

Un troisième archidiaconé aura pu être établi plus tard pour les paroisses empruntées à l'ancien archidiaconé de Dunois, partagé entre les diocèses de Blois et de Chartres, et dont le nom appartenait aux deux diocèses. Les deux cartes du diocèse de Blois, publiées par Jaillot en 1706, et par Sanson en 1731 (éd. de Robert), présentent la division en trois archidiaconés. Elles comprennent l'archidiaconé de Dunois tout entier, avec les deux doyennés de Beauce et du Perche. Toutefois, les textes n'en mentionnent que deux, et il est plus probable que les cinquante-quatre paroisses de l'archidiaconé de Dunois furent partagées entre les deux autres.

ÉVÊCHÉ DE BETHLÉEM.

(XII[e] siècle.)

On voit figurer sous ce nom, dans le *N. Gall. christ.* (XII, 686), et sur d'autres listes de diocèses, une sorte de petit évêché sans territoire, sans clergé, sans fidèles et presque sans revenus, fondé, vers la fin du XII[e] siècle, à Clamecy en Nivernais, dans le diocèse d'Auxerre, par Guy, comte de Nevers, au retour de la terre sainte, en faveur d'un évêque, titulaire éphémère de Bethléem, en Palestine; ce petit évêché, vestige permanent des croisades, a persisté jusqu'en 1790.



+ IV BIS. PROVINCE DE PARIS, OU Vᵉ LYONNAISE

(*Provincia Parisiensis*),

DÉMEMBRÉE DE LA PROVINCE DE SENS, OU IVᵉ LYONNAISE, EN 1622 [1].

I. **Diocèse de Paris** (Métropole)
Civitas Parisiensis.

II. **Diocèse de Chartres**
Civitas Carnotensis.

III. **Diocèse de Blois** [2].
Civitas Blesensis.

IV. **Diocèse de Meaux**
Civitas Meldensis.

V. **Diocèse d'Orléans**
Civitas Aurelianensis.

---

1. La bulle d'érection de l'archevêché de Paris par le pape Grégoire XV, en 1622, a été publiée dans le *N. Gall. christ.*, 1744, (t. VII, *Instr.* col. 169), et dans la *Bibliothèque canonique* de Blondeau (2 vol. in-folio, 1689, t. I, p. 89).

La formation de cette nouvelle province ecclésiastique ne laissa plus à celle de Sens que la métropole et les trois diocèses de *Troyes*, d'*Auxerre* et de *Nevers*.

Déjà, depuis plusieurs siècles, le diocèse de Paris, à cause du séjour des rois et de l'importance de sa capitale, avait pris, dans la hiérarchie ecclésiastique, un rang supérieur à celui qui lui était fixé dans la primitive église, conformément à l'ordre de la *Not. provinc. Galliæ*.... Dès le XIIIᵉ siècle, la cité de Paris était placée au troisième rang, après les cités de Sens et de Chartres ; et depuis la fin du même siècle jusqu'à son érection en archevêché, elle est généralement nommée la seconde. Les subdivisions ecclésiastiques des diocèses qui constituèrent la nouvelle province de Paris ne subirent aucune modification.

Le *N. Gall. christ.* et l'*État des bénéfices*, par D. Beaunier, contiennent chacun une carte de l'archevêché de Paris, mais sans autre indication que celle de cinq diocèses qui le composaient.

2. Détaché du diocèse de Chartres en 1697, et simultanément réuni à la province de Paris.

TABLE

DE LA TOPOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

PAR M. J. DESNOYERS.

(Ire Partie).

LES QUATRE LYONNAISES.

Ire LYONNAISE. — PROVINCE DE LYON.

IIe LYONNAISE. — PROVINCE DE ROUEN.

IIIe LYONNAISE. — PROVINCE DE TOURS.

IVe LYONNAISE. — PROVINCE DE SENS.

* Diocèses dont les noms ne sont pas dans la *Notit. prov. et civ.*

RÈGLEMENT

ET

LISTE.

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des cultes,

Le Conseil d'État entendu,

Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification, qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Elysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes,

Signé : DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

ART. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

ART. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux états généraux de 1789 ;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile ;

3° Un compte rendu annuel de ses travaux et de sa situation ;

4° Un Annuaire.

ART. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées *gratis* à ses membres.

ART. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens ; elle nomme des associés correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

Art. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

Art. 6. Chaque sociétaire paye une cotisation annuelle de trente francs.

Art. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

Art. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

Art. 9. Les membres du Conseil, à l'exception

du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

ART. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

ART. 11. Le Conseil nomme chaque année un comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

ART. 12. L'assemblée générale nomme chaque année deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

ART. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

ART. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

Art. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce aux prix fixés par le Conseil.

Art. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

Art. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Art. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

Art. 20. Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur payement est présumé devoir s'effectuer.

Le comité des fonds tient un registre dans lequel

sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de payement.

ART. 21. Le Conseil se fera rendre compte tous les trois mois au moins de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

ART. 22. Le comité devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

ART. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier, sur un mandat du président du comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil, et ordonnancée par le comité des fonds.

ART. 24. Le comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

ART. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

ART. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente

son compte au comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale, pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

JANVIER 1853.

MM.

AFFRY DE LA MONNOYE (Alfred D'), [325], rue Vineuse n° 12, à Passy.

AMPÈRE (J. J.), [38], O. ✱ membre de l'Institut, professeur de littérature française, au collége de France, à l'Institut, rue de Seine, n° 1.

ANISSON-DUPERRON, [529], ✱, rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 67.

ARGOUT (comte D'), [716], G. C. ✱ sénateur, gouverneur de la Banque de France, rue de la Vrillière, n° 3.

ARNAUD (l'abbé), [496], attaché à la paroisse St-Thomas d'Aquin à Paris, rue de Tournon, n° 14.

ARTH (Louis), [519], avocat, à Saverne (Bas-Rhin); corresp. M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

AUBINEAU (Léon), [376], ✱ archiviste du dép. d'Indre-et Loire, à Tours; corresp. M. Salmon, rue du Cherche-Midi, n° 17.

AUDENET, [310], banquier, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 19.

AUDIFFRET (D'), [534], receveur général du département de la Loire-Inférieure, à Nantes; corresp. à Paris, M. Paul David, rue de Sèvres, n° 19.

Baer (Gustave de), [808], ingénieur civil à Angers, rue de la Madeleine, n° 14.

Ballard-Luzy, [758], préfet général des études au collége Rollin, *pour la bibliothèque du collége*, rue des Postes, n° 34.

Barante (baron de), [4], G. C. ✻ membre de l'Institut, à Barante, près Thiers (Puy-de-Dôme); corresp., M. Bellaguet, rue Madame, n° 8 *bis*.

Barberey (Maurice de), [751], rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 66.

Barbier, [595], ✻ conservateur de la Bibliothèque du Louvre, *pour la Bibliothèque du Louvre*.

Barbou (Eugène-Valérie), [641], ✻ conseiller à la cour d'appel de Paris, rue de l'Odéon, n° 20.

Barrois, [185], ✻ rue des Pyramides, n° 6.

Barthès (Pierre), [526], libraire à Londres; corresp., MM. Belizart, Dufour et compagnie, libraires, rue de Verneuil, n° 1.

Bataillard (Charles), [339], avocat, rue du Sentier, n° 24.

Beautemps-Beaupré [749], substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance d'Avranches (Orne); correspond., M. Durand, libraire, rue des Grès, n° 5.

Bellaguet, [316], ✻ chef de bureau au ministère de l'instruction publique, rue Madame, n° 10.

Bellenave (marquis de), [412], au château de Bellenave (Allier); corresp., Mme Parent du Chatelet, quai de Béthune, n° 12.

Bérenger (marquis de), [820], place de Bourgogne, n° 4.

Bertin (Armand), [21], ✻ rue de l'Université, n° 11.

BEUGNOT (comte Arthur), [7], O. ✻ membre de l'Institut, rue Matignon, n° 8.

BINGHAM-BARING DE LOBINIÈRE (William), [740], rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 73.

BINGHAM-BARING, [741], rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 73.

BLOSSEVILLE (DE), [213], membre du conseil général du département de l'Eure, à Anfreville-la-Campagne (Eure); correspondant, M.....

BOCQUET, [721], rue Godot de Mauroy, n° 5.

BOISTEL, [723], professeur au collége Rollin, rue Neuve-Sainte-Geneviève, n° 22.

BONDY (Émile TAILLEPIED DE), [462], rue de Choiseul, n° 7.

BONNE (DE), [311], avocat à Bruxelles; corresp., M. Renouard et comp., libraires, rue de Tournon, n° 6.

BORDIER, père, [823], rue du Houssaye, n° 1.

BORDIER, fils, [381], rue Taitbout, n° 31.

BOTTÉE DE TOULMON (Eugène), [776], rue des Saints Pères, n° 5.

BOUCHITTÉ, [579], ✻ recteur de l'Académie de Chartres, à Chartres (Eure-et-Loir).

BOUIS (DE), [760], docteur en médecine, rue Saint-Louis, n° 44, au Marais.

BOULENGER [762], à Neufchâtel; corresp. à Paris, M. de Roissy, rue Jacob, n° 21.

BOURDON (Natalis), [627], à Bernay (Eure); corresp., M. Mévil, passage Saulnier, n° 7.

BOURGUIGNON, [706], architecte du département de l'Eure, à Évreux; corresp., M. Allouard, libraire, rue de Seine, n° 12.

BROCHANT DE VILLIERS (Hippolyte), [605], rue de Varennes, n° 46.

BROGLIE (Victor duc DE), [491], G. C. ✱ membre de l'Institut, rue de l'Université, n° 94.

BRUNET DE PRESLES (Wladimir), [781], membre de l'Institut, rue Taranne, n° 25.

BUSCH, [359], ✱ ancien directeur de la réserve de Paris, rue des Saints-Pères, n° 5.

BUSSEROLLES (Charles), [581], juge au tribunal de première instance du dép. de la Seine.

BUSSIERRE (Edmond DE), [607], ✱ rue de Lille, n° 84.

CABANY aîné (Marie-Thomas-Joachim), [287], ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Taitbout, n° 13.

CAILLEUX (Alphonse DE), [464], O. ✱ rue de Chartres du Roule, n° 4.

CAMPBELL (James), [662], à Londres, 58, Lincoln's-Insfield; correspondant, M. Dard, avocat, rue Saint-Lazare, n° 108.

CANDIA (Mario DE), [658], rue du Helder, n° 24; corresp., M. Spagni, rue Saint-Georges, n° 9.

CANEL (A.), [293], à Pont-Audemer (Eure); corresp. M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

CASENAVE, [666], ✱ vice-président du tribunal de première instance du département de la Seine, rue de Bellechasse, n° 11.

CAUBERT, [720], avocat, bibliothécaire de la bibliothèque des avocats, au Palais de Justice, *pour la Bibliothèque des Avocats.*

CAUCHY (Eugène), [794], O. ✱ ancien garde des archives de la Chambre des Pairs, rue de Tournon, n° 12.

Caumont (de), [132], ✻ correspondant de l'Institut, secrétaire honoraire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen; corresp., M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

Cayrol (de), [178], ✻ à Compiègne; corresp., M. Potier, libraire, quai Voltaire, n° 7.

Chabrillan (Charles-Fortuné-Jules Guigues de Moreton, comte de), ✻ [252], chef d'escadrons, rue de la Ville-l'Évêque, n° 33.

Chabrillan (Alfred-Philibert-Victor Guigues de Moreton, marquis de), [356], rue de l'Université, n° 73.

Champagny (Franz, comte de), [691], quai Malaquais, n° 19.

Chasles (Ad.), [469], ✻ ancien maire de Chartres; membre du conseil général du département d'Eure-et-Loir, à Paris, rue de Londres, n° 52.

Chastellux (Alfred comte de), [263], O. ✻ rue de la Madeleine, n° 46.

Chauffour (Ignace), [374], à Colmar (Haut-Rhin), rue des Blés; correspondant, M.....

Chazelles (Léon de), [197], correspondant, M. Léon Loguere, rue des Trois-Frères, n° 14.

Chedeau, [771], avoué à Saumur (Maine-et-Loire); corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Cheuest (Alfred), [701], rue Caumartin, n° 1; corresp. M. Techener, libraire, place du Louvre, n° 20.

Chéruel (A.), [786], professeur d'histoire à l'École normale, rue de l'Est, n° 15.

Chevreau (Henri), [819], ancien magistrat, rue Cuvier, n° 57.

Cisterna (Emmanuel, prince de la), [72], rue Saint-Florentin, n° [illegible]

Cobianchi (le chevalier G.), [564], place de la Madeleine, n° 13.

Cochrane, [558], directeur de *London library*, à Londres, Pall-Mall, n° 49; corresp. M. Bortani, libraire, rue des Saints-Pères, n° 7.

Contensin (de), [536], directeur des cultes au ministère de l'instruction publique, rue de l'Université, n° 15.

Cosnac (Jules comte de), [717], rue de l'Université, n° 16.

Courval (Alfred de), [697], rue Richelieu, n° 97.

Crapelet (Charles), [399], rue Neuve-des-Mathurins, n° 98.

Cruice (l'abbé), [802], supérieur de l'institution ecclésiastique des Carmes, rue de Vaugirard, n° 70.

Cunin-Gridaine (Charles), [154], O. ✻ manufacturier, à Sedan (Ardennes).

Curial (comte), [47], G. O. ✻ sénateur, à Alençon (Orne); à Paris, rue de l'Université, n° 89.

Daan (Camille), [653], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Saint-Lazare, n° 108.

Darras, [387], ✻ receveur général à Angoulême (Charente); correspondant, M. Lahure, rue de Vaugirard, n° 9.

David (Paul J.), [219], ✻ rue de Sèvres, n° 19.

DeburE (Charles-Philippe-Albert), [668], conseiller de préfecture à Moulins (Allier); corresp. M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Decroze (Charles-Louis-Émile-Jules), [793], rue du Cherche-Midi, n° 15.

Delacour (Auguste), [506], ancien proviseur du collége de Moulins, rue des Fossés-Saint-Victor, n° 13.

Delacour, [724], ministre de France à Vienne; corresp., madame Lory, rue Mogador, n° 11.

Delalain, [702], imprimeur-libraire de l'Université, rue des Mathurins-S.-Jacques, n° 5.

Delaroche (Paul), [218], O. ✻ peintre, membre de l'Institut, rue de la Tour-des-Dames, n° 7.

Delécluze, [524], ✻ rue Chabanais, n° 1.

Delessert (François), [277], O. ✻ rue Montmartre, n° 176.

Delessert (Gabriel), [612], C. ✻ à Passy.

Deloye, [645], conservateur du Musée et de la Bibliothèque d'Avignon; corresp., MM. Allouard et Kœppelin, rue de Seine, n° 10.

Denjoy (P.), [624], conseiller d'État, rue de Lille, n° 70.

Derode (Victor), [629], président de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, membre de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, rue Fauconnier, n° 14, à Dunkerque (Nord); corresp., M....

Desjobert, [401], rue Saint-Guillaume, n° 18.

Desnoyers (Jules), [23], ✻ bibliothécaire du Muséum d'Histoire naturelle, au Jardin des Plantes, rue Cuvier, n° 57.

Dibon (Paul), [862], à Louviers; corresp., M. de La Villegille, rue de Seine, n° 31.

Dinaux (Arthur), [769], ✻ à Valenciennes (Nord); corresp. M. Thevenin, boulevard Montmartre, n° 19,

DONNADIEU (Alcide L. X.), [551], à Londres; corresp ,

DORIA (le vicomte Arnaud), [818], rue Neuve-des-Mathurins, n° 92, correspondant, M. Le Gras, libraire, boulevard des Capucines, n° 27.

DOUET D'ARCQ (J.), [693], quai d'Orléans, n° 4, île Saint-Louis.

DOVERGNE fils, [369], bibliothécaire honoraire de la ville, à Hesdin (Pas-de-Calais).

DUBOIS, [777], professeur au collége Rollin, place de l'Estrapade, n° 17.

DUCHESNE aîné, [163], ✻ conservateur de la Bibliothèque nationale, département des estampes, membre associé de l'Acad. royale des sciences, lettres et arts de Bruxelles, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 14.

DUMOULIN, [636], libraire, quai des Augustins, n° 13.

DUPLES-AGIER (Henri), [698], archiviste-paléographe, ancien élève de l'École des Chartes, rue Saint-Dominique, n° 28.

DUPONT (Edmond), [817], rue de Ménilmontant, n° 28.

DURAND (Auguste), [680], libraire, rue des Grès, n° 3.

DURAND DE LANÇON père, [313], receveur des finances, à Béthune (Pas-de-Calais); corresp. M. Duprat, libraire, cloître Saint-Benoît, n° 7.

DURAND DE LANÇON fils (Alphonse), [826]; corresp, M. Duprat, libraire, cloître Saint-Benoît, n° 17.

DUREAU DE LAMALLE, [24], ✻ membre de l'Institut, rue de la Rochefoucauld, n° 25.

DUTENS (Albert), [55], ✻ ancien maître des requêtes au conseil d'État, membre de la Société d'Abbeville, etc., rue Chauveau-Lagarde, n° 6.

DUVERDY (Charles), [748], rue Royale, n° 10.

EGGER, [586], ✱ agrégé de la Faculté des Lettres, rue Madame, n° 45.

FEZENSAC (DE MONTESQUIOU duc DE), [572], ✱ rue d'Astorg, n° 31.

FLOQUET, [622], ✱ avocat, correspondant de l'Institut, rue Castellane, n° 14.

FORESTA (Achille DE), [732], rue Neuve-Saint-Marc, n° 8.

FOUCHÉ (Lucien), [224], à Évreux (Eure); corresp., M. Labbé, libraire, rue Saint-André-des-Arts, n° 51.

FOUQUE (Victor), [785], à Châlon-sur-Saône; corresp., MM. Allouard et Kœplin, libraires, rue de Seine-Saint-Germain, n° 12.

FRANCK [671], libraire, rue Richelieu, n° 69.

FREMY, [729], membre de la commission municipale de la ville de Paris, rue Fléchier, n° 2.

FREMYN, [25], ✱ notaire, membre de la commission municipale de la ville de Paris, rue de Lille, n° 11.

FRESNE (Marcellin DE), [388], ✱ rue de Londres, n° 22.

FRETEAU DE PENY (Hérode-René-Jean-Baptiste-Emmanuel), [709], référendaire à la Cour des comptes, rue de Londres, n° 38.

GAUCHERAUD (Hippolyte), [56], rue de Lille, n° 63.

GAULLE (DE), [453], des Marais-Saint-Martin, 46.

GEFFROY (A), [797], professeur d'histoire à la faculté des lettres de Bordeaux; corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

GEOFFROY-CHÂTEAU, [738], juge au tribunal de pre-

mière instance du département de la Seine ; rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 2.

Gerbidon (Emmanuel-Victor) [810], rue Montaigne, n° 2.

[illegible] de la Sarraz (F. baron de), [240], à Lausanne; correspondant, M. Cherbuliez, place de l'Oratoire, n° 6.

Gillet, [647], président du tribunal de première instance de Nancy (Meurthe); corresp., M. Magin-Marens, rue Serpente, n° 36.

Giraud (Paul-Émile), [369], ✻ à Romans (Drôme).

Glanville (Léonce de), [620], au château de Vauville, près Pont-l'Évêque (Calvados); corresp. M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

Godefroy (de), [223], ✻ à Lille. A Paris, rue Vaneau, n° 24.

[illegible] (Édouard), [57], maître des requêtes au conseil d'État, rue Laffitte, n° 57.

Grangier de la Marinière, [798], membre de la société des Bibliophiles français, rue de la Victoire, n° 61.

[illegible] (Ernest), [591], conseiller à la Cour impériale de Dijon, à Paris, chez M. [illegible], rue Saint-Lazare, n° 40, cour d'Orléans.

[illegible], [228], instituteur à l'Institut des Jeunes Aveugles, boulevard des Invalides.

Guérard (Benjamin), [13], O. ✻ membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque impériale, département des manuscrits, directeur de l'École des Chartes, rue Neuve des Petits-Champs, n° 14.

Guérard (François), [152], conseiller-auditeur à la Cour impériale d'Amiens (Somme); corresp. M.

Guessard (François), [349], ✻ répétiteur à l'École des Chartes, à Passy, Grande-Rue, n° 83.

GUIZOT, [1], G. C. ✳ membre de l'Institut, rue de la Ville-l'Évêque, n° 6.

HALLÉ, [792], ✳ conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Pierre-Sarrazin, n° 10.

HARCOURT (Eugène, duc D'), [606], O. ✳ rue Vanneau, n° 11.

HASE, [26], C. ✳ membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque impériale, département des manuscrits, rue Colbert, n° 12.

HAVIN, [807], conseiller d'État, rue de Provence, n° 36.

HEBRAIL (Casimir D'), [411], ✳ chef de division à la Chancellerie de la Légion d'honneur, rue de Bellechasse, n° 14.

HENNEBERT (Frédéric), [784], archiviste de la ville de Tournay, et secrétaire de la Société historique et littéraire.

HENNIN, [503], ✳ rue des Martyrs, n° 23.

HERICOURT (Achmet, comte D'), [635], à Arras, rue Ronville (Pas-de-Calais).

HUBARD, [601], ✳ juge au tribunal de première instance, à Neufchâtel (Seine-Inférieure); corresp., M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

JOBEZ (Alphonse), [323], rue de la Victoire, n° 90; corresp., M. Magnin, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 14.

JOZON (Charles), [778], à Corbeil (Seine-et-Oise), rue Saint-Piacre, n° 17.

JUBELIN, [806], ancien gouverneur du Sénégal, ancien

sous-secrét. d'État de la marine, rue des Champs-Élysées, n° 14.

Kerdrel (Audren de), [340], rue Beaurepaire, n° 2, à Rennes.

Kervyn de Lettenhove, [799], à Bruges.

Laborde (Léon, vicomte de), [301], ✻ membre de l'Institut, rue St-Dominique-St-Germain, n° 11.

Laboulaye (Édouard), [445], ✻ avocat, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, rue Taitbout, n° 34.

Lacabane (Léon), [64], ✻ premier employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, professeur à l'École des Chartes, rue du Bac, n° 59.

La Fons de Melicoq, [553], au château de Douvrins, près la Bassée (Nord); corresp., M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

Lagrange (Edouard, marquis de), [331], ✻ sénateur, membre de l'Institut, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 113.

Laguerre (Léon), [790], rue des Trois-Frères, n° 14.

Lahure (Charles), [279], rue de Vaugirard, n° 9.

Lahure (Mme veuve), [828], place de l'École, n° 1.

Lalanne (Ludovic), [822], attaché aux travaux historiques du ministère de l'instruction publique, rue de Condé, n° 20.

Laloy (Louis-Henri), [827], docteur en médecine, rue de Paradis, n° 69, à Belleville.

Langle (Ferdinand de), [421], à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Langle (Augustin de), [742], au château du Rocher, commune de Mesanger, près Evron (Mayenne); cor-

respondant, M. le vicomte de Keridec, rue de Grenelle Saint-Germain, n° 75.

LANJUINAIS (Eugène, comte), [366], ✻ rue Basse-du-Rempart, n° 30.

LAQUEILLE (Edmond DE), [805], à Auteuil, rue de la Source, n° 14; à Paris, rue du Bac, n° 63.

LASCOUX (Jean-Baptiste), [130], ✻ procureur impérial au tribunal de première instance de la Seine, rue Saint-Guillaume, n° 18.

LEBAS (Philippe), [761], *pour la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne*, chez M. Durand, libraire, rue des Grès, n° 5.

LEBE-GIGUN (Mme), [801], rue des Fossés-du-Temple, n° 40.

LEBIGRE-BEAUREPAIRE, [714], notaire à Lille, rue Nationale; corresp., M. Beghin, chez M. Magen, libraire, quai des Augustins, n° 21.

LEBLANC (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire); corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

LEBRUMENT, [637], libraire, à Rouen; corresp., M. Renouard et Cie, rue de Tournon, n° 6.

LEBRUN, [157], juge de paix à Avise, près Épernay (Marne); corresp., M. Laquerre, docteur en médecine, rue des Trois-Frères, n° 14.

LE CLERC (J.-Victor), [396], C. ✻ membre de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres, à la Sorbonne.

LE CLERC (Alex.), [808], O. ✻ négociant, rue Joquelet, n° 7.

LE COCQ DU DOMAINE, [824], professeur à Collegial-School, à Southampton; corresp., M. Tardif, docteur en droit, rue Madame, n° 54.

Lefèvre-Pontalès (Antoine), [803], rue de Rivoli, n° 5 *bis*.

Le Glay, [74], ✻ et de l'ordre de Léopold, conservateur général des Archives du département du Nord, à Lille; correspondant, M. Chamerot, libraire, rue du Jardinet, n° 13.

Legouvé, [783], rue Saint-Marc, n° 14.

Lemaire (P. Aug.), [75], professeur de rhétorique au lycée Bonaparte, rue des Quatre-Fils, n° 16.

Lenormant (Charles), [30], ✻ membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque impériale, département des médailles, professeur au Collége de France, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 14.

Le Prevost (Auguste), [181], O. ✻ membre de l'Institut, à Bernay; à Paris, rue Jacob, n° 44; corresp., à Paris, M. de Bonis, rue Saint-Louis, n° 44.

Le Roux de Lincy, [76], ✻ passage Sainte-Marie, n° 11 *bis*.

Levesque, [752], notaire et maire, à Mantes (Seine-et-Oise); corresp. à Paris, M. de Roissy, rue Jacob, n° 21.

Lisle (Léopold de), [816], rue Jacob, 46.

Lograis (l'abbé), [692], vicaire à Ernée (Mayenne); corresp. à Paris, M. Durand, libraire, rue des Grès, n° 5.

Luynes (d'Albert, duc de), [418], ✻ membre de l'Institut, rue St-Dominique, n° [illegible].

Luzarches, [675], conservateur honoraire de la bibliothèque de Tours; corresp., M. Potier, libraire, quai Voltaire, n° 7.

Macé (Antonin), [712], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble ; corresp., M. Curmer, libraire, rue de Richelieu, n° 47.

Mackenzie (John-Whiteford), [332], esq. à Édimbourg, 19 Scotland-street ; corresp., MM. Bellizard, Dufour et compagnie, libraires, rue de Verneuil, n° 1.

Magin-Marrens (Alfred), [390], ✻ recteur honoraire, conseiller de l'Université, inspecteur supérieur des écoles primaires en France, rue Serpente, n° 36.

Magnin (Charles), [28], O. ✻ membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque impériale, département des imprimés, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 14.

Mailly (de), [[illegible]], rue de l'Université, n° [illegible].

[illegible] (Léon de), [492], ✻ à Saint-[illegible], par Grenade (Landes).

Marchegay (Paul), [448], archiviste de la préfecture de Maine-et-Loire, à Angers ; corresp., M. de Fréville, rue de Vendôme, n° 5, au Marais.

Marcilly (de), [774], juge suppléant au tribunal de première instance de Bar-sur-Aube ; corresp., à Paris, M. Durassier, rue de Mulhouse, n° 9.

Marin-Darbel, [265], à Moscou ; correspondant, Me Ve Beaumont, r. Neuve-des-Petits-Champs, n° 14.

Marion, [456], rue Taranne, n° 9.

[illegible] (Henri), [457], rue du Mont-Parnasse, n° 36.

Martin-Fortris [734], président au tribunal de première instance de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) ; corresp., M. J. Desnoyers, rue Cuvier, n° 57.

Marty-Laveaux (Charles), [780], licencié ès lettres, ancien élève de l'École des Chartes, rue de la Tour du Temple, n° 2.

Mas-Latrie (Louis de), [289], ✻ sous-directeur des

études à l'École des Chartes, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 62.

Meloizes (Eugène des), [638], ✱ conservateur des forêts, à Bourges; corresp., M. de La Villegille, rue de Seine, n° 31.

Mercier (Amable Le), [756], quai Voltaire, n° 21.

Mérimée (Prosper), [162], ✱ membre de l'Institut, inspecteur général des monuments historiques, rue Jacob, n° 18.

Merlemont (de), [649], au château de Merlemont, par Beauvais (Oise), rue Saint-Dominique, n° 106.

Merlet, [804], archiviste du département d'Eure-et-Loir, à Chartres; corresp., M. de Laqueille, rue du Bac, n° 63.

Meuil (Charles-Sainte-Marie-Henri), [651], ancien élève de l'École des Chartes, rue S.-Florentin, n° 14.

Mignet, [16], C. ✱ membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 18.

Mirepoix (Mme la duchesse de Montmorenci-Laval, douairière de), [813], rue de Varennes, n° 17.

Moignon (Alix-Jérôme), [821], substitut du procureur impérial, rue des Pyramides, n° 5.

Moinery, [702], ✱ président du tribunal de Commerce, cloître Saint-Merry, n° 18.

Mommont (Amédée Beauvarlet de), [582], ✱ à Abbeville (Somme); corresp., M. Lambert, rue de Tournon, n° 12.

Molé (comte), [5], G. C. ✱ membre de l'Institut, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 85.

Monmerqué, [17], O. ✱ membre de l'Institut, ancien

conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Saint-Louis, au Marais, n° 39.

MONTALEMBERT (Charles, comte DE), [129], membre de l'Institut, rue du Bac, n° 40.

MONTFERRANT (Auguste DE), [422], architecte de l'empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg; corresp., M. Guibert, rue Saint-Quentin, n° 12.

MOURRE (Marie-Vincent), [782], ✱ conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Neuve-Saint-Paul, n° 5.

NADAUD, [360], O. ✱ premier président honoraire de la Cour impériale de Grenoble, à Charvieu, par Pont de Cheruy (Isère); corresp., M. Nadaud, rue de Verneuil, n° 40.

NAUDET, [486], C. ✱ membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque impériale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 8.

NEVE, [812], bibl. de l'université de Louvain; corresp., M. Durand, libraire, rue des Grès, n° 5.

NICARD (Pol), [288], rue Vanneau, n° 22.

NIGON DE BERTY, [150], ✱ sous-directeur des cultes au ministère de l'Instruction publique, rue Jacob, n° 52.

NISARD (Désiré), [459], O. ✱ membre de l'Institut, professeur au Collége de France, rue de Chartres du Roule, n° 27.

NOAILLES (Paul, duc DE), [343], membre de l'Institut, rue de Lille, n° 66.

NUGENT (vicomte DE), [371], place Vendôme, n° 14.

OZANAM, [584], ✱ professeur à la Faculté des Lettres, rue de Fleurus, n° 8.

OZERAY, [785], à Bouillon ; corresp., M. Gaubert, greffier de la justice de paix, à Courbevoie.

PAILLET (A.), [631], ✻ avocat à la Cour impériale de Paris, rue Thérèse, n° 11.

PAQUET (Just), [341], à Passy, rue Basse, n° 16.

PARAVEY (Charles), [588], conseiller d'État, rue des Petites-Écuries, n° 88 *bis*.

PARENT DE ROSAN (Charles-Félix), [815], rue de Bellefond, n° 31.

PARET (Victor), [505], rue Saint-Jacques, n° 179.

PASQUIER, (duc) [3], G. C. ✻ membre de l'Institut, rue Royale, n° 20.

PASSY (Antoine), [238], O. ✻ ancien sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, rue Pigale, n° 6.

PASTORET (Amédée, marquis DE), [442], C. ✻ membre de l'Institut, place de la Concorde, n° 6.

PATIN (Henry), [533], O. ✻ membre de l'Institut, professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres, rue Cassette, n° 15.

PELET (baron), [161], G. O. ✻ lieutenant général, sénateur, ancien directeur du Dépôt de la guerre, rue de l'Université, n° 82.

PEPIN-LE-HALLEUR (Émile), [787], avocat, rue Louis-le-Grand, n° 7.

PERROT DE CHAZELLE (vicomte), [643], à Maisonneuve (Côte-d'Or) ; à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 18.

PERROT D'ESTIVAREILLE, [772], administrateur-adjoint des lignes télégraphiques, rue de Grenelle S.-G., n° 103.

PILLET-WILL (comte), [402], O. ✻ régent de la Banque de France, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 70.

Pisançon (Claude-Henry de la Croix de Chevrières, marquis de), [566], rue Neuve-Saint-Augustin, n° 48.

Pory d'Avant, [84], receveur de l'enregistrement, à Luçon (Vendée); correspondant, M....

Poutrier de Chamaillard, [517], à Quimper (Finistère); corresp., M. de Courcy, rue Richelieu, n° 97.

Portal (Frédéric), [284], ☼ rue Basse-du-Rempart, n° 24.

Puymaigre (Théodore, vicomte de), [587], au château d'Inglanges (Moselle); corresp., M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

Quénot, [87], ☼ ingénieur civil, rue Saint-Nicolas-d'Antin, n° 72.

Quicherat (Jules), [442], ☼ professeur à l'École des Chartes, rue Voltaire, n° 9.

Raiset (de), [655], premier secrétaire de l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 21.

Rathery (Edme-Benoît-Jacques), [546], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue d'Enfer, n° 14.

Rattier (Paul), [398], ☼ rue Neuve-des-Mathurins, n° 98.

Ratjen, [654], conseiller de la bibliothèque de l'Université de Kiel; corresp., M. Franck, libraire, rue Richelieu, n° 69.

Ravenel, [124], ☼ conservateur à la Bibliothèque impériale, département des imprimés, rue Colbert, n° 12.

Renard (B.), [424], lieutenant-colonel au corps d'état-major de l'armée belge, à Louvain; corresp., Mme Ve Gohin, rue des Fossés-du-Temple, n° 34.

Renouard (Jules), [91], ✻ libraire, rue de Tournon, n° 6.

Reynaud, [406], à Mérignac (Gironde); corresp., M. Guadet, boulevard des Invalides.

Roelen (Jean), [825]; négociant, rue Hauteville, n° 10.

Roissy (Alfred de), [168], ✻ rue Jacob, n° 21.

Rolle (Hippolyte), [135], bibliothécaire de la ville de Paris, *pour la Bibliothèque de l'Hôtel de ville*, chez M. Lemoine, place Vendôme.

Rolle (Armand), [768], rue de Greffuhle, n° 7.

Rossey (Henri), [796], ancien conseiller de la préfecture de l'Eure, rue Mazagran, n° 9.

Rouard, [687], *pour la Bibliothèque de la ville d'Aix*; corresp., M. Techener, libraire, place du Louvre, n° 20.

Roussel (Jules), [590], rue du Faubourg-Poissonnière, n° 52.

Saint-Aignan (Auguste comte de), [96], C. ✻ rue de Varennes, n° 72.

Sainte-Aulaire (marquis de), [535], G. O. ✻ membre de l'Institut, rue Saint-Dominique, n° 61.

Salmon [583], élève de l'École des Chartes, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 29.

Scheler (S.), [543], bibliothécaire du roi des Belges, à Bruxelles; corresp., M. Hauser, marchand d'estampes, boulevard des Italiens, n° 11.

Semichon (Ernest), [426], avocat, à Neufchâtel (Seine-Inférieure); corresp., M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

SERRURIER (J. B. T.), [179], ✻ docteur-médecin, rue Saint-Dominique, n° 14.

SICARD [617], conseiller à la Cour impériale de Montpellier, à Montpellier (Hérault); corresp. M. Lecoffre et Cie, libraire, rue du Vieux-Colombier, n° 29.

SILVESTRE DE CHANTELOUP, [113], O. ✻ conseiller à la Cour de cassation, rue de Seine, n° 6.

SOMIER, [657], à Mantes (Seine-et-Oise); corresp. M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

TAILLANDIER (A. H.), [99], ✻ conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, n° 8.

TAILLANDIER (René), [141], ✻ avocat, de la Société d'émulation de Paris, de celle des Écoles chrétiennes, rue Saint-Benoît, n° 20.

TARANNE, [232], ✻ bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, rue Mazarine, n° 1.

TARDIF, [225], ✻ conseiller à la Cour impériale de Paris, rue de Bourgogne, n° 11.

TEMPIER [678], avoué, membre de l'Académie de Marseille, à Marseille (Bouches-du-Rhône); correspondant, M....

TERREBASSE (Alfred DE), [119], au Péage de Roussillon (Isère); corresp., M. Techener, libraire, place du Louvre, n° 20.

TEXTIER (Edouard), [713], à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); corresp. M. Bellaguet, rue Madame, n° 8 *bis*.

TEULET (Alexandre), [19], ✻ employé aux Archives impériales, place de l'Odéon, n° 5.

TEULET (Auguste), [354], avocat à la Cour impériale de Paris, rue de Tournon, n° 27.

THIERS, [2], G. O. ※ membre de l'Institut, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 27.

THIERRY (Augustin), [312], O. ※ membre de l'Institut, rue du Mont-Parnasse, n° 28.

THIRION, [652], notaire, à Thionville (Moselle); corresp., M. Thirion, rue des Moulins, n° 32.

THOMPSON (Ch.), [384], esq., garde des archives d'Edimbourg; corresp., MM. Belizard et comp., libraire, rue de Verneuil, n° 1.

THONNELIER (Jules), [391], rue Neuve-des-Mathurins, n° 30.

THOUVENIN, fils, [350], ※ rue Saint-André, n° 20, à Charonne.

TOCQUEVILLE (comte DE), [699], ancien ministre des affaires étrangères, rue Neuve-des-Mathurins, n° 102.

TOUR DU PIN (Aynard-Gabriel, marquis DE LA), [414], ※ rue de la Ville-l'Evêque, n° 33.

TRACY (Victor vicomte DE), [449], O. ※ ancien ministre de la marine, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 48.

TUVACHE, [352], avocat, à Beuzeville (Eure); corresp., M. Foulon, rue Chanoinesse, n° 6.

VALLENTIN (Ludovic-Édouard), [811], avocat à Die (Drôme); corresp., MM. Touzet et Brun, rue du Hazard, n° 1.

VANDER MARCQ [829], place Vendôme.

VANDOEUVRE (Gabriel DE), [452], maître des requêtes, rue Neuve-des-Mathurins, n° 24.

VANEY (A. E.), [775], avocat, rue Neuve-de-Luxembourg, n° 27.

Vatimesnil (Henri de), [109], ✻ rue Saint-Dominique, n° 11.

Vatry (Alphée de), [480], ✻ rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 20.

Vaufreland (Ludovic, vicomte de), [434], ✻ avenue des Champs-Élysées, n° 18.

Veuillot (Louis), [795], rue du Bac, n° 42.

Vibraye (Paul, marquis de), [471], rue de Varennes, n° 10.

Viel-Castel (Horace, comte de), [650], au Musée du Louvre.

Viel-Castel (Louis de), [656], sous-directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, rue de l'Université, n° 102.

Villegille (Arthur de la), [239], ✻ secrétaire du Comité de l'histoire, de la langue et des arts de France, rue de Seine, n° 31.

Villemain (Abel-François), [518], G. O. ✻ secrétaire perpétuel de l'Académie française, rue Mazarine.

Villers (de), [674], ✻ membre de l'Académie de Rouen, rue du Marché-d'Aguesseau, n° 6.

Villiers (Eugène de), [674], rue de la Chaussée-d'Antin, n° 27 bis.

Vitet (Ludovic), [20], O. ✻ membre de l'Institut, rue Barbet de Jouy, n° 9.

Vol de Conantray (Marie-Louis), [684], rédacteur en chef de *l'Écho de l'Oise*, à Compiègne (Oise).

Wailly (Natalis de), [326], ✻ membre de l'Institut, chef aux Archives impériales, rue Vieille-du-Temple, n° 108.

WAITZ (George), [418], à Gœttingue; correspondant, M. Klensieck, libraire, rue de Lille, n°

WITTE (Jean DE), [461], correspondant de l'Institut, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 52.

BIBLIOTHÈQUES.

LE BAS, pour la Bibliothèque de l'Université, n° 767.

ROLLE, pour la Bibliothèque de la ville de Paris, n° 135.

COCHRANE, pour *London library*, à Londres, n° 558.

CAUBERT, pour la Bibliothèque des Avocats, à Paris, n° 720.

BALLARD-LUZY, pour la Bibliothèque du collége Rollin, n° 758.

ROUARD, [687], pour la Bibliothèque de la ville d'Aix.

BONFILS, relieur de la Société de l'Histoire de France, rue du Roule, n° 15.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

EN FRANCE.

Société des Antiquaires de France, rue Taranne, nº 12.

Société d'Agriculture, des Sciences et Arts du département du Nord, à Douai; corresp., M. Roret, libraire, rue Hautefeuille.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Académie des Sciences, Lettres et Arts de Rouen.

Académie des Sciences, Lettres et Arts de Caen.

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Société de Statistique des Deux-Sèvres, à Niort.

Société d'Agriculture du département de l'Aube, à Troyes.

Académie des Sciences de Dijon.

Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

Commission historique du département du Nord, à Lille.

Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie royale des Sciences de Belgique (pour le Comité historique), à Bruxelles.

Société historique et littéraire de Tournay.

Commission des documents historiques du Piémont, à Turin.

Académie royale des Sciences de Bavière, à Munich.

Académie royale d'Histoire de Madrid.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE de la Suisse romane, à Lausanne.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'HISTOIRE DE LA SUISSE, à Zurich.
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU NORD, à Copenhagne.
INSTITUT HISTORIQUE de Rio-Janeiro, au Brésil.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

MM.

GACHARD, directeur général des Archives de Belgique.
VARNKOENIG, professeur de droit, à Fribourg.
PERTZ, conservateur de la Bibliothèque royale, à Berlin.
BOEHMER (J. F.), conservateur des Archives, à Francfort-sur-le-Mein.
RAUMER (DE), professeur à l'Université de Berlin.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1853.

MM.

De Barante.
Busch.
Chabrillan (Jules de).
Desnoyers (Jules).
Lacabane.
Lascoux.
De Mas-Latrie.
Mignet.
Molé.
Thiers.

1854.

Duchesne aîné.
Guizot.
Hase.
Lenormant (Charles).
Naudet.
Pasquier.
Taillandier.
Teulet.
Thierry (Augustin).
Vitet.

1855.

MM.

Crapelet (Charles).
De La Villegille.
Guadet.
Leclerc (Victor).
Monmerqué.
De Pastoret.
Passy (Antoine).
Ravenel.
De Roissy.
De Wailly (Natalis).

1856.

A. Bertin.
Bellaguet.
Beugnot (comte).
Bordier.
Guérard (Benjamin).
Guessard.
Le Prevost (Auguste).
De Gaulle.
Luynes (duc de).
Magnin.

Comité de publication.

MM. Guérard, *président.*
Lenormant (Charles).
Ravenel.
De Wailly.

Comité de l'Annuaire.

MM. Guérard, *président.*
Desnoyers (Jules).
Taillandier.
De Wailly.

Comité des fonds.

MM. De La Villegille, *président.*
Taillandier.
Bellaguet.
Chabrillan (comte de).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

NOMMÉ EN 1852.

Président honoraire...	MM. . . . . .
Président............	De Barante.
Vice-Présidents......	Lascoux. De Roissy.
Secrétaire............	Desnoyers (Jules).
Secrétaire-Adjoint....	Teulet.
Archiviste............	Duchesne aîné.
Trésorier............	Duchesne aîné.

Censeurs.

MM. Houel, de Bouis.

TABLEAU DES SÉANCES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1853.

Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.
3	7	8	5 et 26	3	7
Juillet.	**Août.**	**Septembre.**	**Octobre.**	**Novembre.**	**Décembre.**
5	2	»	4	8	6

Par décision du 8 février 1853, le Conseil d'administration de la Société a décidé qu'à l'avenir ses séances auraient lieu rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 8, à trois heures, le premier mardi de chaque mois; tous les membres de la Société ont droit d'y assister.

La séance extraordinaire du 26 avril est destinée à fixer le choix des lectures pour l'Assemblée générale.

La séance du 3 mai est celle de l'Assemblée générale de la Société. Elle se tient dans la salle de l'École des Chartes, aux Archives impériales.

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ,

DEPUIS SA FONDATION, EN 1834;

A PARIS,

CHEZ RENOUARD ET Cie, LIBRAIRE,

RUE DE TOURNON, n° 6.

Les lettres affranchies peuvent être adressées au siége de la Société, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 8.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE. Revue de l'histoire et des antiquités nationales, années 1834 et 1835; 4 vol. gr. in-8.......... 18 fr.

— *Idém*, in-8, années 1836 à 1851, *chaque année*. 3 fr.

Il manque quelques numéros des années 1838 *et* 1842.

L'YSTOIRE DE LI NORMANT, et la Chronique de Robert Viscart, par Aimé, moine, publiées par M. CHAMPOLLION-FIGEAC; 1835, 1 vol. gr. in-8...... 9 fr.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES FRANCS, par Grégoire de Tours; avec des notes, par MM. GUADET et TARANNE, 1836 à 1838, *texte latin seul;* 2 vol. in-8... 18 fr.

Le même, *traduction française;* 2 vol. gr. in-8... 18 fr.

LETTRES DU CARDINAL MAZARIN A LA REINE, à la princesse Palatine, etc., écrites en 1651 et 1652, publiées par M. RAVENEL; 1 vol. in-8.......... 9 fr.

— Le même ouvrage, *pap. colomb. de Holl.*. 45 fr.

MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN, publiés par Melle DUPONT; 1837, 1 vol. in-8. . . . . 9 fr.

LA CONQUESTE DE CONSTANTINOBLE, par Villehardouin; publiée par M. PAULIN PARIS; 1838, 1 vol. grand in-8. . . . . 9 fr.

ORDERICI VITALIS HISTORIA ECCLESIASTICA, publiée par M. Aug. LE PREVOST; tomes I, II, III et IV; 1838-1852, in-8. . . . . 36 fr.

CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN ET DE SA FILLE MARGUERITE, publiée par M. LE GLAY; 1839, 2 vol. grand in-8. . . . . 18 fr.

HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE ET DES ROIS D'ANGLETERRE, publiée par M. Francisque MICHEL; 1840, 1 vol. grand in-8. . . . . 9 fr.

ŒUVRES COMPLÈTES D'EGINHARD, publiées par M. Al. TEULET; 1840 et 1843, 2 vol. grand in-8. . . . . 18 fr.

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMYNES, publiés par Melle DUPONT; 1840, 1843, 1847, 3 v. gr. in-8. 27 fr.

LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME, sœur de François Ier, reine de Navarre, publiées par M. F. GÉNIN; 1841, 1 vol. grand in-8 . . . . 9 fr.

NOUVELLES LETTRES DE LA REINE DE NAVARRE, publiées par M. F. GÉNIN; 1842, 1 vol. grand in-8. . . . . 9 fr.

PROCÈS DE JEANNE D'ARC, publiés par M. J. QUICHERAT; 5 vol. grand in-8, 1841 à 1849. . . . . 45 fr.

LES COUTUMES DU BEAUVOISIS par PHILIPPE DE BEAUMANOIR, publiées par M. BEUGNOT; 1842, 2 vol. grand in-8. . . . . 18 fr

MÉMOIRES ET LETTRES DE MARGUERITE DE VALOIS, publiés par M. F. GUESSARD; 1842, 1 vol. gr. in-8. . 9 fr.

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE NANGIS, publiée par M. GÉRAUD; 1843, 2 vol. grand in-8 . . . . . 18 fr

Mémoires de Coligny et du marquis de Villette, publiés par M. Monmerqué; 1844, 1 v. gr. in-8. 9 fr.

Richer, Histoire de son temps; publiée et traduite par M. Guadet; 1845, 2 v. gr. in-8............ 18 fr.

Registres de l'Hôtel de Ville de Paris, publiés par MM. Le Roux de Lincy et Douet-d'Arcq; 1847 et 1848, 3 vol. grand in-8.................. 27 fr.

Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par E. J. F. Barbier, publié par M. de La Villegille; tom. I, II et III, 1847-1851, grand in-8. (*Le tome Ier est épuisé*)..................... 18 fr.

Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont, publiée par M. de Gaulle; 1847-1851, 6 vol. grand in-8.... .... 54 fr.

Bibliographie des Mazarinades, par M. Moreau; 3 vol., 1850-1851, gr. in-8.............. 27 fr.

Extraits des Comptes de l'Argenterie des rois de France, par M. Douet-d'Arcq, 1851; 1 vol. grand in-8...................................... 9 fr.

Choix de Mazarinades, par M. Moreau, t. I.. 9 fr.

Annuaires de la Société de l'Histoire de France, de 1837 à 1844, et 1848 à 1853, in-18, chaque volume................................... 2 fr.

Les années 1845, 1846 et 1847 sont épuisées.

Ouvrages sous presse :

Choix de Mazarinades, tome II.

Journal du règne de Louis XV, tome IV.

Orderic Vital, tome V et dernier.

Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

Depuis sa fondation en 1834.

---

1. Bulletins de 1834.

1835.

2. Bulletins de 1835.
3. Ystoire de li Normant..... 18 juin.

1836.

4. Grégoire de Tours, t. I..... } 12 mai.
5. Lettres de Mazarin....... }
6. Annuaire pour 1837.

1837.

7. Grégoire de Tours, t. II... } 11 mars.
8. Mémoires de Pierre de Fenin }
9. Grégoire de Tours, t. III... } 31 octobre.
10. Annuaire pour 1838....... }

1838.

11. Villehardouin............. 11 mars.
12. Grégoire de Tours, t. IV... } 28 novembre.
13. Orderic Vital, t. I........ }
14. Annuaire pour 1839....... }

1839.

15. Annuaire pour 1840.
16 et 17. Correspondance de Maximilien, 2 vol............ 20 décembre

1840.

18. HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE .... 20 juillet.
19. ÉGINHARD, T. I. .... }
20. PHILIPPE DE COMMYNES, T. I.. } 10 décembre.
21. ANNUAIRE POUR 1841....... }

1841.

22. ORDERIC VITAL, T. II........ 16 février.
23. LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME.............. 7 août.
24. PROCÈS DE JEANNE D'ARC, T. I. } 20 octobre.
25. ANNUAIRE POUR 1842....... }

1842.

26 et 27. COUTUMES DU BEAUVOISIS, 2 vol. } 18 mai.
28. MÉM. DE MARGUERITE DE VALOIS }
29. ANNUAIRE POUR 1843. ...... 15 octobre.
30. NOUVELLES LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME.... 18 novembre.

1843.

31. ÉGINHARD, T. II........... } 8 mai.
32. PHILIPPE DE COMMYNES, T. II.. }
33. CHRONIQUE DE GUILLAUME DE NANGIS, T. I............ } 20 novembre.
34. ANNUAIRE POUR 1844........ }

1844.

35. CHRONIQUE DE GUILLAUME DE NANGIS, T. II... .... }
36. MÉMOIRES DE COLIGNY..... . } 28 mars.
37. PROCÈS DE JEANNE D'ARC, T. II. }
38. ANNUAIRE POUR 1845....... 14 octobre.

1845.

39. ORDERIC VITAL, T. III..... } 2 avril.
40. RICHER, HISTOIRE DE SON TEMPS, t. I .. .. }

41. Annuaire pour 1846 .... 1er octobre.
42. Procès de Jeanne d'Arc, t. III } 28 décembre.
43. Richer, Histoire de son temps, t. II. .... }

1846.

44. Annuaire pour 1847 .... 16 octobre.
45. Registres de l'Hôtel de Ville de Paris, t. I..... ... 20 décembre.
46. Procès de Jeanne d'Arc, t. IV.................. } 25 janv. 1848.
47. Vie de saint Louis, t. I.... }

1847.

48. Journal de Barbier, t. I ... } 5 juin.
49. Registres de l'Hôtel de Ville t. II............ }
50. Vie de saint Louis, t. II.... 20 juillet.
51. Annuaire pour 1848....... 20 octobre.
52. Philippe de Commynes, t. III. 20 janv. 1848.

1848.

53. Vie de saint Louis, t. III... 8 mars.
54. Registres de l'Hôtel de Ville, t. III .... 15 juillet.
55. Vie de saint Louis. t IV.... } 2 novembre.
56. Annuaire pour 1849........ }

1849.

57. Vie de saint Louis, t. V.... 25 avril.
58. Journal de Barbier, t. II.., 5 juillet.
59. Annuaire pour 1850... ... 15 octobre.
60. Procès de Jeanne d'Arc, t. V et dernier.......... ... 28 décembre

1850.

61. BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, T. I.............. 30 avril.
62. ANNUAIRE POUR 1851...... 10 octobre.
63 BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, T. II............. 25 novembre.
64. COMPTES DE L'ARGENTERIE DES ROIS DE FRANCE.......... 19 avril.

1851.

65. JOURNAL DE BARBIER, T. III... 19 avril.
66. VIE DE SAINT LOUIS, T. VI et dernier................ 10 octobre.
67. BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, T. III. .... 30 décembre.
68. ANNUAIRE POUR 1852........ 10 octobre.

1852.

69. ORDERIC VITAL, T. IV..... } 25 juin.
70 et 71. MÉM. DE DANIEL DE COSNAC, 2 vol............ } 25 juin.
72. ANNUAIRE POUR 1853........ 10 févr. 1853
73. CHOIX DE MAZARINADES, T. I. 10 févr. 1853

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS L'ANNUAIRE DE 1853.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.